

**Programme de recherche Vieillesse de la population et Habitat**

**MOBILITES RESIDENTIELLES ET MAINTIEN A DOMICILE  
DES PERSONNES AGEES DE 75 A 85 ANS**

**RAPPORT FINAL**

**Travail de recherche sous la responsabilité scientifique de  
Laurent NOWIK & Alain THALINEAU**

**Rapport Final (volume 2/3)**  
Novembre 2008

Décision attributive de subvention  
N°A0605 du 15/11/2006

Affaire suivie par  
Madame Francine Benguigui

**Plan urbanisme Construction Architecture**

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

Ministère du Logement et de la Ville



UMR 6173 CITERES  
3, rue des Tanneurs – BP 4103  
37041 TOURS CEDEX

**Programme de recherche Vieillesse de la population et Habitat**  
**Plan urbanisme Construction Architecture**

## **MOBILITES RESIDENTIELLES ET MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES DE 75 A 85 ANS**

### **RAPPORT FINAL**

**Travail de recherche sous la responsabilité scientifique de  
Laurent NOWIK & Alain THALINEAU**

#### Auteurs du rapport

Alain THALINEAU, Maître de conférences HDR, Sociologue  
Laurent NOWIK, Maître de conférences, Socio-démographe

#### Autre contributeur

Guy MOREL, Maître de conférences, Statisticien

#### Liste des personnes ayant participé à la collecte des données

Annick DELORME, Chargée d'études (Université de Lille)  
Claire LE FRANCOIS, Chargée d'études (Université de Lille)  
Pauline MINSTER, Chargée d'études (Université de Tours)  
Laurent NOWIK, Maître de conférences (Université de Tours)  
Emmanuel PEIGNARD, Chargé d'études (LERFAS - Tours)  
Marie PELLE, Chargée d'études (Université de Tours)  
Claudie REY, Maître de conférences (Université de Tours)  
Thierry RIVARD, Chargé d'études (LERFAS - Tours)  
Alain THALINEAU, Maître de conférences HDR (Université de Tours)

## SOMMAIRE

<b>Introduction générale.....</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE 1 .....</b>	<b>11</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>13</b>
<b>Chapitre 1 – Présentation de l’enquête et de l’échantillon.....</b>	<b>16</b>
1) Le dispositif d’enquête et ses limites .....	16
1.1) L’élaboration du questionnaire et la constitution de l’échantillon.....	16
1.2) Remarques concernant la représentativité de l’échantillon .....	18
1.3) Quelques rappels concernant les caractéristiques des terrains .....	20
2) Les caractéristiques sociales des 286 personnes interrogées .....	21
2.1) Genre et Age.....	22
2.2) Le statut matrimonial.....	23
2.3) Les niveaux d’études, les positions sociales et les revenus.....	25
2.4) Indicateurs de santé .....	28
Conclusion.....	30
<b>Chapitre 2 – La mobilité résidentielle .....</b>	<b>32</b>
1) La mobilité résidentielle quantifiée .....	34
1.1) La mobilité résidentielle depuis 55 ans .....	34
1.2) L’origine géographique des migrants .....	36
2) Les raisons de la mobilité résidentielle .....	39
Conclusion.....	45
<b>Chapitre 3 - Déménager « en milieu de retraite » .....</b>	<b>46</b>
1) Les raisons de déménager en « milieu de retraite » .....	47
1.1) De l’importance du genre et du statut matrimonial.....	49
1.2) Les causes « premières » du déménagement en milieu de retraite.....	52
2) Les caractéristiques du logement en « milieu de retraite » .....	54
2.1) Taille et confort des logements.....	55
2.2) Configuration des logements.....	56
3) Les relations familiales et amicales .....	59
3.1) Se rapprocher des uns et s’éloigner des autres .....	60
3.2) Les conséquences de la mobilité résidentielle sur les relations familiales .....	61
3.3) Les conséquences de la mobilité résidentielle sur les relations amicales.....	63
Conclusion.....	66
<b>Chapitre 4 – Territoire et relations sociales aujourd’hui .....</b>	<b>68</b>
1) Au-delà du logement .....	69
1.1) Se déplacer .....	70
1.2) Autres lieux de résidence.....	75
2) Les interlocuteurs et les relations d’aide.....	77
2.1) Le voisinage .....	78
2.2) Les relations d’aide apportées par les proches (famille) .....	79
3) Participations et attentes à l’égard du territoire d’accueil.....	84
Conclusion.....	90
<b>PARTIE 2 .....</b>	<b>93</b>
<b>Chapitre 5 - Déménager pour se rapprocher ou s’éloigner des proches.....</b>	<b>97</b>
1) La transformation de la relation homme-femme au sein du couple.....	97

1.1) Un parcours marqué par l'aspiration à la réussite personnelle.....	98
1.2) Les conditions de la prise en compte tardive du désir de la conjointe .....	100
2) Proximité et éloignement des proches .....	103
2.1) Pouvoir enfin être auprès de ses proches.....	103
2.2) Un territoire d'enracinement socio-familial .....	107
3) Des femmes en quête d'émancipation ?.....	111
3.1) Le veuvage : changement et continuité .....	112
3.2) Vivre pour soi après une rupture conjugale.....	114
Conclusion.....	116
<b>Chapitre 6 - Déménager pour être dans un lieu sécurisant.....</b>	<b>118</b>
1) « Rester 'chez nous' le plus longtemps possible ».....	119
1.1) « Tant qu'on est deux... ..	120
1.2) ... et pas trop loin de l'hôpital ».....	124
2) « Rester chez soi » ou partir.....	129
2.1) Lorsque la domination masculine perdure après la mort.....	130
2.2) « Etre chez soi », ici ou ailleurs.....	132
Conclusion.....	137
<b>Chapitre 7 - Déménager pour être dans un lieu plus plaisant .....</b>	<b>139</b>
1) Retrouver la liberté de choisir son lieu de vie.....	139
1.1) La rupture dans un parcours centré sur l'accomplissement de soi. ....	140
1.2) Moins avoir pour mieux être .....	141
2) La résidence secondaire : de l'espace de respiration à l'espace de vie.....	142
Conclusion.....	146
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>147</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>151</b>

## Introduction générale

Depuis l'avènement de la société salariale et selon les contextes historiques, les termes utilisés pour désigner les populations adultes en droit de ne plus travailler révèlent à la fois un classement, et une manière de penser le classement, en fonction de leur implication dans la vie de la Cité, et, de leur degré de dépendance. Avec l'allongement de la durée entre la mise en retraite et la mort, les qualifications se multiplient. Il est maintenant question de « troisième âge » et de « quatrième âge », de « personnes âgées dépendantes », de « seniors », de « jeunes-vieux » et de « vieux-vieux », etc. Les sociologues, tout en se démarquant des classifications ordinaires connotés d'âgisme, construisent eux-mêmes des catégories de personnes vieillissantes en distinguant des « étapes » du cycle de vie, en vue d'appréhender les modes de vie. Trois moments semblent structurer la période de la retraite dont le terme est la mort de l'individu : l'installation dans la retraite, la période installée dans la retraite, et la dernière période où la perte d'autonomie conditionne fortement les modes de vie. Si les deux extrémités ont fait l'objet de nombreuses recherches, la phase intermédiaire est, quant à elle, moins connue. Notre objectif est de saisir sa spécificité sous l'angle des mobilités résidentielles. Bien entendu, elle ne correspond pas à une tranche d'âge bien arrêté. Toutefois, dans le but de recueillir des données quantitatives sur une population « installée » dans la retraite et conservant une autonomie leur permettant de vivre à domicile, nous avons centré notre attention sur des personnes âgées entre 75 et 84 ans inclus.

Les personnes dont il est question ici, sont donc en mesure de vivre de façon indépendante. Même si elles peuvent ressentir la « déprise »<sup>1</sup>, et avoir recours ponctuellement à des services d'aide à la personne, elles vivent chez elles et sont en mesure d'effectuer toutes les activités nécessaires pour s'y maintenir.

Concernant la mobilité résidentielle, nous nous intéressons à des personnes ayant effectué au moins un déménagement durant la retraite, mais ce sont celles qui ont effectué les mobilités les plus récentes qui sont au cœur de la recherche, puisqu'elles concernent les « retraités installés » entendus dans l'acception qui précède. Nous intégrons aussi dans notre population des femmes ayant été au foyer ou ayant travaillé sans avoir été déclarées. Ajoutons à cette clarification que la mobilité résidentielle étudiée n'est en rien définie par la distance entre les deux logements. La distance objective entre les lieux constitue une variable parmi d'autres pour saisir le sens du changement de domicile. Par conséquent, nous prenons en compte les changements de résidence effectués sur une même commune, au même titre que les déménagements entraînant un changement de région.

Nous savons que durant la retraite la mobilité résidentielle a plutôt lieu dans la période qui suit la cessation d'activité ou dans la fin de vie. Mais il est un fait que le temps entre le début de la retraite et le temps de la réduction de l'autonomie s'allonge, et que parallèlement le vieillissement démographique de

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'un processus qui consiste à réorganiser son existence en raison d'une diminution des forces vitales, et qui se traduit par une moindre implication dans la vie sociale (Barthe, Clément, Drulhe, 1988).

la population française conduit à une augmentation du nombre de personnes âgées. Il est donc intéressant de renforcer nos connaissances sur les personnes qui changent de lieu de résidence non pas à la suite d'un événement institué (la mise en retraite) ou à la suite d'une perte d'autonomie, mais à un moment du cycle de vie où elles peuvent encore faire des choix non contraints par une dépendance majeure, et susceptibles d'assurer le plus longtemps possible le maintien à domicile. Si les signes de la déprise peuvent jouer un rôle non négligeable dans la décision de changer, sont-ils les seuls facteurs agissants ? Comment la façon de s'inscrire dans le présent et dans l'avenir au milieu de la retraite peut conduire à reconsidérer la pertinence du lieu d'habitation et du logement ?

Pour répondre à cette question, trois hypothèses centrales ont guidé nos investigations. Elles sont relatives aux spécificités des territoires étudiés (politique locale à destination des personnes âgées), à la forme des relations sociales et affectives susceptibles d'accompagner la mobilité résidentielle, et aux parcours résidentiels :

- Nous supposons que le contexte local dans lequel vivent les personnes « installées » dans la retraite oriente leur aspiration au changement résidentiel. Certains travaux ont commencé à montrer le rôle que jouent les politiques publiques sur la décision de mobilité des acteurs. Par des actions incitatives visant à accueillir et à maintenir au domicile les personnes âgées, ou, au contraire, par des actions peu dynamiques sur l'amélioration de l'habitat et sur l'aide à domicile, les pouvoirs publics locaux (départements et communes) contribuent diversement à la mobilité des populations âgées (Pihet C., 2002). Notre recherche vise donc en premier lieu, à saisir la relation entre les caractéristiques des territoires (les politiques locales, l'état du marché du logement, les dynamiques économiques, sociales et culturelles) et les constituants de la décision de mobilité des retraités « installés ». Toutefois, si des territoires constituent un attrait et offrent des opportunités pour s'y installer, et d'autres territoires incitent au départ, leurs caractéristiques ne suffisent pas à déclencher la décision d'un changement de résidence. Celle-ci résulte d'un processus qui dépend de la configuration de relations sociales dans laquelle l'individu est inséré, de son histoire individuelle et sociale, et des conditions de vie présentes.

- Nous avançons l'hypothèse que la configuration dans laquelle l'individu évolue, influe sur le changement de résidence. Plus particulièrement, nous pensons que la forme des liens au sein du groupe familial a un impact sur la décision prise. En sachant que la forme du lien varie selon les milieux sociaux<sup>2</sup>, qu'elle est associée à des rapports de genre et des pratiques sexuées spécifiques, nous pensons que les retraités « installés », confrontés aux difficultés inhérentes à leur vieillissement (difficultés pour se déplacer dans le logement ou à l'extérieur, problèmes de santé), envisagent différemment leur déménagement selon les caractéristiques de la configuration familiale et du sexe de la personne. Ils seront

---

<sup>2</sup> Nous nous référons ici aux distinctions établies par Mark Granovetter entre les liens « forts » et les liens « faibles ». Un « lien fort » se reconnaît à quatre caractéristiques : on y consacre du temps ; il donne lieu à un échange affectif intense ; il implique une certaine intimité ; il est l'occasion de services réciproques (Granovetter, 1973). Jean Kellerhals a, quant à lui, montré que ces deux formes relationnelles ne se distribuent pas socialement de façon égale (Kellerhals, 1987).

également diversement sensibles aux offres de services publics permettant d'apporter une aide médicale et une aide aux déplacements.

- Un troisième aspect peut intervenir dans la décision de mobilité. Quitter le lieu de résidence présent, c'est prendre la décision de changer d'intérieur, de construire de nouveaux repères temporels et spatiaux, de mettre à distance certaines relations présentes. Les difficultés que suscitent les déplacements, passé un certain âge, peuvent contrarier les visites auprès des anciennes relations. Quels sont les éléments qui peuvent susciter de telles aspirations ?

Nous supposons, d'une part, que la force de l'attachement à la résidence varie en fonction de l'inscription sociale dans ce lieu au cours du parcours de vie. Plus la personne a vécu des événements sur son lieu d'habitation, des événements ayant marqué non seulement son propre parcours, mais également celui de proches (communauté de travail, groupe familial, par exemple), plus il lui est difficile de quitter le lieu. Dès lors, le déménagement serait envisagé principalement pour des questions d'ordre économique ou matériel, ou encore à la suite de tensions avec les proches. On peut supposer que dans ce dernier cas, le registre des ressources du territoire sera privilégié.

D'autre part, la force de l'attachement au lieu dépend également des expériences de mobilités résidentielles au cours du parcours social. Lorsque la personne a un parcours résidentiel marqué par des éloignements vis-à-vis des proches « compensés » par d'autres ressources (économiques, sociales, affectives), les mobilités au cours de la retraite tendent-elles à dissocier l'attachement au territoire de l'attachement aux proches ? La décision de changer serait liée à une opportunité d'être dans un lieu plus plaisant, ou apportant plus de sécurité face aux aléas du vieillissement.

Lorsque l'éloignement vis-à-vis des proches a été subi, le moment de la retraite a pu être une opportunité pour s'en rapprocher. Cependant, cette aspiration est-elle uniformément partagée selon le sexe ? A-t-elle pu s'accomplir ? En milieu de retraite, le déménagement visant la proximité des proches serait envisagé dans le cadre d'une modification des rapports conjugaux ou du décès du conjoint.

Ces trois axes hypothétiques ont été repris sous la forme de huit registres décisionnels dans l'objectif d'une construction des outils de recueil des données :

- Le registre territorial: la décision de déménager est liée à l'offre de services (soins, aide sociale, transports), de commerces, et d'activités sociales et culturelles.

- Le registre spatial : La décision de déménager est liée à l'espace de vie, que ce soit le domicile, le quartier, la région.

- Le registre relationnel : la décision de déménager est liée à la dynamique des relations sociales et plus particulièrement à la dynamique familiale.

- Le registre du parcours résidentiel : la décision de déménager s'inscrit dans une histoire de la mobilité résidentielle.

- Le registre matériel : la décision de déménager est liée aux biens, aux objets que l'on possède.

- Le registre économique : la décision de déménager est liée aux ressources économiques et à l'anticipation des dépenses à venir.

- Le registre énergétique : la décision de déménager est liée aux ressources physiques et psychiques mobilisables.

- Le registre événementiel : des événements récents peuvent avoir affecté la quotidienneté et suscité le souhait de changement de résidence. Ce registre est transversal. Les événements peuvent être tout aussi bien d'ordre économique, sanitaire, ou social.

### *Le recueil des données*

Afin de repérer l'influence des ressources territoriales sur la décision de déménager, nous avons choisi de comparer des territoires caractérisés par l'accueil de personnes âgées autonomes (immigrants âgés plus nombreux que les émigrants) et des territoires ayant une moindre attractivité, et de réaliser sur ces territoires l'ensemble des investigations auprès des retraités « installés ».

Pour ce qui est des territoires « attractifs », ont été choisis la communauté de communes des Sables d'Olonne (Vendée) et le canton d'Amboise (Indre-et-Loire). Pour la deuxième catégorie, ont été retenus : trois cantons de la Creuse<sup>3</sup> et la commune de Villeneuve-d'Ascq (Nord). Après avoir présenté les caractéristiques géo-spatiales et sociodémographiques de ces territoires, notre objectif a été de qualifier ces territoires en comparant leurs ressources (économiques, culturelles, sociales, sanitaires) pouvant avoir une influence sur la décision de mobilité des personnes âgées. Ces éléments ont été présentés dans le rapport intermédiaire.

De ces monographies comparées, nous retenons tout particulièrement le fait que la question du vieillissement ne se pose pas de la même manière selon qu'il s'agisse ou non d'un territoire recevant des populations aux revenus modestes, et selon qu'il s'agisse ou non d'un territoire urbain. Si Villeneuve-d'Ascq se soucie d'apporter des réponses diversifiées, la communauté de communes des Sables d'Olonne n'a pas une politique spécifique pour le troisième âge, ce qui ne signifie nullement qu'il n'y ait pas par ailleurs des structures d'accueil et des services d'aide aux personnes âgées. Par ailleurs, la distance aux commerces et aux services de soin reste une contrainte forte, suscitant des demandes de rapprochement des centres urbains.

À partir de ces différences observées sur les territoires, nous avons cherché à mieux connaître les populations retraitées ayant effectué des déménagements depuis leur mise en retraite. En reprenant les différents registres précités, nous avons élaboré un questionnaire qui fut administré en face à face auprès d'une population de 286 personnes âgées de 75 ans à 84 ans inclus, répartie sur les quatre territoires, ayant effectué au moins une mobilité depuis l'âge de 55 ans, et globalement représentative de la population nationale relevant de cette tranche d'âge. En ne focalisant pas notre attention uniquement sur

---

<sup>3</sup> Il est à noter que la Creuse est un département qui perd des habitants seulement du fait de son solde naturel négatif. Par contre son solde migratoire est positif à l'échelle du département (et dans les principaux chefs-lieux de canton, mais pas dans les communes les plus rurales). Le territoire ne peut donc pas être considéré comme « non attractif » du point de vue du solde migratoire, mais il est indéniable que sa faible natalité, sa ruralité et l'importance du poids des personnes âgées constituent une singularité territoriale.

les mobilités récentes, notre objectif a été d'avoir un corpus permettant de saisir les différences dans les motivations selon qu'il s'agit d'un déménagement effectué lors de la période d'entrée dans la retraite, ou d'un déménagement effectué plus récemment. L'analyse des questionnaires révèle des configurations différentes selon les territoires, du point de vue des caractéristiques sociales des personnes ayant migré sur les quatre terrains étudiés comme des raisons de s'y être installées, qui ne mobilisent pas les mêmes registres.

Pour approfondir les différents sens des déménagements effectués par des retraités « installés », nous avons réalisé des entretiens auprès de personnes déjà rencontrées dans le cadre de l'enquête quantitative. Afin de saisir tant l'impact des territoires que le milieu social, la structure familiale et le genre, nous avons sélectionné 42 personnes ayant eu une mobilité récente. La grille d'entretien a été élaborée à partir, d'une part, des registres qui peuvent interférer dans la décision de changer de résidence ; d'autre part, à partir des données liées aux articulations entre les trajectoires résidentielles et les trajectoires familiales et professionnelles.

Il s'agissait ici de repérer les changements de résidence des personnes rencontrées depuis la première installation dans un logement distinct de celui des parents et aujourd'hui, et d'établir les relations entre ces changements et les trajectoires familiale et professionnelle. Plus précisément, nous avons cherché à savoir si les changements ont entraîné un éloignement avec la famille d'origine, puis des enfants et la façon dont cela a été vécu. Des données relatives à la vie parentale, conjugale, amicale ont été recueillies afin de saisir leur impact sur le cours de la trajectoire résidentielle. Des éléments de la trajectoire professionnelle, ainsi que celle du conjoint (e), tels que les changements de statuts d'emploi et la perception des différents emplois occupés, leur impact sur les trajectoires familiale et résidentielle, ont été recueillis.

La présentation des résultats obtenus s'appuie sur ces deux temps forts de la démarche de recherche. Dans la première partie, il s'agira de présenter les profils des personnes âgées de 75 à 84 ans inclus sur les différents territoires en distinguant celles ayant eu une mobilité en « milieu de retraite » de celles ayant déménagé en début de retraite (Partie I du rapport). De cette présentation, l'objectif sera de montrer la spécificité des motifs de déménagement des retraités « installés » (donc en « milieu de retraite »), et de mesurer la part des différents registres décisionnels selon le territoire, la configuration familiale, le milieu social et le sexe. Cette première partie met en évidence deux axes orientant la décision, celui de la sociabilité de proximité, et celui du besoin d'un soutien face au vieillissement. Ces orientations sont tributaires du milieu social, de la structure des ménages, des sexes et des territoires. La deuxième partie du rapport permettra de saisir les dynamiques sociales et les éléments du contexte déclenchant le processus de changement de résidence (Partie II du rapport). Le propos s'appuiera sur les trois raisons principales de déménager, à savoir :

- Pour se rapprocher ou s'éloigner des proches ;
- Pour être dans un lieu plus sécurisant ;
- Pour être dans un lieu plus plaisant.

Chacun de ces motifs n'a pas la même signification selon le parcours résidentiel et social, la configuration familiale présente, le sexe, la localisation géographique, les conditions de vie au quotidien. Ces variables orientent également les manières de s'approprier le nouvel espace de vie, d'envisager le devenir en prenant en compte ou non les offres de service des territoires.

Ce rapport de recherche (qui fait donc suite au travail monographique déjà remis au PUCA dans le cadre du rapport intermédiaire) est complété par un volume annexe présentant la quasi-totalité des réponses au questionnaire, ainsi que le questionnaire lui-même. Le lecteur y trouvera une présentation des résultats bruts par terrains et par sous-populations définies en fonction de l'âge au déménagement.

## **PARTIE 1**

### **La mobilité résidentielle durant la retraite**

**Quelles sont les particularités des déménagements observés en « milieu de retraite » ?**

## Avant propos

Les personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête quantitative par questionnaire sont âgées de 75 à 85 ans et ont effectué au moins un déménagement depuis 55 ans. Leur mobilité résidentielle peut être ancienne ou très récente (l'année en cours). Ce sont des retraités « installés » dans cette période de l'existence. Leur âge au moment de l'enquête permet de considérer un moment du cycle de vie que nous qualifions de « milieu de la retraite ».

Le cœur de notre travail consiste à étudier cette mobilité résidentielle de « milieu de retraite ». Pour pouvoir mener à bien la réflexion, nous avons distingué quand cela était utile la sous-population « de référence » composée des personnes ayant déménagé en milieu de retraite et une sous-population « comparative » composée de personnes ayant déménagé autour du début de la retraite (parfois un peu avant, parfois après). L'âge séparant ces deux ensembles a été fixé à 70 ans (et non à 75 ans) pour des raisons numériques que nous expliquerons plus loin. La réunion des deux sous-populations constitue l'échantillon « total » à partir duquel nous présentons aussi certains résultats, en particulier dans les chapitres 1 et 2.

Nous rappelons que notre investigation a porté sur quatre terrains se situant dans les départements de la Creuse, de la Vendée, de l'Indre-et-Loire (Touraine) et du Nord. Pour ce travail qui a pris la suite chronologique des monographies, la collecte des données a été limitée dans la Creuse au canton de La Souterraine. Deux autres cantons avaient été présentés dans la monographie, mais l'étendue géographique du territoire n'était pas adaptée à la passation des questionnaires nécessitant au préalable un contact avec les mairies.

Pour faciliter la compréhension et éviter les répétitions, nous avons adopté dans la suite de la rédaction quelques expressions simplificatrices, qu'il convient de signaler dès maintenant :

- Les personnes ayant déménagé avant 70 ans seront aussi qualifiées de personnes ayant déménagé en « début de retraite » ;

- Les personnes ayant déménagé à 70 ans ou après seront parfois qualifiées de personnes ayant déménagé en « milieu de retraite ». L'âge de 70 ans est inclus dans le groupe d'âge, mais on simplifiera parfois la désignation de la population en considérant qu'ils ont déménagé « après 70 ans » (l'expression plus précise « après 69 ans » sera aussi utilisée) ;

- La désignation des 4 terrains pourra aussi être simplifiée : la communauté de communes des Olonnes est assimilée aux « Sables d'Olonne » ou aux « Sables », le canton d'Amboise est assimilé à « Amboise », le canton de La Souterraine à la ville éponyme, et enfin la commune de Villeneuve-d'Ascq à « Villeneuve ».

## Introduction

Le travail quantitatif réalisé en septembre 2007 s'est intercalé entre la production des monographies et la réalisation d'entretiens venant compléter cette analyse de questionnaires. Il constitue par conséquent la deuxième phase de la recherche sur la mobilité résidentielle des personnes inscrites dans la retraite depuis quelques années, mais n'appartenant pas encore à ce qu'il est convenu d'appeler le quatrième âge. Certaines personnes rencontrées ont en effet des problèmes de santé, mais aucune n'est dans une situation de grande dépendance. Pour moins de 5 % de la population rencontrée, une aide quotidienne est nécessaire, mais elle ne s'effectue pas en permanence dans la journée. Les caractéristiques principales de l'échantillon que nous avons constitué seront présentées ci-dessous, dans le premier chapitre.

Le travail préliminaire à la réflexion était de dresser le profil de personnes âgées de 75 à 84 ans au moment de la passation du questionnaire, ayant effectué au moins une mobilité depuis l'âge de 55 ans. En considérant une population de près de 300 personnes (67 à 77 individus selon les territoires), nous souhaitons dans un premier temps réunir des informations sur les principaux motifs justifiant le(s) déménagement(s) après 55 ans, en distinguant les personnes ayant déménagé pour la dernière fois en « début de retraite » (avant 70 ans), de celles constituant notre population de référence ayant déménagé en « milieu de retraite » (entre 70 et 85 ans).

La singularité des personnes ayant déménagé en « milieu de retraite » est d'avoir effectué une mobilité résidentielle à une période du cycle de vie où celle-ci est faible (9 personnes sur 10 disent vouloir vivre dans leur domicile actuel le plus longtemps possible). Le chapitre 2 étudiera les raisons de cette mobilité en comparaison de la mobilité des personnes ayant déménagé plus jeunes. Ont-elles changé de domicile pour se prémunir d'une perte d'autonomie en choisissant un logement adapté au vieillissement (déménagement préventif en vue d'acquérir un logement ergonomique) ? La priorité a-t-elle été donnée à un quartier, afin de vivre plus près des services et des aménités ? Les personnes ont-elles effectué un déménagement d'urgence provoqué par la perte d'un proche ou un problème de santé ? Ont-elles décidé seules (ou en couple) cette mobilité ? Est-elle à inscrire dans un réseau social plus vaste où la proximité des proches et le soutien escompté l'emportent sur les avantages de l'ancrage spatial du domicile précédent ?

Les réponses à ces questions sont essentielles dans une société où la population des personnes âgées est amenée à croître dans les prochaines décennies. Peu nombreux sont les individus qui souhaitent vivre en institution et la généralisation de ce mode de vie n'est pas souhaitée par les pouvoirs publics : « *vivre chez soi le plus longtemps possible* » est donc non seulement un choix revendiqué par les personnes âgées, mais c'est aussi un choix souhaitable dans une société occidentale encline au vieillissement démographique. Pour atteindre ces objectifs, nous savons cependant que certaines

conditions doivent être réunies. Pour vieillir « chez soi », le domicile doit être adapté aux possibilités physiques des personnes âgées qui, inexorablement, s'avèrent déclinantes avec l'augmentation de l'âge. Aussi, une maison à étage, l'absence de chambre et de salle de bains en rez-de-chaussée, la présence de marches à franchir (...) sont autant d'éléments qui peuvent avec le temps poser des difficultés aux personnes vieillissantes et empêcher le maintien dans le domicile. Nous montrerons dans le chapitre 3 que les personnes rencontrées ayant déménagé en milieu de retraite (ou plusieurs fois depuis le début de la retraite) font des choix plus raisonnés en matière de logement que les personnes ayant déménagé plus jeunes, mais les caractéristiques de leurs logements ne sont pas toujours optimales.

Les qualités du lieu du vieillissement ne se résume pas aux fonctionnalités du domicile, car entre 75 et 85 ans, les personnes âgées sont encore mobiles et le logement n'est pas synonyme de claustration. Les spécificités de l'environnement de proximité sont aussi des éléments qui permettent l'ancrage spatial et le maintien dans le domicile actuel. En fait, l'éloignement des services et des aménités n'est pas un problème tant que se déplacer ne pose pas de difficulté. Mais les années passant, l'usage de la voiture peut devenir plus difficile ou dangereux, le conducteur du véhicule peut disparaître et laisser par exemple une veuve sans permis de conduire. La situation nouvelle nécessite alors le recours à un tiers susceptible d'aider la personne dans tous les déplacements qui ne peuvent se réaliser à pied. Les personnes pouvant compter sur des proches seront alors plus à même de s'adapter à ces premières déprises, et on verra dans le chapitre 4 que les personnes ayant déménagé en « milieu de retraite » considèrent pouvoir recevoir davantage d'aide que celles ayant déménagé en « début de retraite ».

Lorsqu'une partie des besoins peut être satisfaite sur place par des déplacements qui ne nécessitent pas le recours à l'automobile, le territoire du quotidien est sans conteste mieux adapté au vieillissement. Nous verrons pourtant que deux stratégies se dessinent parmi les individus mobiles en milieu de retraite. En déménageant, certains privilégient effectivement la proximité aux commerces, à l'offre de soins, aux transports en commun. D'autres optent pour la proximité géographique avec des proches, souvent la famille. Si les deux considérations ne s'opposent pas (et peuvent être recherchées simultanément), l'essentiel est de pouvoir tirer un sentiment de sécurité de la nouvelle localisation.

Dans le prolongement des monographies, ce travail fait une large part à la prise en compte des spécificités de chaque terrain, en tenant compte de leurs propriétés urbaines ou rurales : communauté de communes des Olonnes, cantons d'Amboise et de La Souterraine, commune de Villeneuve-d'Ascq. Ces territoires présentent ou non des qualités héliotropiques qui expliquent la présence actuelle de certains migrants arrivés durant la retraite. Nous verrons que les types de mobilité qu'on observe sur ces quatre terrains sont distincts, et que les caractéristiques des territoires jouent un rôle certain dans ces différences. Chaque environnement ne présente assurément pas les mêmes possibilités de se loger dans des lieux adaptés au « bien-vieillir ». Ainsi, l'offre de logement est différente entre le canton d'Amboise et la communauté de communes des Olonnes, les possibilités d'usage des transports en commun n'ont rien de comparable entre le canton de La Souterraine et la banlieue lilloise. Mais chaque terrain est aussi typifié

en fonction d'autres variables sociales qui déterminent la présence de certaines personnes plutôt que d'autres et différentes formes de mobilité. Le milieu social, la configuration familiale, le genre, la biographie résidentielle influencent aussi la venue dans tel ou tel territoire, tout comme la façon d'envisager y demeurer ou les déménagements qui peuvent s'y produire en « milieu de retraite ».

Cette analyse révèle que les raisonnements sur les « personnes âgées » tenus dans la généralité ne sont pas en mesure d'apprécier des situations très différentes qui varient selon les attributs sociaux des personnes et les spécificités des lieux de vie. En matière de mobilité résidentielle en « milieu de retraite », où le choix du lieu est déterminant pour le maintien futur au domicile de la personne âgée, l'appréciation de la diversité des situations apportent des connaissances nouvelles. Cette réflexion que l'on découvre avec l'approche quantitative sera ensuite approfondie avec l'analyse des informations collectées grâce aux entretiens (partie II du rapport).

## Chapitre 1 – Présentation de l'enquête et de l'échantillon

Ce premier chapitre présente le dispositif d'enquête défini par l'équipe de recherche, afin d'administrer un questionnaire en face à face à des personnes ayant effectué au moins une mobilité résidentielle depuis l'âge de 55 ans. On présente aussi les grandes caractéristiques de l'échantillon pour en apprécier ses qualités, en distinguant chacun des quatre territoires étudiés.

### **1) Le dispositif d'enquête et ses limites**

#### **1.1) L'élaboration du questionnaire et la constitution de l'échantillon**

Le choix des thèmes à aborder dans le questionnaire et la formulation des questions ont nécessité plusieurs réunions de travail avec les membres du groupe de recherche. Nous partions sur le principe d'un questionnaire long. Une première version de questionnaire a été testée. Afin de limiter la durée du questionnaire à une heure au maximum, plusieurs réductions se sont imposées. Des reformulations ont en outre permis de simplifier le questionnement et d'améliorer sa fluidité pour la passation.

Un des objectifs du questionnaire consistait à pouvoir réunir des informations sur le logement et le lieu de vie actuels et d'être en mesure de les comparer aux mêmes données relatives au(x) logement(s) précédent(s). Le groupe de travail a discuté de la pertinence de recueillir des données sur (seulement) l'avant-dernier logement, pour un comparatif strict entre le logement actuel « L » et le logement précédent « L-1 », ou sur l'ensemble des logements antérieurs « L-n ». La première formule fut privilégiée, en réunissant toutefois une information minimale sur l'ensemble des mobilités et des logements depuis 55 ans. Ce choix impliqua néanmoins la répétition de certaines questions pour obtenir les mêmes informations sur le logement L (et son environnement) et sur le logement L-1.

La majorité des questions sont de type « fermées ». Les réponses à certaines questions ont été conçues pour prendre place dans des tableaux afin de limiter le nombre de questions à formuler et la taille physique du questionnaire. Au total, celui-ci fut matérialisé par un livret de 22 pages donnant lieu à la saisie de 200 variables. Le questionnaire final est disponible dans le volume des annexes.

Les responsables de chaque terrain ont eu pour consigne de sélectionner 75 personnes par tirage aléatoire à partir des listes électorales<sup>4</sup>. Pour les trois terrains comportant plusieurs communes (la

---

<sup>4</sup> On a fait l'hypothèse que les personnes de 75 à 84 ans étaient rarement absentes des listes électorales des communes où elles résident.

Communauté de communes des Olonnes, le canton d'Amboise, le canton de La Souterraine<sup>5</sup>), une distribution tenant compte du poids démographique local des personnes âgées a été recherchée. Dans la commune de Villeneuve-d'Ascq, nous souhaitons pouvoir rencontrer des personnes résidant dans les trois villages historiques, devenus des quartiers depuis la naissance de la ville nouvelle.

Les échantillons ont été constitués aléatoirement à partir des listes électorales disponibles dans les mairies. Les enquêteurs avaient pour consigne de sélectionner des personnes âgées de 75 à 84 ans ayant déménagé au moins une fois après l'âge de 55 ans. Pour ce faire, il a donc fallu repérer des personnes actuellement inscrites sur les listes électorales, mais absentes 20 ans plus tôt environ, ou y figurant à une autre adresse communale. Cette sélection a été longue à établir et n'a pas été exempte d'erreurs. Ainsi, certaines personnes sélectionnées étaient en réalité arrivées sur la commune avant 55 ans, d'autres avaient redéménagé et ne vivaient plus dans la commune, malgré leur inscription sur les dernières listes électorales (certaines étaient décédées). Certains agents communaux et plusieurs maires nous ont personnellement aidés dans l'élaboration des listes, en veillant à la sélection aléatoire des personnes.

Sur chaque terrain, deux échantillons ont été constitués : les personnes du premier échantillon ont reçu un courrier annonçant le projet d'enquête. Dans les communes qui ont adhéré le plus activement à notre recherche (la plupart), ce sont les municipalités qui ont eu l'obligeance d'adresser pour nous ce courrier à leurs administrés, ce qui a facilité la prise de contact par son caractère « officiel ». Le second échantillon a permis de pallier aux erreurs de tirage et surtout aux refus de participer à l'enquête. Par exemple, pour le canton d'Amboise, 129 courriers ont été adressés au total pour aboutir à 80 contacts physiques, soit un taux de « contacts » de 63 %, mais variant de 100 % dans la petite commune de Lussault-sur-Loire à 56 % dans la commune d'Amboise (les contacts étant en règle générale plus faciles à établir en milieu rural). Les courriers qui n'ont pas abouti s'expliquent par des refus (78 % des cas), des personnes injoignables (10 %), des personnes ayant déménagé (8 %), des personnes ne répondant pas aux caractéristiques attendues (4 %). Les taux d'échecs aux courriers, de l'ordre de 40 %, sont assez proches sur trois des quatre terrains (Villeneuve d'Ascq étant l'exception – *Cf. infra*).

Avant de rencontrer pour la première fois les individus tirés au sort, l'enquêteur ne savait pas à quel âge les personnes avaient déménagé et combien de fois elles avaient changé de domicile depuis 55 ans. C'est seulement au moment de la prise de contact avec les personnes sélectionnées que l'enquêteur prenait connaissance de ses caractéristiques et qu'il s'assurait qu'elles remplissaient les critères retenus.

Au total, 286 questionnaires ont été recueillis, soit 95 % de l'objectif fixé à 300 (75 par territoire). Des difficultés propres à deux terrains doivent être mentionnées. Elles expliquent d'ailleurs que l'objectif de 75 questionnaires n'ait pas été atteint.

---

<sup>5</sup> Le territoire de la Creuse constitué de trois cantons pour la monographie a été reconsidéré. L'étendue géographique trop importante de ce territoire et le nombre de personnes à rencontrer ont milité pour un recentrage sur le canton le plus peuplé.

- À Villeneuve-d’Ascq, le nombre important de bureaux de vote et l’évolution de leur composition depuis une vingtaine d’année a généré de nombreuses erreurs dans la constitution de l’échantillon. Un nombre conséquent de personnes sélectionnées se sont avérées non mobiles. La prise de contact avec les personnes sélectionnées a également été plus difficile à Villeneuve-d’Ascq, car un grand nombre de personnes se trouvaient sur liste rouge. Suite au courrier, pour entrer physiquement en contact avec elles, il fallait par conséquent se rendre directement chez elles et l’accessibilité aux immeubles (type d’habitat le plus fréquent) était complexe du fait de la présence généralisée d’interphones. Quand cette barrière était franchie, les personnes contactées ont plus souvent que dans les trois autres terrains décliné l’invitation à répondre au questionnaire (le refus est sans doute plus simple à exprimer pour une personne sollicitée par le biais de l’interphone).

- Dans le canton de La Souterraine, il fut difficile d’identifier suffisamment de personnes répondant aux critères d’âge et de mobilité, en particulier dans les petites communes. Les mairies ont également été moins enthousiastes à l’égard du projet de recherche. La qualité de la collecte effectuée par l’enquêteur a également été moins bonne. Il en résulte pour quelques questions que nous signalerons une certaine prudence quant à l’interprétation des résultats propres à ce terrain.

#### Nombre de personnes rencontrées sur chaque terrain pour la passation du questionnaire

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Total
Hommes	41	36	30	29	136
Femmes	36	31	45	38	150
Total	77	67	75	67	286

Sur l’ensemble des 4 territoires, les femmes sont sur-représentées. Cette situation est plutôt cohérente avec les données démographiques nationales (la durée de vie moyenne des femmes est plus longue), mais on constate qu’elle n’est pas observée dans chaque territoire. Cette situation peut s’expliquer par le caractère aléatoire du tirage de la population, mais on a aussi constaté à l’échelle communale, la sur-représentation masculine (dans certaines communes du canton d’Amboise, par exemple, la majorité des personnes sélectionnables était effectivement des hommes). La mobilité résidentielle apparente est donc supérieure pour le sexe masculin dans certaines communes, du fait que les populations qui résident sur certains territoires sont des populations « sélectionnées ». Cette situation nous amène à préciser les limites de la représentativité de l’échantillon.

## **1.2) Remarques concernant la représentativité de l’échantillon**

La procédure que nous avons adoptée pour constituer l’échantillon de cette enquête quantitative a permis de choisir aléatoirement des personnes ayant effectué au moins une mobilité résidentielle après 55 ans. Sur chaque territoire sélectionné, nous pouvons donc supposer avoir constitué une sous-population

qui résume les grandes caractéristiques de l'ensemble des personnes qui étaient « sélectionnables », c'est-à-dire qui avaient connu au moins une mobilité résidentielle et qui répondaient à nos critères d'âge. On peut toutefois signaler quelques limites propres à notre échantillon, sans remettre pour autant ses qualités en cause.

Dans ce travail de recherche, ont été rencontrées des personnes ayant effectué au moins une mobilité résidentielle à destination du territoire sélectionné, pour une origine géographique se situant dans ce même territoire ou au-delà. Il s'agit d'un travail mené à une date précise. Aussi, les personnes ayant effectué des mobilités résidentielles après l'âge de 55 ans sur les territoires étudiés mais n'y résidant plus au moment de l'enquête sont par construction absentes de notre échantillon. Autrement dit, les enquêteurs n'ont rencontré que des personnes qui ont souhaité ou qui ont pu se maintenir sur le territoire. Celles qui, pour des raisons diverses (intéressantes à connaître) avaient quitté le territoire ont nécessairement échappé à notre investigation de nature transversale. On peut faire l'hypothèse que rester en bonne santé dans un environnement rural peut être un critère plus important que dans une ville, où les personnes âgées sont moins éloignées des services<sup>6</sup>. Il existe des effets de sélection conduisant par conséquent à rencontrer certaines personnes plutôt que d'autres sur un territoire. C'est une limite propre à toute démarche transversale<sup>7</sup>.

Il faut donc avoir à l'esprit que les personnes *sédentaires* après un ou plusieurs déménagements sur un territoire donné, ont une probabilité (naturellement) plus forte d'être étudiée dans cette recherche, tout comme ceux, évidemment, qui sont encore en vie. Sur les terrains d'Amboise ou de La Souterraine, plus étendus géographiquement, et composés de secteurs ruraux et d'autres plus urbains, on peut d'ailleurs identifier quelques personnes arrivées sur l'une des communes du canton après 55 ans et qui en sont reparties dans un second temps. Dans la mesure où la seconde mobilité s'est faite dans une commune du même canton, on a pu repérer l'existence de ces situations susceptibles d'échapper à l'analyse transversale. Il est possible de réunir d'une autre manière une information sur ces personnes « invisibles » : dans le questionnaire, nous avons collecté les intentions de déménager dans les prochains mois ou les prochaines années, ce qui est un moyen d'obtenir des données sur le profil des personnes susceptibles de ressembler à celles qu'il n'est pas possible de rencontrer.

Sans entrer dans le débat du sens exact donné à la notion de « représentativité » d'un échantillon et des calculs relatifs au niveau de confiance (Martin, 2007, pp. 23-45), on peut accepter le principe que les sous-populations de chaque territoire présentent les caractéristiques « dominantes » de chaque population de référence. Mais il est évident que la somme des quatre sous-populations (une pour chaque territoire) ne constitue en rien un échantillon représentatif d'un ensemble territorial plus global, et a fortiori de la population française. C'est pourquoi, les raisonnements menés sur l'ensemble des 286

---

<sup>6</sup> Cependant, malgré une santé dégradée, un bon réseau d'aide et de soutien informel peut permettre à une personne âgée de se maintenir dans un environnement rural. Inversement, une personne dépendante sans soutien peut avoir des misères à rester vivre à domicile, même dans un cadre urbain.

<sup>7</sup> Echapper à ces limites nécessiterait une réflexion longitudinale ou d'autres estimations de ce que représentent les individus qui nous « échappent » (Cf. Louchart, 2006, p. 87, note de bas de page).

personnes rencontrées doivent se faire avec discernement, dans la mesure où cet échantillon est par nature hétérogène. C'est pourquoi, il est également plus intéressant de comparer les valeurs de chaque terrain entre elles (dans la mesure où l'on peut parler de différences significatives), ce qui correspond à notre objectif initial de différenciation des territoires du point de vue de la mobilité résidentielle.

Neuf personnes au total ont été mobilisées pour la passation des questionnaires réalisés entre les mois d'août et octobre 2007 sur les quatre terrains. 286 questionnaires dont la durée de passation était de l'ordre de 55 minutes ont été recueillis, saisis informatiquement, puis analysés. Toutes les questions ne seront pas analysées en détail dans ce rapport qui privilégie la réflexion sur les motifs de la mobilité résidentielle au cours de la retraite et ses spécificités chez ceux qui déménagent en « milieu de retraite », à un âge où la mobilité est faible. Le lecteur pourra cependant se référer au volume des annexes qui présente la quasi-totalité des résultats pour chaque question, soit pour la population prise dans sa globalité, soit pour les deux sous-populations qui composent cet ensemble, en fonction de l'âge au déménagement (avant 70 ans ou après).

### **1.3) Quelques rappels concernant les caractéristiques des terrains**

L'enquête par questionnaire, prenant la suite des monographies, n'avait pas pour objet de qualifier les caractéristiques physiques, économiques ou sociales des territoires. Toutefois le questionnaire apporte quelques informations qui corroborent les présentations des monographies, tout en apportant des nuances. Au sein d'un territoire (cantons, commune, ou communauté de communes), grâce aux réponses des personnes rencontrées, on peut confirmer certaines différences entre les territoires « urbains » ou « plutôt urbains » et les territoires « ruraux » ou « plutôt ruraux » en matière de densité de l'habitat, type de logement, offre commerciale, disponibilité des transports en commun, actions des communes... Mais l'enquête montre qu'on peut aussi habiter « en ville » dans un canton rural, ou bien dans un environnement éloigné des services tout en habitant dans le chef-lieu de canton. La variable urbain/rural du questionnaire, renseignée par l'enquêteur, permet donc d'apprécier ces situations pour les personnes interrogées.

Si l'on s'en tient à l'appréciation des enquêteurs tenant compte de l'isolement des logements et des services à proximité de l'habitation des personnes rencontrées, les sous-populations de Villeneuve-d'Ascq et des Sables sont totalement urbaines, puisque toutes les personnes rencontrées au sein de ces deux territoires (100 %) habitent dans un environnement urbain. Le canton d'Amboise, qualifié d'urbain par l'INSEE, accueille en son sein la commune éponyme comptant aujourd'hui plus de 12000 habitants, et qui constitue la seconde aire urbaine du département d'Indre-et-Loire, après celle de Tours. Cependant, il s'agit d'un canton contrasté géographiquement où l'habitat est dispersé dans les petites communes du canton. Ainsi, en laissant le tirage aléatoire constituer l'échantillon, ce sont 49 personnes interrogées sur 77 qui s'avèrent résider dans un environnement urbain (64 %). Dans le quatrième terrain, le caractère

rural (et agricole) est plus marqué qu'en Touraine, et ce n'est, assez logiquement, qu'une minorité de personnes rencontrées dans la Creuse qui habitent dans un environnement urbain : 26 sur 67, soit 39 %.

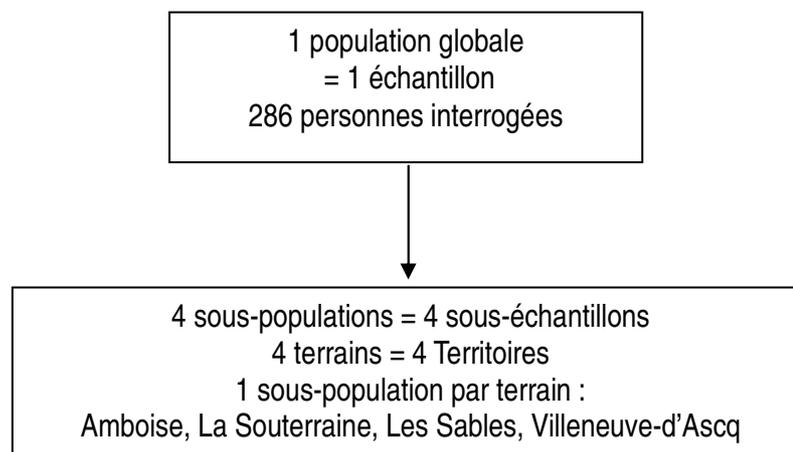
D'autres « lectures » du questionnaire peuvent qualifier l'environnement des personnes interrogées sur les quatre territoires, comme le type de logement actuellement occupé : 10 % vivent en appartement dans les cantons d'Amboise et de la Souterraine ; 41 % aux Sables et 49 % à Villeneuve-d'Ascq. Or la part des appartements et des logements collectifs est effectivement une caractéristique de l'habitat urbain. De manière analogue, la part des propriétaires est la plus élevée à Amboise et à la Souterraine, respectivement 83 % et 84 %. Cette proportion est de 73 % aux Sables et chute à 49 % à Villeneuve-d'Ascq.

Même si l'offre de logement et la structure sociale des populations rencontrées peuvent influencer sur les valeurs, ces deux indicateurs confirment l'étalement des quatre terrains sur un axe rural-urbain avec dans l'ordre La Souterraine, Amboise, Les Sables et enfin Villeneuve-d'Ascq. Des quatre terrains, Villeneuve-d'Ascq est la commune la plus urbaine par sa taille et le type d'habitat : la part des logements collectifs y est la plus importante des quatre terrains (plus d'un logement sur deux est collectif) et la commune détient le plus fort taux de logement HLM : près de 45 % des locations en 1999. Ces caractéristiques des terrains sont importantes pour comprendre le point de vue des habitants rencontrés au sein de chaque territoire.

## **2) Les caractéristiques sociales des 286 personnes interrogées**

Cette partie présente les principales caractéristiques sociales des personnes qui composent l'échantillon et les quatre sous-populations (ou « sous-échantillons ») propres à chaque territoire. Nous ne présentons que les variables sociodémographiques et socioéconomiques les plus classiques afin d'apprécier le caractère représentatif des 286 personnes interrogées.

### Définition de l'échantillon constitué et des quatre sous-populations localisées



## 2.1) Genre et Age

La sélection des personnes pour constituer l'échantillon s'est effectuée de manière aléatoire dès lors que nous étions en mesure de repérer l'existence d'au moins une mobilité après 55 ans pour des personnes âgées de 75 à 85 ans. Après discussion au sein du groupe de recherche, nous avons renoncé à établir des quotas qui auraient par exemple accordé dans l'échantillon un poids plus important aux femmes ou aux personnes âgées de 75-79 ans (par rapport aux personnes de 80-84 ans) afin de rendre compte des réalités démographiques nationales.

Dans le cadre d'un tirage aléatoire de 75 personnes sur chaque territoire, la probabilité de constituer un échantillon radicalement différent des caractéristiques de la population de référence est faible. En l'occurrence, malgré l'absence de quotas, on a obtenu dans l'échantillon final (286 personnes) des proportions relativement satisfaisantes d'individus du point de vue de l'âge et du genre : un peu plus de femmes (52 %) que d'hommes et une sur-représentation (attendue) des plus « jeunes » : 65 % âgées de 75 à 79 ans, 35 % âgées de 80 à 85 ans.

Comme indiqué plus haut, on observe toutefois des différences entre les territoires selon le genre. Les hommes sont légèrement plus nombreux à Amboise et à La Souterraine (respectivement 53 et 54 %) alors que les femmes l'emportent aux Sables et à Villeneuve-d'Ascq (respectivement 60 et 57 %). Les différences de genre entre terrains sont malgré tout statistiquement faiblement significatives.

### Répartition des sous-populations de l'échantillon en fonction du genre

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Hommes	53%	54%	40%	43%	48%
Femmes	47%	46%	60%	57%	52%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

*Khi2=4,23 ddl=3 p=0,236 (Peu significatif)*

Du point de vue de l'âge, les différences entre les terrains sont plus évidentes. C'est aux Sables d'Olonne et à Villeneuve-d'Ascq que les personnes rencontrées sont les plus jeunes : trois sur quatre ont entre 75 et 79 ans. A contrario, la sous-population du canton de La Souterraine est la plus âgée avec une répartition quasi-équivalente entre les personnes de 75-79 ans et les 80 ans et plus.

### Répartition des sous-populations de l'échantillon en fonction de l'âge

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
75-79 ans	62%	52%	73%	73%	65%
80-85 ans	38%	48%	27%	27%	35%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

*Khi2=9,3 ddl=3 p=0,025 (Significatif)*

Les moyennes d'âge des personnes rencontrées oscillent selon les terrains entre 78,5 ans (Les Sables) et 79,9 ans (La Souterraine). Entre hommes et femmes, les écarts sont très réduits, à l'exception

du territoire de Villeneuve-d'Ascq où les hommes sont plus âgés d'une année. Somme toute, ces différences sont réduites.

### Age moyen des quatre sous-populations de l'échantillon

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Hommes + Femmes (286)	79,3 ans	79,9 ans	78,5 ans	78,8 ans	79,1 ans
Hommes (136 individus)	79,4 ans	80,0 ans	78,3 ans	79,4 ans	79,4 ans
Femmes (150 individus)	79,3 ans	79,9 ans	78,7 ans	78,3 ans	78,3 ans

*Calculs effectués en tenant compte du détail de la distribution*

Signalons que l'âge des personnes au moment de l'enquête a un intérêt limité pour l'étude de la mobilité résidentielle. C'est l'âge *au moment de la mobilité résidentielle* qui est la variable essentielle pour qualifier les événements. Elle permet notamment de distinguer les déménagements « autour du départ en retraite » et les déménagements plus tardifs. Nous distinguerons plus loin les personnes ayant déménagé avant 70 ans, donc plutôt en « début de retraite », et celles ayant déménagé après cet âge, plutôt en « milieu de retraite ».

## 2.2) Le statut matrimonial

En France, entre 75 et 85 ans, les personnes mariées demeurent encore les plus nombreuses, mais à cette période du cycle de vie, d'autres statuts matrimoniaux connaissent une évolution rapide, en particulier la part des personnes veuves. À partir de 60 ans, cette valeur augmente rapidement pour les hommes comme pour les femmes, mais le veuvage concerne au moins 5 fois plus souvent les femmes que les hommes à partir de 65 ans. Compte tenu de la plus faible espérance de vie des hommes et de leur propension plus élevée à se remarier, on a tendance à considérer que le veuvage (en Europe) est avant tout un fait social féminin et que l'isolement des personnes âgées est d'abord celui des femmes (Delbès, Gaymu, Springer, 2006). Ce constat ne doit pas faire oublier que des hommes âgés connaissent aussi le veuvage.

### Veuvage en France chez les hommes et les femmes

	Nombre de femmes veuves (FV)	Poids des veuves dans la classe d'âge	Nombre d'hommes veufs (HV)	Poids des veufs dans la classe d'âge	FV / HV
55-59 ans	125 574	9%	28 366	2%	4,4
60-64 ans	216 902	15%	43 852	3%	4,9
65-69 ans	357 261	24%	67 644	5%	5,3
70-74 ans	498 719	36%	91 102	8%	5,5
75-79 ans	631 001	49%	113 087	13%	5,6
80 ans et plus	1 167 677	73%	210 020	29%	5,6

*Recensement de la population, 1999, INSEE*

Sur nos quatre terrains, le mariage est le statut matrimonial qui domine puisque c'est la situation partagée par plus d'une personne rencontrée sur deux. La proportion est de 57 % pour l'ensemble de l'échantillon (marié ou pacsé ou remarié). Les plus faibles valeurs (mais proches) sont observées dans les

territoires urbains (53 % aux Sables et 55 % à Villeneuve-d'Ascq), et la plus forte dans le canton le plus rural de La Souterraine (63 %). La différence de 10 points observée entre les zones urbaines et rurales signale l'existence possible d'un lien entre le statut matrimonial et le lieu de vie. On pense en premier lieu à l'offre de services qui diffère entre les territoires, mais aussi à l'éloignement géographique entre les lieux de vie et les services. L'offre de logement en maison individuelle, avec jardin, est aussi plus importante en milieu rural et convient moins aux personnes vivant seules (Cf. monographies).

#### Statuts matrimoniaux détaillés et regroupés pour chaque territoire

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Total	77	67	75	67	286
Marié ou pacsé	43	41	38	33	155
remarié	1	1	2	4	8
veuf	26	16	27	24	93
divorcé	3	6	8	2	19
célibataire	4	3	0	4	11
Marié ou pacsé ou remarié	44	42	40	37	163
veuf ou divorcé	29	22	35	26	112
célibataire	4	3	0	4	11
en couple	45	43	42	42	172
pas en couple	32	24	33	25	114

Comme le montre le tableau qui précède, le total des personnes divorcées ou veuves ou célibataires fournit un total proche des personnes ayant déclaré ne pas vivre en couple. Les situations actuelles de divorce (entre 3 et 11 % selon les terrains) et de célibat (entre 0 et 6 %) sont les moins représentées. Si les personnes déclarées ne sont que 19 à avoir déclaré être divorcées, on voit que cette génération n'a pas totalement échappé à la montée de la divortialité.

À l'instar de la situation dans la société française, le statut matrimonial demeure très discriminant selon que l'on interroge des hommes âgés ou des femmes âgées. Sur chacun de nos terrains, les femmes connaissent des situations d'isolement conjugal plus fréquentes que les hommes. Le contraste entre les hommes et les femmes est le plus fort dans la Communauté de communes des Sables d'Olonne où la vie hors couple est 3,6 fois plus fréquente chez les secondes.

#### Proportion de personnes déclarant ne pas vivre en couple selon le genre

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Femmes ne vivant pas en couple	58%	52%	62%	47%	55%
Hommes ne vivant pas en couple	27%	22%	17%	24%	23%

Selon les terrains, les personnes veuves (hommes et femmes confondus) oscillent entre le quart et le tiers des situations. Les proportions correspondent approximativement aux valeurs françaises. Le canton de la Creuse se distingue encore des autres territoires par la faiblesse du veuvage (10 ou 12 points

de moins). Ce contraste est accentué chez les femmes : 35 % sont veuves dans le canton de La Souterraine tandis que la proportion est de l'ordre de 50 % dans les trois autres territoires.

#### Proportion de veufs et de veuves dans chaque territoire (personnes âgées de 75 à 85 ans)

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Hommes	17%	14%	13%	21%	16%
Femmes	53%	35%	51%	47%	47%
Ensemble	34%	24%	36%	36%	33%

*Lecture : 17 % des hommes du canton d'Amboise (âgés de 75 à 85 ans) sont veufs contre 53 % des femmes du même territoire.*

Les variables relatives aux situations matrimoniales ainsi que la variable « vie en couple » ne fournissent pas l'information complète sur la structure des ménages dans lesquelles vivent les personnes rencontrées. Treize personnes (dont 8 sur le canton d'Amboise) ont déclaré vivre avec un descendant au domicile ; 1 résident de la Creuse a signalé chez elle la présence d'un collatéral ; et 1 personne de Villeneuve-d'Ascq celle d'une autre personne, non membre de la famille. Ces situations sont relativement rares mais s'observent davantage chez les personnes vivant en couple (10 sur 13). Par conséquent, ce constat ne vient pas atténuer l'isolement au sein du foyer que connaissent 40 personnes rencontrées sur 100, dont 55 % de femmes.

### **2.3) Les niveaux d'études, les positions sociales et les revenus**

Les personnes rencontrées appartiennent à des générations qui ont débuté le travail jeunes et qui ont connu des durées de scolarité réduites. En 1999, 74 % de la population recensée en France âgée de 75 ans ou plus avait au mieux le certificat d'études primaires (INSEE, 1995, p. 19). Dans l'échantillon, ce sont près de 6 personnes sur 10 qui ont au plus atteint la fin de la scolarité obligatoire de l'époque. Dans les terrains d'Amboise et Villeneuve-d'Ascq, les personnes interrogées sont plus diplômées que les générations auxquelles elles appartiennent. Environ une personne sur quatre possède un niveau baccalauréat ou plus, alors qu'en France seulement 13 % des 75 ans et plus avaient ce niveau d'études en 1999 (INSEE, 1995, p. 19).

Peu diplômées, les générations prises en compte n'ont pas connu la promotion sociale qui caractérise les personnes nées entre 1940 et 1960. Le début de leur histoire professionnelle se résume souvent à des positions d'ouvriers ou d'employés, qu'environ un sur deux ont conservé toute leur vie active. Les données de l'INSEE rappellent que les femmes ont été moins actives que les hommes : 26 % des femmes contre 2,2 % des hommes (taux estimés pour les personnes âgées de 75 à 84 ans en 1999 d'après INSEE, 1995, p. 21).

Les quatre sous-populations de notre échantillon sont marquées par des différences du point de vue des niveaux d'études, et à un degré moindre des positions sociales (PCS). Si on ne tient pas compte du genre, les personnes interrogées à Villeneuve-d'Ascq sont celles qui ont fréquenté le plus longtemps le

système scolaire, mais la part des employés et ouvriers y est paradoxalement la plus forte, supérieure de 12 points à celle observée à Amboise et de 22 points à celle de la Souterraine. Les personnes ayant eu un statut cadre, globalement minoritaires dans l'échantillon, sont les plus représentées dans la commune de Villeneuve-d'Ascq et dans le canton d'Amboise.

#### Niveau d'études déclaré par les personnes interrogées

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Fin d'études primaires	45	47	48	30	170
CAP ou fin de collège	15	9	20	19	63
Bac ou niv. Bac	9	3	4	10	26
Supérieur au bac	8	8	3	8	27
Total	77	67	75	67	286
<i>Part fin d'études primaires</i>	<i>58%</i>	<i>70%</i>	<i>64%</i>	<i>45%</i>	<i>59%</i>
<i>Part bac ou supérieur au bac</i>	<i>22%</i>	<i>16%</i>	<i>9%</i>	<i>27%</i>	<i>19%</i>

#### Catégorie sociale déclarée\* par les personnes interrogées

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Agriculteurs	4	10			14
Commerçants ou artisans	10	8	12	5	35
Chef d'entreprise	1	2		1	4
Cadres et prof. intellect.	10	5	4	8	27
Catégories intermédiaires	15	17	14	15	61
Employés	14	13	30	18	75
Ouvriers	17	7	8	17	49
Sans emploi	6	4	7	3	20
Non réponse		1			1
Total	77	67	75	67	286
<i>Part cadres</i>	<i>13%</i>	<i>7%</i>	<i>5%</i>	<i>12%</i>	<i>9%</i>
<i>Part employés+ouvriers</i>	<i>40%</i>	<i>30%</i>	<i>51%</i>	<i>52%</i>	<i>43%</i>

\* Il s'agit de la catégorie sociale déclarée résumant le mieux le parcours professionnel

En tenant compte du sexe des répondants, les catégories sociales apparaissent peu différentes en fonction des terrains, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Sans surprise, les femmes ont des positions sociales moins élevées que les hommes ; plus d'une sur deux ayant effectué leur vie professionnelle dans des positions d'employées, ouvrières ou agricultrices. Toutefois, si on considère la PCS de leurs conjoints (conjoints dans certains cas décédés), on constate une élévation attendue du statut social des femmes dans tous les terrains, sauf en Creuse.

### PCS des femmes et de leurs conjoints (si conjoints) dans les quatre territoires

	Amboise		La Souterraine		Les Sables		Villeneuve		Ensemble	
	PCS femmes	PCS conjoints	PCS femmes	PCS conjoints	PCS femmes	PCS conjoints	PCS femmes	PCS conjoints	PCS femmes	PCS conjoints
Sans emploi	17%	0%	13%	0%	16%	0%	8%	0%	13%	0%
Agriculteurs / Employés / Ouvriers	56%	44%	60%	65%	60%	34%	79%	50%	64%	47%
Professions intermédiaires	14%	12%	13%	<b>27%</b>	9%	<b>34%</b>	8%	<b>28%</b>	11%	26%
Commerç. ou artisans / Chefs d'entreprise	8%	<b>16%</b>	10%	4%	16%	18%	3%	<b>9%</b>	9%	12%
Cadres, cadres sup, prof. Intellect. sup.	6%	<b>28%</b>	3%	4%	0%	<b>13%</b>	3%	<b>13%</b>	3%	14%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les revenus déclarés dans l'enquête complètent les informations liées aux PCS. Le calcul de la moyenne des revenus pour chaque terrain révèle que la sous-population d'Amboise est la plus favorisée économiquement (en moyenne), mais le nombre de personnes n'ayant pas souhaité répondre à cette question étant plus important à Villeneuve-d'Ascq et surtout aux Sables (effet enquêteur ?), on supposera que les calculs sont sous-estimés dans ces deux terrains : généralement, les personnes à hauts revenus les déclarent moins volontiers que les personnes à faibles revenus.

### Revenus déclarés par les personnes interrogées

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Total
De 300 à moins de 600 euros		5		1	6
De 600 à moins de 1000 euros	9	16	11	11	47
De 1000 à moins de 1500 euros	20	21	16	17	74
De 1500 à moins de 2000 euros	10	7	15	8	40
De 2000 à moins de 2500 euros	11	6	7	10	34
De 2500 à moins de 3000 euros	13	4	5	6	28
De 3000 à moins de 5000 euros	9	5	4	5	23
De 5000 à moins de 7500 euros	1	1			2
De 7500 ou plus	1			1	2
Ne veut pas répondre / non réponse	3	2	17	8	30
Total	77	67	75	67	286
Moyenne mensuelle	2175	1605	1734	1898	1866
Moyenne annuelle	26100	19255	20803	22780	22397
Moyenne (estimée) des revenus fiscaux* (2005) pour des personnes de 75 ans et plus	17365	16162	19573	20624	

\* Moyenne calculée sur l'Arrondissement dont dépend le territoire

Pour apprécier la qualité des données concernant les revenus, nous avons tenté de comparer les valeurs moyennes de notre échantillon avec les données INSEE relatives aux revenus fiscaux. Sur le site de l'INSEE, l'information est disponible *par groupe d'âge*, pour l'année 2005, seulement à l'arrondissement administratif. L'INSEE publiant les médianes et non les moyennes par tranche d'âge, nous avons appliqué un coefficient multiplicateur de 1,18 (voir ci-après) pour estimer les moyennes des revenus des personnes âgées de 75 ans et plus.

Ces valeurs estimées, confrontées avec les revenus annuels moyens de chaque sous-population, donnent des résultats proches pour Les Sables d'Olonne et Villeneuve-d'Ascq. Les personnes interrogées dans les deux autres territoires semblent posséder des revenus supérieurs aux habitants de l'arrondissement administratif. L'écart est très important dans le canton d'Amboise, ce qui pourrait laisser penser que des personnes ayant effectué une mobilité résidentielle après 55 ans à destination du canton d'Amboise et âgées aujourd'hui de 75 à 85 ans ont des revenus nettement supérieurs aux habitants de 75 ans et plus de l'arrondissement de Loches.

*Détermination du coefficient multiplicateur permettant de passer de la médiane à la moyenne des revenus français sur longue période (tous âges confondus)*

	Moyenne	Mediane	Multiplicateur
1970	19 938	16 478	1,21
1975	23 938	20 370	1,18
1979	26 058	22 273	1,17
1984	26 436	22 695	1,16
1990	27 593	23 668	1,17
1996	26 685	22 922	1,16
1997	26 598	22 771	1,17
1998	27 150	23 279	1,17
1999	27 679	23 657	1,17
2000	28 134	23 917	1,18
2001	28 728	24 457	1,17
2002	29 008	24 847	1,17
2002 réropolée *	29 615	25 397	1,17
2003	29 552	25 209	1,17
2004	29 476	25 059	1,18
2005	29 696	25 205	1,18

Source : INSEE

## 2.4) Indicateurs de santé

Les personnes interrogées dans cette enquête ne sont pas dépendantes, au sens où toutes vivaient chez elles sans avoir recours à une aide permanente. Nous leur avons demandé de résumer, selon elles, leur perception de leur santé physique sur une échelle de 1 à 10 (Question n°147). Cette méthode, bien que subjective, relève un état de santé relativement satisfaisant pour une population âgée de 75 à 85 ans (moyenne égale à 6,4). Ce constat mérite cependant un certain nombre de réserves car la moyenne dissimule des situations hétérogènes.

### Indicateurs de santé physique

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Hommes					
moyenne du score (/10)	6,7	6,8	6,1	5,8	6,4
% inférieur ou égal à 5	27%	19%	27%	21%	24%
Femmes					
moyenne du score (/10)	6,6	5,4	6,6	6,8	6,4
% inférieur ou égal à 5	31%	48%	29%	21%	31%
Ensemble					
moyenne du score (/10)	6,6	6,1	6,4	6,4	6,4
% inférieur ou égal à 5	29%	33%	28%	21%	28%

Selon les terrains et les sexes, on constate qu'entre 19 à 48 % des personnes ont une note inférieure ou égale à 5. Une fraction de la population rencontrée, certes minoritaire, possède par conséquent une santé physique diminuée (souvent corrélée à un moral affaibli). Des pertes d'autonomie ont d'ailleurs été constatées occasionnellement par les enquêteurs (difficulté à marcher, à se lever seul d'un fauteuil par exemple), sans qu'il soit possible d'indiquer objectivement leur gravité.

Comme chacun le sait, la santé évolue avec l'âge et les êtres humains sont très inégaux en matière de santé. En vieillissant, les inégalités se renforcent. Aussi, à l'occasion d'une mobilité résidentielle, il semble logique de considérer que la santé est un facteur qui entre en jeu de manière diversifiée en fonction de l'âge des migrants. Dans notre enquête, les personnes qui ont signalé avoir effectué une mobilité en raison d'un problème de santé d'un membre de la famille sont en moyenne âgée de 3,3 années de plus que les autres. Toutefois, si on compare les personnes ayant déménagé avant 70 ans ou après cet âge, on constate que l'état de santé est peu différent entre les deux sous-populations. Dans notre échantillon, l'âge au déménagement entre 55 et 84 ans ne s'explique donc pas prioritairement par cette variable (mais nous devons nous garder de généraliser ce résultat à d'autres populations). Nonobstant, au sein des couples, les considérations concernant la santé ne concernent pas seulement l'individu qui répond au questionnaire, mais aussi son conjoint, et nous n'avons pas réuni d'information précise relative à sa santé.

#### Personnes ayant déménagé avant 70 ans (non réponses exclues)

	Santé physique						
moral	1/2/3	4/5	6/7	8/9/10	Ensemble	Ensemble (%)	
1/2/3	5	1	0	2	<b>8</b>	4%	
4/5	2	12	4	3	<b>21</b>	11%	
6/7	2	13	30	8	<b>53</b>	28%	
8/9/10	4	15	30	55	<b>104</b>	56%	
Ensemble	<b>13</b>	<b>41</b>	<b>64</b>	<b>68</b>	<b>186</b>	100%	
Ensemble (%)	7%	22%	34%	37%	100%		

Note moyenne « morale » : 7,3

Note moyenne « santé physique » : 6,8

#### Personnes ayant déménagé après 69 ans (non réponses exclues)

	Santé physique					
moral	1/2/3	4/5	6/7	8/9/10	Ensemble	Ensemble (%)
1/2/3	0	1	1	0	<b>2</b>	1%
4/5	2	7	4	2	<b>15</b>	8%
6/7	1	6	17	1	<b>25</b>	13%
8/9/10	1	6	13	22	<b>42</b>	23%
Ensemble	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>35</b>	<b>25</b>	<b>84</b>	45%
Ensemble (%)	5%	24%	42%	30%	100%	

Note moyenne « morale » : 7,1

Note moyenne « santé physique » : 6,7

D'autres indicateurs signalent que l'état de santé des personnes rencontrées connaît les signes d'un affaiblissement. Elles sont 92 % à prendre régulièrement des médicaments (Question n°149) et trois sur quatre (74 %) ont subi au moins une opération depuis l'âge de 55 ans (Question n°146). Enfin, une partie des personnes rencontrées sont, pour certaines tâches de la vie quotidienne, aidées par des tiers. 40 % ont déclaré avoir une aide dans leur vie quotidienne, soit tous les jours (seulement 3 %), soit quelques heures par semaine ou par mois (37 %). Les autres personnes n'ont pas eu besoin d'aide au cours des douze derniers mois. Quand elle existe, cette aide est apportée par les proches (dont le conjoint quand il existe), mais plus souvent par des professionnel(le)s de l'aide à domicile. Il est certain que les possibilités financières des personnes interviennent dès lors que l'aide apportée est une aide marchande. Le recours à une femme de ménage n'est donc pas un indicateur fiable de l'aide indispensable dont certaines personnes doivent faire l'objet pour pouvoir se maintenir à domicile. Seulement 4 % des personnes ont reçu une aide pour les repas et 1 % pour la toilette, proportion qui confirme que les formes de grande dépendance sont exclues de notre population.

#### Aides apportées par les proches aux personnes interrogées âgées de 75 à 85 ans

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Total
Pour se déplacer	25	24	26	23	24
Pour faire des achats	16	22	24	27	22
Pour l'entretien de la maison	15	12	17	19	16
Pour l'entretien du jardin	19	20	5	15	15
Pour la toilette	3				1
Pour des démarches administratives	8	5	14	7	8
Pour préparer les repas	7		5	4	4
Aide financière			2		
Autre aide	7	17	7	5	8
Total	100	100	100	100	100

*Remarque : Question n° 135 à choix multiples n'indiquant pas la fréquence de l'aide*

## **Conclusion**

Dans ce chapitre, la présentation de notre population globale au travers des variables habituelles en sciences sociales nous permet de conclure que nous avons constitué des sous-populations (entre 67 et 77 par terrain) qui sont conformes avec ce que les connaissances socio-démographiques plus générales sur la population française nous laissaient attendre. Pour nombre de variables, la structure de notre échantillon et des sous-échantillons est cohérente avec les réalités sociales connues à plus grande échelle. Par conséquent, malgré des moyens sans commune mesure avec des enquêtes réalisées au niveau national, nos analyses n'ont pas à craindre les critiques concernant la structure de notre échantillon.

Les résultats concernant les revenus sont plus contrastés, sans qu'on puisse dire pour autant qu'ils soient aberrants. Plusieurs variables dont le niveau d'études, la PCS ou les revenus montrent que les

personnes de l'échantillon (ou au moins de certains terrains) sont sensiblement mieux dotées que la population française prise dans sa globalité. Ce résultat n'est pas contradictoire avec d'autres études qui ont montré que les personnes âgées *antérieurement mobiles* appartiennent à des milieux sociaux plus favorisés, ayant des ressources plus élevées que l'ensemble des personnes âgées (Lévy, 1999).

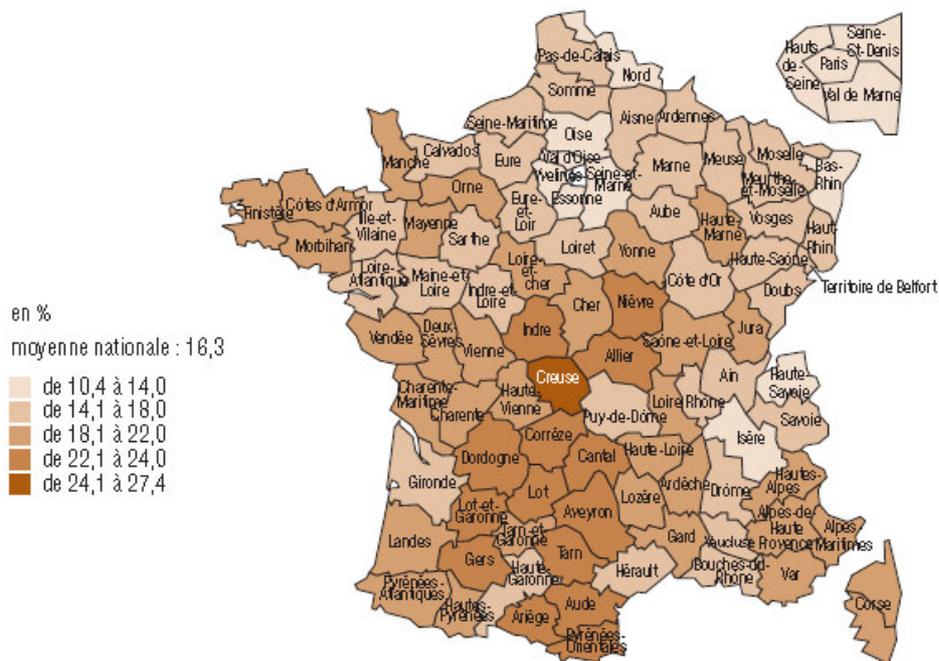
On retiendra que les caractéristiques des sous-populations qui renvoient aux spécificités de chaque terrain font que la population totale (286 personnes) est plus hétérogène que ne l'est chaque sous-population prise isolément. La comparaison entre terrains doit donc être privilégiée aux dépens de raisonnement général sur l'ensemble de l'échantillon, même si des différences trop ténues peuvent ne pas avoir de signification, statistiquement parlant. On rappelle que la taille des sous-échantillons est relativement faible et qu'avec un échantillon aléatoire de taille 75, un pourcentage observé de 50 % conduit à un intervalle de confiance au niveau 90 % de l'ordre de  $\pm 9,5 \%$  (pour un pourcentage observé de 20 % ou 80 %, la demi-longueur est encore de 7,6 %).

## Chapitre 2 – La mobilité résidentielle

Ce chapitre traite de la mobilité résidentielle telle que nous pouvons l’observer sur la totalité de notre échantillon et permettra de dégager diverses configurations de mobilité en considérant les raisons évoquées par les personnes interrogées pour justifier leur(s) déménagement(s). Il nous donnera un cadre d’analyse permettant de centrer notre analyse sur les personnes ayant spécifiquement déménagé en milieu de retraite (dans les chapitres 3 et 4 de cette partie).

La mobilité résidentielle des retraités renvoie à des enjeux majeurs en termes d’aménagement du territoire. On sait qu’en France, certaines régions sont traditionnellement jeunes (le Nord et la région parisienne par exemple) quand d’autres ont depuis plusieurs décennies connues des mouvements d’émigration ou une faible fécondité (en résultant pour partie) se traduisant par une proportion de personnes à la retraite élevée : une grande partie du sud-ouest de la France et plus particulièrement le Limousin en constituent les meilleurs exemples (Cf. carte infra).

### Proportion de personnes âgées d’au moins 65 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2003 (carte INSEE)



Source : INSEE, *Les personnes âgées*, Coll. Références, 2005, p. 15

Dans la littérature, les publications concernant la mobilité résidentielle traitent généralement de migrations interrégionales ou interdépartementales. Les données montrent que la mobilité des personnes à la retraite est moins forte que celles des actifs. Depuis 1980, moins de 8 % des personnes de plus de 60 ans auraient changé de département à la retraite. Cette moyenne masque toutefois des mobilités plus marquées à certains âges et parmi les retraités des grandes villes. C’est le cas notamment pour l’Ile-de-France, puisqu’un Francilien sur quatre quitterait la région lors de la retraite (Godet, Mousli, 2006).

Avec le vieillissement des boomers, environ 600 000 personnes vont accéder annuellement à la retraite dans les prochaines années. Même si on juge la mobilité résidentielle des retraités relativement « réduite » par rapport à celle des actifs, certains territoires sont donc susceptibles de voir une partie de leurs retraités émigrer dans d'autres régions (43 % des retraités qui ont changé de région de résidence entre 1990 et 1999 étaient Franciliens), quand d'autres pourraient les voir affluer alors qu'elles ne les attendent pas : la Bretagne, Poitou-Charentes, ... (J.-F. Royer, 2006). Ces mouvements créent déjà dans certains départements des tensions sur le marché de l'immobilier au détriment des jeunes générations moins dotées économiquement qui peinent à se stabiliser sur le marché du travail<sup>8</sup>. Ils posent aussi à plus long terme la question du maintien de ces « nouvelles » populations sur les territoires, en particulier si elles sont démunies de services en mesure d'accompagner le vieillissement de ces populations.

En outre, la mesure des seules mobilités interrégionales ou interdépartementales minore les mobilités résidentielles des personnes âgées, car elles peuvent s'observer à une échelle géographique nettement plus réduite. Dans notre enquête, on a l'exemple extrême d'une personne ayant déménagé dans le même immeuble, en passant du troisième étage au second, pour bénéficier d'un logement plus grand. Ce déménagement peut passer inaperçu puisque qu'entre deux recensements de la population, cette personne a conservé la même adresse. Plusieurs travaux n'étudient pas ces « mobilités résidentielles locales des retraités » pour reprendre le terme de Laurent Thomsin (Thomsin, 2001) ou Françoise Cribier. L'ouvrage de Delbès et Gaymu permet de mieux apprécier cette mobilité « plus localisée » : dans leur ambition de suivre longitudinalement les Français retraités, les auteures accordent deux pages<sup>9</sup> à la mobilité géographique des personnes âgées de 75 ans au moment de l'enquête. On apprend ainsi qu'entre 62 et 75 ans, 15 % d'entre elles avaient déménagé au cours des treize années qui précédaient l'enquête, sans que des différences entre les hommes et les femmes puissent être établies (Delbès, Gaymu, 2003, pp. 41-42).

L'approche longitudinale apporte un véritable supplément de connaissances pour apprécier la mobilité résidentielle. Mais une des limites de certaines recherches sur les mobilités des retraités est que justement, elles ne s'intéressent qu'aux migrations des « retraités ». Pour être totalement cernée, l'étude de la mobilité résidentielle « à la retraite » doit débiter avant que les personnes soient à la retraite<sup>10</sup>. On sait en effet que les déménagements sont les plus nombreux *autour du départ à la retraite* (un peu avant ou un peu après) pour décliner ensuite jusqu'à 75-80 ans<sup>11</sup> (Cribier, 1999, p. 255). Notre travail montre parfaitement que plusieurs mobilités résidentielles ont été « construites » avant le passage à la retraite, soit que la destination ait été prévue de longue date, car elle correspondait à des lieux faisant écho à une histoire familiale, soit que le lieu de résidence principale à la retraite ait été durant la vie active une résidence secondaire.

<sup>8</sup> Les mêmes régions voient arriver des résidents étrangers, « secondaires » ou « permanents », originaires de l'Union européenne, qui exercent aussi une pression sur l'immobilier.

<sup>9</sup> Enquête « Passages de la vie active à la retraite » menée auprès de deux échantillons des générations 1916 et 1922 tirés à partir du fichier des cotisants de la CNAV (3000 personnes). Le thème de la mobilité résidentielle n'était pas un objectif principal dans le travail de Delbès et Gaymu.

<sup>10</sup> D'où peut-être la nécessité d'utiliser un vocable différent : mobilité des « seniors » par exemple.

<sup>11</sup> Les mobilités ne réaugmentent que légèrement aux âges les plus avancés.

Au « milieu de la retraite », il existe ensuite d'autres mobilités, même si elles sont moins nombreuses que celles observées au moment du passage entre la vie active et la retraite. Elles correspondent plutôt à un « plancher » par rapport à l'ensemble des déménagements que l'on peut observer au cours de la retraite. Pour Philippe Louchart qui a étudié les migrations des Franciliens vers d'autres régions<sup>12</sup>, les taux annuels moyens de départ sont environ trois fois moins élevés entre 70 et 80 ans qu'entre 55 et 65 ans (Louchart, 2006, p. 87). Dans notre enquête, en interrogeant des personnes du groupe d'âge 75-85 ans ayant été mobiles au moins une fois à partir de 55 ans, on observe cette concentration des mobilités autour de 60 ans, âge qui pour cette génération résume assez bien le moment du départ à la retraite. Les personnes ayant été mobiles plus tard au cours du cycle de vie sont effectivement moins nombreuses (en valeur absolue et en valeur relative).

## **1) La mobilité résidentielle quantifiée**

### **1.1) La mobilité résidentielle depuis 55 ans**

Comme nous l'avons expliqué plus haut, toutes les personnes interrogées dans l'enquête ont en commun d'avoir été géographiquement mobiles au moins une fois après 55 ans. La sélection aléatoire que nous avons faite des personnes à partir des listes électorales nous a permis de constater qu'elles avaient réalisé au moins un déménagement, sans savoir si ce mouvement avait eu lieu à partir d'une autre commune ou au sein de la même commune. Nous ne savions pas davantage si les personnes avaient effectué plus d'un déménagement, ni à quel âge elles s'étaient installées dans la commune étudiée.

Comme prévisible, le plus grand nombre des personnes interrogées n'a réalisé qu'un seul déménagement entre 55 et 85 ans. Parmi les 286 individus, 50 % ont fait une seule mobilité résidentielle, 33 % ont réalisé deux déménagements et 17 % en ont connu 3 ou plus (il n'y a que 5 personnes qui ont réalisé 4 ou 5 mobilités résidentielles depuis 55 ans ; et donc par simplicité, on a ignoré leurs mobilités au-delà de 3). Trois terrains présentent des similitudes du point de vue de la quantification de la mobilité : Amboise, Les Sables et Villeneuve-d'Ascq, tandis que le canton de la Souterraine se distingue nettement par la faiblesse de la mobilité. Dans le canton d'Amboise, 40 % des personnes rencontrées ont effectué au moins deux déménagements. La valeur est quasiment similaire à Villeneuve-d'Ascq (39 %) et un peu plus faible pour la Communauté de communes des Olonnes (35 %). En revanche, seulement 7 % des personnes sélectionnées dans le canton de La Souterraine ont déménagé au moins deux fois. Cette valeur étant nettement plus faible que dans les trois autres terrains, il est raisonnable de penser qu'elle reflète une réalité sociale propre aux caractéristiques d'un territoire d'accueil rural<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> Notons que ses analyses des données des 4 derniers recensements révèlent que les taux annuels moyens de départ de l'Ile-de-France intercensitaires sont en baisse régulière. La mobilité résidentielle des franciliens est donc en baisse mais garde la même allure en fonction de l'âge.

<sup>13</sup> Il est improbable que le constat résulte à ce point d'un tirage non représentatif en matière de mobilité des migrants.

### Nombre de déménagements après 55 ans par terrain

	Canton d'Amboise	Canton de La Souterraine	Les Sables (CC des Olonnes)	Villeneuve-d'Ascq (commune)	Ensemble
1 déménagement	46	62	49	41	198
2 déménagements	21	4	17	23	65
3 déménagements	8	1	7	2	18
4 déménagements	0	0	1	0	1
5 déménagements	2	0	1	1	4
Total	77	67	75	67	286

Les personnes interrogées dans la Creuse ont été moins mobiles que les autres, mais ont aussi effectué leur dernière mobilité à un plus jeune âge : 64,2 ans en moyenne, soit 2 à 3 ans avant l'âge au dernier déménagement dans les trois autres territoires.

Sur l'ensemble des 4 terrains, l'âge au dernier déménagement est de l'ordre de 66 ans. Ainsi, notre échantillon présente une mobilité résidentielle en fonction de l'âge conforme aux résultats produits à l'échelle française : après un pic observé « autour de la retraite », les personnes âgées déménagent moins souvent. Près de 7 personnes interrogées sur 10 ont déménagé avant leur 70<sup>e</sup> anniversaire.

### Age au dernier déménagement selon les 4 terrains (valeurs absolues)

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
moins de 60 ans	19	19	10	15	63
60-64 ans	18	24	23	11	76
65-69 ans	16	8	15	19	58
70-74 ans	13	8	16	11	48
75-80 ans	9	5	8	9	31
80 ans et plus	2	3	3	2	10
Ensemble	77	67	75	67	286

### Age au dernier déménagement selon les 4 terrains (valeurs relatives)

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Age moyen	66,2 ans	64,2 ans	67,2 ans	66,7 ans	66,1 ans
moins de 60 ans	25%	28%	13%	22%	22%
60-64 ans	23%	36%	31%	16%	27%
65-69 ans	21%	12%	20%	28%	20%
70-74 ans	17%	12%	21%	16%	17%
75-80 ans	12%	7%	11%	13%	11%
80 ans et plus	3%	4%	4%	3%	3%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%

## 1.2) L'origine géographique des migrants

Pour des personnes qui décident d'élire domicile dans une nouvelle commune, et a fortiori dans un autre département ou une autre région, l'hypothèse que le point d'arrivée n'est pas indépendant du point de départ a déjà été vérifiée dans les travaux sur les migrations internes. Philippe Louchart montre ainsi que les départs des retraités parisiens vers la « province » s'effectuent plus massivement vers trois destinations : les régions Centre, Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) et Bretagne (Louchart, 2006, pp. 86-87). Selon lui, ces trois régions renvoient à trois motivations différentes. Les départs vers la Bretagne seraient en fait des retours aux sources : les personnes reviennent sur les terres familiales, dans des lieux où elles ont grandi ou bien dont elles sont originaires et culturellement attachées ; les départs vers la région PACA seraient déterminés par l'attrait du soleil et le littoral ; et enfin l'installation dans la région Centre serait privilégiée par des personnes ne souhaitant pas trop s'éloigner de la région parisienne et qui, pour certaines d'entre elles, avaient déjà une résidence secondaire dans le val de Loire.

Cette classification mérite que soit considérée l'origine géographique de nos migrants et que l'on vérifie sur notre échantillon la spécificité ou non de la région Centre. Trois constats s'imposent :

- Les trois terrains d'Amboise, des Sables et de La Souterraine présentent une forte proportion de personnes allogènes au département (entre 70 et 77 % des personnes interrogées). À l'inverse, à Villeneuve-d'Ascq la situation est totalement inversée. Seulement 6 % de la population rencontrée âgée de 75 à 84 ans n'avait pas sa résidence dans le Nord avant d'arriver après 55 ans dans cette banlieue lilloise ; et cette petite fraction « étrangère » étant issue du département du Pas-de-Calais, autant dire que les déménagements ont tous eu lieu dans une zone géographiquement réduite ; il s'agit par conséquent d'une « mobilité de proximité » répondant à des considérations moins versées vers les loisirs ou vers l'aspect touristique du cadre de vie, mais tenant compte des aménités résidentielles. Nous montrerons plus loin que la mobilité de courte distance des personnes de Villeneuve-d'Ascq (effectuée après 55 ans) a des conséquences positives sur le maintien des liens sociaux entretenus par les personnes, soit vis-à-vis des membres de la famille, soit vis-à-vis des amis qui, de fait, vivaient déjà à proximité des personnes rencontrées avant leurs derniers déménagements.

- La part des personnes originaires de l'Ile-de-France est de l'ordre de 50 % dans les cantons d'Amboise (49 %) et de La Souterraine (52%), légèrement plus faible pour les actuels résidents dans la Communauté de communes des Olonnes (37 %). Ce territoire du littoral a pour caractéristique de recevoir des migrants dont les origines sont plus variées, notamment ceux issus des régions les plus proches des Sables d'Olonne qui représentent près de la moitié des arrivants : Pays-de-la-Loire (dont Vendée), Bretagne, Centre ou Poitou-Charentes. Le Canton d'Amboise en région Centre n'est donc pas le seul de

notre étude à exercer une attractivité sur les Franciliens. On constate que le canton rural de La Souterraine attire aussi les habitants urbains de l'Ile-de-France<sup>14</sup>.

- Les mobilités de longue distance diminuent avec l'âge. On constate en revanche que lorsque l'âge au déménagement augmente, les mobilités de proximité se développent comme le montre le tableau suivant, sans pour autant devenir majoritaires dans le canton d'Amboise et la communauté de communes des Olonnes.

#### Part des personnes ayant déménagé dans le même département selon les terrains (%)

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve
Déménagement avant 70 ans	28	20	17	100
Déménagement après 69 ans	33	50	33	82 (*)

(\*) À Villeneuve-d'Ascq, la proportion de personnes originaires du même département (le Nord) diminue chez les personnes ayant déménagé entre 70 et 85 ans, mais si on ajoute les personnes originaires du Pas-de-Calais (département mitoyen), la proportion reste égale à 100 %.

#### *Le retour vers l'espace relationnel fondateur*

Les relations entre le lieu actuel du logement et celui de l'enfance<sup>15</sup> où l'espace relationnel fondateur s'est construit sont très différentes selon les terrains. Les personnes rencontrées qui habitaient dans le même département avant 15 ans représentent, comme on vient de le dire, plus de la moitié à la Souterraine, environ le quart des effectifs dans le canton d'Amboise et aux Sables, et près de 7 sur 10 à Villeneuve-d'Ascq. Pour cette commune, si on ajoute les personnes originaires du Pas-de-Calais à celles originaires du Nord, on obtient 88% des individus originaires des mêmes « lieux ». La singularité de Villeneuve-d'Ascq est donc d'y recenser un nombre important de personnes âgées ayant vécu (presque) toute leur vie dans la même région.

#### Origine à 15 ans des personnes interrogées de chaque terrain

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve
Total des personnes interrogées	67	77	75	67
Nombre de personnes originaires du même département	17	41	21	46
Poids des personnes originaires du même département	25%	53%	28%	69%
Part des personnes originaires de l'Ile-de-France	31%	19%	29%	6%

Exception faite de la situation à Villeneuve-d'Ascq, entre 20 et 30 % environ des personnes rencontrées dans les trois autres terrains étaient originaires (dans leur enfance) de la région parisienne, ce

<sup>14</sup> Au passage, signalons que cette attractivité contribue à un apport migratoire pour le département de la Creuse, mais ne participe pas au rajeunissement démographique de ce département rural (excédent des décès sur les naissances), qui s'avère déjà être le plus « âgé » de France.

<sup>15</sup> On demandait aux personnes où elles avaient vécu (principalement) leurs quinze premières années.

qui confirme l'émigration au départ de l'Ile-de-France vers la province, observée depuis plusieurs décennies et relatée dans la littérature.

Pour comprendre l'attractivité des Parisiens pour la Creuse il faut considérer l'origine plus ancienne des migrants. Pour une partie d'entre eux, ce territoire se présente comme un « retour aux sources » puisqu'un sur deux avait grandi dans le département (originaire avant 15 ans de la Creuse) ou y avait de la famille. L'arrivée dans le canton de la Souterraine n'est donc pas le fruit du hasard ou des caractéristiques du logement. Par rapport à la typologie de Louchart, l'arrivée des Franciliens dans la Creuse correspondrait davantage au modèle breton qu'au modèle du Centre : les racines comme moteur de l'installation.

À la lumière de ce résultat, il paraît moins surprenant de considérer que les mobilités résidentielles vers la Creuse ont eu tendance à se produire à un âge faiblement avancé. Si des personnes cherchent à se rapprocher de leur « pays » d'origine à l'occasion de la retraite, autant le faire le plus tôt possible dans cette période du cycle de vie, voire même avant le passage à la retraite pour ceux qui avaient dans un premier temps fait l'acquisition d'une résidence secondaire. Cette arrivée dans le canton de La Souterraine apparaît donc planifiée de longue date (ce que confirment les entretiens). Leur enracinement dans la région s'est traduit ensuite par une « sédentarisation » : les personnes rencontrées en Creuse ont très rarement déménagé plus d'une fois depuis 55 ans (7 % des personnes seulement ont fait plus d'un déménagement). Elles ont donc réellement « élu domicile », ou bien sont reparties vivre dans une autre région. A priori, ces situations ne sont pas plus nombreuses pour ce terrain que pour les autres, car la part des personnes interrogées de ce canton qui déclare vouloir dans les prochains mois ou prochaines années déménager n'est pas supérieure à celle des trois autres territoires (13 % en comptant les personnes répondant affirmativement ou déclarant « ne pas savoir »).

Ajoutons que le milieu social des migrants en Creuse est très singulier : les personnes qui ont emménagé dans le canton de La Souterraine et venant d'un des départements franciliens étaient à 82 % ouvriers, employés ou appartenaient aux professions intermédiaires, alors que ceux venant d'autres départements n'étaient que 28 % à appartenir à ces milieux sociaux (66 % dans notre échantillon complet). A contrario, les personnes installées en Creuse, originaires d'un département non francilien (Creuse comprise) étaient à 56 % agriculteurs ou commerçants (alors que 18 % seulement des personnes de notre échantillon sont originaires de ces positions sociales).

## **2) Les raisons de la mobilité résidentielle**

D'après Delbès et Gaymu (2003, pp. 41-42), les deux premières raisons qui justifient la mobilité résidentielle dans les premières années de la retraite (entre 62 et 75 ans) sont le rapprochement avec certains membres de la famille (les enfants en tout premier lieu) et le choix d'une région agréable (respectivement 17,4 % pour la première et 13,6 % des citations pour la deuxième raison). Le troisième argument concernait la critique du logement précédent (10,6 % des personnes ayant déménagé) cumulable à une autre raison assez proche relative à la taille excessive du logement : 6,8 % des personnes ayant déménagé, soit 17,4 % au total pour les considérations relatives au logement (question à choix unique). La santé intervenait ensuite (santé de la personne interrogée ou de ses proches) dans seulement 6,8 % des cas.

Dans notre enquête, pour étudier plus finement les raisons de la migration vers une nouvelle région ou plus modestement des déménagements intra-communaux, notre questionnaire contenait une question où, pour chaque mobilité résidentielle, les personnes ont sélectionné un ou plusieurs des motifs proposés (question à choix multiples). Si l'on regarde en premier lieu les *premiers déménagements* réalisés (qui sont aussi les derniers des personnes n'ayant déménagé qu'une fois), l'argument le plus souvent cité est, pour l'ensemble des territoires réunis, « l'événement professionnel ». Et pour presque toutes les personnes, cet événement en question est la retraite. C'est la perspective ou la réalisation du passage à la retraite que les personnes mentionnent comme l'élément déclencheur de la mobilité. On pourrait alors considérer qu'il ne s'agit pas réellement d'une « vraie » raison de déménager, mais seulement du contexte nécessaire à l'expression d'un autre motif. C'est l'hypothèse de Delbès et Gaymu qui excluent ce motif déclencheur de leur liste des raisons possibles.

Les trois autres arguments cités par les personnes interrogées s'inscrivent en cohérence avec la catégorisation proposée par les auteures de l'enquête « Passages de la vie active à la retraite », même si la formulation varie légèrement. Les individus de notre échantillon ont signalé la prise en compte d'un logement adapté, la proximité avec un ou plusieurs membres de la famille, et la recherche d'un environnement plaisant permettant de s'épanouir pendant la retraite. Si on raisonne sur la totalité de l'échantillon, on constate que la prise en compte de la santé ou de la facilité d'accès à certains services a moins souvent été intégrée dans la décision de s'établir dans un lieu donné.

### Raisons du premier déménagement (entre 55 et 85 ans)

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Événement professionnel (dont retraite)	31%	39%	21%	11%	25%
Logement mieux adapté à vos besoins	14%	5%	13%	34%	17%
Être plus proche d'un membre de votre famille	21%	10%	13%	15%	16%
Meilleur ensoleillement ou plus de loisirs	16%	1%	28%	4%	13%
Autres raisons	1%	29%	2%	7%	8%
Plus de services ou meilleur accès aux commerces	7%	8%	5%	7%	7%
Événement familial	3%	3%	6%	16%	7%
Problème de santé (vous ou autre membre du foyer)	7%	4%	10%	6%	7%
Non réponse	1%	3%	2%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

D'un territoire à l'autre, les raisons du premier déménagement sont différentes. Outre un probable effet enquêteur relevé dans le canton de La Souterraine (compte tenu de l'importance des « autres raisons »), on s'aperçoit que le passage à la retraite est davantage évoqué dans ce territoire que dans les autres. Il apparaît cohérent avec le désir de s'établir simultanément avec l'événement « retraite ». En contrepartie les critères du logement, adapté ou non aux prochaines années et au vieillissement des individus comptent peu dans la décision de s'établir en Creuse. C'est un schéma radicalement différent de l'évaluation que font les personnes ayant réalisé leur « premier » déménagement à Villeneuve-d'Ascq : le lien avec l'événement professionnel en tant que tel compte peu, mais la prise en compte du logement est le premier argument évoqué. Le déménagement aurait donc une raison « utilitaire » permettant de s'affranchir de certaines difficultés à vivre durant la vieillesse. La mobilité est également associée à des événements familiaux, à l'instar du veuvage qui peut précipiter un déménagement afin de s'installer dans un logement mieux adapté, et éviter l'isolement. Dans la Creuse ou dans le Nord, l'arrivée ou la mutation sur le territoire ne remplissent pas des fonctions « récréatives » ; c'est dans les deux autres territoires, et en tout premier lieu dans la Communauté de communes des Olonnes que le caractère plaisant du lieu de vie est mis en avant.

**Les raisons du déménagement évoluent modérément selon que l'on considère les premiers déménagements ou les derniers.** Cette situation tient au poids des personnes qui dans l'échantillon n'ont effectué qu'un seul déménagement (et que l'on intègre aussi dans l'ensemble des « derniers » déménagements). Par contre, si on les retire de la statistique et que l'on considère les raisons du dernier déménagement pour les seules personnes ayant déménagé au moins deux fois, on obtient une hiérarchie très différente des déterminants de la mobilité.

Raisons du dernier déménagement pour les personnes ayant effectué  
au moins deux mobilités résidentielles après 55 ans

	Amboise	La Souterraine*	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Logement mieux adapté à vos besoins	23%	0%	20%	43%	28%
Être plus proche d'un membre de votre famille	13%	(20%)	17%	14%	15%
Plus de services ou meilleur accès aux commerces	23%	0%	11%	2%	12%
Problème de santé (vous ou autre membre du foyer)	9%	0%	9%	19%	12%
Événement familial	9%	(40%)	6%	10%	9%
Meilleur ensoleillement ou plus de loisirs	11%	0%	20%	0%	9%
Autres raisons	6%	(40%)	6%	10%	9%
Événement professionnel (dont retraite)	6%	0%	11%	2%	6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

(\*) Seulement 5 personnes ont effectué au moins deux mobilités parmi celles interrogées dans le canton de La Souterraine. Par conséquent, les valeurs observées sont peu fiables.

Les raisons de déménager évoluent en laissant une faible place aux considérations relatives aux loisirs et aux qualités héliotropiques des lieux de vie, sauf pour les retraités du bord de mer où ce critère reste mentionné deux fois sur dix. Sur l'ensemble de l'échantillon, les personnes de plus de 55 ans qui au cours de leur retraite déménagent au moins deux fois cherchent en tout premier lieu un logement fonctionnel (notamment si le premier ne l'était pas), adapté à leurs besoins. Ils cherchent aussi à se rapprocher de certains membres de leur famille. Des considérations relatives à la santé et à l'accessibilité des services ou des commerces viennent en troisième position et sont citées deux fois plus souvent que pour les « premiers » déménagements. Nonobstant, les différences entre terrains perdurent. A Villeneuve-d'Ascq ou à Amboise, on est deux fois plus vigilants aux considérations fonctionnelles du logement qu'aux Sables ; à Amboise on est tout aussi soucieux du logement que de l'éloignement des commerces, alors qu'à Villeneuve, ce critère n'est pas mentionné, mais on ne précise pas nécessairement ce qui va de soi : Villeneuve-d'Ascq est une grande ville de la banlieue lilloise où il paraît difficile de se dire éloigné des commerces ou des services (ce qui ne signifie pas que, en vieillissant, se rendre dans les commerces soit une chose facile, en particulier dans les grands centres commerciaux où l'utilisation de la voiture est presque incontournable).

### ***Une analyse globale des raisons de déménager***

De l'évolution des raisons du déménagement entre les premiers et les derniers déménagements, on peut supposer que les personnes intègrent la prise en compte de leur propre vieillissement et de celui de leurs proches (conjoint(e), collatéraux, amis de la même classe d'âge). L'avancée dans le cycle de vie les conduit à connaître des événements susceptibles de modifier l'organisation de la vie au cours de la retraite. On pressent de plus que les raisons du déménagement sont liées entre elles. Quand la retraite débute et que la santé est bonne, un couple peut facilement concevoir un nouveau lieu de vie dans une région synonyme de détente. Mais quand la santé se dégrade, des processus de déprise apparaissent : le besoin de vivre plus près des commerces pour limiter les déplacements ou le souhait de se rapprocher des proches peuvent s'exprimer, même si les personnes vivent toujours en couple.

Pour avoir une vision plus complète des logiques de la mobilité résidentielle, il faut donc étudier les relations entre tous les motifs. Nous avons essayé de comprendre la structure des réponses à ces questions en utilisant l'analyse des correspondances multiples (ACM). Si on exclut les « Autres raisons », il y avait sept raisons proposées pour justifier la mobilité : l'événement professionnel (dont la retraite), le logement mieux adapté aux besoins (AD\_LGT), le fait d'être plus proche d'un membre de sa famille (PR\_FAMIL), le meilleur ensoleillement ou plus de loisirs (LOISIR), le fait de rechercher plus de services ou un meilleur accès aux commerces (SERVICE), l'événement familial (EVT\_FAMIL) et enfin le problème de santé pour la personne elle-même ou pour un membre de son foyer (SANTE).

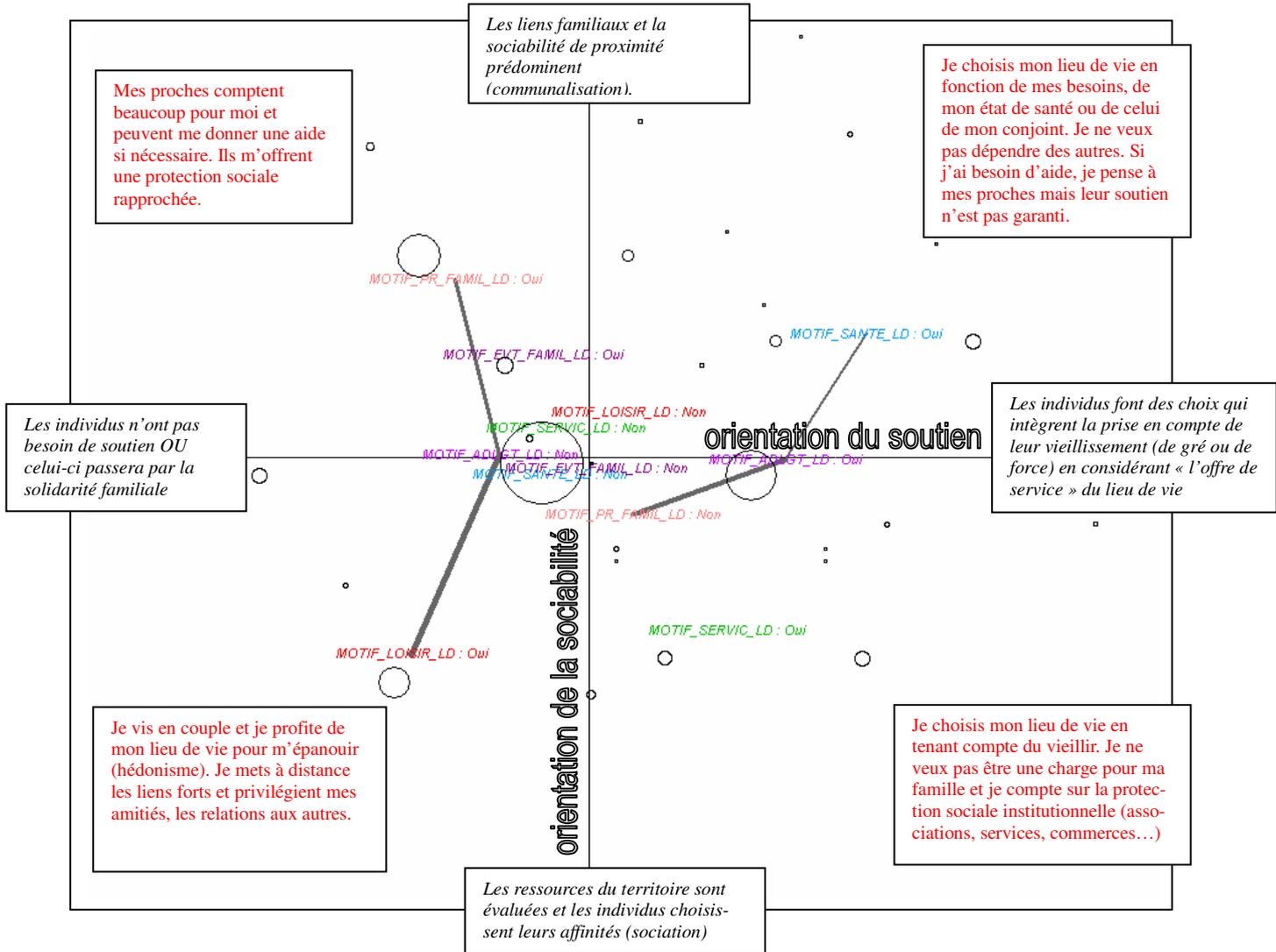
Comme expliqué précédemment, la raison « événement professionnel (dont retraite) » a eu des traitements différents suivant les terrains. De plus elle n'apporte pas grand-chose à l'analyse de la mobilité résidentielle des retraités après 70 ans puisque ce n'est qu'un motif déclencheur de la mobilité.

Nous avons donc choisi d'utiliser uniquement les six autres raisons et avons réalisé plusieurs ACM avec ces six variables dichotomiques sur différents ensembles de déménagements. On obtient une très forte stabilité des résultats sur les deux premiers axes. Les proximités des modalités des variables restent semblables dans le premier plan factoriel, elles montrent trois groupes de variables. Sur le premier axe, les trois raisons : problème de santé, logement mieux adapté, services, s'opposent aux trois autres raisons : loisirs, proximité familiale et événement familial. Le deuxième axe partage ces trois dernières raisons en deux groupes : loisirs s'oppose à proximité familiale et événement familial. Les trois types de déménagements mis en avant par ces ACM à partir des questionnaires ont été retrouvés et approfondis par l'analyse des entretiens.

La configuration du premier plan factoriel décrite ci-dessus est très bien représentée par l'ACM sur les 208 derniers déménagements non liés à un événement professionnel. Mais on la retrouve aussi sur l'ensemble des 286 derniers déménagements, sur les derniers déménagements effectués entre 70 et 85 ans et même sur l'ensemble des déménagements réalisés par les personnes enquêtées et non liés à un événement professionnel. Afin de comparer les répartitions de cette configuration sur différentes catégories de déménagements nous avons construit deux indices proches des deux premières composantes factorielles mais prenant des valeurs simples. Si les réponses oui et non aux six variables dichotomiques sont notées 1 et 0, le premier indice est égal à :  $SANTE + SERVICE + AD\_LGT - LOISIR - EVT\_FAMIL - PR\_FAMIL$ , le second est égal à :  $LOISIR - EVT\_FAMIL - PR\_FAMIL$ . L'indice 1 prend les valeurs entières entre -3 et +3, l'indice 2 les valeurs entières entre -2 et +1. On obtient de très bonnes corrélations avec les deux premières composantes factorielles de l'ACM sur les 208 derniers déménagements non liés à un événement professionnel (0,976 entre l'indice 1 et le facteur 1 ; 0,965 entre l'indice 2 et le facteur 2).

### Analyse factorielle des correspondances des motifs du dernier déménagement

6 motifs présentés ci-dessous - 286 individus âgés de 75 à 85 ans



À partir de ce plan factoriel, les oppositions qui se dessinent sur chaque axe renvoient à des considérations qui guident les choix de vie et qui ont compté à des degrés différents au moment où les personnes rencontrées ont fait le choix de leur (dernière) mobilité.

Le premier axe oppose d'un côté des raisons où les individus sont relativement insouciants du futur, et, de l'autre côté, des raisons qui montrent que le « Vieillir » a été intégré dans les raisons de la mobilité résidentielle. Cette logique, plus ou moins consciente au moment où ils choisissent d'emménager dans un nouveau lieu fait écho à une autre dimension qui précise vers qui les individus pourraient trouver du soutien, de l'aide, si d'aventure ils en avaient besoin. C'est la raison pour laquelle cet axe montre « l'orientation du soutien » et la « conscience du vieillir ». Les individus qui au moment de leur mobilité résidentielle (laquelle, rappelons-le, a parfois eu lieu autour du passage à la retraite) n'avaient pas de problème de santé, vivaient en couple, n'avaient aucune difficulté à se déplacer (utilisation d'une ou deux voitures) avaient peu de raisons objectives d'intégrer dans le choix de leur lieu de vie des considérations médicales ou une localisation à proximité immédiate des commerces ou services. Certains se sont

néanmoins rapprochés de leur famille (enfants, frères et sœurs...), souvent pour des raisons affectives, d'autres, ou les mêmes, ont mis en avant les loisirs dans le choix du nouveau cadre de vie.

En revanche, les individus qui au moment de leur dernier déménagement avaient des problèmes de santé ou avaient jugé inadapté leur logement précédent à leur capacité de l'entretenir (notamment s'ils vivaient seuls) ont choisi des lieux de vie (logement et environnement) qui intégraient ces aspects. Par la mobilité résidentielle, les individus se donnaient de nouveaux moyens pour faire face, personnellement, à leur vieillissement (beaucoup revendiquent leur désir d'autonomie) ou se donnaient la possibilité de trouver plus facilement de l'aide à proximité de leur nouveau domicile, en ayant par exemple recours à une offre publique ou associative locales. Nous approfondirons ces considérations dans la partie analysant les entretiens, chapitre 6 : « Déménager pour être dans un lieu sécurisant ».

Le deuxième axe (axe des ordonnées) présente un contraste entre la sphère familiale et privée (en haut) et la sphère publique (en bas). Les raisons du déménagement situées dans la partie supérieure du plan confinent aux relations familiales de proximité : le couple (événement familial) ou les proches (proximité familiale). Le motif santé (à droite) qui concerne la propre santé de l'individu ou celle d'un membre de son foyer concerne le même registre. En déménageant, les personnes ont tenu compte d'un environnement familial (liens forts) et la prise en compte de la communalisation a dominé tous les autres registres ; la famille au sens restreint du couple ou au sens élargi devenant une valeur première pour la suite du parcours de vie. Nous approfondirons ces considérations dans la partie analysant les entretiens, chapitre 5 : « Déménager pour des raisons relationnelles (se rapprocher ou s'éloigner des proches) ».

De l'autre côté de cet axe, les individus ont mis en avant d'autres priorités dans les raisons du « dernier » déménagement. Ils ont localisé leur domicile en attachant la plus grande importance à son environnement, social, économique, physique. Les relations qui en découlent ne s'inscrivent que secondairement dans la sphère familiale, sans qu'on puisse dire qu'elles ne comptent pas. Mais les individus s'ouvrent volontiers aux « liens faibles », en dehors de la sphère privée : les amis, les associations, les connaissances du quartier seront fréquentées. On trouvera donc naturellement dans cette partie du plan factoriel les individus qui ont élu domicile en considérant les loisirs et les activités récréatives qui étaient associés au lieu. Ces derniers se situent en bas à gauche du schéma.

Nous approfondirons ces considérations dans les chapitres 3 et 4 de cette première partie, mais aussi dans la seconde partie analysant les entretiens : chapitre 7 - « Déménager pour les loisirs, être dans un lieu plus plaisant ».

L'analyse factorielle ainsi décrite présente, nous l'avons dit, une grande stabilité. Si on se limite aux personnes ayant effectué au moins deux déménagements, on conserve les mêmes oppositions sur les deux axes. Dans ce cas, seul le motif « loisirs » se rapproche du motif « services », ce qui signifie que les deux aspects ne sont pas incompatibles. On peut par exemple choisir de s'implanter aux Sables d'Olonne, dans un environnement urbain bien pourvu en service et attacher aussi de l'importance au cadre de vie offert par le littoral.

## **Conclusion**

La mobilité résidentielle étudiée dans cette partie porte sur la totalité de l'échantillon. Elle permet de distinguer les quatre territoires étudiés. Nous avons montré que plusieurs variables distinguaient clairement nos terrains : l'origine géographique des retraités interrogés (avant 55 ans ou dans leur jeunesse), l'origine sociale, l'âge auquel ils ont effectué leur mobilité, et enfin le nombre de mobilités comptabilisées depuis 55 ans. Aux deux extrêmes, se situent les territoires lillois et creusois. D'un côté, Villeneuve-d'Ascq, avec son environnement urbain, ne permet de repérer que des mobilités de proximité où les qualités du logement par rapport au précédent jouent un rôle important. D'un autre côté, le canton de La Souterraine, dans son environnement rural, concentre des mobilités résidentielles réalisées dans le contexte temporel immédiat de la retraite, avec la part des origines franciliennes la plus importante. La recherche des racines culturelles et familiales l'emporte alors parmi l'ensemble des déterminants de la mobilité. Entre ces deux pôles, les deux autres territoires (Amboise et Les Sables) se ressemblent davantage, tout en observant, sur chacun de ces terrains, des populations de retraités migrants plus hétérogènes, tant du point de vue des origines géographiques et sociales, que des raisons pour lesquelles elles ont emménagé en Touraine ou sur le littoral vendéen.

L'analyse des raisons de la mobilité à partir de 55 ans montre que les personnes rencontrées n'ont pas les mêmes priorités selon le rang du déménagement. S'il s'agit du premier (et du dernier), les individus tiennent compte en priorité des qualités internes du domicile, de la proximité d'un membre familial et des qualités héliotropiques des lieux de vie. Plusieurs différences distinguent cependant les quatre territoires de notre recherche. Lorsque les personnes effectuent une deuxième mobilité après 55 ans, ces raisons évoluent. Les personnes étant en moyenne plus âgées (et rencontrant pour certaines des problèmes de santé à l'origine de la mobilité), elles prennent davantage en considération les difficultés qui peuvent être associées au vieillissement individuel, à commencer par les qualités « ergonomiques » du logement choisi. Si être plus proche d'un membre de sa famille est toujours un facteur qui motive les mobilités, l'éloignement vis-à-vis des services est considéré plus attentivement. A l'inverse, le soleil et les loisirs comme seules raisons de la mobilité s'effacent. Ces différences annoncent celles que nous mettrons aussi en avant en comparant les personnes ayant déménagé en « milieu de retraite » par rapport à celles ayant été mobiles plus jeunes dans les deux chapitres suivants.

L'analyse factorielle des raisons de la mobilité permet in fine de dégager trois modalités générales de la mobilité résidentielle au cours de la retraite. Nous allons voir dans le chapitre suivant comment cette configuration évolue en tenant compte de l'âge au déménagement. Nous pourrions alors mieux apprécier les mobilités résidentielles en « milieu de retraite », à un moment du cycle de vie où les déménagements sont moins nombreux que ceux observés autour du départ à la retraite. Leur moindre importance et l'avancée en âge des personnes conduisent à penser que ces mobilités résidentielles répondent à d'autres logiques que celles observées vers 60 ans.

## Chapitre 3 - Déménager « en milieu de retraite »

Il convient de débiter ce nouveau chapitre en précisant la méthodologie adoptée pour la suite (chapitres 3 et 4). Le « milieu de la retraite » avait été défini dans le projet de recherche comme une période arbitrairement fixée entre 75 et 85 ans (Cf. titre de la recherche). Les résultats présentés plus haut ont montré que la plus grande part des mobilités résidentielles de l'échantillon a été enregistrée entre 55 et 65 ans, constat cohérent avec ce que l'on sait de l'évolution en France des migrations résidentielles avec l'âge (Cf. supra). En conséquence, la part des mobilités résidentielles observées entre 75 et 85 ans est relativement faible sur les quatre terrains : 11 % des derniers déménagements ont eu lieu dans cette tranche d'âge dans le canton de La Souterraine et autour de 15 % dans les trois autres terrains.

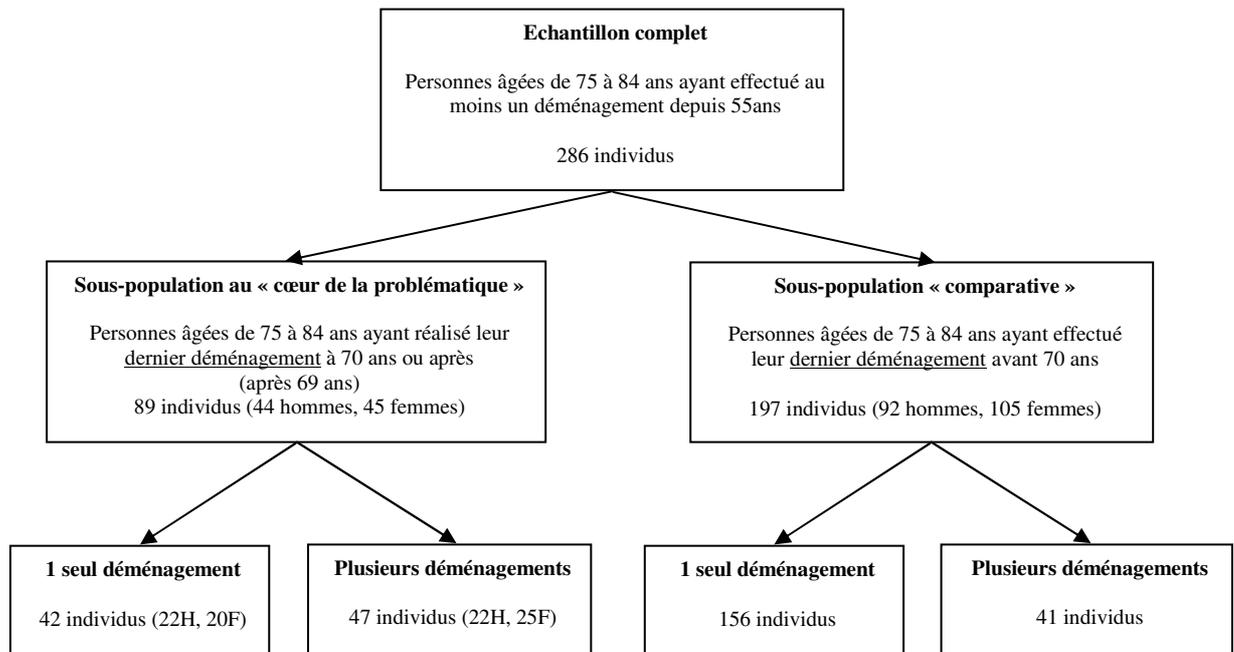
La comparaison des déménagements réalisés entre 75 et 85 ans avec ceux ayant eu lieu plus tôt dans le cycle de vie étant difficile à mener du fait de la faiblesse des premiers, nous avons opté dans la suite de l'analyse pour un regroupement des mobilités résidentielles en deux groupes d'âge d'amplitude identique (15 années) : 55-69 ans pour le premier groupe et 70-85 ans pour le second. Entre 70 et 85 ans, on décompte un tiers du total des mobilités observées aux Sables, Amboise et Villeneuve-d'Ascq et environ un quart pour La Souterraine. On regroupe ainsi suffisamment de cas pour pouvoir étudier statistiquement les mobilités « en milieu de retraite », en les comparant autant que de besoin aux autres mobilités effectuées plus tôt. Ajoutons qu'abaisser à 70 ans (au lieu de 75 ans) le seuil de la période étudiée n'est pas incohérent avec l'évolution de la mobilité avec l'âge, car elle est en France déjà relativement basse à partir de cet âge.

Dans l'échantillon, le groupe des personnes « installées » dans la retraite, ayant réalisé leur dernière mobilité entre 70 et 85 ans est donc composé de 89 personnes. Il constituera, dans les pages qui suivent, le cœur de notre analyse et sera comparé, autant que nécessaire, au groupe des personnes ayant effectué leur dernière mobilité plus jeune (avant 70 ans) composé de 197 personnes ; mais rappelons que dans tous les cas les personnes interrogées étaient âgées de 75 à 84 ans inclus. Le schéma qui suit présente les deux sous-populations segmentées sur le critère de l'âge. Celle ayant réalisé un déménagement en « milieu de retraite » est équilibrée du point de vue du genre : 44 hommes et 45 femmes. Environ la moitié des personnes n'a effectué qu'un seul déménagement (42 personnes), soit entre 70 et 85 ans ; et l'autre moitié en a effectué plusieurs (47 personnes). L'âge moyen des deux sous-populations n'est différent que d'une année à l'avantage des personnes ayant déménagé en milieu de retraite. La variable « âge » ne peut donc pas affecter de manière importante la comparaison entre les deux sous-populations.

Ce chapitre permettra de considérer les raisons de déménager en « milieu de retraite », en cherchant à distinguer des causes premières de la mobilité, et en montrant l'influence de certaines variables sociales sur la mobilité à cette période du cycle de vie. Puisque l'une des raisons qui justifie les déménagements en milieu de retraite repose sur les qualités du domicile, nous regarderons si les

caractéristiques des logements occupés par les personnes âgées de 75 à 85 ans et ayant déménagé en milieu de retraite diffèrent effectivement de celles ayant déménagé plus jeunes. Une autre raison importante de la mobilité a trait à la proximité ou à l'éloignement avec les membres de la famille. Nous étudierons les conséquences de la mobilité sur les relations avec les proches.

**Présentation des deux sous-populations :**  
personnes ayant effectué leur dernier déménagement après 70 ans (en « milieu de retraite »)  
et personnes l'ayant réalisé avant 70 ans (autour du passage à la retraite)



### **1) Les raisons de déménager en « milieu de retraite »**

Pour se concentrer sur les personnes qui, en milieu de retraite, effectuent une mobilité résidentielle, on peut revenir au plan factoriel présenté ci-dessus. Les deux axes ayant été indicés, nous avons représenté dans deux tableaux différents la répartition des personnes selon que leur déménagement avait eu lieu avant ou après 70 ans.

Les tableaux mettent en évidence une évolution des raisons de déménager au sein des deux sous-populations (et donc au cours du cycle de vie à la retraite) : le poids des trois zones repérées diffère très significativement selon le moment du déménagement. En bas à gauche les personnes qui avançaient les loisirs et les qualités héliotropiques du lieu d'installation comme raisons principales de leur mobilité (au demeurant minoritaires) sont moins nombreuses pour les mobilités en « milieu de retraite » (zone bleue). En haut à gauche, la proportion de personnes évoquant des considérations familiales se renforce légèrement (zone verte), mais c'est surtout dans la partie droite du tableau que les individus sont plus nombreux, c'est-à-dire dans la partie du plan factoriel repérant les caractéristiques du logement, la santé, la proximité des services et des commerces. Ces éléments qui visent à offrir une plus grande

sécurité aux résidents sont donc davantage signalés quand les personnes déménagent à un moment plus avancé de la retraite (sachant qu'elles souhaitent vivre chez elles le plus longtemps possible, en dehors des structures collectives réservées aux personnes âgées).

### Distribution des **197 personnes** ayant effectué leur dernier déménagement **avant 70 ans**

		Axe 1						
Axe 2		-2	-1	0	1	2	3	Total
-2		3	1					4
-1		28	15		2			45
0		12		55	35	15		117
1			22	7	2			31
Total		15	50	78	39	15		197

Annotations : 24% (zone -2, Axe 2), 27% (zone 3, Axe 1), 15% (zone 0, Axe 1)

### Distribution des **89 personnes** ayant effectué leur dernier déménagement **à 70 ans ou après (en « milieu de retraite »)**

		Axe 1						
Axe 2		-2	-1	0	1	2	3	Total
-2		2						2
-1		19	5		4			28
0		2		13	24	10	2	51
1			3	5				8
Total		4	22	23	28	10	2	89

Annotations : 29% (zone -2, Axe 2), 45% (zone 3, Axe 1), 9% (zone 0, Axe 1)

**Légende :**

1	Déménager pour des raisons relationnelles (familiales)
2	Déménager pour les loisirs, vivre dans un lieu plaisant
3	Déménager pour vivre dans un lieu sécurisant

**Lecture :** 29 % des 89 personnes ayant déménagé à 70 ans ou après (en « milieu de retraite ») l'ont fait en évoquant principalement des raisons qui ont trait à des considérations familiales. La somme des trois zones colorées ne donne pas 100% car la fraction des individus positionnés entre les zones bleue et verte (3 cases) n'a été classée dans aucune des trois zones. Ce sont essentiellement des personnes ayant évoqué « d'autres motifs » ou des motifs professionnels (retraite) pour justifier leur déménagement. L'imprécision de la notion ne permet donc pas de les rattacher à l'une des trois zones.

Dans chacun des terrains étudiés, malgré leurs spécificités, on retrouve globalement la même évolution des raisons de déménager entre les deux groupes d'âge. À Amboise, les déménagements pour vivre dans un lieu sécurisant (partie droite du plan factoriel) sont deux fois plus importants pour les mobilités après 70 ans (qu'avant cet âge). L'écart est encore plus marqué aux Sables où les loisirs ne semblent plus suffire en milieu de retraite pour justifier une implantation en bordure de mer. À Villeneuve-d'Ascq, on n'assiste pas à une augmentation des mobilités motivées par les caractéristiques du logement ou du lieu de vie, mais cet aspect est néanmoins tout aussi fort que dans les autres terrains (il était déjà très présent avant 70 ans). Il en résulte que c'est la motivation relationnelle qui prend de l'ampleur pour les déménagements observés en milieu de retraite (après 69 ans).

Sans se démarquer de ce schéma, on regardera avec circonspection l'analyse des raisons de déménager en Creuse, car la part des personnes ayant donné des arguments liés au passage à la retraite et à « d'autres raisons » est plus importante, ce qui minore la fréquence des autres raisons.

Distribution par terrain des personnes ayant effectué leur dernier déménagement avant ou après 70 ans (en « début de retraite » versus en « milieu de retraite »)

<b>Canton d'Amboise</b>			
Avant 70 ans		À 70 ans ou après	
28%	26%	25%	50%
15%		13%	

<b>Canton de La Souterraine</b>			
Avant 70 ans		À 70 ans ou après	
16%	12%	31%	19%
2%		0%	

<b>Communauté de communes des Olonnes (Les Sables)</b>			
Avant 70 ans		À 70 ans ou après	
23%	13%	19%	52%
40%		19%	

<b>Commune de Villeneuve-d'Ascq</b>			
Avant 70 ans		À 70 ans ou après	
29%	62%	45%	50%
2%		0%	

Il se dessine ainsi un mouvement général d'évolution des raisons de déménager selon le moment de la retraite, avec des spécificités selon les terrains. Parmi l'ensemble des raisons évoquées pour justifier le déménagement, il conviendrait de distinguer les causes premières et les résultantes. Le déménagement a-t-il pour objectif d'entrer dans un nouveau logement, bien situé près des commerces et de plain-pied, ou est-il la conséquence de l'inadaptation du logement précédent aux ressources sociales, physiques ou économiques de la personne ? La réponse à cette question est-elle la même selon que la personne mobile est un homme ou une femme, qu'elle vit seule ou en couple ?

### 1.1) De l'importance du genre et du statut matrimonial

Dans notre échantillon, les personnes ayant déménagé pour la dernière fois avant 70 ans (plutôt en début de retraite) et celles ayant déménagé à 70 ans ou après (en milieu de retraite) ne présentent pas de différences significatives ni du point de vue du sexe du répondant, ni du point de vue de la conjugalité (aussi bien en opposant les personnes qui vivent en couple à celles qui n'y vivent pas, que si on tient compte des situations matrimoniales détaillées). En revanche, si hommes et femmes sont presque aussi nombreux dans notre échantillon à avoir effectué une mobilité résidentielle à 70 ans ou au-delà, leurs caractéristiques matrimoniales sont très différentes selon le genre. Pour les apprécier, il convient de considérer également le nombre de déménagements effectué dans le passé.

Pour la sous-population des 42 personnes ayant fait leur *unique* déménagement après 70 ans, les femmes ne vivant pas en couple sont plus de deux fois plus nombreuses que celles vivant en couple. On ne retrouve pas cette singularité si on considère les 47 personnes ayant aussi déménagé en milieu de retraite et ayant réalisé *au moins deux* déménagements depuis l'âge de 55 ans. Dans cet ensemble, la proportion de femmes ne vivant pas en couple est approximativement la même que celle y vivant. Ce résultat soulève plusieurs questions et rappelle la nécessité de tenir compte de la biographie résidentielle des personnes interrogées (Cf. analyse des entretiens). Une personne ayant déménagé plusieurs fois au cours de sa vie peut plus facilement concevoir un énième déménagement, même à un âge avancé ; une personne ayant été sédentaire la majeure partie de sa vie pourra difficilement envisager le déménagement après 70 ans : elle le fera après y avoir résisté ou bien parce qu'un événement aura déclenché sa mise en œuvre, ce qui dans le cas des femmes peut s'avérer être la séparation d'avec le conjoint (veuvage ou divorce).

Mobilité résidentielle selon le genre et la situation de couple pour les personnes ayant déménagé en milieu de retraite - 1 seul déménagement depuis 55 ans

	Hommes	Femmes	Ensemble
Vit en couple	19	6	25
Ne vit pas en couple	3	14	17
Total	22	20	42

*Khi2=11,6 ddl=1 p=0,001 (Très significatif)*

Mobilité résidentielle selon le genre et la situation de couple pour les personnes ayant déménagé en milieu de retraite - plusieurs déménagements depuis 55 ans

	Hommes	Femmes	Ensemble
Vit en couple	13	13	26
Ne vit pas en couple	9	12	21
Total	22	25	47

*Khi2=0,038 ddl=1 p=0,841 (Peu significatif)*

Ces résultats soulèvent des questions relatives à l'adaptation du logement à l'évolution du statut matrimonial. Pourquoi les femmes qui vivent seules (souvent après une vie de couple) envisagent plus souvent un déménagement après 70 ans que les hommes dans la même situation ? Pourquoi les femmes qui ont effectué plusieurs déménagements ont le même comportement vis-à-vis de la mobilité résidentielle que celui des hommes, quel que soit le statut matrimonial ? Les réponses ne peuvent pas se limiter à dire que les femmes âgées vivant seules ne sont plus capables d'entretenir un jardin alors que les hommes dans la même situation matrimoniale le seraient encore. Grâce aux entretiens, on verra que les réponses doivent aussi tenir compte des rapports de genre. Ces derniers ont structuré les parcours de vie des générations étudiées avec, dans les cas les plus fréquents, une certaine dépendance des femmes vis-à-vis de leurs maris. Les femmes qui ont vécu en couple ont souvent eu des maris dont l'avis pesait lourd dans les décisions ayant des répercussions importantes sur la vie de famille. Au jour où ces femmes connaissent le veuvage (exceptionnellement le divorce), elles sont alors placées dans une situation nouvelle où elles doivent réorganiser elles-mêmes le quotidien (avec l'aide éventuelle des enfants) et faire

face à de nouvelles responsabilités. Parmi les décisions à prendre, il apparaît que le choix d'un nouveau logement, dans un environnement adapté, est une donnée essentielle, avec pour finalité la sécurisation de la personne et par là-même de son entourage. A contrario, il semble que les hommes qui connaissent l'isolement conjugal – beaucoup moins nombreux, il est vrai – soient moins disposés à entreprendre un déménagement au « milieu de la retraite » quand la mobilité résidentielle passée a été rare.

En revanche, plus les personnes ont connu des mobilités résidentielles dans le passé, plus grande est la probabilité d'assister à un déménagement entre 70 et 85 ans. Si des événements conjugaux ou de santé peuvent manifestement provoquer des changements de résidence, force est de constater que les personnes témoignent d'une aptitude plus ou moins grande à la mobilité selon que leur histoire résidentielle a été faite, soit de mobilités répétées, soit de longues phases de « sédentarité ». On constate qu'en moyenne les personnes ayant fait leur dernier déménagement à un âge plus avancé (*i.e.* dans la classe d'âge 70-84 ans) ont occupé en moyenne 1,8 logement depuis 55 ans contre 1,2 dans la sous-population des personnes ayant réalisé leur dernier déménagement avant 70 ans. La différence serait probablement plus forte encore si on avait retracé dans les questionnaires la totalité de la biographie résidentielle, depuis l'entrée dans la vie active. Ajoutons pour être complet que le niveau d'études ou la PCS de la personne ou de son conjoint (pour les femmes) apparaissent peu déterminants dans l'âge au déménagement.

Nombre de logements occupés depuis 55 ans par terrain  
pour les personnes ayant déménagé avant 70 ans

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
1 logement	39	49	36	32	156
2 logements	12	2	8	12	34
3 logements et plus	2	0	4	1	7
Total	53	51	48	45	197
Nbre moyen de logements	<b>1,3</b>	<b>1,0</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>

Nombre de logements occupés depuis 55 ans par terrain  
pour les personnes ayant déménagé après 70 ans

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
1 logement	7	13	13	9	42
2 logements	9	2	9	11	31
3 logements et plus	8	1	5	2	11
Total	24	16	27	22	89
Nbre moyen de logements	<b>2,2</b>	<b>1,3</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>

Signalons que les personnes rencontrées sont peu nombreuses à envisager une mobilité future (un peu plus d'1 sur 10). On pouvait supposer que celles ayant effectué une mobilité entre 70 et 85 ans seraient moins disposées à envisager un nouveau déménagement, puisque l'ancienneté dans le logement est plus faible. Nos résultats démentent cette idée. L'aptitude à la mobilité ne semble pas dépendre de l'ancienneté dans le logement actuel, ce qui entretient l'idée que plus on a été mobile, plus on consent à le rester.

## 1.2) Les causes « premières » du déménagement en milieu de retraite

Grâce à l'analyse factorielle, nous avons montré que le déménagement en milieu de retraite (entre 70 et 85 ans dans ce travail) répondait à d'autres logiques que celles qui entourent le passage à la retraite, mais les mobilités résidentielles en milieu de retraite doivent aussi tenir compte du sexe et du statut matrimonial. À présent, nous allons nous intéresser au processus décisionnel qui conduit à la décision de déménager en milieu de retraite.

Les raisons de la mobilité résidentielle peuvent être distinguées en fonction de leur fréquence de citation. On peut aussi regarder les motifs qui évoluent de façon remarquable, en fonction de l'âge au déménagement. **En début de retraite (entre 55 et 69 ans)**, la raison de déménager la plus souvent évoquée est « l'événement professionnel », c'est-à-dire essentiellement le passage à la retraite. Peut-on dire que cette raison « explique » le déménagement ? À l'exception des locataires dont le bailleur était l'employeur, il est difficile de considérer que la rupture du contrat de travail et l'entrée dans la retraite « provoquent » le déménagement. Plutôt qu'une cause, ce moment de l'existence est donc surtout une période particulièrement adaptée à la réorganisation de l'existence, pouvant aller jusqu'à la mobilité résidentielle. Au demeurant, une partie des déménagements qui s'effectuent au moment de la retraite est prévue de longue date.

**En milieu de retraite (après 70 ans)**, la raison la plus fréquemment évoquée pour justifier le déménagement en milieu de retraite porte sur les caractéristiques du logement. On peut reposer la même question : cette raison explique-t-elle le déménagement ? Il convient en fait d'être nuancé, car ce motif est plus souvent cité avec une autre cause (19 fois) que pris isolément (13 fois). Dans 6 cas sur 10, cette cause n'est pas la cause unique du déménagement, mais seulement l'une des causes déclarées par les personnes. En l'occurrence, dans 10 cas sur 19, cette cause est associée au motif « problème de santé ». Pour les personnes qui répondent ainsi, l'adaptation du logement n'est probablement pas la cause première du déménagement. Le même raisonnement est applicable avec le motif « rapprochement familial » : dans plus de 4 cas sur 10, les personnes expriment le souhait de se rapprocher d'un membre de leur famille en exprimant simultanément une autre raison. En définitive, ces deux motifs se présentent comme des résultantes d'un autre événement, mentionné ou non. En effet, les problèmes de santé ne sont pas toujours signalés, parce qu'ils relèvent de l'intime et sont très relatifs d'un individu à l'autre : sans parler de santé dégradée, les personnes peuvent ressentir une lassitude ou une fatigue à vivre dans un environnement donné et souhaiter alors le modifier. Les personnes peuvent intégrer l'idée d'une perte des facultés physiques associée à leur propre vieillissement (formulée ainsi, cette raison aurait été difficile à proposer dans le questionnaire), ce qui les conduit à l'idée qu'elles doivent choisir un nouveau lieu de vie. Au cours de ce processus de déprise, elles effectuent en premier lieu un nouveau choix résidentiel, ce qui les conduira dans un second temps à un nouveau logement, et si possible avec des qualités que ne possédait pas le précédent.

L'évolution des motifs de mobilité entre les personnes ayant déménagé avant 70 ans ou après cet âge permet de repérer deux causes qui évoluent fortement entre ces deux moments du cycle de vie. Il s'agit premièrement, pour les deux sexes, des **problèmes de santé**, qui concernent soit la personne interrogée, soit son conjoint (très rarement un autre membre de la famille). Ce facteur santé est trois ou quatre fois plus souvent énoncé quand le déménagement a lieu en milieu de retraite que lorsqu'il a eu lieu plus jeune (la santé a évidemment eu le temps de se dégrader depuis l'entrée dans la retraite). La seconde cause qui entraîne la mobilité a trait aux **événements familiaux**, mais elle est surtout active pour les femmes. Parmi ces événements, les plus fréquents concernent le décès du mari ou du compagnon.

Une troisième cause de déménagement connaît une forte évolution entre les deux groupes d'âge, mais cette fois à la baisse. Il s'agit des considérations relatives au **caractère plaisant du lieu de vie**. Elles sont deux à quatre fois moins citées par les personnes ayant déménagé en milieu de retraite que par celles ayant déménagé avant.

Ces trois motifs renvoient assez bien aux trois secteurs colorés de l'analyse factorielle. *Déménager pour des raisons relationnelles* (qui comprend « les événements familiaux ») ; *déménager pour les loisirs et pour vivre dans un lieu plaisant* ; *déménager pour vivre dans un lieu sécurisant* (qui recoupe notamment les considérations sur les caractéristiques du logement).

#### Poids des raisons justifiant les derniers déménagements, avant 70 ans ou après (en %)

	Hommes		Femmes		Femmes seules	
	Avant 70	70 ou +	Avant 70	70 ou +	Avant 70	70 ou +
<b>Causes premières (fortes évolutions)</b>						
Problème de santé (vous ou autre membre du foyer)	4 → 13		6 → 18		6 → 26	
Événement familial	5 → 6		5 → 13		6 → 18	
Meilleur ensoleillement ou plus de loisirs	16 → 8		12 → 7		12 → 3	
<b>Résultantes</b>						
Logement mieux adapté à vos besoins	15	<b>21</b>	22	<b>28</b>	26	<b>28</b>
Plus de services ou meilleur accès aux commerces	10	16	7	9	6	8
Être plus proche d'un membre de votre famille	18	16	15	16	14	13
<b>Cause "Contexte favorable"</b>						
Événement professionnel (dont retraite)	24 → 8		22 → 3		16 → 3	
<b>Autres causes non classables</b>	8	13	11	6	13	3
<b>Total (%)</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Nombre de citations	146	63	156	68	77	39

*Lecture : les flèches signalent les causes qui connaissent les variations les plus fortes selon que le déménagement a lieu avant 70 ans ou après. Ces causes se présentent comme des causes « premières ». Le tableau signale que les mobilités résidentielles en milieu de retraite (après 69 ans) sont beaucoup moins « guidées » par les « loisirs ». Elles ont tendance à s'effectuer de plus en plus sous contraintes et à devenir « utilitaires ».*

Les autres causes mentionnées par les personnes, sans pour autant être marginales, résultent pour partie des motifs précédents. Ce sont des causes qui connaissent moins d'évolution, en termes de citations, si l'on compare les deux groupes d'âge au déménagement (logement mieux adapté aux besoins, avoir plus de services ou un meilleur accès aux commerces, être plus proche d'un membre de votre famille). On remarque en effet que si les caractéristiques du logement restent la justification la plus souvent signalée par les personnes (sauf dans la Creuse), la préoccupation en la matière n'augmente pas

de façon considérable en milieu de retraite. Les femmes seules, par exemple, y prêtent quasiment la même attention quel que soit l'âge au déménagement. Il est aussi surprenant de constater qu'en milieu de retraite le fait d'être plus proche des commerces ou des services n'est pas un motif en forte hausse. Seuls les hommes qui déménagent après 70 ans y sont un peu plus attentifs. Ce critère est très faiblement mentionné à Villeneuve-d'Ascq, mais vraisemblablement du fait qu'il existe une offre satisfaisante sur place qui ne conduit pas à la nécessité de mentionner cet aspect.

## **2) Les caractéristiques du logement en « milieu de retraite »**

On vient de voir que le motif « logement mieux adapté aux besoins » est globalement la première cause avancée par les personnes « installées » pour justifier leur déménagement, quel que soit son moment au cours de la retraite. À 70 ans ou après, le motif prend davantage d'importance, mais ne connaît pas la forte variation des motifs dits « premiers ». Néanmoins, les données de l'enquête montrent que les personnes ayant déménagé en milieu de retraite expriment des raisons significativement différentes que celles des personnes ayant déménagé plus tôt.

Les personnes qui déménagent en milieu de retraite (entre 70 et 85 ans) continuent à privilégier les maisons individuelles mais la part de celles qui s'orientent vers un appartement augmente de 15 points. Une évolution encore plus significative concerne le statut d'occupation : 44 % des personnes interrogées sont locataires lorsqu'elles ont déménagé après 70 ans, alors qu'elles ne sont que 18 % lorsque le dernier déménagement a eu lieu avant 70 ans. Ce constat s'observe dans les quatre terrains, même si l'offre locale de logement conditionne pour partie les possibilités : plus le milieu est urbain et plus la part des locataires et des personnes qui vivent en appartement y est forte.

### Types de logement et statuts d'occupation selon l'âge au déménagement (en %)

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Part des personnes locataires ou sous-locataires (%)					
Dernier déménagement avant 70 ans	8	10	19	40	18
Dernier déménagement après 69 ans	33	31	41	73	45
Part des personnes qui vivent en appartement (%)					
Dernier déménagement avant 70 ans	6	8	33	49	23
Dernier déménagement après 69 ans	21	19	56	50	38

Parmi l'ensemble des personnes ayant déménagé en milieu de retraite, 18 des 52 propriétaires à 55 ans avaient fait le choix de la location. Cette évolution ne doit pas occulter le mouvement inverse (moins important en valeur absolue), puisque 12 personnes parmi les 32 locataires à 55 ans ont profité de leur mobilité en milieu de retraite pour accéder à la propriété.

Le fait de contracter plus souvent un bail pour les déménagements en milieu de retraite doit faire l'objet d'une réflexion qui intègre la gestion du patrimoine durant la retraite et notamment la question des

donations aux enfants, mais aussi la représentation que les personnes se font de leur vieillissement. Quelques éléments sur ce sujet ont été réunis dans le cadre des entretiens.

## 2.1) Taille et confort des logements

Plusieurs indicateurs concernant les caractéristiques du logement évoluent selon que les personnes ont fait leur dernier déménagement avant 70 ans ou après 70 ans, ce qui est cohérent avec d'autres études qui ont montré que les attendus en matière de logement évoluent avec le cycle de vie, distinguant les « mobilités de confort » (avant 70 ans) et des « mobilités d'ajustement » (après 70 ans) intégrant l'avancée en âge, les conséquences du veuvage, la perte d'autonomie<sup>16</sup>...

Du point de vue de la taille, la tendance en vieillissant est à la recherche d'un logement de plus petite taille. Les différences entre les terrains sont plus marquées dans la population des personnes ayant été mobiles en début de retraite (avant 70 ans). À ce moment du cycle de vie, les logements plus petits que les précédents sont déjà choisis par 4 à 5 individus sur 10 dans les deux terrains urbains (Villeneuve-d'Ascq et Les Sables), alors que les personnes qui emménagent dans les cantons de La Souterraine ou d'Amboise optent encore pour des logements plus grands que les précédents. Pour les derniers emménagements en milieu de retraite (après 70 ans), les différences entre les terrains sont plus ténues, mais la majorité des personnes privilégient alors des logements plus petits que les précédents (- 0,5 pièce pour l'ensemble de l'échantillon). Ce mouvement va de pair avec celui consistant à réorienter progressivement les choix résidentiels vers les appartements. Les personnes rencontrées abandonnent les jardins ou courettes lorsqu'elles déménagent en milieu de retraite. Les situations sont toutefois très contrastées selon les terrains. Dans les deux cantons les plus ruraux, environ trois personnes sur quatre en possèdent encore un ; en milieu urbain, un résident sur deux à Villeneuve-d'Ascq et deux sur trois aux Sables en sont dépourvus.

La réduction de la taille des logements et la sélection des résidences sans jardin ou courette est un choix plus ou moins facile à réaliser selon les caractéristiques générales des logements de chaque terrain. Cependant, même si les logements sans jardin sont proportionnellement moins nombreux dans le canton de La Souterraine que dans la commune de Villeneuve-d'Ascq, les personnes des quatre terrains semblent vouloir se détacher de l'entretien que peuvent représenter ces espaces dans le cadre des mobilités de milieu de retraite. C'est pourquoi l'arrivée de certaines personnes sur un terrain urbain est encouragée par l'offre de logements adaptés.

Une partie des personnes qui déménagent en milieu de retraite font des choix « sous contrainte ». C'est le cas dans le canton d'Amboise et à Villeneuve, dans le sens où, par rapport aux personnes qui ont déménagé plus tôt, une proportion plus importante d'individus se dit moins satisfaite du logement actuel

---

<sup>16</sup> PUCA. *Vieillesse de la population et logement – Les stratégies résidentielles et patrimoniales*, p. 18

que du précédent (elle reste minoritaire malgré tout). Ainsi, sous l'effet du vieillissement et des événements qui affectent le cycle de vie, le choix d'un logement **plus petit** ou d'un **appartement** apparaît parfois comme une solution raisonnée avant d'être une solution idéale ; un logement « mieux adapté » ne signifiant pas nécessairement que ce dernier soit donc « plus confortable ». Évidemment, la structure du ménage conditionne aussi la taille du logement. Les personnes qui vivent seules occupent de plus petits logements, puisque leurs besoins d'espace sont moindres (bien que les entretiens aient montré que réduire la taille du logement à 75 ans impose parfois de se séparer de certains meubles et d'objets personnels).

Quelques différences caractérisant les logements selon l'âge au déménagement,  
en « début de retraite » ou en « milieu de retraite »

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Part des logements plus petits que le précédent (%)					
Déménagement avant 70 ans	25	27	48	40	35
Déménagement après 69 ans	50	50	63	82	62
Taille moyenne des logements (en nombre de pièces)					
Déménagement avant 70 ans	4,2	3,9	3,7	3,5	3,8
Déménagement après 69 ans	4,0	3,6	3,1	2,7	3,3
Part des personnes ayant des logements avec jardin ou courrette (%)					
Déménagement avant 70 ans	94	86	58	71	78
Déménagement après 69 ans	79	75	33	50	57
Confort moins satisfaisant par rapport au précédent logement (%)					
Déménagement avant 70 ans	8	18	15	14	13
Déménagement après 69 ans	17	19	11	29	18

La grande majorité des personnes rencontrées considère néanmoins que le confort de leur logement est identique ou supérieur au précédent. Cette position est attendue dans le sens où l'amélioration des conditions de logement est connue pour être l'une des principales causes de la mobilité, notamment de proximité (Coloos et Taffin, 1998). Mais cette notion est vague. Dans cette appréciation, l'environnement général du logement - le « cadre de vie » - entre aussi en compte. Les anciens Parisiens rencontrés, par exemple, ont fait remarquer que leurs conditions de vie en « province » n'avaient pas grand-chose à voir avec le rythme de vie qu'ils avaient connu en Ile-de-France, indépendamment des qualités intrinsèques de leur logement.

## 2.2) Configuration des logements

Le confort du logement résulte aussi des travaux d'amélioration que les personnes « installées » dans la retraite ont réalisé à leur domicile. Au sein de l'échantillon total, six résidents sur dix (61 %) ont fait des aménagements dans le logement qu'ils occupent. Cette proportion tombe à 48 % pour les personnes ayant déménagé en milieu de retraite et à 38 % si l'on ne tient compte que des seuls locataires ou bien des femmes vivant seules. Quand l'âge au déménagement augmente (et donc quand les personnes

sont plus âgées), les travaux d'aménagement au sein du logement s'avèrent par conséquent moins fréquents ; les personnes rencontrées ayant généralement déclaré « ne pas en avoir besoin ». Cinq retraités seulement évoquent des raisons financières à la non-réalisation de travaux.

Les travaux ayant un lien plus étroit avec le vieillissement (on pense à la diminution de la force physique, à la perte d'équilibre...) ne s'observent pas davantage chez les personnes ayant déménagé en milieu de retraite par rapport à celles ayant déménagé plus jeunes. Dans les deux sous-populations, seulement le tiers des personnes ayant fait des travaux a privilégié la pose d'une douche (33 %). Le reste des interventions est quantité négligeable compte tenu de la taille de notre échantillon : la pose d'une main courante n'est signalée que par 4 personnes ayant déménagé en milieu de retraite, et aucune des 89 personnes n'a eu recours à la pose d'un élévateur ou mini-ascenseur. Rappelons que si l'âge au déménagement entre les deux sous-populations est différent, l'âge actuel des personnes est le même (une année de différence entre les deux sous-populations, à l'avantage des retraités ayant déménagé en « milieu de retraite »). On a également signalé dans le premier chapitre que l'état de santé des deux sous-populations est proche.

On pourrait penser que la faiblesse des travaux dans les logements en milieu de retraite découle du fait que les personnes interrogées ont déménagé entre 70 et 85 ans, et qu'elles ont donc choisi de ce fait, plus récemment, un logement qui leur convenait, nécessitant peu ou pas de travaux. Cette idée ne résiste pas à l'analyse comparée de la configuration des logements entre les deux sous-populations. En considérant les maisons de plain-pied, ou bien les maisons avec étages, mais disposant d'une chambre et d'une salle de bains au rez-de-chaussée, les situations ne sont guère différentes entre les deux sous-populations. Au moins trois personnes sur quatre disposent facilement de ces commodités, mais pas davantage pour les emménagements les plus récents. Dans le canton de La Souterraine, la situation des logements investis en milieu de retraite est même moins bonne que celle des logements investis avant 70 ans.

Concernant la présence de marches pour accéder au logement, la situation est cette fois en faveur des logements choisis après 70 ans : quand elles ont déménagé en milieu de retraite, moins de trois personnes rencontrées sur 10 ont plus de trois marches à franchir pour accéder à leur logement. Mais une fois encore, les logements du canton de La Souterraine se distinguent : les personnes ayant emménagé en milieu de retraite dans ce canton ne semblent pas avoir considéré ce critère dans le choix de leur logement puisque 40 % d'entre eux ont plus de 10 marches à franchir.

### Quelques éléments de la configuration des logements selon l'âge au déménagement

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Part des logements de plain-pied ou avec une chambre et une salle de bains au rez-de-chaussée (%)					
Déménagement avant 70 ans	72	78	94	87	82
Déménagement après 69 ans	75	<b>63</b>	97	91	83
Part des logements avec au moins 3 marches à franchir avant l'accès (%)					
Déménagement avant 70 ans	42	38	32	44	39
Déménagement après 69 ans	16	<b>53</b>	30	18	27

Si le tableau précédent ne montre pas de vraies différences pour l'accessibilité de la salle de bains (ou salle d'eau) et de la chambre selon l'âge au déménagement, on retrouve cependant l'opposition entre les deux territoires urbains et les deux autres, en lien avec la plus grande présence des appartements. Nonobstant, bien que les proportions soient relativement élevées, elles ne doivent pas faire oublier qu'une partie des personnes ne possède pas les logements qui seraient les mieux adaptés à la perspective du vieillissement : parmi les personnes ayant déménagé entre 70 et 85 ans, 28 % ne possèdent pas de douche (soit 25 individus sur 89 - dont 50 % des Sostraniens et 41 % de Villeneuvois) ; 17 % n'ont pas de chambre et de salle de bains au rez-de-chaussée de leur logement (soit 15 individus, dont 6 dans le canton d'Amboise et 6 dans le canton de La Souterraine), et si on ajoute la condition du franchissement de plus de 3 marches pour accéder au domicile, on recense encore 13 % de personnes concernées par cette éventuelle difficulté (12 individus sur 89, dont 5 dans le canton d'Amboise et 5 dans le canton de La Souterraine).

Au final, le questionnaire ne montre pas que le logement des personnes ayant déménagé en milieu de retraite soit nettement mieux « configuré » que celui des personnes ayant déménagé plus jeunes, à l'exception du terrain des Sables d'Olonne. À la question portant sur le souhait de déménager dans les prochains mois ou prochaines années, les réponses des deux sous-populations sont identiques : 12 % l'envisagent, quel que soit l'âge au dernier déménagement<sup>17</sup>, et les personnes ayant des logements susceptibles d'être contraignants en vieillissant ne sont pas surreprésentées. Les raisons de vouloir déménager portent principalement sur la non-adaptation du logement aux besoins ou aux capacités physiques des personnes (problèmes de santé associés dans certains cas). Les souhaits d'être plus près de certains membres de sa famille ou de se rapprocher de certains services sont, par ordre d'importance, les deux autres raisons évoquées (sans différence entre les deux sous-populations).

Les faibles différences entre les caractéristiques du logement entre les deux sous-populations s'avèrent quelque peu surprenantes. L'offre locale de logement semble déterminer pour partie les choix possibles dès lors que les personnes sélectionnent d'abord un lieu géographique avant de choisir un logement. Les faibles différences indiquent aussi qu'au moment de déménager, entre 70 et 85 ans, d'autres considérations sont examinées et détournent l'attention des individus vis-à-vis des caractéristiques que devraient posséder idéalement les logements des personnes vieillissantes. Considérer la taille du logement va de soi, considérer d'autres commodités comme nécessaires n'est pas nécessairement la règle (chambre en rez-de-chaussée, présence d'une douche...).

Les aménagements des logements sont plus nombreux quand les personnes déménagent avant 70 ans. À cette période du cycle de vie (en début de retraite), les personnes (surtout les propriétaires) embellissent leur logement et améliorent leur confort, mais elles ne semblent pas le faire davantage en tenant compte des pertes d'autonomie que pourrait imposer plus tard le vieillissement, malgré le fait que

---

<sup>17</sup> L'analyse par terrain ne fait pas ressortir de différences significatives entre les personnes ayant déménagé en début ou en milieu de retraite, sauf pour la commune de Villeneuve-d'Ascq où la proportion des personnes envisageant un déménagement dans le futur est plus forte chez celles qui ont déménagé le plus récemment.

la grande majorité des personnes souhaitent vivre « chez elles » le plus longtemps possible. La vision préventive du vieillissement semble donc peu à l'œuvre à l'occasion du déménagement, en début de retraite, comme en milieu de retraite.

En étudiant les mobilités résidentielles entre 70 et 85 ans, même lorsqu'elles sont dites « locales », peu d'entre elles apparaissent comme des « migrations de dépendance », pour reprendre le vocable de Laurence Thomsin, si on considère les caractéristiques du logement (Thomsin, 2001). Pour mieux les apprécier, il convient de considérer des dimensions de la vie sociale des personnes : leurs relations à la famille et aux amis (section 3 de ce chapitre) et leurs relations au territoire (chapitre suivant).

### **3) Les relations familiales et amicales**

L'étude des mobilités résidentielles intègre de longue date la famille dans ses réflexions. S'il existe un cycle de vie professionnelle qui conditionne certaines mobilités, on sait que ces dernières sont aussi liées au cycle de vie familiale (Bonvalet et Brun, 1998). Pour les personnes situées en milieu de retraite, la décohabitation des enfants est très souvent accomplie depuis longtemps (5 % des personnes installées de notre échantillon vivent toutefois encore avec un enfant), mais les liens entretenus entre les parents et les enfants sont des aspects toujours essentiels dans le choix des lieux de vie, que ce soit pour être au plus proche des siens, ou pour choisir des lieux facilitant les déplacements ; ou pour, dans d'autres cas plus rares, être suffisamment éloignés les uns des autres et pouvoir « mettre de la distance » relationnelle entre les membres de la famille (Cf. entretiens).

Au cours de la retraite, avec le vieillissement, les liens de parenté prennent un sens différent. Quand la vie active n'impose plus son rythme et sa localisation géographique, se rapprocher de ses proches peut être un moyen de contenir l'âge, de donner une autre place aux valeurs familiales, de créer un sentiment de sécurité. Cette sécurité peut être attendue implicitement par les parents en contrepartie de l'aide qu'ils ont donné plus jeunes à leurs enfants (Attias-Donfut, 1995), mais elle peut également être recherchée pour des fratries qui cherchent à se rapprocher. Des liens intergénérationnels se nouent aussi par l'entremise des petits enfants et participent au maintien des relations de parenté, car les grands-parents contemporains entrent de manière renouvelée dans leurs rôles sociaux (Ségalen, 1998). Ce contexte explique que le rapprochement familial ou des événements familiaux aient été pointés par des personnes interrogées comme les raisons principales de leur mobilité résidentielle. Rappelons que l'analyse factorielle présentée plus haut a mis en évidence cette dimension comme essentielle dans les raisons de la mobilité, en légère augmentation chez les individus ayant déménagé entre 70 et 85 ans.

### 3.1) Se rapprocher des uns et s'éloigner des autres

Si certains déménagements ont lieu afin de se rapprocher d'un membre de la famille, certaines mobilités occasionnent l'éloignement, sans que les deux possibilités soient d'ailleurs contradictoires.

L'éloignement affectif est parfois prévisible, car il résulte d'un éloignement géographique plus ou moins assumé. Pour certaines personnes rencontrées, il est parfois plus difficile à vivre, en particulier pour des femmes. Les cas signalés plusieurs fois résultent d'un éloignement qui n'a pas été totalement choisi par les personnes elles-mêmes, à cause de l'influence prépondérante du conjoint. Mais il ne faut pas donner trop d'importance numérique à ces situations, car les décisions de mobilité se prennent généralement, à deux, au sein des couples.

Quand les personnes vivent seules, se demander qui prend la décision de déménager n'a évidemment pas d'intérêt, mais il faut se souvenir que c'est justement parce que certaines personnes connaissent une évolution de leur situation familiale (cause « événement familial » dans notre enquête) qu'elles peuvent être conduites à réaliser une mobilité résidentielle.

Pour les personnes vivant en couple, à la question « Qui a décidé de déménager ? », trois réponses étaient possibles dans le questionnaire : vous, votre conjoint, tous les deux. En se limitant aux réponses des personnes actuellement mariées, on constate que dans huit cas sur dix les décisions ont été prises en commun, pour les mobilités à partir de 70 ans comme pour celles ayant eu lieu plus tôt. Mais là où 88 % des hommes considèrent que la décision a été prise en commun, 67 % des femmes ont le même avis (pour les déménagements en milieu de retraite des personnes vivant en couple).

Le sentiment d'éloignement vis-à-vis d'un membre de la famille est très contrasté selon les quatre territoires étudiés. Il est insignifiant en banlieue lilloise et concerne à l'opposé quatre personnes sur dix ayant emménagé dans le canton de La Souterraine avant 70 ans. Globalement le sentiment d'éloignement à l'égard de certains membres de la famille est sensiblement plus fort quand les déménagements ont lieu autour de la retraite, car la transition entre l'activité et l'inactivité est un moment particulier du cycle de vie où se réorganisent l'emploi du temps des jeunes retraités et du coup les relations de parenté. La migration résidentielle consubstantielle à la retraite peut donc entraîner un éloignement géographique et affectif à l'égard des enfants ou des petits-enfants en contradiction avec des pratiques antérieures ou des souhaits intériorisés de longue date pour la retraite (surtout pour les grands-mères). Quitter la région parisienne pour s'installer dans la Creuse peut avoir des conséquences majeures sur les liens sociaux, alors qu'effectuer une mobilité résidentielle de proximité à Villeneuve-d'Ascq, dont les personnes sont par ailleurs originaires, est relativement neutre.

### Conséquences du déménagement en termes d'éloignement de certains membres de la famille

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Part des personnes ayant déclaré un sentiment d'éloignement à l'issue du dernier déménagement (%)					
Déménagement avant 70 ans	17	41	35	3	25
Déménagement après 69 ans	17	21	22	0	15

Si les personnes mariées ayant décidé ensemble de leur déménagement expriment trois fois moins le sentiment d'être éloignées (d'au moins un membre de leur famille), il y a cependant un peu plus d'une personne sur cinq dans ce cas qui déclarent ce ressenti. Décider ensemble de déménager au sein d'un couple marié ne suffit donc pas toujours à trouver « la bonne distance » par rapport aux autres membres de la famille<sup>18</sup>.

### **3.2) Les conséquences de la mobilité résidentielle sur les relations familiales**

Les relations avec les enfants sont centrales au sein de la parenté. Ce sont les premières susceptibles d'être affectées par la mobilité résidentielle des parents, dans le sens du rapprochement ou de l'éloignement avec les enfants. 51 % des personnes ayant déménagé en début de retraite (et ayant des enfants) considèrent que la fréquence des rencontres avec les enfants a été modifiée par leur mobilité. Une proportion, sensiblement plus faible, partage le même avis parmi les personnes ayant déménagé en milieu de retraite (40 %). Dans trois terrains parmi quatre (Villeneuve-d'Ascq exclu), les déménagements ont donc légèrement moins de conséquences sur la fréquence des relations avec les enfants quand ils ont lieu à un âge plus avancé. Hommes et femmes ont des appréciations nuancées de l'évolution des relations avec les enfants, les mères étant dans les quatre terrains les plus sujettes à reconnaître ce changement, le plus souvent pour signifier une baisse de la fréquentation.

Le questionnaire permettait d'estimer la part des personnes qui jugent insatisfaisantes (trop peu fréquentes) les relations avec les enfants. On retrouve globalement le même schéma que pour l'appréciation de l'éloignement de certains membres de la famille : l'insatisfaction est plus forte lorsque les personnes ont déménagé en début de retraite, et davantage chez les femmes que chez les hommes. Mais il existe quelques contre-exemples avec des valeurs relativement proches qui sont d'un point de vue statistique délicates à interpréter. Quoi qu'il en soit, les personnes ayant été mobiles en milieu de retraite et qui jugent insuffisante la fréquence des rencontres avec leurs enfants déclarent effectivement moins de rencontres que les autres personnes : 59 % d'entre elles ont vu au plus leurs enfants<sup>19</sup> une fois par

<sup>18</sup> A contrario, les personnes mariées qui déclarent avoir décidé seules du déménagement (il s'agit plus souvent d'un homme que d'une femme dans cette situation) déclarent le moins souvent l'éloignement d'au moins un membre de leur famille, assumant davantage le processus décisionnel.

<sup>19</sup> La réponse à cette question est assez générale. Il n'est pas rare de constater que les personnes interrogées ne rencontrent pas de la manière tous leurs enfants. Dans quelques situations extrêmes, certains enfants n'ont pas de contact annuel avec leurs parents.

trimestre (que ce soit du point de vue de la personne interrogée ou de ses enfants, la fréquence des rencontres est identique). D'autres variables interfèrent aussi sur l'insatisfaction. Les personnes qui vivent seules ayant déménagé en milieu de retraite ont tendance à émettre davantage un avis négatif (excepté les personnes rencontrées vivant dans le canton d'Amboise).

### Relations avec les enfants suite au déménagement

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Part des personnes jugeant que la fréquence des rencontres avec les enfants a été modifiée (%)					
Déménagement avant 70 ans	64	57	57	25	51
Déménagement après 69 ans	45	17	46	40	40
Déménagement après 69 ans / Femmes	50	25	50	60	50
Déménagement après 69 ans / Hommes	40	13	40	20	29
Part des personnes jugeant insuffisante la fréquence des rencontres avec leurs enfants (%)					
Déménagement avant 70 ans	32	20	44	10	27
Déménagement après 69 ans	36	18	33	20	29
Déménagement après 69 ans / Femmes	33	25	43	20	33
Déménagement après 69 ans / Hommes	40	14	20	20	24

Pour les personnes interrogées dans cette enquête, âgées de 75 à 85 ans, la question des relations avec les ascendants (parents et beaux-parents) ne se posent quasiment plus. Compte tenu de la taille de l'échantillon, nous n'avons comptabilisé que deux situations pour lesquelles la mère de la personne ayant déménagé en milieu de retraite était encore en vie.

Les autres membres de la parenté sont aussi susceptibles d'être moins fréquentés à l'issue de la mobilité résidentielle. Entre 20 % et 58 % selon les terrains le signalent parmi les personnes ayant déménagé en début de retraite ; entre 21 % et 31 % pour celles ayant déménagé en milieu de retraite. Ces pourcentages sont moins élevés que pour l'appréciation relative à la fréquentation des enfants et s'atténuent quand l'âge au déménagement augmente (sauf à Villeneuve-d'Ascq).

L'insatisfaction à cette moindre fréquentation par rapport à la situation dans le logement précédent est de l'ordre de 20 %, avec les mêmes remarques que précédemment : une insatisfaction légèrement en baisse quand l'âge au déménagement augmente (sauf à Amboise), et plus faible par rapport à l'insatisfaction que génère l'éloignement des enfants.

### Relations avec les autres membres de la famille suite au déménagement

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Part des personnes jugeant que la fréquence des rencontres avec les membres de la famille a été modifiée (%)					
Déménagement avant 70 ans	58	49	35	20	41
Déménagement après 69 ans	21	31	27	27	26
Part des personnes jugeant insuffisante la fréquence des rencontres avec les membres de leur famille (%)					
Déménagement avant 70 ans	26	11	33	23	23
Déménagement après 69 ans	35	8	16	19	21

Pour les personnes ayant déménagé en milieu de retraite, le changement de la fréquence des rencontres avec les autres membres de la famille (hors enfants) est positif dans un tiers des cas : les personnes ayant depuis leur mobilité résidentielle une plus grande proximité géographique avec la famille se voit davantage (une personne signale le veuvage de sa sœur comme élément déclencheur ou facilitateur du rapprochement). Le changement est négatif pour les deux autres tiers de la sous-population avec l'idée inverse : les personnes ont changé de région et se sont éloignées de certains membres de leur famille. D'autres arguments sont aussi évoqués. Quelques arguments ont trait au vieillissement : le décès de certains membres de la famille et la montée en âge des personnes interrogées freinent les possibilités de rencontre. Évoquant son statut de grand-parent, une personne confie que ses petits-enfants ont grandi et que les rencontres s'espacent en conséquence. Un dernier argument renvoie aux possibilités d'hébergement insuffisantes pour pouvoir accueillir les membres de la famille dans la durée (l'éloignement ne permettant pas des voyages aller-retour dans la journée).

Il ressort de l'évolution des rencontres avec les enfants ou avec les autres membres de la famille une atténuation de la perte des contacts quand l'âge au déménagement augmente. Le déménagement chez les personnes en milieu de retraite a ceci de particulier que les personnes veillent soit à se rapprocher de leur famille, soit à en limiter son éloignement par rapport aux retraités plus jeunes qui ont plus souvent mis l'accent sur les loisirs et l'épanouissement personnel. La diminution des possibilités de déplacement des personnes rencontrées, mais aussi de leurs proches rend différent le contexte de la mobilité résidentielle entre 70 et 85 ans : le lieu d'arrivée à l'issue de la mobilité intègre une réflexion préalable qui mettra à l'épreuve les relations familiales. Ajoutons que les distances parcourues à l'occasion du déménagement en milieu de retraite sont sensiblement plus faibles (Cf. augmentation de la part des personnes originaires du même département dans le chapitre 2) que pour les retraités déménageant plus jeunes. Ainsi, pour une partie des personnes interrogées, la mobilité ne transforme pas radicalement les relations sociales. Malgré le déplacement du domicile, les personnes peuvent conserver les contacts familiaux qui étaient déjà les leurs avant, voire les favoriser par le biais de ce dernier déménagement entre 70 et 85 ans. Les autres relations sociales des personnes sont-elles affectées de la même manière par la mobilité résidentielle ? C'est le dernier point que nous allons considérer dans ce chapitre.

### **3.3) Les conséquences de la mobilité résidentielle sur les relations amicales**

Les liens sociaux des personnes à la retraite ne se limitent pas aux relations familiales. Les amis, les anciens collègues, les gens qu'on fréquente à diverses occasions sans pour autant les considérer comme des « amis », les connaissances du quartier (...) constituent un ensemble de personnes avec lesquelles des relations s'effectuent, avec des intensités et des fréquences très variables selon les individus. À l'occasion du passage à la retraite, le réaménagement des temps sociaux encourage une redéfinition des relations sociales en dehors de la sphère familiale, avec une implication différente (pas nécessairement à la hausse). C'est un moment particulier du cycle de vie offrant la possibilité de

constituer de nouvelles affinités ou de s'éloigner d'autres (« *J'ai plus de temps depuis que je suis à la retraite* » ; « *Auparavant on travaillait, donc on avait moins de temps* » ; « *Avant tout le monde travaillait, maintenant on a plus de temps pour se voir* » ; « *On a plus d'amis depuis qu'on est à la retraite à Nazelles* »).

**Lors du passage à la retraite**, pour des personnes effectuant simultanément une mobilité résidentielle, le tissu des relations sociales peut être modifié si l'éloignement géographique est important. Les personnes rencontrées lors de la passation des questionnaires ont largement signalé que les déménagements les ont éloignées de la majorité de leurs « anciennes » relations. Les liens avec les « amis » de longue date ont parfois mieux résisté, mais les visites se sont espacées. Cependant, d'autres relations se sont développées dans le nouveau lieu de vie et ont plus ou moins compensé les anciennes. Quelques personnes ont déclaré avoir eu des difficultés à nouer de nouvelles relations, situations entraînant parfois une seconde mobilité, quand les liens sociaux trop faibles n'étaient pas assumés (« *On est arrivé trop vieux en Charente. Ici, à Amboise, on a des relations plus amicales* » ; « *Avant, on était isolé en milieu rural* »).

Selon les projets au début de la retraite et les styles de vie, selon la position sociale et le genre, la recherche de nouvelles relations ne représente pas le même enjeu. Retourner dans sa région d'origine ou se rapprocher de sa famille peut faciliter le développement des relations sociales, qui doivent seulement être « réactivées » dans certains cas : amis d'enfance restés au « pays », anciens camarades de classe. Plus encore, grâce au temps libéré par la retraite, le désir de s'impliquer dans la vie locale, de participer à la vie associative facilite l'émergence de nouveaux liens sociaux. A contrario, s'implanter dans une région nouvelle et donner la priorité aux loisirs individuels (on pense notamment à la pêche ou au bricolage pour les hommes), privilégier la relation affective avec le conjoint (ou les petits-enfants pour les conjointes), se lancer dans la rénovation de la maison nouvellement acquise sont autant d'activités qui peuvent freiner la constitution de nouvelles relations sociales.

Cette réorganisation des liens sociaux extra-familiaux suite à la mobilité résidentielle ne se pose pas de la même manière quand les personnes déménagent **en milieu de retraite**. Après 70 ans, les projets de vie peuvent évoluer, l'engagement dans la vie associative diminue (Nowik et Morel, 2007), les activités extérieures à la sphère privée sont en retrait. En outre, les liens sociaux sont établis de longue date (au moins depuis le début de la retraite) et sont en diminution du fait du vieillissement des individus (« *Je voyais davantage d'amis autrefois, car ils étaient moins âgés* » ; « *Les amis vieillissent !* »). Entre 70 et 85 ans, la prise en compte des conséquences d'un déménagement sur les relations amicales n'est donc pas un sujet à éluder par les candidats à la mobilité, car la création de nouvelles relations est moins évidente. Se rapprocher des personnes que l'on côtoie régulièrement contribuera au sentiment de sécurité dans l'entrée dans la vieillesse, s'en éloigner limitera la vie sociale des retraités et pourra les rendre plus vulnérables si l'environnement familial ne compense pas cette perte de relations.

### Évolution du nombre « d'amis » en fonction de l'âge (ensemble des terrains)

	0	1 à 5	6 et +	Ensemble
Moins de 78 ans	15%	49%	36%	100%
78- 81 ans	17%	57%	26%	100%
82-85 ans	20%	52%	29%	100%

*Non réponses exclues (258 personnes)*

Pour les déménagements ayant eu lieu avant 70 ans (autour de l'entrée dans la retraite), les données de l'enquête montrent qu'une majorité de personnes considère que la mobilité résidentielle a modifié la fréquence des relations avec les « amis ». Ce n'est pas le cas toutefois en banlieue lilloise où seulement 27 % des personnes partagent cet avis, mais la quasi-totalité des personnes de ce territoire a effectué une mobilité de proximité.

Pour les déménagements ayant eu lieu après 70 ans (milieu de retraite), les personnes qui signalent cette évolution ne sont plus majoritaires, et, dans tous les terrains, la proportion de personnes partageant ce sentiment est inférieure ou égale à celle observée pour les personnes ayant déménagé plus jeunes. Ce résultat est sans doute facilité par les mobilités de proximité qui se renforcent en milieu de retraite, mais l'argument ne suffit pas. On peut supposer que les personnes qui ont déménagé plus âgées n'ont plus les mêmes attentes en matière de conservation des relations amicales, ou bien qu'elles ont mieux intégré la préservation de ces liens malgré le déménagement.

### Jugement sur l'évolution des relations amicales suite au déménagement

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Part des personnes jugeant que la fréquence des rencontres avec les amis a été modifiée (%)					
Déménagement avant 70 ans	61	75	48	27	54
Déménagement après 69 ans	36	53	45	30	41
Part des personnes jugeant insuffisante la fréquence des rencontres avec les amis (%)					
Déménagement avant 70 ans	8	11	5	9	8
Déménagement après 69 ans	14	0	9	15	10

Déclarer la modification de la fréquence des rencontres avec les amis ne signifie pas que les personnes en tirent automatiquement une insatisfaction. L'écart entre ces deux aspects est nettement plus marqué que pour les relations familiales étudiées plus haut. Les personnes ayant déménagé avant 70 ans sont moins de 10 % à déplorer l'insuffisance des relations amicales, signe que de nouvelles relations ont eu le temps de prendre le pas sur les anciennes (ancienneté sur le territoire plus longue). L'insatisfaction est légèrement plus marquée pour les personnes ayant déménagé en milieu de retraite. Ce résultat est cohérent avec l'idée selon laquelle le réseau amical repose sur des relations plus anciennes et qu'il s'affaiblit en vieillissant : à l'exception de la situation dans le canton de La Souterraine, la part des personnes déclarant avoir 6 amis est significativement plus faible quand les déménagements ont eu lieu à un âge plus avancé, en milieu de retraite ; les déplacements mensuels chez au moins un des amis sont également plus faibles.

### Relations avec les amis suite au déménagement

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Part des personnes ayant déclaré avoir six amis ou plus (%)					
Déménagement avant 70 ans	45	32	36	19	35
Déménagement après 69 ans	29	37	11	11	22
Part des personnes déclarant aller au moins une fois par mois chez l'un des amis (%)					
Déménagement avant 70 ans	49	57	54	44	52
Déménagement après 69 ans	42	88	45	23	46

*Non réponses exclues – Les réponses dans le canton de la Souterraine sont singulièrement différentes, sans explication évidente.*

## **Conclusion**

Par la comparaison avec les personnes ayant déménagé avant 70 ans, ce chapitre nous permet de mieux comprendre la spécificité de ces mobilités résidentielles de « milieu de retraite », n'ayant pas de lien direct avec la cessation d'activité et ne se produisant généralement pas sous l'effet d'une forte perte d'autonomie (dans la mesure où nous avons étudié des mobilités n'ayant pas conduit les retraités dans des institutions pour personnes âgées dépendantes).

L'analyse du questionnaire montre bien que les déménagements entre 70 et 85 ans s'apparentent à des « mobilités d'ajustement », alors que ceux enregistrés plus jeune dans la retraite relèvent d'aspirations à vivre autrement, avec des justifications qui renvoient au caractère plaisant du cadre de vie, aux loisirs, au retour sur les terres de l'enfance et de la famille (...) : à la retraite idéalisée. En milieu de retraite, les mobilités résidentielles s'observent d'abord suite à un événement déclencheur. La prise de conscience que les forces physiques s'affaiblissent, l'apparition d'un problème de santé qui concerne la personne ou son conjoint, le décès du conjoint en constituent des exemples ordinaires. Dans les entretiens, on verra bien que des « événements familiaux » peuvent aussi être des causes premières qui déclenchent la mobilité : un enfant qui déménage et qui s'éloigne d'ego, une sœur qui perd son mari...

Le nouveau contexte va alors conduire les personnes installées dans la retraite à rechercher un nouveau lieu de vie, dont le logement en tant que tel n'est que l'une des composantes. Selon leurs histoires personnelles, selon certaines variables (genre, biographie résidentielle antérieure), les personnes n'ont pas toutes les mêmes aspirations. Le plus grand nombre va privilégier les infrastructures qui entourent les besoins élémentaires et sociaux. Une autre partie va activer les liens forts en cherchant à se rapprocher de certains membres de la famille. Dans tous les cas, les personnes cherchent donc à être « plus proches de », à réduire le sentiment « d'insécurité » attaché à la résidence quittée. Elles reconsidèrent leur présent en effectuant le bilan de leurs propres ressources (économiques, familiales, culturelles, sanitaires) pour se projeter dans l'avenir. Au final, on constate une opposition entre les retraités qui comptent sur leur communauté pour se sentir entourés, pour accompagner leurs éventuels besoins (qui ne pourront qu'augmenter en vieillissant), et ceux qui misent sur leur stratégie de localisation du domicile et sur la société (proximité des services) pour se prémunir du risque vieillesse (Cf. analyse factorielle).

Dans ce cadre, les critères d'appréciation et l'attractivité des terrains se modifient. Autour de la retraite, l'héliotropisme peut s'exprimer, on peut quitter un lieu de vie « stressant » pour la tranquillité de la campagne ; la résidence secondaire peut devenir le domicile permanent. En milieu de retraite, les terrains attractifs ne sont pas à la campagne et pas nécessairement en bordure de littoral ; ce sont les territoires les mieux équipés ou bien ceux où est déjà établi un membre de la famille (dans ce sens, Villeneuve-d'Ascq est une commune plus attractive à 80 ans qu'à 60 ans, et c'est l'inverse dans le canton de La Souterraine).

Pour les déménagements observés en « milieu de retraite », les caractéristiques du logement sont aussi prises en compte par les retraités. Il serait difficile de le nier puisque c'est globalement la première raison évoquée par les personnes interrogées. Mais plusieurs indicateurs présentés dans ce chapitre montrent que cet élément apparaît davantage comme une résultante du processus décrit ci-dessus que comme sa cause initiale (bien qu'elle puisse l'être pour certaines personnes particulièrement « préventives »). C'est un résultat qui a retenu notre attention. On s'attendait en effet à une plus grande différence entre les caractéristiques du logement décrites par les personnes ayant déménagé en milieu de retraite (logement supposé plus « ergonomique ») en comparaison des caractéristiques présentées par celles ayant été mobiles avant 70 ans.

Le choix du nouveau lieu de vie est tout de même l'occasion de choisir un nouveau logement pouvant présenter des qualités que ne possédait pas le logement quitté, mais il reste un choix « sous contraintes », dépendant de l'offre de logements disponibles (qui varient entre nos quatre terrains), de la définition propre à chaque individu des qualités d'un logement adapté au vieillissement, et de l'ordre des priorités : plus la localisation du lieu de vie est précise, moins le choix en matière de logement est ouvert.

L'éloignement ou le rapprochement à l'égard des enfants, des autres membres de la famille ou encore des amis résultent encore des choix précédents. La mobilité d'ajustement est un processus décisionnel qui conduit à faire des arbitrages pour répondre au mieux à la nécessité de repenser « l'habiter » et les relations sociales qui lui sont associées, mais ces choix sont subjectifs et la rationalité des personnes est, comme dans toutes les situations sociales et économiques, limitée. Pour les intéressés, ce sont les années qui suivront le déménagement qui permettront *a posteriori* d'apprécier les qualités du nouveau lieu de vie.

## Chapitre 4 – Territoire et relations sociales aujourd’hui

La population que nous étudions dans ce travail est à la retraite depuis plusieurs années. Elle ne correspond pas à l’archétype du jeune retraité ; elle n’est pas non plus à confondre avec des personnes (très) âgées en forte perte d’autonomie (les « vieux-vieux »). Il s’agit d’une population dont une infime partie connaît le confinement au domicile (voir dans le chapitre 1 les indicateurs relatifs à leur état de santé). Par conséquent, leur habitat ne se résume pas à la relation au logement. Il s’inscrit dans un territoire géographique plus ou moins vaste (le quartier, la commune, le « pays »...) dans lequel les tâches du quotidien sont réalisées : achats alimentaires, formalités administratives (Poste, Banques...), accès à diverses activités... Quels sont les moyens de locomotion utilisés par les retraités pour mener à bien ces activités sociales ? Peuvent-ils en outre facilement aller rendre visite à des proches ? Suite au déménagement en milieu de retraite, la carte des relations sociales a aussi été modifiée. L’habitat s’inscrit aussi dans un nouveau territoire social. À proximité immédiate du logement, se sont nouées de nouvelles relations de voisinage. Un peu plus loin ou beaucoup plus loin, mais de façon différente depuis la mobilité résidentielle, se jouent les relations aux amis et à la famille présentées dans le chapitre précédent. En fonction de l’éloignement géographique mais aussi en fonction de la vigueur des relations aux proches, de quel soutien disposent désormais les retraités ayant déménagé après 70 ans ?

L’espace vécu de certains retraités est aussi ponctué de déplacements plus ou moins lointains et plus ou moins longs à l’extérieur de leur logement (circulation résidentielle). Ne jamais quitter son quartier, partir en vacances pendant plusieurs semaines, se rendre régulièrement chez un membre de la famille pendant plusieurs jours, dans sa résidence secondaire (...) constituent autant de manières d’habiter un lieu et des lieux<sup>20</sup>. Toutefois, en vieillissant, les déplacements se réduisent et les personnes se recentrent sur la vie locale ou sur le domicile, surtout si conduire une voiture devient trop fatigant (sur de longues distances). En contrepartie, la faculté d’avoir facilement recours aux transports collectifs urbains, au chemin de fer, permet pour certains de compenser la moindre utilisation de la voiture. Ce dernier point a été signalé à plusieurs reprises lors des questionnaires, car le train remplace avantageusement la voiture quand le poids des années se fait plus lourd, même si le voyage est très occasionnel.

Dans ce chapitre, nous présenterons dans un premier temps l’espace vécu des personnes rencontrées en considérant leurs possibilités de déplacement, puis nous aborderons les soutiens dont elles peuvent disposer, soit localement grâce à une sociabilité de proximité, soit auprès des « proches ». On verra que même si les membres de la famille sont plus éloignés, ils demeurent les référents sur qui les « retraités installés » comptent. Et les personnes ayant déménagé en milieu de retraite peuvent davantage que ceux ayant déménagé en début de retraite compter sur un membre de leur famille.

---

<sup>20</sup> « Un territoire n’existe que par les moyens de le parcourir, par la capacité qu’on a de le traverser, de le franchir, par des routes, des trains, des chevaux, des messagers... L’insécurité du territoire c’est la fin d’un rapport mobile au territoire ». Paul Virilio, *Vers la vitesse absolue*, In Problèmes politiques et sociaux, n°740, 1994, pp. 20-21.

## **1) Au-delà du logement**

Les personnes rencontrées ont toutes en commun d'avoir effectué au moins une mobilité résidentielle depuis 55 ans. Selon les motifs des déménagements, le cadre de vie a joué un rôle plus ou moins important : en faisant des loisirs la raison principale du déménagement en début de retraite, les atouts du territoire d'accueil ont été plus déterminants que dans le cas des mobilités visant à effectuer un rapprochement familial. Mais les arguments de la localisation du logement dans un territoire ne sont pas les mêmes durant la totalité de la retraite. On a montré dans le chapitre précédent que la sous-population des personnes ayant déménagé en milieu de retraite avaient exprimé des raisons différentes à la mobilité : l'attachement aux loisirs s'estompe alors que les considérations relatives à l'environnement familial et surtout à l'accessibilité aux services augmentent. Pouvoir avoir accès sans trop de difficultés aux commerces, aux professionnels de la santé, aux administrations (...) conduira plus facilement à porter une appréciation positive de la localisation de son logement. La « bonne » localisation sera un atout pour continuer à se déplacer de façon autonome, même si des difficultés à se mouvoir apparaissent.

Dans l'échantillon, une seule personne sur 286 se déclare insatisfaite de la localisation (dans la commune) du logement qu'elle occupe (Question 75). Il s'agit d'une habitante de la Creuse ayant déménagé avant 70 ans. La quasi-absence de réponse à cette modalité signifie que l'insatisfaction totale est exceptionnelle, du moins n'est-elle pas déclarée. Soit elle conduit au déménagement (d'où la difficulté à identifier ce public sur le point d'être mobile sur un échantillon de moins de 300 personnes), soit elle provoque une « adaptation contrainte » : même quand la localisation n'est pas jugée idéale, les retraités « composent » avec leur environnement, tant que cela est possible.

Une partie des personnes rencontrées confie néanmoins ne pas être totalement satisfaites de la localisation de leur logement (elles se disent « moyennement satisfaites »). C'est le cas de 17 % des personnes ayant déménagé en début de retraite (33 sur 197) et de 7 % (6 sur 89) de celles ayant été mobiles en milieu de retraite. Cette plus faible proportion dans la seconde sous-population conforte l'hypothèse d'un choix de mobilité plus réfléchi, pour certains des retraités, quand le déménagement a lieu à un âge plus avancé. Rappelons cependant que pour les mobilités en milieu de retraite, on a constaté que les caractéristiques propres au logement n'étaient pas toujours idéalement adaptées au vieillissement (Cf. supra). Une localisation jugée idéale serait-elle en mesure de compenser les caractéristiques d'un logement ne comportant pas de douche par exemple ? Pas de chambre, ni de salle de bains de plain-pied ?

Quels sont les reproches que font les retraités concernant la localisation de leur logement dans la commune ? La première des raisons porte, comme on vient de le mentionner, sur l'éloignement vis-à-vis des commerces et services. Cet aspect n'est pas forcément intégré au moment du déménagement, d'autant moins que celui-ci a eu lieu « jeune » : parmi l'ensemble des personnes ayant déménagé en début de retraite, 43 % sont plus éloignées des commerces et services que dans leur précédent logement ; elles sont 30 % dans cette situation quand les déménagements ont été enregistrés en milieu de retraite.

Quand les déménagements ont lieu en début de retraite, on constate que les réponses sont typiques des terrains : les personnes les plus éloignées sont celles implantées en milieu rural (canton de la Souterraine) ou semi-urbain (canton d'Amboise). La campagne est inévitablement un territoire d'éloignement aux services, et les personnes qui déménagent entre 70 et 85 ans en tiennent davantage compte. C'est le cas dans le canton d'Amboise où seulement un quart des personnes ayant déménagé entre ces âges est plus éloigné des commerces et services (par rapport au précédent logement), alors qu'elles sont près de la moitié dans cette situation pour celles ayant déménagé plus jeunes. Seuls les habitants de la Creuse restent majoritaires à se déclarer éloignés des services et commerces, même quand la mobilité a eu lieu en milieu de retraite. Dans les trois autres terrains, les proportions sont identiques ou plus faibles.

D'autres facteurs ne contribuent pas à une satisfaction totale de la localisation du logement, mais ils sont à fortement relativiser par rapport au facteur précédent. Il s'agit en outre de facteurs qui avaient été proposés par l'enquêteur (donc éventuellement induits) : l'absence de voisinage, le bruit, la difficulté à se déplacer à pied (à cause de pentes, de routes dangereuses à traverser), l'éloignement des transports en commun, le manque d'espaces verts (...). Ces arguments sont signalés mais ils ne regroupent que 4 à 7 personnes (sur l'ensemble de l'échantillon) pour chaque modalité. Quatre personnes seulement signalent d'autres raisons non précisées.

On observe en fait un décalage entre des situations objectives où sont signalés des logements plus bruyants que les précédents (22 % des personnes ayant déménagé en milieu de retraite), plus éloignés des transports en commun (21 % des personnes ayant déménagé en milieu de retraite), plus difficiles pour la marche à pied (encore 21 % des personnes ayant déménagé en milieu de retraite) et une appréciation globale par rapport à la localisation des logements qui fait fi de ces constats. Ces situations – minoritaires au demeurant - obèrent donc faiblement le satisfecit des personnes. Il s'avère que grâce à l'usage de la voiture, une grande partie des retraités « installés », même les plus âgés, conservent pour le moment une autonomie et compensent les handicaps que pourraient poser l'éloignement aux transports en commun et l'environnement immédiat du logement mal adapté pour la marche à pied.

## **1.1) Se déplacer**

Les personnes à la retraite ont schématiquement trois modes de déplacement à leur disposition pour quitter leur domicile, et éviter que celui-ci ne devienne synonyme de confinement. Le premier est la marche à pied, mais c'est une modalité difficile à saisir. Marcher prend un sens très différent selon les individus : certains déclarent marcher tous les jours, mais cette marche à pied se limite aux allées du jardin domestique ; d'autres, considérant sans doute que la marche à pied est le propre de l'espèce humaine, ne signalent pas de menus déplacements (achat quotidien du journal, promenade du chien à proximité du domicile...). La seconde modalité concerne l'usage de l'automobile, qui demeure le mode

de transport le plus à même de maintenir l'autonomie des personnes (mais qui associe partiellement la marche à pied). Entre 75 et 85 ans, c'est encore le mode de transport privilégié, bien que le taux d'équipement et des distances parcourues diminue (Bodier, 1996). La troisième modalité concerne les transports en commun locaux (réseau des bus, voire métro à Villeneuve) qui ne sont une possibilité que pour ceux qui peuvent accéder à ce service public. L'usage présente cependant plusieurs inconvénients : voyages plus longs, plus fatigants, peu adaptés au transport d'objets, ne permettant pas toujours d'aller où l'on souhaite. Le taxi est parfois l'alternative.

### ***La marche à pied (pose rarement de grosses difficultés).***

Dans l'échantillon total, sept personnes signalent que la localisation de leur logement n'est pas adaptée à leur capacité de se déplacer à pied, mais deux seulement d'entre elles ont renoncé à pratiquer ce mode de déplacement pour des raisons de santé (« *cela fatigue* »). Six personnes sur sept sont de sexe féminin, cinq sur sept vivent seules. L'une des sept est la seule ayant déclaré être complètement insatisfaite de la localisation de son logement (Question 75 – Cf. supra). Cette personne qui fait un bilan totalement négatif de la localisation de son logement souhaite déménager prochainement<sup>21</sup>.

D'autres personnes âgées de 75 à 85 ans ne sont pas des « marcheurs », mais n'en font pas un critère de mauvaise appréciation de la localisation de leur logement. Elles sont 8 % parmi celles ayant déménagé en milieu de retraite. D'un terrain à l'autre, cette proportion varie toutefois de 3 % à Amboise à 23 % à La Souterraine. Il est donc raisonnable de penser que la topographie des lieux encourage ou non la marche à pied, d'autant que la première des raisons évoquées à ne pas la pratiquer est la fatigue qui en résulte. Huit personnes sur dix ont commencé à limiter la pratique de la marche à pied quand elles ont commencé à avoir des problèmes de santé.

Avoir des difficultés à se déplacer à pied restreint nécessairement tous les déplacements. C'est l'un des signes de la vieillesse qui contraint les individus à repenser leur mobilité et leur mode de vie. Mais que l'on se déclare « marcheur » ou pas, les conditions de la mobilité sur le territoire se posent de toute manière dès lors qu'il n'est pas possible de se déplacer à pied dans un temps raisonnable pour une destination souhaitée. D'autres modes de transport doivent alors être mobilisés, soit de manière autonome ; soit grâce à l'aide d'un tiers qui rendra un service gratuit (par exemple un proche qui véhiculera la personne) ou rémunéré (transport collectif, chauffeur de taxi).

Quand aller à pied n'est pas possible, les personnes qui rencontrent des difficultés pour se déplacer ne sont guère plus nombreuses que celles qui disent ne pas pratiquer la marche, mais il ne s'agit

---

<sup>21</sup> Il s'agit d'une femme résidant dans le canton de La Souterraine âgée de 77 ans, vivant seule (divorcée), locataire d'un appartement HLM, ne reconnaissant aucune qualité à son logement actuel par rapport au précédent (plus éloigné des commerces et services, plus bruyant, dans un environnement plus dégradé, plus éloigné des transports en commun), et insatisfaite également des relations de voisinage. Elle apprécie sa santé physique et son moral à hauteur de 3/10.

pas des mêmes personnes<sup>22</sup>. Onze personnes sont concernées, dont plus de la moitié dans le canton de La Souterraine ; aucune à Villeneuve-d'Ascq. Il s'agit dans deux cas sur trois de personnes qui n'ont pas de voiture, ou bien de personnes qui déclarent être en très mauvaise santé (notes inférieures ou égale à 2 à Amboise et aux Sables). Finalement, entre 75 et 85 ans, parmi les personnes interrogées, la mobilité ne représente un problème épineux que pour une petite partie des personnes, mais cette difficulté a d'autant plus de chances de se présenter que les individus cumulent plusieurs caractéristiques : ne pas posséder de voiture, être en mauvaise santé, vivre seul(e), habiter à la campagne éloigné des services. Le dernier paramètre est le seul sur lequel les personnes seraient en mesure d'agir, ce qui les conduirait inévitablement au déménagement, mais lorsque l'état de santé n'est pas bon, que l'on vit seul, réaliser cette mobilité ne va pas de soi. Elle est génératrice de soucis et difficile à mettre en œuvre sans l'aide de tiers.

Si les autres personnes interrogées sont dans des situations plus favorables, un quart environ déclare néanmoins qu'un déplacement doit être planifié pour qu'il puisse se réaliser dans de bonnes conditions. La première raison à cette appréciation repose essentiellement sur l'absence de voiture : 27 % des personnes interrogées n'ont pas de voiture, or celles qui signalent la nécessité de planifier les déplacements sont 72 % dans ce cas. Pour ces personnes, les transports en commun ne représentent pas toujours l'alternative, car même si elles les utilisent davantage que les automobilistes, une majorité d'entre elles n'y ont pas recours. À Villeneuve-d'Ascq, dans le terrain parmi les quatre étudiés où l'offre en transport en commun est la plus riche (bus et métro), on observe même une situation paradoxale puisque les personnes qui disent devoir planifier leurs déplacements sont moins utilisatrices de transports collectifs que celles qui affirment que les déplacements ne posent pas de problème : sept sur dix (73 %) contre cinq sur dix (54 %).

### ***L'usage de la voiture (domine, mais est très inégal selon les situations locales et le genre).***

La génération interrogée a connu le développement de l'automobile à partir des années 1950, alors qu'elle avait la trentaine. Elle a eu un taux d'équipement qui a crû avec les années et a accordé une importance matérielle et symbolique importante à ce moyen de locomotion, en particulier les hommes (symbole d'autonomie et de réussite sociale). Les femmes sont restées plus en retrait de la pratique et n'ont été que des conductrices secondaires au sein des couples. Environ 40 % des femmes nées dans les années 1930 ne possèdent pas le permis de conduire (Pochet et Schéou, 2001), ce qui peut devenir un handicap sérieux quand les femmes font l'expérience du veuvage (ou du divorce). L'usage de l'automobile a connu des effets de génération très marqués et les générations qui suivent celle que nous étudions posséderont des taux d'équipement supérieurs.

---

<sup>22</sup> Une seule personne ne marche plus et n'a pas de moyen de substitution pour se déplacer. Il s'agit de la même personne résidant dans le canton de La Souterraine, évoquée dans la note précédente.

Dans notre échantillon composé de 286 personnes âgées de 75 à 85 ans, 73 % des personnes rencontrées possèdent une voiture. Des différences significatives existent entre les quatre terrains et entre les genres ; par contre il est difficile d'établir une règle d'évolution du taux de possession en fonction de l'âge au déménagement, car il évolue dans des sens opposés selon les terrains.

Ainsi l'ensemble des femmes sont 45 % à ne pas posséder de voitures. Pour celles qui ne vivent pas en couple, la proportion grimpe à 61 % en oscillant entre 50 % dans le canton creusois rural et 72 % dans la banlieue lilloise.

À l'instar des femmes, les terrains les plus urbanisés regroupent un nombre plus faible d'automobilistes (huit sur dix à Amboise et à La Souterraine, sept sur dix aux Sables et six sur dix à Villeneuve) qui trouvent d'autres moyens de se déplacer sur leur territoire grâce au réseau de transports en commun. La plus faible proportion d'automobilistes ne découle pas seulement du fait que les personnes utilisent les transports en commun, mais aussi de la stratégie qui consiste à se rapprocher de ces moyens de transport quand on n'est pas motorisé comme nous allons le montrer ci-dessous.

#### Part des personnes équipées d'au moins une voiture (en %)

	Amboise	La Souterraine	Les Sables	Villeneuve	Ensemble
Déménagement avant 70 ans	45	32	36	19	35
Déménagement après 69 ans	29	37	11	11	22
Sous-population des femmes	58	68	51	45	55
Sous-population des femmes vivant seules	43	50	36	28	39
Ensemble	81	82	68	60	73

Parmi les personnes interrogées, celles détentrices d'une voiture mais ne disposant pas du permis de conduire sont dans une relation de dépendance à l'égard d'un tiers lorsqu'elles ont besoin de se mouvoir par ce moyen de transport. Dans neuf cas sur dix, c'est le conjoint (rarement la conjointe) qui joue le rôle du chauffeur. Sinon, il s'agit d'un proche, souvent un membre de la famille (enfant, frère ou sœur), exceptionnellement un voisin. Dans huit cas sur dix, le chauffeur pourra conduire la personne qui ne possède pas le permis (ou qui ne peut plus conduire elle-même), au lieu souhaité, en toute circonstance. Les cas où les individus se voient contraints de limiter leurs déplacements alors qu'ils sont détenteurs d'une voiture sont donc rares : seulement quatre personnes le signalent en spécifiant qu'il faut que le chauffeur soit disponible. Il s'agit de personnes qui résident en Creuse, où la problématique de la mobilité est susceptible d'être déjà la plus complexe. Reste le cas de deux autres personnes qui possèdent une voiture mais n'ont plus accès à cette voiture (pas de permis et pas de chauffeur, mise à disposition de la voiture à un tiers) : une personne dans la Creuse et une dans le Nord.

#### ***L'usage des transports en commun (est directement proportionnel à l'offre locale de service)***

Le recours au transport en commun est très différent d'un territoire étudié à l'autre (Question 165), ces différences étant en tout premier lieu la résultante de l'offre de transport locale (chemin de fer exclu). Ainsi, pour l'ensemble de l'échantillon, 2 personnes seulement sur 67 dans le canton de la

Souterraine et 7 sur 77 dans le canton d'Amboise sont des usagers des transports collectifs. Dans la communauté de communes des Olonnes, la proportion des usagers augmente avec une personne sur quatre utilisatrice (17 sur 75). Enfin, la proportion est quasiment inverse (près de 3 sur 4) dans le territoire le plus urbain et le mieux équipé en transport en commun (bus et métro) : 46 personnes rencontrées sur 67 sont usagères à Villeneuve-d'Ascq.

Les personnes qui ont déménagé en milieu de retraite sont sensiblement moins utilisatrices des transports en commun. C'est à Villeneuve-d'Ascq que la différence est suffisamment forte pour que l'on soit certain qu'il ne s'agisse pas d'un effet résultant d'un échantillon de taille trop faible. Les usagers perdent près de 30 points et les non-usagers deviennent majoritaires dans cette sous-population. Cette statistique pourrait être à comprendre en considérant la plus grande proximité des personnes aux lieux qu'elles fréquentent, d'autant que leur possession d'automobile est comparable avec celle des personnes ayant déménagé avant 70 ans.

Le recours aux transports en commun concerne principalement les courses, l'accès à divers services et la promenade. On les utilise moins pour rendre visite à des personnes et à la famille. Le premier « obstacle » déclaré à l'utilisation des transports en commun, pour ceux qui ne les empruntent pas, est la concurrence de la voiture. « *Pourquoi prendre les transports en commun, puisque j'ai une voiture !* » est la position de 45 % des personnes interrogées, proportion d'autant plus forte que l'offre de transport existe et que leur non-utilisation ne peut pas être justifiée par leur absence ou leur trop grand éloignement. C'est l'argument de huit personnes non utilisatrices sur dix à Villeneuve-d'Ascq, tandis que neuf sur dix des Sostraniens non usagers indiquent que ces services sont trop éloignés de leur domicile. L'inconvénient en termes de commodité (« *ce n'est pas pratique* ») ou de fatigue est finalement rarement évoqué, mais c'est aussi faute de pouvoir l'apprécier. Les plus nombreux à évoquer le caractère fatigant des transports en commun sont les Villeneuvois (18 %), probablement parce qu'ils sont les plus nombreux à pouvoir en parler. Pour les mêmes raisons, c'est aussi dans ce terrain qu'on trouve des personnes qui déclarent les utiliser tendanciellement moins (22 %). Sur ces raisons de ne pas emprunter les transports en commun, aucune relation ne peut être repérée avec l'ancienneté du déménagement.

Au final le quart (seulement) des personnes interrogées ont déclaré utiliser les transports en commun, mais il apparaît que dans les territoires où le service existe, les personnes de 75 à 85 ans en mesurent pleinement l'intérêt (forte différence de pratique selon les terrains). Certes, des retraités ne les fréquentent qu'occasionnellement, certains déclarent moins les utiliser aujourd'hui que dans le passé, mais c'est un mode de transport qui possède une utilité : quelques-uns les utilisent depuis leur installation dans le logement actuel (car rapprochement au réseau) ou depuis qu'elles rencontrent des problèmes de santé (Cf. question 170). Bus ou métro représentent aussi des modalités de substitution à la voiture pour qui n'en possèdent pas, appréciables pour qui rencontrent des difficultés à conduire. La dimension culturelle semble importante : les personnes qui n'utilisent pas les transports en commun (ou ne les ont jamais utilisés) ne peuvent pas les apprécier correctement et ont tendance à privilégier la voiture quand ils

en possèdent une. La dépendance à la voiture en est renforcée<sup>23</sup> et deviendra problématique au jour où la conduite deviendra impossible. En revanche, ceux qui les fréquentent régulièrement (depuis longtemps) les empruntent malgré la possession de la voiture. À Villeneuve-d'Ascq, 40 % des personnes qui utilisent les transports en commun le font depuis toujours, alors que moins de la moitié les utilisent depuis le début de leur retraite (16 %).

## 1.2) Autres lieux de résidence

La capacité de se déplacer autour de son domicile, quel que soit le mode de transport, est un indicateur de l'autonomie des personnes. Parallèlement, le faible éloignement à l'égard des services ou des proches permet une économie de déplacement. C'est pourquoi l'emplacement du domicile se révèle avec le temps un avantage permettant de compenser (partiellement) les pertes d'autonomie ou, au contraire, une gêne supplémentaire.

Se déplacer plus loin ou sur des durées plus longues répond partiellement à une logique comparable, car un logement à proximité de sa famille ou de ses amis ne nécessite pas des déplacements sur plusieurs jours. Toutefois, certaines personnes âgées voyagent encore à des fins touristiques (vacances) et ont de la famille géographiquement dispersée. Les possibilités de se déplacer reposent alors sur plusieurs conditions, notamment sur leur aptitude physique. Dans notre échantillon, d'autres facteurs favorisent aussi les résidences à l'extérieur de chez soi : la possession d'autres logements, en particulier s'il s'agit de résidences secondaires, une PCS et des revenus élevés, un réseau social fourni (avoir des enfants - surtout des filles - et un grand nombre d'amis), la relative « jeunesse<sup>24</sup> » (corrélée avec la bonne santé), le fait d'avoir choisi un lieu de résidence en priorité pour ses caractéristiques « héliotropiques ». En revanche, le genre de la personne ou le fait de vivre en couple sont des variables insensibles aux séjours à l'extérieur du domicile. De plus, si la voiture offre une autonomie de déplacement supérieure à tous les autres modes de transport, son absence ne représente pas un handicap majeur pour envisager des déplacements en dehors du domicile, sur des périodes au moins égales ou supérieures à une semaine. Preuve que les transports en commun (train) ou le recours à des tiers permettent de s'affranchir de l'automobile.

Selon l'ancienneté du déménagement, on peut constater quelques différences entre les sous-populations. Parmi les personnes ayant déménagé en milieu de retraite, une fraction plus faible effectue des mobilités en dehors de chez elles, surtout à Villeneuve-d'Ascq et à La Souterraine. Les raisons de

---

<sup>23</sup> On verra plus loin, dans le dernier chapitre, que les personnes qui vivent en milieu rural suggèrent aux pouvoirs publics une offre plus large en matière de transports en commun. Mais quand on leur demande s'ils les utiliseraient davantage, ils répondent massivement par la négative dès lors qu'elles possèdent une voiture et n'ont pas de difficulté à la conduire.

<sup>24</sup> On distingue ici les personnes âgées de moins de 80 ans, dont la proportion de celles ayant résidé au moins une semaine à l'extérieur de leur domicile est supérieure à celle de leurs aînées.

s'absenter du domicile au moins une semaine par an sont très différentes d'un terrain à l'autre : les personnes d'Indre-et-Loire privilégient les vacances et la famille ; celles du Nord, les vacances et les voyages pour raisons médicales ; celles de la Creuse exclusivement les vacances ; et enfin celles de Vendée les voyages dans la famille. Par conséquent, les personnes de Villeneuve-d'Ascq, proches de leur famille, voyagent peu pour ce motif et les personnes des Sables, en bordure de littoral, se déplacent moins pour les vacances.

Part des personnes ayant résidé au moins une semaine en dehors du logement principal en fonction de quelques variables

	Résidence d'au moins une semaine en dehors du logement (%)		
	oui	non	Total
<b>Jugement porté sur la santé physique</b>			
Santé dégradée (notes inférieures à 6)	42	58	100
Santé moyenne (notes 6 et 7)	60	40	100
Santé correcte (notes 8 et 9 et 10)	67	33	100
<b>Possession d'autres logements</b>			
Oui	73	27	100
Non	54	46	100
<b>Vie en couple</b>			
Oui	59	41	100
Non	54	46	100
<b>Age</b>			
Moins de 80 ans	61	39	100
80 ans et plus	51	49	100

Dans l'échantillon, 18 % des personnes rencontrées possèdent au moins deux logements, et un peu plus de la moitié (56 %) en font usage de résidence secondaire. Les autres propriétaires louent généralement leurs biens immobiliers<sup>25</sup>. Selon les terrains, ces résidences secondaires sont diversement réparties : 16 % des personnes interrogées à Amboise et à Villeneuve-d'Ascq en possèdent une, 7 % à La Souterraine et seulement 2 % aux Sables d'Olonne. Comme signalé ci-dessus, le fait de vivre en bordure du littoral ne semble pas inciter à la possession d'une autre résidence qui serait synonyme de « vacances ». Huit personnes sur dix qui possèdent une résidence secondaire séjournent au moins un mois par an dans leur second logement (le questionnaire ne prévoyait pas de modalité supérieure au mois), les autres en font un usage plus anecdotique, à l'instar de ce couple d'anciens Parisiens installés dans le canton d'Amboise possédant à Paris intra-muros un appartement qui fait usage de pied-à-terre pour Madame moins d'une semaine par an, et très occasionnellement pour les enfants (l'un d'entre eux vivant aux Etats-Unis et n'ayant pas de logement en France).

<sup>25</sup> En France, un bailleur (physique) sur deux est âgé de plus de 60 ans et les bailleurs retraités possèdent en moyenne plus de logements que l'ensemble des bailleurs. PUCA. *Vieillesse de la population et logement – Les stratégies résidentielles et patrimoniales*, p. 19.

Dans l'échantillon, les situations de double résidence où les personnes vivent en partageant leur année entre deux logements sont exceptionnelles : deux personnes du canton d'Amboise ayant leur résidence secondaire en région parisienne alternent ainsi leur domicile. Ce sont des individus qui peinent à dire quelle est exactement la résidence principale et la résidence secondaire. Tous deux ont un rapport particulier à cette résidence francilienne, car ils projettent de s'y installer définitivement un jour, quand leur santé sera moins bonne, considérant qu'ils seront alors plus proches des services de santé et des commerces.

Pour les autres personnes qui font un usage moins intense de la résidence secondaire et qui ne s'y projettent pas sur le long terme, les raisons de jouir d'un deuxième logement intègrent majoritairement des considérations familiales. Dans trois cas sur quatre, les personnes disent posséder cette résidence pour que les enfants puissent en profiter, pour pouvoir les regrouper à diverses occasions, pour se rapprocher d'eux à certains moments de l'année. Le caractère agréable, ensoleillé, tranquille du domicile vient en second et ne suffirait sans doute pas à conserver le logement dans la majorité des cas. La localisation vue à travers le prisme des services et non du dépaysement concerne seulement quelques personnes qui n'ont pas renoncé à une future mobilité résidentielle vers ce logement. Une illustration en sera donnée au travers de l'analyse des entretiens.

## **2) Les interlocuteurs et les relations d'aide**

En vieillissant, durant la retraite, on sait que le réseau amical se contracte (Delbès et Gaymu, 2003, pp. 83-88). Du fait d'un repli sur le domicile, les relations de voisinage peuvent alors se renforcer, surtout pour les personnes qui ne vivent pas en couple. Les contacts physiques de certaines personnes âgées se limitent parfois à ces liens sociaux de proximité qui prennent un contenu très différent selon les situations. Du simple bonjour de courtoisie à la relation amicale, les relations de voisinage acceptent diverses manifestations de proximité ou de mise à distance (Pennec, 2008). Elles intègrent parfois la surveillance indirecte du logement d'autrui qui permet aussi, en cas d'incident, d'alerter les secours. Des volets qui ne s'ouvrent pas comme à l'ordinaire, suite à un problème de santé de la personne âgée est un exemple bien connu en milieu rural (cas d'une chute entraînant une immobilisation au sol). Malgré la proximité géographique, les relations de voisinage ne semblent pas pouvoir égaler les relations aux proches. Les retraités accordent une place centrale à la famille et les aides (soutien) qu'ils reçoivent proviennent généralement des proches, en particulier des enfants (quand ils en ont). En cas de problème grave, les personnes interrogées se tournent - se tourneraient - vers leurs enfants. Pour certaines aides, les retraités privilégient le secteur marchand. C'est le cas pour l'entretien du logement où il est généralement fait appel à une femme de ménage, soit recrutée directement par l'intéressé, soit après contact auprès d'une association d'aide au domicile.

## 2.1) Le voisinage

Pour traiter du « Voisiner » et des relations d'entraide, la situation conjugale est importante à considérer. Les personnes qui vivent en couple ont pour premier contact social leur conjoint, et il est exceptionnel que le voisin se substitue à cette relation privilégiée. Le conjoint est aussi la première personne sollicitée en cas de problème requérant une aide. Il en va tout autrement pour les personnes qui ne vivent pas en couple. Les personnes qui vivent seules sont entre 12 et 31 % selon les terrains à déclarer le voisin comme premier interlocuteur (Question n°128). Ces proportions de voisins qui excluent les amis sont certainement sous estimées, car l'ami est aussi parfois le voisin immédiat ou le voisin du pâté de maison : selon les terrains, 32 % à 50 % déclarent un ami comme premier interlocuteur de la semaine (mais on ne sait pas si l'ami n'est pas également un voisin).

Quand le conjoint, l'ami ou le voisin ne sont pas les premiers interlocuteurs, dans des cas plus rares, les personnes qui vivent seule discutent le plus intensément avec la personne qui leur rend visite régulièrement, dans le cadre d'une relation (marchande) d'aide à domicile (ce cas est davantage observé dans le canton de la Souterraine, mais ne dépasse pas 10 % des situations relationnelles des personnes ne vivant pas en couple).

### Premier interlocuteur au cours de la semaine selon la situation de couple (%)

Interlocuteur privilégié	La personne vit en couple		La personne ne vit pas en couple		Ensemble
	Déménagement avant 70 ans	Déménagement après 69 ans	Déménagement avant 70 ans	Déménagement après 69 ans	
Conjoint	94	88	1	0	56
Un enfant	1	6	24	26	11
Un autre membre de la famille	1	0	7	8	3
Un ami	2	0	39	39	16
Un voisin	2	6	19	18	10
Une aide à domicile	0	0	3	5	1
Une autre personne	0	0	7	3	2
Total	100	100	100	100	100

*Lecture : 94 % des personnes ayant déménagé avant 70 ans et vivant en couple ont comme premier interlocuteur le conjoint. Selon l'âge au déménagement, les différences ne sont pas significatives. On remarquera toutefois l'alternative au conjoint pour des personnes ayant déménagé après 70 ans et vivant en couple.*

Selon que l'on ait déménagé en « début de retraite » ou en « milieu de retraite », les personnes ne sont ni plus ni moins satisfaites de leur voisinage. Avec peu de différences selon les terrains, huit personnes sur dix se déclarent satisfaites de leur voisinage, 15 % moyennement satisfaites (ou moyennement insatisfaites) et moins de 5 % sont insatisfaites. Les griefs portés aux voisins concernent prioritairement le manque de relations, signe que les personnes âgées de 75 à 85 ans leur accordent une certaine importance : de bons voisins sont des personnes sur qui on peut ou pourrait compter, c'est une situation rassurante (20 % des personnes déclarent qu'elles pourraient recevoir rapidement de l'aide d'un voisin, soit légèrement plus que ceux qui déclarent pouvoir en recevoir d'un ami - pas nécessairement aussi proche géographiquement). Quel que soit l'âge au déménagement, la satisfaction à l'égard du

voisinage est similaire (et donc malgré l'ancienneté de la cohabitation avec le voisinage qui diffère). Ce résultat signifie que le déménagement au cours de la retraite n'a pas pour objectif de changer de voisinage. Il répond aux motivations présentées dans le chapitre 3 et le nouveau voisinage n'est que la résultante de la mobilité résidentielle.

Le voisinage permet ainsi d'avoir régulièrement des relations sociales et peut constituer un éventuel recours pour une petite partie de notre échantillon. Toutefois, malgré l'éloignement spatial souvent plus marqué (que pour les voisins), c'est d'abord sur la famille que les retraités disent pouvoir compter le plus souvent en cas de nécessité, et en priorité sur leurs enfants.

## **2.2) Les relations d'aide apportées par les proches (famille)**

Éloignés du monde du travail et disposant davantage de temps libre que les actifs, les retraités accordent une place centrale à la famille (Delbès et Gaymu, 2003, p. 59). La grand-parentalité notamment est l'occasion de renforcer des relations familiales avec ses propres enfants et permet, du moins jusqu'à l'adolescence, un nouvel investissement éducatif à destination des petits enfants (Attias-Donfut et Segalen, 1998). En outre, quand elles perdurent, ces relations intergénérationnelles permettent aux « grands-parents » devenus « personnes âgées » de continuer à côtoyer les jeunes générations. Plusieurs travaux sociologiques ont mis en évidence la montée des relations affectives entre les membres des familles, mais la dynamique des familles ne s'y réduit pas. Les relations ayant pour finalité de s'entraider et de se soutenir y participent aussi, parfois de façon quotidienne, en particulier dans les milieux sociaux peu favorisés.

Les personnes interrogées dans notre enquête affirment la supériorité du lien familial pour pallier une difficulté nécessitant le recours à un tiers. Naturellement, le soutien susceptible d'être apporté par un membre de la famille est d'autant plus fort que le motif principal de leur mobilité résidentielle était de se rapprocher des membres de leur famille à l'occasion d'un déménagement après 70 ans : dans ce cas, 72 % déclarent pouvoir compter sur leur famille pour être aidés (jusqu'à 91 % à Villeneuve-d'Ascq). Cette proportion est inférieure d'au moins dix points pour les personnes ayant mis en avant les autres grandes raisons de la mobilité résidentielle : le rapprochement aux services ou la priorité aux loisirs (mais la proportion reste tout de même supérieure à 50 %). Quels que soient les motifs de la mobilité, les proportions sont plus faibles pour les personnes ayant déménagé avant 70 ans. Ce résultat confirme le fait qu'un déménagement en milieu de retraite répond à des stratégies d'ajustement à l'âge et aux premières déprises, et si la famille n'est pas l'unique préoccupation des personnes qui déménagent en milieu de retraite, elle est une variable incontournable du processus de mobilité, dont le poids se renforce par rapport aux déménagements qui ont lieu en début de retraite.

Part des personnes selon les terrains déclarant pouvoir compter sur un membre de leur famille,  
selon que leur dernier déménagement a eu lieu avant ou après 70 ans

**Communauté de communes des Olonnes**

Avant 70 ans		À 70 ans ou après	
38%	29%	71%	57%
47%		60%	

**Commune de Villeneuve-d'Ascq**

Avant 70 ans		À 70 ans ou après	
69%	47%	91%	57%
n.s.		n.s.	

**Canton d'Amboise**

Avant 70 ans		À 70 ans ou après	
50%	60%	67%	56%
40 %		67 %	

**Légende :**

1	Déménager pour des raisons relationnelles (familiales)
2	Déménager pour les loisirs, vivre dans un lieu plaisant
3	Déménager pour vivre dans un lieu sécurisant

**Lecture :** Dans la communauté de communes des Olonnes, quand le motif principal de la dernière mobilité résidentielle était « Déménager pour des raisons relationnelles (familiales), 71 % des personnes ayant déménagé entre 70 ans et 85 ans (en milieu de retraite) ont déclaré pouvoir compter sur l'un des membres de leur famille pour une aide, alors qu'ils sont 38 % parmi ceux ayant déménagé avant 70 ans (en début de retraite) pour le même motif. Les effectifs sur lesquels reposent ces pourcentages sont de faible taille. Ils sont à manier avec précaution, en privilégiant les écarts entre les deux sous-populations.

Les données pour le canton de La Souterraine ne permettent pas ces calculs car la part des personnes ayant déclaré des « motifs professionnels » et « d'autres motifs » est élevée et réduit l'occurrence des autres motifs.

Les personnes ayant déménagé en « milieu de retraite » étant plus à même de compter sur un membre de leur famille pour recevoir une aide, leur possibilité d'en bénéficier *rapidement* est également plus forte que celle des personnes ayant déménagé en « début de retraite » (Question 133). Ce constat se renforce chez les personnes ayant justifié leur déménagement en intégrant une dimension familiale. Le sentiment de pouvoir être aidé *plus rapidement* que dans le précédent logement est observé également chez les personnes qui, ayant déménagé après 70 ans, ont mis en avant le rapprochement aux services. Dans ce cas toutefois, l'aide n'étant pas nécessairement familiale, elle concerne une proportion plus faible d'individus. Finalement, ce sont surtout les personnes ayant déménagé après 70 ans en valorisant les loisirs qui ont le sentiment qu'elles seraient aidées moins rapidement que dans le passé dans leur domicile actuel. Ce résultat renseigne sur leur éloignement vis-à-vis des proches, voire des services publics ou associatifs et n'est pas sans lien avec la relation à la famille au cours du parcours résidentiel de l'individu (Cf. partie II – analyse des entretiens). Malgré la situation dominante, un déménagement en milieu de retraite n'implique pas toujours le sentiment de pouvoir être aidé *plus rapidement*. Quels que soient les motifs du dernier déménagement, 5 % des mobiles en « milieu de retraite » seraient aidés moins rapidement dans leur nouveau lieu de vie, et le double parmi ceux ayant déménagé en « début de retraite ».

Part des personnes déclarant pouvoir être aidées plus rapidement que dans leur logement précédent selon que leur dernier déménagement a eu lieu avant ou après 70 ans

**Ensemble des 4 terrains**

Avant 70 ans		À 70 ans ou après	
35%	15%	55%	24%
32%		14%	

**Légende :**

1	Déménager pour des raisons relationnelles (familiales)
2	Déménager pour les loisirs, vivre dans un lieu plaisant
3	Déménager pour vivre dans un lieu sécurisant

Les avis des personnes interrogées sur la possibilité d'être aidé par des proches ne sont pas des réponses purement théoriques. Selon les terrains, et selon l'ancienneté du déménagement entre 19 et 52 % d'entre elles ont déclaré avoir eu effectivement besoin d'une aide au cours des 12 derniers mois (Question 134). Les différences entre les terrains sont plus marquées que les différences en fonction du moment du déménagement dans le cycle de vie. À l'exception des habitants des Sables, déménager en milieu de retraite n'entraîne pas davantage le besoin d'être aidé<sup>26</sup>. Signalons que 2 % des personnes rencontrées ont indiqué avoir eu besoin d'une aide sans pouvoir l'obtenir.

Notre questionnaire ne permet pas de distinguer l'aide « commode » de l'aide « indispensable » à la réalisation de certaines tâches. C'est particulièrement le cas concernant l'entretien de la maison où la majeure partie des répondants qui disent être aidés fait appel à une femme de ménage. Il est difficile de dire dans quelle mesure ce service relève du confort (parce que l'on peut financer ce service<sup>27</sup>) ou du soutien indispensable au maintien dans le domicile actuel (avec éventuellement prise en charge financière partielle par les caisses sociales).

Entre 75 et 85 ans, les besoins d'aide les plus souvent exprimés par les personnes interrogées concernent les déplacements, les achats (les deux aspects étant souvent associés), l'entretien de la maison et du jardin. Le questionnaire ne permet pas de dire si l'aide est occasionnelle ou régulière. Les habitants des deux territoires les moins urbanisés (La Souterraine et Amboise) dans lesquels les maisons avec jardin sont les mieux représentées expriment logiquement plus de besoin pour l'entretien des espaces verts.

Pour ces quatre types d'aide (déplacements, achats, entretien de la maison, du jardin), les personnes ayant déménagé en milieu de retraite se font actuellement plus aider que celles qui ont déménagé avant 70 ans. Le changement de domicile pour ces personnes installées dans la retraite présente donc des avantages : si des besoins d'aide étaient insuffisamment couverts avant le déménagement, la

<sup>26</sup> Il peut y avoir des biais à cette question, car il est possible que les individus soient moins attentifs à l'aide apportée par leurs proches quand celle-ci est plus facilement ou plus fréquemment mobilisée, et du coup ils sous-estiment leur besoin d'aide.

<sup>27</sup> Sur l'ensemble de l'échantillon, 56 % des retraités ont une femme de ménage lorsque les revenus du ménage sont supérieurs à 3000 euros mensuellement, 40 % quand ils sont inférieurs à 1500. Cependant, on ne constate pas de différences significatives chez les seuls retraités ayant déménagé en milieu de retraite.

situation est plus satisfaisante aujourd'hui ; si les besoins n'étaient pas exprimés au préalable, le déménagement a néanmoins permis un meilleur soutien.

Pour leurs déplacements et leurs achats, les premières personnes sollicitées par les personnes ayant déménagé en milieu de retraite sont les membres de la famille, alors qu'il est prioritairement fait appel à un(e) professionnel(le) pour l'entretien de la maison ou du jardin. Dans la commune de Villeneuve-d'Ascq, l'aide familiale est nettement plus forte que dans les trois autres terrains. Les mobilités résidentielles de courte distance opérées en milieu de retraite ont renforcé les soutiens familiaux.

Aide actuellement reçue par les personnes selon que leur dernier déménagement a eu lieu avant ou après 70 ans (%)

Terrains	Amboise		La Souterraine		Les Sables		Villeneuve-d'Ascq	
Déménagement	avant 70 ans	après 69 ans	avant 70 ans	après 69 ans	avant 70 ans	après 69 ans	avant 70 ans	après 69 ans
<b>Besoin d'une aide pour se déplacer</b>								
Oui par un professionnel	0	4	2	0	4	0	3	7
Oui par un membre de la famille	13	17	8	0	2	15	9	43
Oui par une autre personne	6	4	2	6	2	4	3	0
Pas d'aide	81	75	88	94	91	81	84	50
<b>Besoin d'une aide pour les achats</b>								
Oui par un professionnel	2	0	8	0	4	4	6	0
Oui par un membre de la famille	9	13	2	6	2	15	27	54
Oui par une autre personne	4	4	2	6	7	4	3	0
Pas d'aide	85	83	88	88	87	77	64	46
<b>Besoin d'une aide pour l'entretien de la maison</b>								
Oui par un professionnel	43	58	48	50	33	35	61	40
Oui par un membre de la famille	0	0	4	0	2	8	9	33
Oui par une autre personne	0	0	2	0	0	4	0	7
Pas d'aide	57	42	46	50	65	54	30	20
<b>Besoin d'une aide pour l'entretien du jardin</b>								
Oui par un professionnel	27	38	26	25	16	0	9	22
Oui par un membre de la famille	17	13	8	0	4	4	15	0
Oui par une autre personne	12	0	4	6	0	4	3	11
Pas d'aide	44	50	62	69	80	92	73	67

**Lecture :** Parmi les personnes ayant déménagé avant 70 ans (en début de retraite) et résidant sur le territoire d'Amboise, 13 % ont signalé être actuellement aidées pour des déplacements, 81 % ont signalé ne pas l'être. Parmi celles ayant déménagé après 69 ans (en milieu de retraite), 17 % ont signalé être actuellement aidées pour des déplacements, 75 % ne pas l'être, etc. Les effectifs sur lesquels sont construits ces pourcentages sont de petite taille ; il convient de ne pas interpréter les données autrement qu'en tendance. Les données pour la Creuse où les effectifs sont moins nombreux sont les plus fragiles.

Être plus proche de certains membres de sa famille, présente au final plusieurs avantages pour les personnes âgées. La proximité permet d'abord de soutenir certaines relations affectives. A contrario, les personnes interrogées éloignées de certains membres de leur famille regrettent ne pas les voir davantage, souvent en adoptant un point de vue résigné : *il faut accepter le fait de moins se voir en vieillissant, car il est moins facile de se déplacer en particulier à cause d'une santé qui diminue*. Le second avantage porte sur l'aide que la personne âgée peut recevoir (ou qu'elle reçoit d'ores et déjà) grâce à sa proximité

géographique avec les membres de sa parenté. Elle diffuse le sentiment d'être en sécurité, préserve certaines activités sociales (par exemple, aller faire soi-même ses achats car on est aidé dans ses déplacements), et peut aller jusqu'à permettre le maintien dans le logement actuel (par exemple, le pavillon est conservé grâce à l'aide d'un fils qui aide occasionnellement aux travaux les plus physiques d'entretien du jardin).

La proximité familiale connaît cependant des limites. Si les personnes rencontrées ont plaisir à côtoyer leurs proches et pour certaines à envisager le rapprochement spatial des domiciles, elles ne sont qu'une toute petite fraction d'entre elles à envisager recevoir dans le futur une *aide intime* de certains membres de leur famille pour pallier la vieillesse et les pertes d'autonomie les plus sévères. Les arguments ciblent presque toujours les enfants des personnes rencontrées. Elles considèrent que leurs descendants n'ont pas à prendre en charge leur éventuelle dépendance, et que la génération des enfants a déjà suffisamment à faire avec ses propres enfants et ses contraintes professionnelles pour ne pas avoir à assumer un « fardeau » supplémentaire. Ainsi, la perspective de devoir vivre dans le futur chez un membre de la famille est la forme d'hébergement la plus rejetée (Question 103). Elle est mise sur le même niveau que l'hébergement dans une famille d'accueil.

#### Formules d'hébergement les moins souhaitées (%)

TERRAINS	Amboise		La Souterraine		Les Sables		Villeneuve-d'Ascq	
	avant 70 ans	après 69 ans	avant 70 ans	après 69 ans	avant 70 ans	après 69 ans	avant 70 ans	après 69 ans
Déménagement								
Vivre dans une famille d'accueil	31	35	29	25	27	25	15	36
Vivre dans un foyer logement	3	0	5	6	5	6	2	0
Vivre dans une maison de retraite	17	6	25	31	22	18	35	24
Vivre en colocation	24	27	0	0	14	12	10	12
Vivre dans une résidence seniors	2	0	2	0	5	0	2	0
Vivre chez un membre de la famille	23	33	38	38	28	39	35	28
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

La cohabitation intergénérationnelle est donc la formule d'hébergement rejetée par le plus grand nombre. Elle est néanmoins plébiscitée par certains répondants (10 % du total des répondants), avec des résultats très variables selon les terrains (Cf. *infra*) : 24 % au maximum à Amboise, mais quasiment personne à Villeneuve-d'Ascq. Les personnes qui sont favorables à ce mode d'hébergement se comptabilisent plus fréquemment chez les femmes (11 % des femmes contre 8 % des hommes), chez les agriculteurs (36 % d'entre eux) et les ouvriers (12 %), les personnes ayant les niveaux d'études les plus bas (14 %), les personnes qui ne vivent pas en couple (13 % contre 7 % parmi ceux qui vivent en couple) et les personnes qui cohabitent actuellement avec certains membres de leur famille. Par contre, l'ancienneté du déménagement ne discrimine pas les individus.

### Formules d'hébergement LES plus souhaitées (%)

TERRAINS	Amboise		La Souterraine		Les sables		Villeneuve-d'Ascq	
	avant 70 ans	après 69 ans	avant 70 ans	après 69 ans	avant 70 ans	après 69 ans	avant 70 ans	après 69 ans
Déménagement								
Vivre dans une famille d'accueil	4	2	2	0	5	0	9	0
Vivre dans un foyer logement	32	33	38	29	33	35	15	45
Vivre dans une maison de retraite	16	20	17	14	15	12	6	5
Vivre en colocation	4	2	9	14	13	14	4	0
Vivre dans une résidence seniors	32	33	28	29	26	30	62	45
Vivre chez un membre de la famille	12	11	6	14	9	9	4	5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

### Formule d'hébergement LA plus souhaité (%)

TERRAINS	Amboise		La Souterraine		Les Sables		Villeneuve-d'Ascq	
	avant 70 ans	après 69 ans	avant 70 ans	après 69 ans	avant 70 ans	après 69 ans	avant 70 ans	après 69 ans
Déménagement								
Vivre dans une famille d'accueil	0	0	0	0	2	0	5	0
Vivre dans un foyer logement	12	27	36	22	33	38	8	50
Vivre dans une maison de retraite	15	9	21	11	7	8	5	0
Vivre en colocation	0	0	0	11	4	0	0	0
Vivre dans une résidence seniors	49	41	36	33	40	46	79	50
Vivre chez un membre de la famille	24	23	7	22	13	8	3	0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

### **3) Participations et attentes à l'égard du territoire d'accueil**

Il n'est pas commun en France de considérer l'arrivée de retraités sur un territoire comme un atout. Les lieux où la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans est supérieure à la moyenne nationale ont au contraire tendance à être stigmatisés négativement. Les retraités sont vite assimilés aux personnes âgées, et ces dernières aux demandes de prises en charge auprès des pouvoirs publics ou des associations. Or les élus ne peuvent se désintéresser des problèmes que rencontrent leurs administrés subissant des pertes d'autonomie (demande de places en maison de retraite, de soins à domicile...). Certaines communes craignent l'augmentation des demandes de prise en charge, et ne veulent pas incarner l'image d'un territoire pour « vieux ». On a relaté à l'occasion du travail monographique, la position du maire des Sables d'Olonne, qui tend à minimiser le poids numérique des personnes âgées dans sa commune, car cela ne véhicule pas une figure positive et dynamique.

La création de richesses économiques que des retraités migrants sont susceptibles de créer ne fait pas encore couramment partie des raisonnements des élus locaux français. Or les retraités sont des acteurs immobiliers, des contribuables, et des consommateurs de biens et de services. Une étude américaine citée par Christian Pihet estime que chaque migrant âgé qui arrive sur un territoire est créateur, directement ou indirectement, de 0,3 à 1 emploi (Pihet, 2003, p. 211). Si la fourchette est large pour paraître vraiment

précise (en outre, le recours à des services purement privés est plus courant aux Etats-Unis qu'en France), il est difficile de ne pas concevoir qu'il puisse y avoir un effet positif sur l'activité économique de l'arrivée dans un territoire de nouveaux résidents, fussent-ils âgés, en particulier dans les lieux touristiques hors saison. Aux Etats-Unis, dans des territoires où les activités de loisirs sont développées, les collectivités territoriales entre elles (et bien sûr certains acteurs privés) en arrivent à se livrer une concurrence pour attirer les retraités (Pihet, 2003, p. 212)

Il nous semble que la place et le rôle des retraités dans la vie économique et sociale locale devraient être considérés à la lueur du fait que les personnes âgées sont particulièrement attachées à leur territoire. Dans notre enquête, nous pouvons affirmer après d'autres travaux de la littérature gérontologique la forte volonté des personnes âgées rencontrées (âgées de 75 à 85 ans) de rester vivre à domicile *le plus longtemps possible* et d'exclure une future mobilité résidentielle. Aborder ce sujet avec les individus n'est d'ailleurs pas un sujet facile, car les faire se prononcer sur le futur en matière de logement impose une projection vers la vieillesse et la finitude qui ne les laisse jamais insensibles. De fait, pour près de neuf personnes sur dix, *quels que soient les terrains et l'ancienneté du déménagement*, la seule aspiration valable est de rester vivre dans le même logement que l'actuel (Question 93). Seulement 12 % des personnes envisagent un déménagement dans les prochains mois, proportion identique dans les deux sous-populations. Tout déménagement est exclu pour les autres personnes (86 %). Le désir affirmé est bien de vivre « chez soi » le plus longtemps possible (Question 10, modalité préférée de 81 % des personnes interrogées), et même pour certaines de refuser, jusqu'à l'extrême, toute forme d'hébergement collectif (plusieurs retraités ayant fait allusion au suicide).

Ainsi, les personnes de l'échantillon, pourtant mobiles au moins une fois depuis 55 ans, n'ont pas d'autres intentions que de « s'ancrer » sur le territoire où elles résident maintenant, tout comme l'ensemble des personnes âgées sédentaires (non rencontrées dans l'enquête) dont l'identité prend pour partie appui sur l'attachement à la région dans laquelle elles vivent. Pour autant, les retraités installés œuvrent-ils à l'animation des territoires par des actions citoyennes, ou plus modestement en participant à des manifestations locales ? Dans la perspective de ce souhait de vivre le plus longtemps possible à leur domicile, il est en outre intéressant de savoir si l'offre de services offerte par la commune dans laquelle les personnes se sont établies a été déterminante dans leur choix d'installation, si elles connaissent certains des services proposés par les pouvoirs publics ou par les associations d'aide aux personnes âgées, et enfin si elles sont demandeuses de nouveaux services.

### ***Une population faiblement impliquée dans la vie locale publique***

Une minorité de personnes, parmi les 286 rencontrées, ont eu depuis 55 ans un engagement dans la vie locale, lequel se trouve encore minoré pour les personnes ayant déménagé en milieu de retraite, peut-être du fait d'une moindre ancienneté sur les territoires (bien que certaines personnes n'aient pas

changé de « territoire » malgré le déménagement, puisqu'elles ont réalisé des mobilités de faible distance, et bien que la formulation de la question ne portait pas nécessairement sur le territoire de l'actuel domicile). Au sein de la population ayant déménagé en « milieu de retraite », sur aucun terrain on ne comptabilise plus de 20 % de personnes ayant eu un engagement associatif (Question 150). Cette proportion est plus faible que la participation à la vie associative des retraités du même âge, estimée à partir d'un échantillon représentatif de la France métropolitaine<sup>28</sup> (Nowik et Morel, 2007). La participation à des actions bénévoles (hors cadre associatif *a priori*) est encore plus faible, et seulement une personne dans le canton de la Creuse a eu un mandat électoral (entre 55 ans et aujourd'hui). Ces résultats peuvent être issus d'une question mal comprise. Réinterrogées plus précisément sur leur participation associative *actuelle* dans des *organisations ayant leur siège dans la commune ou le département* (Question 151), une proportion plus importante déclare alors une participation (plus forte) qui varie entre 20 et 40 % selon les terrains.

Quoi qu'il en soit, c'est donc une majorité de personnes qui n'a eu aucune activité sociale repérable dans la vie locale publique depuis 55 ans, et en particulier celles ayant déménagé le plus tardivement. Elles n'ont pas participé à la vie associative locale, pas fait de bénévolat, pas eu de mandat électoral ; leurs activités semblent donc s'effectuer exclusivement dans le cadre de la sphère privée (externes ou internes au domicile). La faible participation à la vie locale peut aussi être vue comme le pendant de l'intérêt des collectivités territoriales à l'égard des populations âgées ; les activités à destination de ce public se limitant encore souvent dans les petites communes à la partie de belote et au goûter de Noël (voir les monographies).

Un autre indicateur montre une relativement faible implication des personnes interrogées dans la vie locale publique du territoire. Entre 55 % (à Villeneuve) et 78 % (aux Sables) des personnes ayant déménagé en milieu de retraite n'ont participé à aucune manifestation locale au cours des douze derniers mois (fêtes ou cérémonies communales, sorties culturelles organisées par un CCAS, activités proposées en direction des retraités...). La proportion la plus faible est curieusement observée dans la communauté de communes des Olonnes qui ne manque pourtant pas d'animations en période touristique. Les participants les plus actifs (participation à au moins cinq manifestations) représentent seulement 10 % de la sous-population.

Les résultats qui précèdent ne militent pas pour la thèse qui consisterait à dire que les personnes ayant effectué une mobilité résidentielle en milieu de retraite tiennent compte de leur possible engagement dans la vie locale de la commune (ou du territoire) avant de décider d'y résider. Ces considérations semblent bien secondaires et se renforcent par le fait, comme on va le voir ci-dessous, que le choix de la commune actuelle de résidence n'a pas davantage été réalisé en fonction de la politique communale à l'égard des personnes âgées.

---

<sup>28</sup> C'est uniquement à Villeneuve-d'Ascq que la participation associative des personnes ayant déménagé avant 70 ans se rapproche de valeurs connues au niveau national (38 %).

*Perception de l'action de la commune et connaissance des associations d'aide à domicile*

Parmi les personnes ayant déménagé en milieu de retraite, on ne comptabilise que 8 % des répondants considérant que l'action de leur commune actuelle est plus importante à l'égard des personnes âgées que la précédente (entre 0 % et 13 % selon les terrains, Question 184). À cette proportion assez faible, s'ajoute surtout 61 % de personnes qui n'ont pas d'avis sur la question ou disent « ne pas savoir » (entre 43 % et 83 % selon les terrains). Le choix de venir s'établir dans la commune n'a donc généralement pas été pris en tenant compte de la politique communale à l'égard du « troisième âge », et ce constat est semblable pour les personnes qui ont cherché à être plus proches des services et ayant déménagé entre 70 et 85 ans. En outre, et c'est sans doute ce qui explique le constat précédent, les répondants, ont une assez faible connaissance des aides publiques pour les personnes âgées (Question 179) : 52 % des personnes ayant déménagé en milieu de retraite ne les connaissent pas et 29 % de manière approximative. La même proportion de répondants ne connaît pas les associations d'aide à domicile<sup>29</sup> (Question 187). En fait, les personnes ont une connaissance toute relative des dispositifs ou des organisations susceptibles de les aider dans la mesure où elles n'ont pas eu à se poser la question de leur existence. En revanche, quand la santé n'est pas très bonne, les répondants ayant déménagé en milieu de retraite connaissent davantage les associations : 71 % des personnes appréciant leur santé comme inférieure à 7 (sur une échelle de 10) connaissent les associations, alors que celles l'appréciant plus favorablement (note entre 7 et 10) sont 35 % à les connaître. C'est encore le cas quand les revenus du ménage sont faibles : 70 % des personnes ayant des revenus inférieurs à 1500 euros les connaissent, contre 37 % pour les autres.

Même pour les personnes qui connaissent les associations d'aide à domicile, le choix de s'installer dans la commune ne se fait pas en attachant une grande importance à cet aspect puisqu'elles sont 63 % (tous terrains confondus) à considérer que l'offre est moins importante aujourd'hui que dans leur commune précédente, ou à ne pas savoir (ce calcul porte sur les seuls déménagements en milieu de retraite et ne tient pas compte des personnes ayant fait un déménagement intra-communal). Toutefois, la situation est différente selon les terrains puisque la proportion des personnes qui apprécient les services offerts par les associations d'aide à domicile au moins à l'identique de leur commune précédente oscille entre 20 % dans la Creuse et 60 % à Villeneuve-d'Ascq. Dans cette commune, la politique plus active à l'égard des personnes âgées (présentée dans la monographie) et l'offre de service en général ne peut que contribuer à ce relatif satisfecit.

Parmi les personnes ayant emménagé en « milieu de retraite », entre 19 et 33 % selon les terrains ont fait appel à des associations d'aide à domicile (un peu davantage que les personnes ayant déménagé en début de retraite où les proportions sont comprises en 12 % et 26 % selon les terrains). C'est dans le canton d'Amboise et dans la commune de Villeneuve-d'Ascq que les « clients » ont été les plus

---

<sup>29</sup> Au sein des personnes ayant déménagé en « milieu de retraite », 42 personnes sur 89 ne connaissent pas les associations d'aide à domicile du canton (Question 187), et 46 personnes sur 89 ne connaissent pas les aides publiques pour les personnes âgées (Question 179).

nombreux (Question 189). La satisfaction à l'égard de ces organisations proposant des services d'aide à domicile (ménage, livraison de repas, toilette, déplacement...) est relative : entre 32 % et 47 % des personnes interrogées et ayant déménagé en milieu de retraite ne sont pas satisfaites des services (cette proportion est plus faible parmi les personnes ayant déménagé avant 70 ans).

### *Une population peu demandeuse à l'égard des services publics*

Au final, le constat découlant de ces quelques indicateurs est que les personnes âgées de 75 à 85 ans sont relativement peu investies localement. Du point de vue de l'animation des territoires (en milieu rural notamment), cette situation n'est guère satisfaisante, d'autant que la société française s'apprête à voir le poids des 75 ans quasiment doubler d'ici 2050<sup>30</sup>, et que le constat semble figé sur un *statu quo*. D'un côté, bon nombre de communes ne voient pas comment définir ou rénover leur politique du « troisième âge », et de l'autre la génération étudiée n'est guère demandeuse de nouvelles actions. Entre 32 % et 58 % des personnes rencontrées ayant déménagé en milieu de retraite n'ont pas d'avis sur l'action de la commune à propos des personnes âgées (Question 182, proportion établie en sommant les « non réponses » et les « ne sait pas ») et entre 19 % et 36 % pensent qu'elle est suffisante. Seul un quart environ des personnes pense que la politique communale est insuffisante ou qu'elle serait à améliorer. Les personnes dont la mobilité résidentielle en milieu de retraite a reposé sur le caractère plaisant du lieu de vie (loisirs et ensoleillement) sont les plus insensibles à la politique communale (mais rappelons qu'ils sont peu nombreux). À l'inverse les personnes ayant déménagé pour rechercher davantage de services sont trois fois plus nombreuses à y attacher de l'importance, sans pour autant être majoritaires. On constate à l'aide du schéma qui suit que ces proportions se renversent parmi les personnes ayant déménagé en début de retraite ; les grandes raisons du déménagement causant d'autres attentes à l'égard des actions de la commune.

### Part des personnes déclarant que l'action de la commune est insuffisante ou à améliorer selon que leur dernier déménagement a eu lieu avant ou après 70 ans

<b>Ensemble des 4 terrains</b>			
Avant 70 ans		À 70 ans ou après	
17%	22%	23%	38%
31%		13%	

#### **Légende :**

1	Déménager pour des raisons relationnelles (familiales)
2	Déménager pour les loisirs, vivre dans un lieu plaisant
3	Déménager pour vivre dans un lieu sécurisant

**Lecture :** 38 % des personnes ayant déménagé à 70 ans ou après en recherchant à se rapprocher des services et des commerces (vivre dans un lieu sécurisant) pensent que l'action de leur commune à l'égard des personnes âgées est insuffisante ou devrait être améliorée, contre 22 % personnes ayant déménagé avant 70 ans pour le même motif.

<sup>30</sup> Les 75 ans et plus représentaient 8,0 % de la population nationale en 2005 et devraient être 15,6 % en 2050. INSEE, Projection de population 2006 (scénario central).

Une personne sur quatre rencontrées parmi celles ayant déménagé en milieu de retraite suggère des propositions ou font des remarques sur la politique des pouvoirs publics à l'égard des personnes âgées, ou sur les actions de leur commune. Cette proportion nous paraît faible dans la mesure où les intéressés auraient pu saisir l'occasion d'une rencontre avec un enquêteur « public<sup>31</sup> » pour exprimer des idées.

D'un point de vue général, les personnes qui se sont exprimées formulent des critiques relatives aux **conditions de vie des personnes âgées**. Les pouvoirs publics devraient être plus vigilants vis-à-vis de l'isolement de certaines personnes âgées et de leur niveau de vie (revalorisation des retraites et des minima sociaux, baisse des impôts).

Un autre thème abordé concerne **la prise en charge de la dépendance**. Une amélioration en qualité et quantité des structures d'accueil pour les personnes âgées est signalée par six personnes (sur 89). Deux autres indiquent que les services d'aide à domicile doivent se professionnaliser (mieux former le personnel d'aide à domicile). Une femme veuve de 82 ans du canton d'Amboise habitant dans une commune rurale suggère la création d'un foyer-logement dans sa commune afin que les personnes âgées puissent rester vivre dans le territoire auquel elles sont attachées.

L'ancrage spatial pose au demeurant **le problème des déplacements**. Interrogées spécifiquement sur cet aspect (Question n°185), 19 personnes réclament de meilleures possibilités de transport. L'offre plus fournie à Villeneuve n'appelle pas de remarques et l'absence de transport en commun dans la Creuse semble conduire à la résignation. En revanche, les doléances sont les plus fréquentes dans le canton d'Amboise et aux Sables d'Olonne. Il existe déjà dans ces territoires une offre de transport, mais elle est jugée trop partielle, donc insatisfaisante. Les personnes réclament plus de cars ou de mini-bus, de meilleures fréquences et davantage d'arrêts sur les lignes. Les demandes sont parfois ciblées : il faudrait un bus qui puisse emmener les gens faire leurs courses ou se rendre à des soins. La personnalisation du transport va jusqu'à demander des « *transports individualisés tels que des taxis, mais en moins onéreux* » (2 personnes).

Concernant le rôle que la commune devrait jouer (Question n°183), les revendications des intéressés ne sont pas plus nombreuses. Une partie des personnes rencontrées considèrent qu'elles vivent dans de « petites » communes où les moyens financiers sont faibles. Elles n'attendent donc rien de leurs élus ou du personnel communal. Une dizaine de personnes (sur 89) expriment néanmoins des propositions. Les mairies devraient renforcer **leur communication avec les personnes âgées**, en particulier pour mieux les informer de leurs droits. Deux personnes indiquent que les mairies devraient rencontrer régulièrement les personnes (très) âgées pour savoir si elles arrivent à faire face à leurs

---

<sup>31</sup> Au sens où sa mission étant diligentée par les pouvoirs publics et définie de la sorte par les enquêteurs auprès des personnes rencontrées (contacts appuyés en amont par les municipalités par envoi de courrier).

difficultés (prendre des nouvelles, apporter une aide matérielle occasionnellement<sup>32</sup>) ; une personne aux Sables d'Olonne fait remarquer que les trottoirs sont parfois encombrés et les déplacements des piétons sont difficiles. Une seule personne vivant à Amboise (ville ayant pourtant une assez bonne animation tout au long de l'année) réclame davantage d'animations dans la commune.

## **Conclusion**

Ce dernier chapitre de la partie consacrée à l'analyse du questionnaire apporte un éclairage complémentaire sur la spécificité des mobilités résidentielles « d'ajustement » observées en « milieu de retraite ». En considérant l'espace vécu des personnes interrogées, on constate l'importance plus grande accordée à la localisation choisie par les retraités ayant déménagé entre 70 et 85 ans (par rapport à ceux ayant déménagé entre 55 et 70 ans). Exceptés les retraités interrogés dans la Creuse, l'enquête montre un rapprochement des services chez ceux ayant l'ancienneté de migration la plus faible. L'ajustement « géographique » auquel ils ont procédé réduit également la part des personnes (partiellement) insatisfaites de la localisation de leur domicile. Il reste que ces proportions sont relativement faibles<sup>33</sup>, car la mobilité ne repose pas seulement sur ce critère.

Quand la santé est satisfaisante, l'éloignement aux services n'est pas un inconvénient, du moins tant que les personnes peuvent conduire ou tant qu'elles peuvent compter sur des proches pour les déplacements ou pour pallier leur impossibilité à se mouvoir. Mais quand la santé se dégrade, la difficulté de fréquentation des commerces est la première pouvant poser des ennuis aux personnes âgées. Les urbains sont alors favorisés, car les services y sont concentrés et la présence des transports en commun peut être une alternative à la voiture ou à la marche à pied, pour ceux qui acceptent de les utiliser<sup>34</sup>. Et puis, quand les personnes ayant déménagé en milieu de retraite habitent près des lieux à fréquenter pour leurs besoins, ils minimisent leurs déplacements. On peut supposer que pour cette raison les mêmes retraités utilisent moins les transports en commun que ceux ayant été mobiles en début de retraite, parce qu'ils en ont moins besoin : une adaptation qui illustre parfaitement le mécanisme de la déprise.

L'enquête montre que les « retraités installés » se présentent globalement comme des utilisateurs modérés des transports en commun. La politique des transports en direction des personnes âgées est pourtant un élément clé des actions à mener en direction du troisième âge, participant à une politique de maintien à domicile des personnes vieillissantes (on pense notamment aux femmes vivant seules et ne conduisant pas ou plus). Les transports en commun ou spécialement organisés à l'intention des personnes

---

<sup>32</sup> « *Un coup de fil de temps en temps pour savoir si tout va bien* ». Cette proposition d'une personne d'Amboise fait écho à la démarche des communes de Nazelles et Pocé qui, dans le canton d'Amboise, avaient recruté en CDD une employée communale qui instaurait des relations de ce type avec les administrés (Cf. monographie).

<sup>33</sup> Chez les personnes ayant déménagé en « milieu de retraite », il y a 2,5 fois moins de personnes insatisfaites que chez les personnes ayant déménagé en « début de retraite » (17 % au lieu de 7 %).

<sup>34</sup> On peut être surpris de constater que les Villeneuvois devant planifier à l'avance leurs déplacements pour pouvoir les effectuer dans « de bonnes conditions » ne sont pas davantage utilisateurs de transport en commun.

âgées rendent de vrais services à ceux qui acceptent de les emprunter. Il est vrai que l'automobile concurrence fortement les transports en commun pour cette génération (les freins culturels à leur utilisation devraient disparaître avec les générations futures), mais on repère une demande insatisfaite. Les retraités qui disent vouloir les utiliser (davantage) se repèrent essentiellement dans les territoires ne disposant pas d'une offre suffisante. Près de la moitié des personnes ayant déménagé en milieu de retraite et vivant dans le canton d'Amboise serait favorable à ce que leur commune ou le Conseil Général les aident à se déplacer, alors qu'ils ne sont que 10 % seulement des Villeneuvois à partager cette idée. On voit que ces proportions bien différentes sont inversement corrélées avec l'offre actuelle en matière de transport sur les territoires, ce qui plaide pour un renforcement là où le service public fait défaut.

Les mobilités résidentielles de milieu de retraite ont aussi permis une meilleure localisation « sociale » des personnes interrogées. On l'a vu dans le chapitre précédent, une partie des personnes âgées ont déménagé en milieu de retraite pour vivre plus près d'un proche. Pour ces dernières, la possibilité de recevoir une meilleure aide affective ou matérielle est confirmée par le questionnaire (une aide plus fréquente et plus rapide si le besoin s'en fait sentir). Mais même chez les personnes qui ont fait le choix premier de la proximité aux services dans le cadre de leur mobilité résidentielle, on constate l'affirmation des relations familiales pour l'aide et le soutien, lesquelles sont en mesure de compléter les aménités apportées par le lieu de vie lui-même. Une exception toutefois est décelée auprès des personnes (peu nombreuses) qui ont accordé en milieu de retraite leur préférence à un lieu de vie plaisant (soleil, loisirs, activités). Ces personnes (quelques-unes observées par exemple aux Sables d'Olonne) plus autonomes dans leur mobilité résidentielle et plus indépendantes vis-à-vis des liens forts que représente la famille, s'avèrent plus isolées à l'entrée dans la vieillesse. La partie qui suit, qui rend compte des entretiens, montrera que ces relations à la famille ont été construites dans le temps et sont à replacer dans des biographies résidentielles constituées d'arbitrage entre des aspirations personnelles et des obligations familiales, qui varient avec les positions sociales et les rapports de genre.

En étudiant les aides que les personnes ayant déménagé en milieu de retraite ont reçues au cours des douze derniers mois, on mesure encore le processus d'ajustement que sous-tend la mobilité résidentielle à ce moment du cycle de vie. En effet, les personnes concernées reçoivent davantage d'aides que les personnes ayant été mobiles en début de retraite, alors que, rappelons-le, leur âge et leur niveau de santé ne les distinguent pas nettement des personnes ayant déménagé plus jeunes. L'aide apportée par la famille, en particulier les enfants, se renforce encore plus nettement lorsque les mobilités sont de courte distance (intra-départementales). Le soutien apporté par les enfants aux personnes de 75 à 85 ans ne va pas fréquemment jusqu'à la demande de prise en charge de la dépendance. Se projetant dans la grande vieillesse, les retraités installés sont minoritaires à attendre de leurs enfants une future prise en charge quotidienne qui toucherait à l'intime. Ce sont les femmes issues du monde agricole qui sont le plus demandeuses d'une cohabitation résidentielle avec un enfant<sup>35</sup>.

---

<sup>35</sup> Dans le même esprit, on a rencontré le cas d'un couple de personnes âgées d'origine agricole ayant divisé leur pavillon pour héberger gratuitement leurs enfants. Actuellement leur santé est « correcte », mais ils savent que s'ils

Notre analyse quantitative se termine sur les relations que les retraités ayant déménagé en milieu de retraite entretiennent avec la « chose publique ». Nous constatons que la population rencontrée est faiblement engagée et peu demandeuses de services sociaux. À tout le moins, le choix de leur lieu de vie ne dépend pas des qualités connues ou supposées du territoire d'accueil. À l'exception de la commune de Villeneuve, les communes des autres terrains n'ont pas été choisies par les retraités parce qu'elles faisaient « mieux » en direction du troisième âge que les municipalités des logements quittés (parfois les communes d'arrivée semblent faire « moins »). Les retraités « installés » ont de plus une connaissance assez faible des dispositifs publics susceptibles de les aider. Ceux qui les connaissent sont avant tout ceux qui en ont eu besoin, notamment ceux ayant fait appel à des associations d'aide à domicile (les personnes en milieu de retraite se font davantage aider par ces structures que les personnes ayant déménagé en début de retraite). Le registre territorial sur lequel se fonde pour partie les décisions de déménager au cours de la retraite doit donc distinguer l'offre en termes de services existants et matériellement repérables (commerces, médecins, administrations...) et l'offre en termes de politiques publiques locales immatérielles et méconnues. Les personnes qui déménagent entre 70 et 85 ans sont soucieuses du premier aspect ; elles sont peu regardantes vis-à-vis du second<sup>36</sup>, surtout lorsqu'elles ont privilégié le rapprochement avec la famille ou le caractère plaisant du lieu de vie au moment du déménagement en milieu de retraite. Elles sont globalement peu demandeuses de nouveaux services publics, regardant par *habitus* davantage du côté de la sphère privée que de la sphère publique. Plusieurs retraités ont fait remarquer qu'ils appartiennent à une génération prévoyante, qui n'a jamais réclamé à l'Etat des aides sociales, qui a souffert dans sa vie et travaillé dur, qui considère qu'il faut d'abord compter sur soi et sur ses proches pour se prémunir des risques de la vie.

---

connaissaient des difficultés, ils pourraient compter sur leur fils et surtout leur belle-fille qui a déjà beaucoup aidé Madame lors de la dernière hospitalisation de Monsieur.

<sup>36</sup> Elles considèrent en outre que les petites communes ne peuvent pas avoir de politique de la vieillesse.

## **PARTIE 2**

**Changer de domicile en milieu de retraite :  
habiter ailleurs pour vieillir autrement.**

Lorsque la personne « retraitée installée » vit à son domicile, que se passe-t-il pour qu'elle décide de déménager dans un autre logement ? À cette question, l'approche quantitative a apporté des éléments de réponses. Toutefois, elle ne permet pas de saisir l'événement en tant que tel, un événement qui est lié à d'autres événements qui n'ont pas nécessairement de relations directes avec lui, un événement qui s'inscrit dans une configuration de relations pouvant impliquer le conjoint (e), les enfants et petits-enfants, les amis, les voisins ; un événement qui n'est pas sans lien avec la trajectoire sociale et résidentielle.

Le changement n'est pas motivé par une seule raison. Il résulte d'un faisceau de motifs qui ne sont pas nécessairement évoqués dès les premiers moments de l'entretien, et qui n'apparaissent qu'à la condition d'avoir reconstitué la configuration familiale, les relations amicales, d'avoir parlé des activités quotidiennes, celles de la veille et celles du dernier week-end, d'avoir recueilli les trajectoires familiales, professionnelles de la personne et celle du conjoint (e).

De ce faisceau de motifs, il se dégage des dominantes qui constitueront la trame de notre présentation. Le motif le plus fréquemment évoqué, et qui fera l'objet du premier chapitre de cette partie, est lié aux relations de proximité. Les « retraités installés » effectuent un déménagement pour se rapprocher ou, plus rarement, pour s'éloigner de proches, dans des circonstances qui révèlent l'impact de la forme du lien familial, et plus particulièrement du lien conjugal, dans la prise de décision et dans le choix du lieu d'emménagement.

La manière d'être en relation avec les proches joue également un rôle essentiel lorsque le déménagement est associé à des problèmes de santé. Toutefois, dans ce cas de figure, la mobilité exprime plus explicitement la volonté de faire face à la « déprise ». Comme nous le verrons dans le deuxième chapitre, les façons d'agir diffèrent selon la structure du ménage, le genre, l'attachement au lieu et aux biens, et l'endroit où l'on demeure.

Ces deux motifs prédominent, mais ils ne sont pas les seuls. Certains « retraités installés » effectuent un déménagement pour être dans un lieu plus plaisant. Ces situations, plus rares, seront analysées dans le dernier chapitre de cette partie. Dans notre enquête, elles concernent des personnes ayant eu une trajectoire résidentielle marquée par des déménagements associés à l'amélioration de la position sociale, et ayant des revenus leur permettant de réaliser sans encombre leur changement de domicile.

***Profil des personnes interviewées et liste des personnes citées.***

Afin d'avoir des personnes ayant des niveaux de vie et des situations familiales différentes, nous avons, sur chacun des territoires, effectué une sélection de questionnaires en croisant les PCS et le nombre de personnes composant le ménage, et en ne retenant que les personnes ayant effectué un déménagement entre 70 ans et 85 ans. Nous avons choisi d'en rencontrer quinze par territoire, dont une proportion équivalente d'anciens ouvriers / employés / agriculteurs, et d'anciens cadres / professions libérales / professions intermédiaires. Dans les faits, des personnes ont refusé. Au total, nous avons rencontré 42 personnes : onze par site, sur les sites d'Amboise, des Sables d'Olonne, et de Villeneuve-d'Ascq ; huit en Creuse. Sur ce site, les personnes ont été plus difficiles à rencontrer en raison d'une moindre souplesse des enquêteurs pour adapter les rendez-vous aux disponibilités des personnes.

		En couple	Vivant seul			Total
			Veuf	Veuve	Autre(**)	
Ancien ouvrier/employé	Locataire	5		5		10
	Propriétaire	4		1		5
	Autre	1				1
Artisan/commerçant	Locataire					0
	Propriétaire	2		1		3
	Autre		1			1
Ancien prof. Inter./cadre/prof. Lib	Locataire	1	1	1	1	4
	Propriétaire	8	4	3	2	17
	Autre (*)		1			1
Total		21	7	11	3	42

(\*) Individu hébergé ou vivant en foyer.

(\*\*) Individu célibataire ou divorcé vivant seul.

Parmi les 42 personnes rencontrées pour l'entretien, la moitié étaient en couple. Nous avons plus de populations ayant eu des professions relevant des professions intermédiaires, des métiers de l'encadrement et des professions libérales. Toutefois, les entretiens ont montré qu'une partie d'entre eux étaient des personnes qui avaient débuté leur carrière comme ouvrier ou employé et l'avaient terminée en occupant un poste de cadre.

Les personnes citées dans le texte ont été classées ci-dessous selon leur milieu social :

***Les retraités anciens ouvriers et employés :***

1. Bricot Emile et Odile, 80 ans et 77 ans, couple d'employés. Locataires.
2. Lacord Georgette, 80 ans, veuve, Ancienne agricultrice. Locataire.
3. Loriau André et Huguette, 76 ans et 75 ans, mariés. Lui, ancien magasinier ; elle, ancienne gardienne d'immeuble. Locataires.
4. Olidon Lucette, 72 ans, mariée, a aidé son mari, ancien transporteur indépendant, âgé de 80 ans, sans être déclarée. Propriétaires.
5. Omer Marie, 77 ans, veuve, ancienne employée ; son mari était ouvrier. Locataire.

6. Paret Odette, 77 ans, veuve, ancienne « femme toute main ». Son mari était ouvrier agricole. Locataire.
7. Périou Irène, 78 ans, veuve, ancienne caissière de grande surface. Son mari était chauffeur du PDG d'une entreprise. Propriétaire.
8. Oscar Madeleine, 78 ans, veuve, ancien couple ouvrier. Locataire.
9. Teilly Denise, 77 ans, veuve, femme au foyer ; son mari était ouvrier. Locataire.

***Les retraités anciens cadres supérieurs et professions libérales :***

1. Gerland Aude, 80 ans, célibataire, ancienne responsable de service administratif, propriétaire.
2. Raffin Fabienne, 80 ans, veuve. Elle a été femme au foyer. Son mari était ingénieur. Propriétaire.
3. Mounier Michel et Lucie, 79 ans et 85 ans, mariés, lui a été radiologue et elle, aide-soignante. Locataire.
4. Baclin François, 80 ans, veuf, ancien cardiologue. Sa femme était femme au foyer. Locataire.
5. Joulain Henri, 75 ans, veuf, ancien dentiste. Sa femme était femme au foyer. Il réside dans un foyer pour personnes âgées.
6. Vercours Pierre et Yvonne, 80 ans et 77 ans. Lui a été haut fonctionnaire ; elle, femme au foyer. Propriétaire.
7. Certert Roger, 75 ans, divorcé, ancien ingénieur. Propriétaire.
8. Jasper Henri, 78 ans, marié, ancien directeur de Pompes funèbres ; sa femme, âgée de 75 ans a été femme au foyer. Propriétaires.

## Chapitre 5 - Déménager pour se rapprocher ou s'éloigner des proches

Les déménagements qui s'effectuent prioritairement pour des raisons relationnelles, visent à établir, à maintenir une proximité avec les proches (familles, amis), ou à mettre une distance avec eux (séparation conjugale, conflits familiaux). Ils ne sont pas spécifiques à une période du parcours de vie même s'ils sont plus fréquents lorsque les couples se font et se défont. Pour les personnes installées dans la retraite, il s'agit surtout d'un déménagement pour un rapprochement. Ce dernier changement s'inscrit dans une trajectoire résidentielle qui peut l'éclairer. Des données qualitatives recueillies, deux figures de déménagement tardif pour des raisons relationnelles se dégagent :

- Des retraités « installés », principalement des hommes, ont eu une mobilité promotionnelle et d'affirmation de soi qui a été subie par leurs conjointes. Alors que celles-ci aspiraient à un rapprochement de leur famille lors de la mise en retraite, elles ont dû évincer ce projet au profit de celui du mari. La prise en compte du désir de la femme apparaît seulement lorsque l'homme est confronté à sa propre finitude.

- Des retraités, qu'ils aient eu ou non une mobilité résidentielle au cours de leur vie, ont un fort attachement à leurs proches. Lors de la mise en retraite, ils se sont installés ou se sont maintenus près de leur famille. Les ruptures de la conjugalité, par le décès du partenaire ou à la suite d'un conflit, peuvent aussi susciter un déménagement alors que les conditions économiques, la géographie du lieu (logement à étages, présence d'escaliers, jardin à entretenir...) et la situation géographique (distance par rapport aux services, aux commerces, rues pentues...), ne posent pas de problème pour se maintenir dans le domicile. Le changement de résidence vise à maintenir les relations affinitaires jugées indispensables.

### **1) La transformation de la relation homme-femme au sein du couple**

Lorsque la mobilité résidentielle n'a pas été subie, même si elle ne s'est pas faite sans tension, elle a été, pour cette génération née entre 1923 et 1934, à l'initiative principale des hommes en quête de réussite sociale. A la retraite, la continuité apparaît dès lors que la décision de mobilité s'effectue dans la volonté de satisfaire « l'ego ». Cependant, la déprise de l'homme « égocentrique », peut permettre une libéralisation du désir de son épouse, ce qui peut, dans certaines conditions, s'exprimer par un déménagement. Il s'agit ici d'une résignation masculine qui s'obtient quand l'homme prend en compte sa propre finitude. Il présuppose également que la relation de couple soit de type fusionnel<sup>37</sup> (Kellerhals,

---

<sup>37</sup> Kellerhals et Montandon ont construit une classification des styles conjugaux qu'ils ont progressivement affinée depuis vingt ans. A partir de deux dimensions (cohésion, régulation) qu'ils décomposent en plusieurs composantes, ils dégagent cinq styles conjugaux (Bastion, cocon, compagnonique, associatif, parallèle). Les trois premiers ont pour point commun le fait que le couple est fusionnel : les partenaires aspirent à être fréquemment ensemble, à partager les mêmes idées, les mêmes amis, et à éviter tout comportement valorisant l'individualité au détriment du couple. Pour une présentation synthétique, voir Kellerhals, Widmer, Levy, 2004, *Mesure et démesure du couple-cohésion, crise et résilience dans la vie de couple*, Paris, Payot.

1987). Ce décentrement nécessite des ajustements, tant dans les relations sociales, que dans les activités structurant le quotidien.

### 1.1) Un parcours marqué par l'aspiration à la réussite personnelle

Henri Jaspers, âgé de 78 ans, demeure depuis un an dans une maison située à Olonne. Avant 2007, il vivait avec sa femme à Bourges, cela depuis 27 ans. L'un et l'autre sont originaires de la Vendée. Quand ils se sont mariés en 1950, lui est ouvrier maçon dans une entreprise des Sables d'Olonne. Sa femme plus jeune que lui de cinq ans ne travaille pas. En 1952, un accident de travail le contraint à changer d'emploi : « *Un jour, un ouvrier du bâtiment me dit : 'dis donc, il y a une place aux Pompes Funèbres Générales. L'employé va s'en aller. C'est la place que tu devrais demander'. J'y suis allé et c'est là que ma carrière a commencé* ». Jusqu'à présent locataires, ils occupent désormais un logement de fonction situé au-dessus des bureaux de l'entreprise. Ils y restent six ans. Pendant cette période, ils auront trois enfants. En 1958, Henri Jaspers est muté à Dijon :

***Monsieur Jaspers :** Moi, je travaillais pour les Pompes Funèbres Générales, je savais qu'y avait des mutations. Moi, on me disait vous partez là-bas, d'accord. J'ai jamais discuté cette question. Les postes qu'on me proposait, j'y allais. Ce qui me permettait d'ailleurs à 30 ans d'être directeur déjà. Parce que, je faisais mon chemin. Alors qu'il y en avait d'autres qui disaient, ah ouais mais toi alors, ben les gars, mais pourquoi vous en faites pas autant ? Justement, j'arrive à Dijon. J'y suis resté là-bas un peu plus d'un an. Je suis arrivé à Angoulême après.*

***Enquêteur :** Après ? En 59 ? 60 ?*

***Monsieur Jaspers :** Fin 59, Angoulême. Et là, j'avais un directeur, qui était, lui, à mon avis très bien, il plaisait pas à tout le monde, mais moi je m'entendais très bien. Je lui faisais tout son boulot. Ce qui me faisait beaucoup plaisir. J'étais son adjoint. J'avais pas la paye, mais je faisais son boulot. Et, évidemment, je me suis fait remarquer au sein de la société, bien sûr. Parce que lui, disait beaucoup de bien de moi. Et dans l'Ile « De Jade », y a eu un poste à donner, la direction de l'Ile « De Jade ». Et, personne voulait aller dans l'Ile « De Jade » parce qu'il y avait pas l'eau courante, parce que bon, ben, c'est une île. Moi, on me le propose, j'y vais. Donc, à 30 ans j'étais, c'était en 1961.*

***Enquêteur :** D'accord. Vous avez fait donc, Dijon, Angoulême, l'Ile « De Jade ».*

***Monsieur Jaspers :** Ile « De Jade ». En 61, je suis dans l'Ile « De Jade ».*

***Enquêteur :** En 3 ans, là, y a 3 déménagements.*

***Monsieur Jaspers :** Ouais, ouais. Et là, moi, je m'amène là-bas, c'était des insulaires à l'époque. Un bac le matin, un bac le soir. Alors, j'ouvrais mon bureau à 8 h comme partout, hein. Et puis personne. Alors, qu'est-ce que c'est que ce truc ? Par contre, le soir, tout le monde traînait, alors je me suis mis un peu au diapason du coin, quoi. J'ouvrais mon bureau à 9 h, c'était bien assez tôt, et puis par contre, quand j'y ai été connu là-bas, on venait cogner à ma porte à 2 h du matin, on cognait dans les glaces du magasin, je regardais. Et, qu'est-ce qu'y a ? Ah ben, la grand-mère vient de mourir. Ah bon, ben, attendez, j'arrive. Je descendais en pyjama, je recevais les gens, on allait dans le bureau, j'ouvrais l'agenda, on discutait un peu. Je disais, à quel moment vous voudriez l'enterrement, bon ben tiens moi je suis libre. On peut pas déranger le curé à cette heure-*

*là, hein, je verrais cela demain matin à 8 h. Ben, je vais vous payer un petit cognac. Le cognac, on me le donnait, alors. Les gens disaient, ah qu'est-ce qu'il est sympa. J'étais le copain de tout le monde. Une ville de rêve, de rêve.*

Accepter la mutation, c'est s'assurer des possibilités de promotions. Toute la famille devait suivre (« *A l'époque, on ne discutait pas. Maintenant, on demande l'avis du gamin qu'a trois ans. J'étais le chef de famille. On me suit* »). Les Jaspers quittent l'Île « De Jade » pour une direction de marbrerie dans le Loiret, un poste qu'Henri occupe pendant seize ans. Cette période de stabilité a permis aux enfants et à sa compagne de construire leur propre réseau de sociabilité. Mais quand en 1980, la direction des Pompes Funèbres lui propose un poste plus prestigieux à Bourges, il n'hésite pas un instant. Pourtant il reconnaît que sa femme n'était pas partante ce qu'il explique en ces termes : « *elle n'avait plus rien à faire, plus d'enfant, plus rien* ». S'il nie à sa femme la possibilité d'avoir un autre contenu d'existence en dehors de l'éducation des enfants, c'est avant tout pour satisfaire son désir de promotion sociale. Pour lui, le changement n'est pas seulement professionnel. Tout en reconnaissant ses origines populaires, il recherche la notabilité et veut développer des relations sociales qui correspondent à son imaginaire de la réussite sociale. Pendant l'entretien, il nous désignera ses amis en mettant en avant leur fonction sociale (maires, préfet, colonel...). Venir à Bourges, c'est gravir un échelon supplémentaire de l'échelle sociale. A sa femme de s'adapter en prenant appui sur le réseau :

***Monsieur Jaspers :*** *Elle se trouvait dans la ville de Bourges, perdue. Et moi j'avais les quatre emplois du bureau, j'avais le personnel, l'animation commerciale, et tout le reste. Moi, j'étais pris, pas de problème. Mais elle, elle avait plus rien à faire, plus d'enfants, plus rien. Alors elle est allée à Châteauroux, pas avec plaisir, oui, je dis bien, et puis elle a commencé à se refaire des amis.*

***Enquêteur :*** *De quelle façon?*

***Monsieur Jaspers :*** *Il y avait, quelqu'un qui a été important, c'était le trésorier principal de la Banque de France qui était là-bas. Il avait une femme qui était charmante, et puis je me suis dit, tiens pourquoi pas, on était à peu près dans les mêmes âges. Alors, on a sympathisé et ma femme a démarré avec sa femme, elles ont commencé à jouer au bridge, elle s'y intéressait. Et puis y a la femme d'un, à l'époque il était capitaine, maintenant il est colonel, il est à la retraite, parce que l'armée là-bas avait une très grande importance, qui s'est mise dans ce noyau, elles étaient toutes les trois, et puis, ça a fait tâche d'huile quoi. Alors après, c'était parti quoi. On était invités aux fêtes militaires et tout ça. On allait en smoking au mess des officiers, des soirées avec 14 musiciens, c'était extraordinaire. On a eu une vie extraordinaire, mais il fallait démarrer. Ma femme a su faire là.*

Henri Jaspers se pose comme le protecteur de sa femme. Cette posture, historiquement et socialement datée, fait qu'il dessine le devenir de sa compagne. Il la met en contact avec des personnes censées lui convenir. Elle a joué le rôle qu'il attendait d'elle, celui d'une femme dévouée à la carrière de son mari et sachant avoir la convivialité nécessaire pour accroître le capital social. Etre dans un univers social perçu comme prestigieux tant pour lui-même que pour sa femme incite à vouloir s'y maintenir après la retraite.

## 1.2) Les conditions de la prise en compte tardive du désir de la conjointe

Henri Jaspers a envisagé au moment de la retraite aller s'installer dans les Pyrénées. Ils y passaient régulièrement des vacances :

***Monsieur Jaspers :** A 60 ans, on n'est pas fini. Malheureusement tout le monde aspire à la retraite mais c'est une connerie. Alors donc a peur de s'ennuyer. Alors on prévoit des trucs, on rêve un peu, et si on était parti à St C. justement, notre rêve il aurait été foutu parce que on avait aucune relation, on n'avait rien, y a les mauvais jours là-bas aussi, y a le beau temps mais c'est comme partout sur la côte, hein !*

Le changement signifiait l'arrêt des activités et des relations. Alors il décide de rester à Bourges même si sa femme exprime son désir de se rapprocher de sa famille :

***Monsieur Jaspers :** Alors, elle me dit oui mais si on achète ici, on reste ici, hein ? Parce qu'elle, elle pensait déjà à venir en Vendée. Et, moi venir en Vendée, j'avais rien. Là-bas j'avais de l'occupation, j'avais des copains, des associations. Cette place de chargé de mission, j'étais vraiment occupé. Et puis j'étais actif à l'époque. Alors donc.*

Pourtant, seize ans plus tard, il décide de partir de cette ville où il se sent reconnu pour aller à Olonne, un changement qui n'est pas sans effet sur le logement :

***Enquêteur :** Et par rapport au logement précédent, c'est-à-dire celui de Bourges, qu'est-ce que vous appréciez plus particulièrement ici, par rapport à celui de Bourges. Est-ce qu'il y a des choses comparables ?*

***Monsieur Jaspers :** Non. A Bourges c'était parfait pour nous. Le logement était aménagé pour une fin de vie. J'avais fait modifier la salle d'eau, j'avais mis des barres pour se lever, tout ça, c'était parfait. Mais là, c'était le lieu que ma femme voulait venir, et puis enfin, y a le soleil aussi qui est un peu plus pressant que là-bas, parce que là-bas, ben, ma foi, s'il commence à pleuvoir, il pleut pendant 8 jours, 15 jours. Puis, c'est pas du tout, il fait plus froid là-bas, qu'ici. Là, c'est un temps merveilleux. Mais autrement, y a du vent plus que là-bas, bien sûr. Mais quand même, malgré ça ...*

***Enquêteur :** Surtout avec la tempête de ce week-end.*

***Monsieur Jaspers :** Oui mais le climat est quand même un peu plus agréable ici que là-bas, je pense.*

***Enquêteur :** D'accord. Et le logement en lui-même, c'est-à-dire la configuration des pièces.*

***Monsieur Jaspers :** La configuration du logement, ben y nous convenait, ça allait quoi.*

***Enquêteur :** Ici, est-ce que c'est très différent par rapport à là-bas, à Bourges ?*

***Monsieur Jaspers :** Ah oui, parce que là-bas tout était plat. J'avais un pavillon, il était plat et puis j'avais un jardin, qui avait des allées bétonnées, on pouvait se balader avec un fauteuil roulant, ça nous est déjà arrivé d'ailleurs, à ma femme et à moi. Le petit a été sur un fauteuil roulant un moment. C'était tout de plein pied, c'était merveilleux. Ici, c'est pas le cas mais on fait avec.*

***Enquêteur :** Et cette petite descente ?*

**Monsieur Jaspers :** *Cette petite descente, cette marche-là aussi. Et puis l'entrée, qui décline un peu aussi.*

**Enquêteur :** *C'est vrai qu'on descend de la rue et puis vers le jardin, hein ?*

**Monsieur Jaspers :** *Voilà.*

En 1991, au moment de l'achat de la maison, Henri Jaspers a 62 ans. Il a de nombreuses activités. Rien ne le prédispose *a priori* à prévoir un aménagement pour ses « vieux jours » dès l'achat de sa maison. Il est actif et reçoit des sollicitations qui lui permettent de se sentir engagé dans le monde social. Pourtant, il a une attitude anticipatrice qui indique qu'il a conscience de sa propre finitude. Le déclenchement de ce comportement d'anticipation de la déprise n'est pas lié à une diminution du potentiel physique, à un sentiment de fatigue, à une diminution des potentialités d'engagement, ou à la suite d'une mise en garde de proches (Caradec, 2007, pp 16-17). Par son métier, il a une sensibilité très grande quant aux conséquences du vieillissement. La retraite est un basculement. Il entre désormais dans le monde de ceux dont il s'occupait juste après leur mort. Bien sûr, il n'est pas fatigué, diminué physiquement. Il a même envie de faire des activités diversifiées. Mais son passé professionnel fait qu'il ne peut évacuer l'idée de son propre déclin. Seize ans plus tard, la prise en compte de son vieillissement change radicalement. Là, il n'a pas choisi une maison pour lui mais bien une maison pour sa femme :

**Enquêteur :** *Qu'est-ce qui vous a conduit à déménager ?*

**Monsieur Jaspers :** *Pour se rapprocher de la famille de ma femme. Parce que les femmes vivent plus longtemps que les hommes, j'ai dit, si elle reste toute seule là-bas, si y a besoin, elle va se faire avoir, n'importe quoi...*

**Enquêteur :** *D'accord, c'est un peu pour la protéger, un peu pour la...*

**Monsieur Jaspers :** *Voilà, c'est un peu pour la protection de ma femme, et puis ici, maintenant, je retrouve tous mes vieux copains d'école du Poiron*

...

**Monsieur Jaspers :** *Elle faisait le choix de sa famille.*

**Enquêteur :** *Elle faisait le choix de sa famille.*

**Monsieur Jaspers :** *Elle avait ses sœurs qui malheureusement y en a une qu'on a perdu y a 15 jours. Alors, elles étaient trois sœurs ici, et elles étaient très heureuses de se retrouver.*

...

**Enquêteur :** *Qui est là. Et, le choix de ce logement-là ?*

**Monsieur Jaspers :** *Et bien, là, on avait choisi, évidemment, on a trouvé, dans le coin, pour le même prix que cette maison, des logements qui étaient en périphérie d'Olonne, tout neufs. C'était vraiment formidable. Mais on cherchait quand même quelque chose de centralisé. Parce que là, y a le bus qui passe au bout de la rue, y a la Poste qui est à 400 mètres, 500 mètres, y a la Caisse*

*d'Epargne qui est à 300 mètres, y a le Leclerc qui est à 1 km, de l'autre côté y a le Super U à 1 km, y a le bourg d'Olonne qui est à 800 mètres. Donc, c'est, on cherchait un peu dans ce quartier-là, et puis en plus, toute sa famille à ma femme se trouve tous dans ce secteur là, entre les Sables et Olonne. Et puis, j'ai un neveu qui est en face là, alors.*

**Enquêteur :** *Qui est dans la même rue là ?*

**Monsieur Jaspers :** *Dans la même rue, la porte en face, à gauche. Juste, y a une maison là, et puis l'autre à côté, c'est lui. C'est merveilleux, quoi. Et puis, cette maison nous a plu, malgré qu'y avait des marches.*

Son attachement à sa compagne et la prise de conscience de son vieillissement le conduit à entendre le désir de sa femme, un désir tel qu'il l'a entendu. Son épouse ne participait pas à la rencontre. Elle était à la cuisine où elle préparait le repas. L'opposition qu'il effectue entre les espaces (Bourges vs Olonne) met en évidence que le choix du lieu de déménagement est associé au désir de sa femme. Il n'y a pas d'autres possibles pour elle, tant son parcours a été marqué par le devoir d'être au service des proches. Ayant été toute sa vie au « petit soin » de ses enfants et de son mari, elle souhaite pouvoir être près de ses sœurs pour pouvoir s'entraider. S'il y a des marches, un accès difficile au jardin, tout cela est compensé par le fait que les services sont à proximité et que la famille de sa femme demeure juste à côté de chez eux. Henri Jaspers ne fait pas ce choix sans ignorer qu'il renonce aux relations qu'il affectionne. L'évocation de ses nouveaux amis illustre parfaitement ce renoncement :

**Monsieur Jaspers :** *Par exemple au tarot, les paysans ils jouent pas au tarot. Le bridge, pas vraiment non plus. Non mais c'est, on conserve ( nos anciens amis), mais là ici, on replonge dans les racines là. Et avec plaisir.*

...

**Monsieur Jaspers :** *Et puis le dimanche, on va au bal des anciens, là, y a une commune, tous les dimanches, ils changent de commune. Tous les dimanches, on retrouve tous mes vieux copains du P, ils sont de là-bas. C'est des paysans que j'ai rencontrés avec plaisir parce que j'avais fait l'école primaire avec eux, bien sûr, moi, je les avais perdus en 1944 là-bas, je les ai perdus, j'allais plus là-bas depuis 1944. Et puis maintenant on se retrouve, on est tout content de se retrouver. Et je constate que ces gens-là qui étaient dans un milieu paysan, ont tous réussi leur carrière, bien. Alors ça, ça me fait plaisir aussi. Ils ont tous bien réussi, ils sont à l'aise, ils sont bien. Ils parlent un patois, encore.*

Si les nouveaux amis ne savent pas « jouer au tarot », ils ont tout de même « réussi ». Certes, il s'agit d'un milieu « paysan », qui n'a rien de comparable avec les notables urbains. Mais, ils incarnent le passé, la tradition, ce qui rend leur fréquentation tout à fait honorable. Toutes ces « bonnes raisons » de se sentir bien dans cette nouvelle vie prennent leur source dans son attachement à sa femme. Son attachement est tel qu'il vend la maison de Bourges et la maison qu'il avait héritée de ses parents, pour pouvoir acquérir ce logement (« j'ai donc fait l'opération immobilière. J'ai vendu les deux. Comme j'avais 76 ans, je n'avais pas droit aux crédits. Ça a vraiment posé des problèmes hein ! »).

Si les trajectoires de mobilité marquées par le désir masculin de promotion peuvent aboutir à un rapprochement des proches à la suite d'événements faisant intervenir l'idée de la finitude (maladie de la

compagne, prise en compte par l'homme de son propre vieillissement), l'aspiration à être près des proches est plus prégnante chez les couples ayant subi leur mobilité et chez les personnes ayant vécu principalement à proximité de leur famille.

## **2) Proximité et éloignement des proches**

Il existe des trajectoires subies de mobilités résidentielles. La mise en retraite constitue alors un moment décisif pour envisager de se rapprocher d'un membre de sa famille. Par la suite, comme pour les personnes qui sont toujours restées à proximité de leur famille, les changements de domicile qui surviennent sont liés aux modifications de ces relations de proximité.

### **2.1) Pouvoir enfin être auprès de ses proches**

Si l'on reprend les types de mises à distance des relations aux proches au cours des trajectoires sociales, présentés par Anne Gotman, on peut distinguer les « migrations » des « mobilités » (Gotman dans Bonvalet, Gotman et alii, p 70). Les « migrations » caractérisent le fait que le changement résidentiel est vécu sur le mode de la séparation d'avec la famille d'origine ou d'avec le passé, engendrant des comportements visant à réduire cette mise à distance ; les « mobilités » renvoient à des trajectoires où le changement résidentiel est vécu sur le mode de la rupture volontaire avec le passé. Sans remettre en question la pertinence de cette distinction, nous ne reprendrons pas les deux termes, « migration » et « mobilité », tant ils nous semblent relever de deux dimensions complémentaires. Nous utiliserons dans les deux cas de figure le terme de « migration », en distinguant la « migration suscitée principalement par des causes externes à la configuration familiale » (ici, on peut migrer seul ou en famille), de la migration suscitée principalement par des tensions familiales (ici, il s'agit de se désaffilier). Dans ce qui suit, il sera question de migration de personnes ayant eu une trajectoire qui les a contraint à s'éloigner de leur espace relationnel fondateur<sup>38</sup> en raison d'un contexte socio-économique ou politique. Que leur histoire familiale se soit ou non ancrée dans un territoire spécifique, ils aspirent, dès la mise en retraite, à pouvoir physiquement se rapprocher de leurs proches, principalement de leurs enfants, mais aussi parfois d'un membre de la fratrie. Si les lieux où sont installés les proches peuvent être en lien avec l'histoire familiale, ils ne sont pas pour autant déterminants dans le choix des personnes. Il suffit que le proche s'éloigne pour qu'émerge un souhait de changement pour se rapprocher de nouveau. Madeleine et Jean

---

<sup>38</sup> Nous reprenons ici la distinction établie par Anne Gotman entre l'espace de référence qui renvoie à l'histoire familiale, et l'espace fondateur qui renvoie à l'univers relationnel dans lequel le sujet s'est construit (Gotman dans Bonvalet, Gotman et alii, pp 73-84). En y adjoignant le qualificatif "relationnel", nous insistons sur le fait qu'il s'agit de relations *significatives*, plus ou moins référées à un espace géographique, dans la construction de soi, et non d'espaces géographiques comme laisse à penser le propos d'Elsa Ramos qui affirme que "les espaces fondateurs n'existent pas pour tous les individus et les attaches aux autres lieux de vie, pour certains, se font et se défont au gré de leur parcours de vie. D'autres ancrages peuvent être assez significatifs pour que l'individu ne se sentent pas "déraciné" quand il déménage ou qu'il change de région comme l'exprime un enquêté: 'Partout où je vais, je me sens chez moi'" (Ramos, 2006, p 24).

Olidon, âgés respectivement de 72 ans et de 80 ans ont une trajectoire qui a ces caractéristiques.

En 1929, les parents de Jean Olidon qui demeurent en milieu rural près de Dijon, partent au Maroc « soi-disant pour faire fortune ». Quant à Madeleine Olidon, elle est partie de France avec ses parents en 1948 :

***Madame Olidon :** Moi je suis de l'Est là-bas. Je suis de Longwy, Meurthe et Moselle et puis mon père a été prisonnier cinq ans. Pendant la guerre. Et quand il est rentré prisonnier au bout de cinq ans, malade et tout le bazar, et ça a recommencé en 46-47 par là, il y a eu à nouveau défilé dans les rues et tout. Il dit c'est trente six qui recommence et tout et je vais encore être bon. Il dit « on fout le camp ». Alors bon, on avait donc mon oncle qui était à XXX (ndla: commune près d'Olonne) là avec ma tante, qui était garde forestier au Maroc. Alors il nous dit « viens ». Parce que papa, c'est pareil, il touchait à tout, rien qui lui faisait peur. Alors il dit « on part là-bas ». Avec les trois gosses, moi j'avais quatorze ans à l'époque. Ma sœur qui est actuellement en Australie, elle avait douze mois et demi et puis il y en avait une autre qui, même quatre, qu'est ce que je dis, puisqu'il n'y en a qu'une qui est née là-bas.*

***Enquêteur :** Il faisait quoi comme métier votre père ?*

***Madame Olidon :** il travaillait dans les usines à Longwy, dans les hauts fourneaux. Il était ouvrier. Et au Maroc, il a travaillé comme ouvrier agricole dans une ferme. Après le caïd avait de moins en moins de terre et ils demandaient à tour de bras des gardiens de prison. Et papa faisait près de deux mètres et il avait peur de rien. Alors, mon oncle lui dit « regardes, ils recrutent, tu devrais y aller, c'est moins fatigant que là »/*

Etre né quelque part, à Longwy ou ailleurs, et avoir quitté cet endroit alors que l'on est encore enfant ou adolescent dans un contexte de crise économique et politique, avoir de la famille qui reste et rejoindre d'autres membres de la famille qui ont déjà migré, tous ces éléments conduisent à une articulation spécifique entre les espaces de référence et les espaces fondateurs. Parce que l'enfance est un temps où la sécurité affective apportée par les proches, plus particulièrement par les parents, est une nécessité pour affronter la dureté de la vie sociale, la migration initiée par les parents produit à priori une mise à distance vis-à-vis des espaces de référence au profit des espaces fondateurs. La force des liens familiaux et les proximités sociales font que Madeleine épouse Jean Olidon, et une sœur de Madeleine épouse le frère de Jean.

Si les espaces de référence ne sont pas au premier plan, ils le deviennent lorsque le groupe familial se sent menacé. Trois ans après leur mariage, dans le cadre des tensions en Afrique du Nord, ils sont contraints de quitter le Maroc avec leurs deux enfants âgés de deux ans et demi et d'un an et demi. Le seul recours pour trouver un appui, c'est de retourner là d'où ils sont originaires, en ayant l'espoir de pouvoir rebondir. Après un bref passage à Longwy dans la famille de Madeleine, dont les conditions de vie ne permettent pas un accueil durable, ils décident de se rapprocher de la famille de Jean qui n'est pas très accueillante vis-à-vis des migrants venus d'Afrique du Nord.

Ce retour difficile sur l'espace de référence a pour effet de renforcer leur attachement aux proches apportant une aide plus qu'à un espace géographique. Par l'intermédiaire d'un oncle, Jean Olidon trouve un emploi dans le BTP comme ouvrier sur des chantiers de construction d'ouvrages tels que les centrales nucléaires ou les ponts. Dès lors, ils vont vivre en caravane pendant près de dix ans dans différentes régions de France. En 1966, le frère de Jean qui est marié avec l'une des sœurs de Madeleine Olidon, lui

propose de prendre des parts dans une entreprise de transport qu'il vient de créer à Mantes-La-Jolie. Le choix de se fixer en région parisienne est lié au fait d'une volonté du couple de mettre un terme aux déplacements et d'offrir une stabilité scolaire aux enfants. Mais le frère et la belle-sœur partent en Australie en laissant les dettes. Le couple Olidon mettra plusieurs années avant de pouvoir redresser la situation financière de l'entreprise.

La mobilité résidentielle qui suivra est liée à l'amélioration des conditions de vie (accession à la propriété en 1973 en région parisienne) et à leur besoin d'être au plus près de leurs enfants et des proches qui ont compté dans leur histoire. Madeleine Olidon a sa mère et ses sœurs qui vivent en région parisienne. Les étés, ils vont aux Sables d'Olonne, là où s'est installé l'oncle et la tante qui ont aidé dans le passé les parents de Madeleine. C'est au cours de ces vacances que l'une de leur deux filles rencontrera son futur mari. Elle s'installe en 1984 dans une commune proche d'Olonne. Ce départ de leur fille correspond au moment où Jean Olidon prend sa retraite.

Le couple décide alors de quitter la région parisienne et de s'installer près de leur fille. La décision s'élabore en fonction de la force des différents pôles d'attractivité affective. Pour Madeleine Olidon, deux pôles sont importants : ses filles et plus particulièrement l'aînée qui vient de s'installer en Vendée, sa mère et ses sœurs qui demeurent en région parisienne (l'une d'elles viendra s'installer également près d'Olonne quelques années après). Pour Jean, les relations avec ses frères et sœurs sont plus distendues. En 1984, quitter la région parisienne ne lui pose pas de problème. A ce moment-là de l'entretien, il n'est pas fait référence au fait que Madeleine Olidon s'éloigne de sa mère :

***Madame Olidon :** (...) On ne voulait pas rester en région parisienne. On y a été dix-sept ans mais on y était pour travailler. On ne voulait pas y rester d'abord parce qu'on n'était pas natifs de là-bas, et on ne voulait pas y rester.*

Sont-ils natifs de Vendée pour autant ? Comme si cela avait pu compter dans leur décision. De fait, plus tard dans l'entretien, elle énonce un regret chargé d'émotion :

***Enquêteur :** Et donc, avant vous alliez à Paris voir votre mère aussi.*

***Madame Olidon :** oh ! Je montais une fois par an. Malheureusement pas assez mais enfin. On montait à peu près une fois par an. On le regrette après quand ils ne sont plus là...(Elle a les larmes aux yeux, sa mère est décédée récemment).*

***Enquêteur :** Un peu de regret...*

***Madame Olidon :** Je conduisais, j'aurais pu prendre ma voiture et partir. Enfin bref... on va pas revenir de toute façon.*

Le contexte relationnel dans lequel les personnes se trouvent au moment de prendre une décision de déménagement est ici prépondérant. Si Madeleine Olidon ne regrette pas le choix résidentiel effectué au moment de la retraite, elle exprime aussi qu'il lui est nécessaire de vivre auprès de ses proches, qu'elle a de la culpabilité de ne pas avoir été près de tous de la même manière. Ce besoin « d'être auprès de », qui caractérise ces personnes dont la trajectoire sociale est faite de séparations contraintes et de lutte pour s'en sortir, perdure tout au long de l'existence. Quand la fille du couple Olidon décide en 2002 de quitter

la région d'Olonne pour aller vivre à La Roche-sur-Yon afin de se rapprocher de son lieu de travail et d'éviter les frais liés à la scolarisation de leur fille en lycée, la réaction ne se fait pas attendre :

**Enquêteur :** *Comment la décision est arrivée ?*

**Madame Olidon :** *ça s'est fait très vite. Il n'était même pas question qu'on déménage, ni rien. Et puis, on était en cure. Quand on est rentré de cure, il y a la fille qui était à Avrillé, celle dont je gardais la petite, non je ne la gardais plus. Puisqu'à six ans, elle l'emmenait avec elle et la déposait à l'école. Elle mangeait à la cantine à midi et elle la récupérait le soir. Parce qu'elle a un peu les horaires libres. Elle travaille pour le département, elle a des horaires libres. Donc on n'avait plus la petite. Elle avait douze ans. Donc quand on est rentré de cure, elle nous dit « je voudrais vous dire quelque chose ; voilà, on a décidé de déménager, d'aller à La Roche. » Nous on a dit « bah, ça tombe bien, nous aussi on va déménager, on ne va pas rester là. On est tout le temps sur la route. Moi j'allais chez le kiné, on était tout le temps sur la route. L'hôpital, c'est pareil, s'il faut venir tout les jours, ça fait cinquante bornes. On a dit « bon, hop, nous, on vend aussi ». Et on a mis en vente tous les deux en même temps et on a vendu au moins six mois avant eux.*

**Enquêteur :** *C'est le fait /*

**Madame Olidon :** *que les enfants sont partis. Voilà. Et puis, la gosse allait à l'école. Ils n'avaient plus besoin de nous pour la garder. A l'époque, je l'avais juste pendant les vacances. Bon, c'est comme ça qu'on a décidé du jour au lendemain.*

...

**Enquêteur :** *Votre fille serait restée là-bas?*

**Madame Olidon :** *et bien on aurait eu du mal de déménager. On aurait eu du mal de les laisser. Moi je pense qu'on aurait eu du mal de les laisser.*

**Enquêteur :** *Vous seriez resté là-bas ?*

**Madame Olidon :** *si ça se trouve, on serait resté là-bas. On aurait eu du mal à faire le premier pas, je pense, pour partir. Là, c'est eux qui l'ont fait. Eux, ils étaient désolés de nous laisser/*

**Monsieur Olidon :** *et moi je ne voulais pas aller à la Roche.*

**Madame Olidon :** *mais c'est vrai qu'à la Roche, ils sont dans un quartier, le quartier St André, tout le monde se parle.*

**Monsieur Olidon :** *ici vous sortez personne ne vous parle. C'est ça le problème.*

**Madame Olidon :** *mais c'est vrai que la Roche c'est encore mieux. Parce que l'hôpital est mieux.*

En 2002, Jean Olidon a 75 ans et sa femme a 68 ans. Plusieurs éléments contribuent à la décision. Les problèmes de santé, le relatif éloignement de leur domicile des lieux de soins, et le départ de leur fille sont les principaux éléments. Mais c'est ce dernier fait qui déclenche la mobilité résidentielle. L'éloignement du proche génère non seulement une peur d'être dans l'impossibilité de faire face à un grave problème nécessitant le recours à un tiers. Il est surtout vécu comme un abandon (« ils étaient désolés de nous laisser' ), un sentiment de vide :

*Madame Olidon : Alors quand elle était encore à XXX, ma fille prenait tous ses mercredis. Alors les mercredis souvent j'y allais. Je passais l'après-midi avec la gosse. Parce que c'est vrai que quand on a eu la gosse depuis l'âge de trois mois jusqu'à ses six/sept ans, ça fait un peu dur. La maison, elle est vide quand elle s'en va. On s'y attache.*

*Monsieur Olidon : vous prendriez bien un café ?*

*Enquêteur : Oui, je veux bien.*

*Monsieur Olidon : non, et puis il y a des jours pff... (Lassitude) Ce qu'il y a c'est que je m'emmerde ici.*

Le couple n'est pas allé à La Roche-sur-Yon mais s'est installé dans le centre d'Olonne. On peut penser que cette mobilité n'est pas celle que Madeleine Olidon désirait, qu'elle dût accepter la décision de son mari qui, aujourd'hui, ne peut pas dire qu'il le regrette tout en avouant qu'il s'ennuie. L'insatisfaction liée à ce choix s'exprime dans tous les domaines : ils n'ont pas réussi à nouer des relations de voisinage ; la maison n'a pas des espaces suffisants pour permettre à Jean de bricoler ; il a fallu acheter un logement plus petit et ne plus avoir de jardin. Seules satisfactions : la venue de leur fille et les visites régulières de la sœur de Madeleine. Tous les week-ends, soit leur fille vient passer le dimanche, soit ils vont à La Roche-sur-Yon. Nous n'avons pas rencontré leur fille, ce qui ne nous permet pas de savoir si cet accueil et ce déplacement sont vécus comme un devoir (dimension normative) ou comme une réponse à un besoin affectif (dimension affinitaire), tout en sachant que ces deux dimensions ne sont pas nécessairement à opposer. Mais il ressort du côté du couple Olidon que le lieu de domiciliation (proche des hôpitaux et des services) ne compense pas l'éloignement affinitaire.

Ce besoin de suivre les proches dans leur déplacement n'est pas seulement le fait de personnes ayant eu une trajectoire marquée par des migrations subies. Il l'est également pour les personnes ayant eu une faible mobilité géographique et ayant demeuré à proximité des proches vis-à-vis desquels ils ont eu des relations fortes.

## **2.2) Un territoire d'enracinement socio-familial**

Dans leur analyse de l'enquête « Proches et parents », Catherine Bonvalet et Dominique Maison ont mis en évidence l'importance des *familles entourage* que les auteurs définissent par trois critères : les affinités qui s'étendent à des proches autres que les membres du ménage, la fréquence des rencontres et l'entraide entre les proches. Ces auteurs ont repéré que 41% des personnes enquêtées appartiennent à des *familles entourage*, dont 26% ont un membre de leur famille qui habite la même commune ou une commune limitrophe (Bonvalet, Gotman et alii, 1999, p 53). Ces situations se trouvent plus fréquemment présentes dans les milieux populaires.

Avoir vécu sur le même territoire géographique que ses proches pendant toute sa vie crée un rapport spécifique aux relations familiales et à l'espace. Même s'il y a eu des changements de résidence, les personnes dont il est question ici ont déménagé sur une aire suffisamment restreinte pour qu'il leur

soit toujours possible d'être régulièrement en contact direct avec les autres membres de leur famille. Socialement, il s'agit de personnes où l'héritage familial (activités professionnelles, patrimoine) les ont fixées sur un lieu (commerçants, artisans, agriculteurs...). Il s'agit également de personnes ayant été amenées à se fixer pour des raisons familiales ou professionnelles et dont la famille (ascendants, descendants, co-latéraux) est également géographiquement proche, ou bien des personnes ayant peu de moyens économiques et ayant eu une stabilité d'emploi sur le territoire géographique dont elles sont originaires. A la mise en retraite, ils peuvent faire le choix de partir là où habituellement le groupe familial, plus ou moins élargi, a pour habitude d'être en vacances. Pour d'autres, le fait d'avoir accédé à la propriété et/ou d'être dans une configuration relationnelle qui les satisfait, les incite à rester au même endroit. Pourtant, cette proximité relationnelle ne génère pas nécessairement une absence totale de mobilité résidentielle. Il s'agit alors de conjuguer l'attachement au lieu et le besoin de conserver des relations fortes avec des personnes qui, au temps présent, sont des supports affectifs nécessaires. Madame Omer, âgé de 77 ans caractérise cette situation.

Marie Omer est issue d'un milieu modeste : sa mère, dix enfants, ne travaillait pas, son père était peintre pour la mairie. Elle a travaillé dès son mariage comme femme de ménage pour un service public, puis en 1974, a occupé le même emploi aux PTT. Son mari était ouvrier en métallurgie, il a été placé très tôt en invalidité puis est décédé en 1973, à l'âge de quarante-et-un ans. Madame Omer vit seule depuis environ dix ans. Son dernier fils a vécu avec elle jusqu'à l'âge de 29 ans et l'accompagnait en vacances jusqu'à l'année dernière, moment où il a formé un couple ( « *il voulait faire sa vie, il a fait sa vie !* » ). Elle a trois enfants (nés en 1949, 1953, et 1963) vivant à Lille ou en périphérie, cinq petits-enfants en photos dans la salle à manger et neuf arrières petits-enfants (l'une de ses petites filles a eu sept enfants). Les professions de ses enfants, voire petits-enfants (femme de ménage, agent de sécurité, boucher ...), reflètent un milieu populaire non exempt de problèmes familiaux parfois lourds (placement de sa petite-fille en maison d'accueil).

Marie Omer est née et a grandi dans les faubourgs sud de Lille. Au moment de son mariage en 1949, elle a habité dix ans à Wazemmes (quartier populaire, population immigrée) dans un petit garni, faute de mieux, juste au-dessus de sa belle-mère qui le leur avait fait obtenir et avec laquelle elle entretenait par ailleurs des relations conflictuelles ( « *Elle m'a bientôt fichu mon ménage en l'air !* » ). C'est là qu'est né son fils aîné. Ensuite, une petite maison dans une cour qu'elle a dû quitter pour des raisons d'insalubrité ( « *les toilettes coulaient dans la cave* » ). Suite à un contrôle des services d'hygiène, le couple Omer obtient un appartement en HLM au 4<sup>ème</sup> étage, toujours dans le quartier de Wazemmes. Là, est né son dernier garçon, et son mari, longtemps placé en invalidité, décèdera sur le balcon d'une insolation.

L'appartement étant devenu trop grand et Marie Omer éprouvant des difficultés à monter les marches, elle change de logement en 1974. Il se situe dans le même quartier mais dans une autre rue, un appartement F3 au rez-de-chaussée. C'est là qu'elle a commencé à travailler aux PTT. Ensuite, par opportunité, elle est allée s'installer avec son fils dans un appartement avec escaliers plus au sud de Lille :

**Madame Omer :** *J'ai changé parce que j'aimais bien changer sans raison particulière, je voulais changer. L'appartement était beau avec un balcon, j'aimais bien !... C'était l'appartement de ma sœur, comme elle déménageait pour sa maison, j'ai pris son appartement ! C'est comme cela que je changeais ! Je n'y suis pas restée longtemps ! Là, j'ai été opérée de mon genou pour la première fois !*

Proche de la retraite, elle et son fils déménagent une nouvelle fois pour venir s'installer à Villeneuve-d'Ascq :

**Madame Omer :** *On a dit : « on va au club, on va aller au club, on va essayer d'aller à Villeneuve-d'Ascq ». C'est comme ça que je suis venue à Villeneuve-d'Ascq... Normalement, quand je restais à Wazemmes, je venais au Club rue du Bon temps et donc après, quand j'ai été en retraite, j'ai demandé à venir par ici ! Les gens du Club habitaient beaucoup près d'ici, comme ça, j'étais avec eux près du Club.*

Il s'agissait d'un appartement avec balcon à l'étage dans un quartier commerçant et sans ascenseur ; elle y est restée jusqu'au moment où son fils s'est mis en couple et a pris un logement autonome à Wazemmes. Elle décide alors de déménager. Elle choisit un appartement qui se trouve en face de celui de son fils, ce qui lui permet également de se rapprocher de sa fille :

**Madame Omer :** *Ma fille disait toujours : « T'habites trop loin, moi, je ne peux pas venir ! Je ne prends pas le métro, rien du tout ! ». Donc, j'avais dit, je vais me rapprocher ! Donc, je me suis rapprochée de Wazemmes, elle ne venait pas plus pour cela ! Elle habite Wazemmes, près de l'église St Benoît ! Elle n'avait pas loin à traverser, seulement les pavés des bâtiments. Elle ne venait pas plus pour cela !*

**Madame Omer :** *J'avais déménagé rien que pour être plus près de chez ma fille ! Et pour en finir, ça n'a pas été mieux ! J'avais un beau petit appartement... Donc, finalement, je suis revenue sur Villeneuve-d'Ascq ».*

Voulait-elle venir près de sa fille ou est-ce l'argument qui a justifié son installation dans un appartement situé face à celui de son fils qui était resté chez elle jusqu'à son mariage ? Si les motivations réelles au moment de l'événement nous seront toujours impossibles à connaître, il ressort de ces extraits que l'emplacement de l'appartement et l'évocation de sa fille révèlent que le caractère fusionnel de la relation d'attachement qui s'est structuré au cours de sa trajectoire fait que la proximité/distance vis-à-vis des proches constitue un facteur déterminant dans sa mobilité résidentielle. Ce rapprochement peu efficace de son point de vue signifiait également l'éloignement par rapport aux amis de Villeneuve-d'Ascq qu'elle connaissait depuis de longues dates. Elle entre en dépression et demande à revenir dans son ancien quartier.

Appuyée par le maire, elle obtient ensuite un appartement F2 rapidement à deux rues du précédent logement :

**Madame Omer :** *Le maire de Villeneuve, comme je suis allée le trouver, il m'a dit : « Faites-moi un dossier le plus vite possible, je verrai s'il y a quelque chose. Même pas un mois après, je suis venue ici et ça fait quatre ans que je suis ici.*

En revenant sur le quartier où elle a vécu le plus longtemps, Madame Omer peut renouer avec le voisinage élargi<sup>39</sup> tout en maintenant des relations avec son fils (« *il vient deux trois fois par semaine, ça dépend de son emploi du temps* »). Les liens de voisinage forgés dans de son précédent domicile à Villeneuve-d'Ascq ne s'expriment qu'à l'extérieur :

**Enquêteur :** « *Et les gens que vous connaissiez dans la rue M. ?* »

**Madame Omer :** *J'en connais encore pas mal malgré tout ! Quand je les vois dans la rue : « Bonjour Madame Omer », je réponds : « Bonjour Mme P., Mme V. ... Mme... », qui est handicapée, tout des gens comme ça que je connais.*

**Enquêteur :** *Ils ont l'occasion de venir chez vous ?*

**Madame Omer :** *Ah non ! Jamais ! Pas personne chez moi ! Mon mari, il avait horreur de ça ! Alors, j'ai jamais eu personne à ma maison ! ».*

Avoir les deux types de relation (la famille à l'intérieur de l'espace domestique et les « amis » à l'extérieur, ce qui n'est pas sans lien avec le sens que prend ici l'intérieur et l'extérieur dans les milieux populaires) est ce qui permet de se sentir bien là où l'on vit (Verret, 1979 ; Schwartz, 1990). Pour Madame Omer, avoir les relations amicales entretenues au Club, rencontrer les voisins au marché, et, dans le même temps, voir ses enfants la comblerait. Mais les enfants, dans les faits ne sont pas sur place. L'intérieur, souvent vide de monde et le voisinage placé à l'extérieur ont deux conséquences majeures dès que les signes du vieillissement se manifestent. D'une part, la fermeture de l'intérieur peut rendre plus difficile l'intervention d'une aide à domicile<sup>40</sup>. D'autre part, les difficultés à se déplacer, et par là même à rencontrer du monde, peuvent accentuer le sentiment de solitude, ce qui a des effets sur l'état de santé général.

Madame Omer est confrontée à des problèmes de santé mais elle accepte l'intervention des professionnels à son domicile. Même si elle sait qu'elle peut compter sur les voisins, elle préfère ne pas avoir à leur demander ce service (« *Des fois, je demande à ma voisine, des fois pas, je n'aime pas demander et déranger les gens !* »). Les visites des professionnels, de sa sœur qui vient la voir une fois par semaine, et de son fils ne lui suffisent pas pour combler le sentiment de solitude :

**Madame Omer :** *A Wazemmes (...) à ce moment, j'avais mes petits enfants tout près, ils venaient faire mes courses et mon fils habitait à côté de moi, un appartement à côté. Moi, j'habitais au 3 et lui au 4, il n'y avait que la route à traverser ! ».*

...

**Madame Omer :** « *Maintenant, ici, dans le bâtiment, je ne connais pas beaucoup parce qu'on ne se voit pas ! Il n'y a que les deux dames là, à peu près, quand je les vois qui sortent : « Bonjour madame, vous avez rien besoin ? ».*

<sup>39</sup> Nous nous référons ici à la distinction opérée par Simone Pennec entre le voisinage de proximité, registre de la mitoyenneté, le voisinage élargi, celui des échanges plus sporadiques lors des sorties avec des personnes connues, et le voisinage anonyme, façon de voir et d'être dans le monde social de façon anonyme (Pennec, 2008, pp 174-176)

<sup>40</sup> Selon Simone Pennec, « ces mises à distance des voisinages de proximité rendent ultérieurement plus complexe l'introduction d'autrui dans le domicile, y compris parfois celles des professionnels des services, lorsque les personnes rencontrent des limitations fonctionnelles » (Pennec, 2008, 176).

Le sentiment de solitude est accentué par le fait qu'elle n'est pas partie avec son fils en vacances pour la première fois depuis vingt-trois ans. Elle allait toujours au même endroit. Elle y retrouvait des amis du Nord. Mais financièrement, elle ne pouvait pas payer le séjour et les frais occasionnés par ses problèmes de santé (« *Quand je partais en vacances avec mon fils, je faisais un prêt ! Mais cette année, je ne suis pas partie, je le sens ! La Côte d'Azur me manque ! Je vais sur la Côte d'Azur à Roquebrune du côté de Menton, j'y suis allée vingt-trois ans pendant les vacances au mois de septembre !* » ).

La façon de se sentir dans le logement, dans le quartier est ici liée à la conjugaison d'un fort enracinement local et à l'entretien continu, au cours du parcours de vie, de relations familiales intergénérationnelles. Cette conjugaison, socialement construite, plus présente dans les milieux populaires à forte tradition ouvrière ou dans les milieux agricoles, peut se traduire par une volonté d'être proche mais également par une aspiration à vouloir s'éloigner lorsque la présence (physique ou psychique) du proche devient trop prégnante ou destructrice de soi. Cependant, cette mise à distance ne s'opère pas par un changement de forme de la relation aux autres. Les personnes ont une aspiration à se trouver dans un univers affectif où la référence à l'histoire familiale perdure.

### **3) Des femmes en quête d'émancipation ?**

La génération de femmes et d'hommes dont il est question ici, a un parcours marqué par les transformations des rapports sociaux de sexe : le salariat féminin se développe et, dans le même temps, la revendication égalitaire entre les sexes s'affirme, sans qu'il y ait nécessairement de relations de causalité entre les deux faits (Maruani, 2000, p 10). En 1975, alors que la population active féminine est passée, en treize ans, de 6,6 millions à 8,1 millions, celle des hommes est passée de 13,2 millions à 13,9 millions<sup>41</sup>. Cette évolution a concerné en priorité les femmes les plus jeunes. Les personnes étudiées étant potentiellement dans le dernier tiers de la période de la vie active, elles ont eu une moindre expérience professionnelle. Cependant, les changements affectant les rapports sociaux de sexe ont eu des implications sur les rapports intergénérationnels. A cette période, les femmes de la génération étudiée, tout particulièrement celles qui sont nées dans les années trente, ont projeté leur aspiration à l'autonomie sur leur fille en les incitant à poursuivre des études (Attias-Donfut, 2000, p 656). Lorsque les enfants sont devenus salariés, ces femmes poursuivront leur soutien en apportant une aide pour la garde des petits-enfants. Dans le même temps, elles devront prendre en charge leurs parents âgés, en les accueillant au domicile ou en leur apportant une aide régulière, et elles prendront en main l'intégralité des charges domestiques. Leur propre aspiration à s'épanouir dans une activité autre que celles ayant trait à l'éducation des enfants, aux soins et au soutien des plus âgés, à l'entretien du foyer, a été placée au second plan. A la retraite, elles n'ont pas nécessairement pu se défaire de l'emprise tant du conjoint que de l'ensemble de l'entourage. Pour cette génération, il s'agit encore de faire pour les autres tout en

---

<sup>41</sup> Sources : INSEE, recensements de la population pour la période de 1962 à 1975.

effectuant quelques activités permettant de se réaliser (voyages organisés, activités au club, sport, etc.). Les ruptures de la conjugalité, par le décès du conjoint ou par la séparation, ne modifient pas cette posture fortement intériorisée.

### 3.1) Le veuvage : changement et continuité

Concernant le veuvage, les données sont bien connues. Les femmes sont plus fréquemment en situation de veuvage que les hommes, et cette situation tend à être de plus en plus tardive en raison du vieillissement de la population. Les deux cinquièmes des femmes des tranches d'âge qui sont ici analysées sont veuves : En 2003, parmi les femmes situées dans les tranches d'âge nées entre 1923-1927 et 1928-1932, respectivement 34,7% et 48,8% sont veuves. Pour les hommes, respectivement 8,3% et 12,9% sont veufs<sup>42</sup>. Pour les personnes âgées de 75 à 79 ans en 2003, et qui correspond à la première tranche d'âge des personnes interviewées, le phénomène s'accroît : 63,4% des femmes sont veuves, et 19,5% d'hommes le sont également. Bien entendu, le veuvage ne signifie pas nécessairement l'absence de remise en couple. Cependant, 10,9 % des hommes devenus veufs entre 65 et 69 ans vivaient à nouveau en couple cinq ans après alors que 2,3% des femmes de la même tranche d'âge et devenues veuves étaient dans cette même situation.

La situation de veuvage n'entraîne pas nécessairement un déménagement. Même si le lieu de domiciliation a été subi, la personne a pu construire ses propres liens et avoir des activités qui ne lui donnent nullement l'envie de partir. Lorsqu'elle a été, au cours de sa vie, une femme assignée au devoir être une épouse, une mère puis une grand-mère, elle a pu également développer des activités pour elle et s'enrichir de relations amicales qui l'incitent à ne pas vouloir quitter le lieu. Pour autant, rester dans le même domicile, c'est pouvoir se réapproprier les espaces intérieurs réservés à l'autre ou au couple, construire une temporalité quotidienne pour soi, sans être happé par le souvenir de l'autre. C'est pouvoir prendre un objet utilisé par le conjoint décédé ou parti sans que cela suscite une émotion incompressible. Beaucoup de femmes et d'hommes changent le décor intérieur, changent les meubles de la chambre à coucher, organisent la cuisine autrement, jettent ou donnent des objets qui étaient propres au conjoint. Mais pour d'autres, rester est impensable. Bien entendu, l'aspect financier est souvent évoqué pour expliquer un changement de domicile après le décès du conjoint. Parfois, ce sont les espaces qui constituent l'argument privilégié<sup>43</sup>. La maison est devenue trop grande, le jardin difficile à entretenir, etc. Cela peut être aussi une opportunité pour « enfin » pouvoir choisir son propre lieu de vie (Bonnet, Gobillon, 2007). Toutefois, en plus de ces motifs de déménagements à la suite du décès du conjoint, il existe des situations de déménagement provoquées par la perte même du partenaire. L'évocation de la baisse des revenus, le moindre besoin d'espace sont ici des prétextes objectivement fondés, c'est-à-dire des propos qui viennent en premier et qui permettent de contenir les émotions que l'évocation des autres

<sup>42</sup> Source : INSEE, *Résultats et Société*, 2004, N°34.

<sup>43</sup> Nous aborderons plus en détail ces deux aspects dans le chapitre suivant.

raisons peut susciter. Pour appréhender les différentes raisons dont la raison affective, il est nécessaire de prendre le temps, d'être dans une posture qui puisse être suffisamment rassurante. Les larmes et les silences accompagnent souvent ces moments d'évocation de la perte de l'autre.

La rupture peut rendre difficilement supportable le quotidien dans le lieu. Il apparaît dans les entretiens que les personnes évoquant leur mal-être en étant dans le lieu de vie du couple sont dans l'impossibilité de dissocier le domicile de la relation forte qu'ils ont construite avec leur partenaire. La perte de l'autre déstabilise la vie quotidienne qui s'est construite sous un mode fusionnel, ce qui est plus particulièrement fréquent dans les milieux populaires (Kellerhals, Widmer, 2004). L'histoire de Mme Jeanne Teilly présente de telles caractéristiques. A 77 ans, elle s'est retrouvée seule dans son logement situé à Château-d'Olonne. Son mari, décédé brutalement, était son compagnon depuis soixante ans. Ils s'étaient rencontrés alors qu'elle était fille d'agriculteurs. Lui, jeune ouvrier agricole, avait alors l'ambition de travailler dans une usine d'un groupe agro-alimentaire qui venait de s'installer dans le bourg située à une vingtaine de kilomètre. Il a pu gravir quelques échelons dans la hiérarchie de l'entreprise pour finir sa carrière comme responsable technique, ce qui a contraint le couple et leurs enfants de partir de la région d'origine, la Bretagne. Ils ont eu cinq enfants dont l'un est décédé lors d'un accident de voiture, alors qu'il avait tout juste vingt-cinq ans. Mme Teilly n'a jamais eu d'emploi salarié.

Après deux locations correspondant aux « migrations d'agrandissement de la famille » (Thomsin, 2000), ils ont pu faire construire une maison dans une commune rurale, située à moins de dix kilomètres de l'usine. Les enfants ont été scolarisés afin « *d'avoir un métier* ». Ils vivent tous à proximité. Les fêtes de famille ont longtemps eu lieu chez eux. Mais depuis quelques temps, c'est leur fille qui a pris le relais. A la retraite, ils organisaient leur quotidien entre les parties de cartes au club, le jardin que M. Teilly entretenait à toutes saisons, et les diverses activités domestiques. Ils aimaient le soir regarder la télévision. Ils aimaient tout particulièrement les émissions avec des documentaires, monsieur aimait aussi les matchs de foot. Le dimanche, ils allaient au marché du chef-lieu de canton. Lui passait un temps au café pour discuter avec les copains autour d'un verre de blanc pendant qu'elle faisait les courses. Elle le rejoignait ensuite. Les enfants venaient assez fréquemment les voir, aussi bien la semaine que les week-ends. Mais le décès a été un moment très éprouvant que Mme Teilly ne peut évoquer, trois ans après, qu'en pleurant. Dans un premier temps, son fils aîné, « jeune retraité », lui a proposé de venir s'installer chez lui. Mais, elle ne se trouvait pas très bien car elle était un peu éloignée de sa fille et du village : « *je pouvais pas aller au cimetière sans lui demander de m'emmener. Je n'ai pas le permis. C'est toujours mon mari qui me conduisait* ». Mais elle ne voulait pas non plus retourner dans la maison (« *c'est trop grand pour moi toute seule... et puis, je peux pas. Ça me fait trop penser dans ma tête* »). Alors un an après la disparition de son conjoint et la vente de la maison, elle s'est installée en location dans un appartement de soixante m<sup>2</sup> dans le centre du bourg. Si les aspects financiers ont renforcé ce choix, ils n'ont pas été premiers. Elle voulait être près de sa fille et retrouver ses amies.

Le changement a nécessité de se séparer d'un certain nombre de meubles. Les enfants en ont pris une partie et le reste a été donné à des associations. Depuis cette nouvelle installation, Jeanne Teilly a été contrainte de modifier son quotidien. Si elle a conservé les activités de promenades et de jeux avec ses

amies du club, elle ne va plus au chef-lieu de canton, excepté lorsqu'un de ses enfants ou une amie la conduit. Elle pourrait prendre un bus, mais l'arrêt est trop exposé au vent et elle dit ne pas aimer attendre. L'attachement au territoire, associé à la place prise par les relations d'affinités avec les proches, caractérise ces situations de changement de résidence où s'expriment, à la fois, une liaison forte entre le domicile et la conjugalité, et le désir d'être au plus près des proches.

Si le décès du conjoint constitue un moment de redéfinition de soi qui s'opère à partir des ressources disponibles, tant économiques qu'affectives, qu'en est-il lorsque la déliaison est due à une rupture conjugale ?

### 3.2) Vivre pour soi après une rupture conjugale

Les ruptures tardives de la conjugalité constituent un phénomène plus récent. La population étudiée a connu l'assouplissement de la législation du divorce<sup>44</sup> au plus tôt à l'âge de 40 ans. Elle a donc un taux de divorce plus faible que les générations suivantes. Elle est peu affectée par ce phénomène même s'il est en augmentation. La comparaison de la proportion de personnes divorcées selon le sexe et l'âge du divorce depuis vingt ans en constitue une indication. En 1999, 0,3% des femmes âgées de 75-79 ans avaient divorcé entre 60 et 64 ans, contre 0,7% chez celles nées dix ans plus tard (Dèlbes, Gaymu, 2005, p 346). Il n'en demeure pas moins qu'il faille approcher le fait<sup>45</sup>.

Pour en saisir les effets sur la mobilité résidentielle, il est nécessaire de distinguer les séparations résultant d'une tension entre deux personnes ayant été sur un modèle relationnel fusionnel, des séparations de personnes ayant été sur un modèle autonome (Kellerhals, Widmer, Levy, 2004). Selon le style de conjugalité, la séparation ne se déroule pas dans les mêmes conditions et n'engage pas l'entourage de la même façon.

Pour ce qui est des retraités « installés », les situations de rupture résultant d'une tension entre des personnes désireuses de ne pas être freinées dans un désir d'épanouissement, fait l'objet de commentaires journalistiques réguliers et d'analyses sociologiques qui tendent à les présenter comme la figure standard à venir, prolongeant ainsi une approche de la conjugalité détachée des conditions objectives qui la constitue et lui donne sens (de Singly, 1996). Pourtant, nous ne les avons pas rencontrées dans le cadre de notre enquête. Les travaux de Kellerhals, Widmer et Levy nous permettent d'en comprendre la raison. Les styles conjugaux sont fortement dépendants des milieux sociaux, qui sont eux-mêmes caractérisés par des rapports sociaux de sexe distincts (Kellerhals, Widmer, Levy, 2004, pp 91-100). Pour ce qui est des personnes installées dans la retraite, ayant divorcé et déménagé récemment à la suite d'une séparation, le couple n'avait pas les caractéristiques du type « associatif », la figure dite « standard », du fait que :

<sup>44</sup> Loi n° 75/617 du 11 juillet 1975 portant réforme du divorce

<sup>45</sup> Dans notre échantillon de 286 personnes, 19 personnes sont divorcées, dont 14 femmes.

- La génération dont il est question ici, même dans les milieux sociaux les plus favorisés, est marquée par une conjugalité fortement imprégnée de domination masculine et d'assujettissement au groupe familial. Les femmes, à la différence de celles des générations entrant aujourd'hui dans l'âge de la retraite, ont pu effectuer des expériences d'indépendance (voyages organisés, activités en club ou dans des associations, soins corporels pour soi) en étant par ailleurs soucieuses de l'accord de leur conjoint, celui-ci pouvant d'ailleurs les accompagner.

- La reconfiguration de la conjugalité tend plutôt à s'effectuer au moment de la transition entre la vie active et la retraite. Les tensions engendrées par la modification des places et des rôles, la volonté d'autonomie, s'expriment plus à ce moment de l'existence. S'il est possible également d'envisager des situations de rupture plus tardive de la part de femmes désireuses de ne pas être contraintes de devoir s'occuper d'un conjoint malade, la probabilité d'en rencontrer à partir d'un tirage raisonné sur un échantillon de personnes de 75 ans et plus ayant effectué un déménagement récent est quasiment nulle.

Si les ruptures tardives pour accéder à plus d'autonomie n'ont pas été rencontrées, nous avons rencontré une personne ayant rompu après avoir eu une vie conjugale marquée par une fermeture sur l'extérieur, tout particulièrement pour la femme, et une domination masculine. La situation de Georgette Lacord qui s'est séparée de son mari à l'âge de 66 ans, six ans après sa mise en retraite, montre que la séparation est possible si l'entourage joue un rôle de soutien.

Georgette Lacord s'est mariée en 1955. Son mari avait repris l'exploitation de ses parents, située dans une petite commune rurale proche de La Souterraine dans la Creuse.

Georgette Lacord a eu trois fils nés respectivement en 1956, 1959, 1973. Le premier travaille au cadastre à Guéret (« *parce que, lui, il a fait des études* »). Les deux autres sont agriculteurs et travaillent en GAEC sur l'exploitation familiale. En 1980, le mari de Georgette tombe d'une échelle. Il est contraint pendant plusieurs mois de ne plus travailler. Pendant cette période, il noue une relation amoureuse avec la voisine. Malgré la connaissance de cette liaison, Georgette reste au domicile et participe activement au fonctionnement de l'exploitation agricole, cela jusqu'à sa retraite en 1992. A ce moment-là, le cadet des enfants quitte la maison pour s'installer en ménage dans une autre commune du canton, et son conjoint continue d'aller d'une maison à une autre. Elle entre en dépression ce qui nécessite plusieurs hospitalisations pendant près de trois ans, entre 1995 et 1999. Cette période difficile cesse lorsque son fils cadet et sa belle-fille décident de la prendre à leur domicile :

***Madame Lacord :** je ne voulais pas retourner avec mon mari qui était toujours là-bas. Il venait chez l'autre, puis il revenait tout le temps chez mon fils qui avait pris la maison. Moi, j'ai dit non, de toute façon, ça n'irait pas. Elle m'a pris chez eux, et je suis restée cinq ans là-bas chez eux. C'était bien, puis la petite, la dernière qui a 8 ans, elle est née quand j'étais là-bas. Je me suis beaucoup occupée d'elle, c'est elle qui m'a remontée. Je m'en suis bien occupée, et maintenant que je suis partie, elle a été tellement déçue, elle en a pleuré. Je suis partie, il y a 5 ans, j'étais là-bas avec elle et j'étais tous les jours avec elle. C'est elle qui m'a remontée un peu. Là, j'ai dit quand même il faut prendre une décision, je ne peux pas tout le temps rester avec eux, c'est pas une vie avec les jeunes. Ni pour moi, ni pour eux. Moi, j'avais ma chambre. Ils avaient préparé une chambre pour moi dans le sous-sol à leur maison. J'avais une chambre à moi, c'était bien. Alors, quand ils avaient des gens, moi j'allais dans ma chambre, mais enfin ce n'est pas... Alors, j'ai demandé un HLM.*

Venir au domicile de l'un des enfants est possible en raison de la proximité spatiale et des fortes relations affectives entre les deux générations liées par l'activité professionnelle. Cependant, elle ne peut y rester alors qu'elle avait connu elle-même une situation proche lors de sa mise en couple :

*Madame Lacord : Mon mari était agriculteur aussi, donc je suis partie chez lui, avec mes beaux-parents, et ses grands-parents bien sûr, on était une famille de cinq générations. Après ça, mes enfants sont nés.*

*Enquêteur : Cinq générations ?*

*Madame Lacord : Oui, dans la même maison. Oui, c'était pas toujours rigolo, mais en ce temps-là c'était comme ça. On n'avait pas de vie intime, rien du tout.*

Avoir un espace pour soi et tenir compte des espaces des autres a constitué une avancée sociale déterminante. Si les individualités peuvent désormais s'épanouir, elles obligent à avoir des territoires de l'intimité bien délimités. Cette attente est d'autant plus forte que la personne a une trajectoire résidentielle lui ayant donné la possibilité d'avoir ses espaces propres. Pour Georgette, son histoire individuelle et sociale fait qu'il lui apparaît possible d'accepter de vivre chez l'un de ses enfants. Mais c'est au quotidien qu'elle prend la mesure qu'elle peut déranger et qu'elle dépend de son fils et de sa belle-fille pour se déplacer, pour se rendre chez le coiffeur ou le médecin à La Souterraine. Etant donné ses revenus (pension de retraite d'une exploitante agricole), elle a demandé un logement HLM qu'elle obtient en 2003, quatre mois après avoir déposé sa demande. Elle voulait habiter La Souterraine, car elle y connaissait déjà des gens, et ce quartier plus précisément, car il est facile d'y faire les courses. Sa vie est rythmée par la venue hebdomadaire de sa plus jeune petite-fille sur qui se concentre sa vie affective, et sur les visites régulières de son fils cadet et de sa belle-fille. Les relations avec les deux autres enfants sont secondaires, même si elles sont au minimum mensuelles. Elle participe à plusieurs clubs d'anciens et sort régulièrement le week-end pour participer aux activités qu'ils proposent. Par ailleurs, elle s'est constitué un réseau d'amies, surtout parmi ses voisines.

## **Conclusion**

Le déménagement des retraités « installés », motivé prioritairement par des raisons relationnelles, est présent sur les quatre terrains étudiés. Toutefois, la question des territoires n'est pas absente. Ce type de changement de résidence concerne principalement des populations ayant construit, au cours de leur trajectoire individuelle et sociale, des relations fortes d'interdépendance socio-familiale, ce que l'on retrouve plus fréquemment dans les milieux populaires. La répartition sur le territoire des personnes des différents milieux sociaux n'étant pas homogène, il n'est pas surprenant que l'on rencontre ce motif de déménagement dans des territoires ruraux ou à dominante ouvrière. Au sein de ces milieux, les femmes et les hommes construisent des relations conjugales et de filiation qui tendent à placer la famille au premier rang des espaces sociaux qu'ils privilégient. Lorsque la configuration familiale se modifie en raison d'un décès, d'un changement de domicile d'un proche, d'un conflit, la personne retraitée peut réaliser un changement de domicile pour retrouver un univers affectif satisfaisant.

Cette aspiration à venir près des proches peut également résulter d'un parcours social marqué par une domination masculine quant au choix des lieux de résidence, corollaire à une assignation de la femme aux tâches domestiques et d'éducation des enfants. Cette situation où la femme oriente le choix du domicile uniquement lorsque le conjoint se sait vieillissant sans être pour autant malade, n'est pas encore aujourd'hui un cas marginal. Cette modification apparente du rapport homme/femme dans la décision est encore plus marquée lorsque le changement de domicile est prioritairement motivé par la crainte de la perte d'autonomie.

## Chapitre 6 - Déménager pour être dans un lieu sécurisant

Ici, les raisons du déménagement mises en avant par les personnes établies dans la retraite et ayant une autonomie sont en lien avec le phénomène de la « (dé)prise<sup>46</sup> » que nous avons déjà évoqué, et qui a été empiriquement étudié depuis quinze ans<sup>47</sup>. Le phénomène se distingue de la tension ressentie par tout individu d'âge adulte qui, d'un côté, aspire à rester dans le monde, et, d'un autre côté, perçoit qu'il ne peut plus faire telle ou telle activité parce que cela le fatigue, lui demande trop d'énergie, qu'il est désormais obligé de quitter un groupe social (tel que celui des activités sportives de compétition amateur) ou qu'il est contraint d'accepter de se mettre en retrait en compensant par d'autres activités (par exemple, les manutentionnaires qui s'orientent vers des activités moins pénibles). Si la « (dé)prise » a lieu à tout âge, elle change de consistance dès lors que la perte de moyens physiques insécurise et contraint à devoir dépendre des autres pour sa survie. Cette dépendance vitale fait que l'individu, conscient de son impossibilité à venir d'être autonome, cherche un appui. Les institutions que sont la famille, l'Etat (ou plus largement les pouvoirs publics), et les organisations tels que les associations d'aide aux personnes âgées, les établissements de soins, d'accueil et de soutien, sont les principaux agents qui contribuent à apporter une sécurité. De la forme que prend leur inter-relation, il en résulte un devenir spécifique pour les personnes âgées. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, la vieillesse n'est pas une affaire d'Etat. La famille est alors le principal recours. Comme le souligne D. G. Troyanski, à propos de la vieillesse au XVIII<sup>ème</sup> siècle en France, l'impossibilité de travailler en raison du vieillissement faisait que la survie dépendait des liens intergénérationnels établis avant la perte d'autonomie : « il était de première nécessité pour les parents de persuader leurs enfants des vertus de la piété filiale, d'entretenir leurs espérances sans concéder le pouvoir, faute de quoi ils couraient le risque d'être abandonnés » (Troyanski, 1992, p 137). Pour s'assurer de ne pas être écartés par leurs enfants et de recevoir une aide de leurs parts, les parents vieillissants utilisaient les moyens juridiques à leur disposition pour se protéger. Cependant, il ne faut pas en conclure que le lien n'avait aucune dimension affective et qu'il n'était fondé que sur les idées d'échange et de réciprocité (Ruggiu, 2007, p 205). Aujourd'hui, à côté de la famille, l'Etat et les pouvoirs publics, ainsi que les organisations d'aide et de soins sont des recours possibles pour faire face à l'insécurité que génère la perte d'autonomie. Les personnes âgées, vivant de façon autonome à leur domicile, confrontées à une insécurité liée à la difficulté de faire face sans recourir à autrui, agissent dans ce contexte. Leur volonté de changer de logement pour se sentir plus à même d'agir de façon autonome, s'effectue à la suite d'événements déclencheurs qui ont tous pour caractéristiques de signifier à la personne qu'il n'y a pas d'autres alternatives.

---

<sup>46</sup> En détachant ainsi le préfixe du radical, nous voulons souligner, à la suite de Vincent Caradec, le caractère dialectique du phénomène (Caradec, 2004, p 109).

<sup>47</sup> Les références sont nombreuses. Pour un repérage des textes sur cette question, voir le chapitre 4 du livre de Caradec V., 2004, *Vieillir après la retraite, approche sociologique du vieillissement*, PUF.

Cette confrontation à l'impossibilité *d'être* en ce maintenant dans le logement est tout d'abord et principalement due aux problèmes de santé. Ici, tous les éléments de l'espace de vie, que ce soit le logement, le lieu géographique d'habitation (proche ou non des services de santé et des commerces), la géographie du lieu (un appartement avec des escaliers, des étages...), les relations de voisinage, les relations intergénérationnelles constituent des facteurs pouvant intervenir dans l'expression du besoin de changer quand on est confronté à la déprise. Les deux derniers facteurs ayant été traité dans le chapitre précédent, nous nous centrerons ici sur les difficultés que pose le lieu habité. Des entretiens, il ressort que l'appréhension du problème diffère selon la structure du ménage. Être en couple constitue, dans certaines conditions, un frein pour effectuer le changement. En étant seul, la question du maintien se pose en d'autres termes : soit leur lieu d'habitation apparaît inadapté dès le décès du partenaire, soit il le devient avec le vieillissement.

Dans tous ces cas de figures, le lieu choisi est principalement urbain et proche des services. De fait, l'offre de services des territoires, les possibilités de déplacement, les types d'habitat disponibles jouent un rôle dans les critères de choix. Par ailleurs, le changement nécessite de reconsidérer le rapport aux objets et à l'espace pour soi. Souvent plus petit que le précédent (voir questionnaire), le nouveau logement contraint à devoir se séparer des objets, des meubles accumulés au cours du temps. Mais cela n'est pas nécessairement vécu négativement. Tout dépend de la façon de ce que signifie « posséder », une notion fortement marquée par l'histoire sociale et individuelle de la personne.

### **1) « Rester 'chez nous' le plus longtemps possible »**

Le souci de santé, sans qu'il soit durablement handicapant, peut rendre difficile voire impossible, la réalisation des activités quotidiennes en raison de la configuration des lieux (le logement, le lieu géographique, la géographie du lieu). Cela est vrai à tout moment du parcours de vie. Toutefois, lorsque le ménage se compose de personnes vieillissantes et confrontées à la déprise, cela nécessite la recherche de solutions durables. Le recours à autrui peut être envisagé que ce soit vis-à-vis des proches (famille, amis, voisins), ou vis-à-vis des professionnels. Toutefois, si ces solutions permettent d'apporter une aide, elles signifient aussi reconnaître la perte d'autonomie. Dès lors, le changement de résidence apparaît comme une solution permettant de garder prise. Cette décision n'est pas pour autant une évidence, tout particulièrement pour les couples. Changer de domicile pour être dans un lieu plus adapté, n'est pas nécessairement possible tant que l'un des deux peut encore faire le nécessaire. Confrontés aux problèmes posés par la configuration du logement et/ou par son positionnement dans l'espace géographique, certains couples attendent la dernière limite avant de se décider.

## 1.1) « Tant qu'on est deux...

Etre en couple et constater que l'un des deux, plus souvent l'homme, a des difficultés à se déplacer dans le logement, perd le goût des activités, est souvent fatigué, etc., ne conduit pas nécessairement à une décision de déménagement. Le domicile n'est pas seulement un espace d'habitation. Il peut incarner la vie conjugale, voire la vie familiale. Ici, le fait d'être ou non propriétaire intervient de façon secondaire. Ce qui compte avant tout, c'est le lieu en soi. Y rester le plus longtemps possible est une source d'énergie vitale. En comparant deux récits de personnes ayant des origines sociales distinctes (couple Mounier et couple Oscar), demeurant en milieu urbain, ayant un ou plusieurs proches à proximité, ayant un logement similaire qui, de façon évidente, n'est pas adapté au vieillissement, il apparaît que le couple et le lieu ne font qu'un pour repousser au plus loin le moment de la séparation. Lorsqu'un événement brutal vient rappeler le couple à l'ordre du temps biologique, le changement de domicile peut se réaliser (couple Oscar), mais en ayant attendu le plus longtemps possible.

Madeleine Oscar, âgée de 78 ans, a sept enfants dont deux issus d'un second mariage, nés en 1969 et 1970. Elle et son mari ont été ouvriers. Ils se sont rencontrés dans le cadre de leur travail. Depuis 1966, ils demeuraient avec leurs enfants à Annapes, aujourd'hui un quartier de Villeneuve-d'Ascq, ancien village de la ville nouvelle, dans une maison individuelle de deux étages avec jardin qui avait pour particularité d'avoir toutes les pièces de vie en étages. Ils en étaient propriétaires. Madeleine Oscar, très attachée à ses enfants et petits-enfants, les voit très régulièrement (« *Le plus important, c'est vraiment la famille... Rien que d'en parler, j'en ai les larmes aux yeux ! Je prends tout à cœur ! Mes enfants, pour moi, c'est le bon dieu, tous !* »). Elle tricote pour eux et les aide (garde d'enfants, hébergement). Par ailleurs, elle a participé à la vie associative locale (présidente d'association, elle s'occupait des costumes pour les défilés tels que le carnaval).

En 1996, Madeleine Oscar et son mari décident de quitter leur maison en raison de la maladie de Monsieur Oscar :

*Madame Oscar : Là-bas, ces maisons-là, ce sont des maisons où il faut monter l'escalier, j'ai eu des problèmes de jambe, j'ai dû me faire opérer une jambe, donc ces maisons,-là, ce sont des maisons où il faut monter l'escalier : la salle à manger, salon, toilette, la cuisine, tout est au premier, après il faut tout remonter pour les chambres et la salle de bain, alors j'avais la difficulté de ... ».*

...

*Madame Oscar : C'est avec mon mari qu'on a décidé parce qu'il n'était pas bien, il était malade et on ne savait pas ce qui pouvait arriver plus tard ! Il ne pouvait plus monter les escaliers !... On avait dit avec mon mari, ce qu'on va faire : « On va d'abord prendre un appartement et on va donner la part aux enfants, on sera tranquille, pas de problème ! » J'ai bien fait, un an après mon mari était décédé !*

Le fait d'être propriétaire et d'avoir des enfants a pu intervenir dans la décision de déménager. Les propriétaires envisageant une transmission de leurs biens de leurs vivants à des descendants pour lesquels ils ont des relations affinitaires, on peut penser que Madeleine Oscar ait été désireuse, face à l'aggravation de la santé de son mari, de changer de domicile. Pourtant, le couple a attendu que Monsieur

Oscar ne puisse plus monter les escaliers, soit un an avant son décès, pour se décider. Cette volonté de se maintenir dans le lieu s'explique avant tout par le fait que la maison symbolisait le lieu de la famille («*C'est là, que je me suis mariée. J'ai eu mes deux dernières filles...*»), et plus particulièrement le lieu d'une conjugalité qui incarne la vie. Le poids de cette dimension affective apparaît explicitement dans l'autre récit.

Lucie et Michel Mounier, âgés respectivement de 85 ans et de 79 ans, se sont rencontrés dans le cadre du travail. Lui, radiologiste, elle, aide-soignante, ont décidé de quitter leur partenaire respectif et de s'installer ensemble en 1974 à Paris, près de leur lieu de travail et du domicile de la mère de Lucie. Le couple n'a pas eu d'enfants, mais Lucie Mounier a une fille de son premier mariage. Michel a été le dernier à prendre sa retraite en 1984. Ils sont restés alors dans leur logement ce qui permettait de s'occuper de la mère de Lucie («*Nous étions là près d'elle, et heureusement, pour pouvoir la soutenir, pour l'emmener chez nous tous les dimanches. Moi, j'allais déjà la voir trois fois par semaine. On faisait ses courses. Enfin on l'aidait le plus possible. Il fallait pas la laisser seule, bien qu'elle n'était pas seule, elle avait des voisins, et...on ne l'a pas abandonné*»). Ils sont venus s'installer aux Sables d'Olonne en 1996, pour soutenir leur fille qui était en dépression à la suite du décès brutal de son conjoint (infarctus). Avec son appui, ils ont trouvé un logement à louer qui a la spécificité d'être situé à un premier étage sans ascenseur mais qui offre les mêmes qualités spatiales que leur logement de Paris. Leur venue aux Sables a eu pour conséquence de les éloigner de leurs amis. Toutefois, ils n'étaient pas engagés dans des associations et n'avaient plus de famille sur Paris, la mère de Lucie étant décédée, et l'un et l'autre n'ayant pas de fratrie. Lucie et Michel Mounier sont confrontés aujourd'hui aux mêmes difficultés de santé que l'était le mari de Madeleine Oscar. Ils sont plus âgés, et le vieillissement se fait durement ressentir chez chacun d'eux : Lucie a de l'arthrose et peine à marcher ; Michel a un problème de cécité qui est évolutif. Comme le couple Oscar, ils attendent l'extrême limite :

**Monsieur Mounier :** *(à propos du choix du logement) Oui ça m'a plu mais ce qui me chagrine c'est qu'il y a un escalier !*

**Enquêteur :** *Voilà.*

**Monsieur Mounier :** *Et nous vieillissons.*

**Enquêteur :** *D'accord. Et ...*

**Monsieur Mounier :** *On dirait que ça nous fait un peu d'exercice mais à un moment donné, ça tire quand même sur les jambes, surtout ma femme.*

A la reconnaissance de l'affaiblissement des corps s'ajoute une angoisse :

**Monsieur Mounier :** *Et maintenant je n'ose pas la laisser seule.*

**Enquêteur :** *D'accord.*

**Monsieur Mounier :** *Donc je ne peux pas m'éloigner pendant des heures, j'ai peur qu'elle tombe, j'ai peur qu'elle tombe oui, parce qu'elle est tombée plusieurs fois déjà, et le plus souvent, elle ne peut pas se relever.*

Mais la peur « soude » et « fixe » les êtres dans le lieu. Changer de lieu, c'est reconnaître la fin proche du couple. Alors, Michel relativise ses problèmes de santé pour repousser le plus loin possible ce moment :

**Enquêteur:** *Et cette difficulté là en terme de mobilité, un petit peu quand même pour elle, et pour vous aussi la cécité pour les marches...*

**Monsieur Mounier :** *Moi encore, je vais très bien hein, c'est lire, c'est la luminosité qui me manque.*

**Enquêteur :** *Ouais. C'est les contrastes.*

**Monsieur Mounier :** *Voilà, c'est...c'est ...je vois très très bien hein, je vois très bien, je vois jusque...parfaitement, clairement les raies des maisons là-bas...tout le long*

**Enquêteur :** *D'accord, ok. Et concernant donc le logement, en tant que tel, est-ce que vous en avez discuté avec votre fille de cette difficulté peut-être à venir, de l'escalier, etc... Est-ce que ça a été l'objet de débat?*

**Monsieur Mounier :** *Oui, mais très peu, très peu.*

**Enquêteur :** *Très peu !*

**Monsieur Mounier :** *Si j'avais su, je n'aurai pas pris ce logement,... puisqu'il y a l'escalier et puis il y avait pas de garage !*

**Enquêteur:** *Il n'y a pas de garage ici?*

**Monsieur Mounier :** *Y a pas de garage et la voiture je la laisse dehors! Oui mais il y a un garage à 30 mètres d'ici.*

**Enquêteur:** *D'accord.*

**Monsieur Mounier :** *Ca va!*

**Enquêteur:** *Mais ...comment envisagez-vous l'avenir par rapport à cette difficulté de motricité et qui...donc ce que je crois c'est...*

**Monsieur Mounier :** *envisagez l'avenir vous dîtes ?*

**Enquêteur:** *Envisager l'avenir...*

**Monsieur Mounier :** *Oser envisager l'avenir par rapport à ce logement*

**Enquêteur :** *pour le logement quoi ! C'est-à-dire ...*

**Monsieur Mounier :** *Je pense que s'il y en a un qui s'en allait, ce serait difficile hein!*

**Enquêteur :** *Oui*

**Monsieur Mounier :** *Si je partais en premier, ce serait très difficile pour ma femme. Surtout pour ma femme, il faudrait qu'elle change d'endroit, du moins de logement.*

**Enquêteur :** *Oui, de logement quoi !*

**Monsieur Mounier :** *De pied à terre, sans escalier. C'est un très grand problème. Si elle rentrait avec sa fille,...*

**Enquêteur :** *Voilà elles seraient là toutes les deux...*

**Monsieur Mounier :** *elles s'organiseraient toutes les deux, je pense aussi que c'est la meilleure solution.*

Si le changement de lieu de domicile est si difficile pour le couple Mounier, comme pour le couple Oscar, c'est qu'il signifie d'envisager l'avenir sans l'autre. À la différence d'une séparation de couple par mésentente, il n'y a pas de désir d'une vie en dehors de l'autre. Cela est d'autant plus prégnant que le couple a un style conjugal à caractère fusionnel :

**Monsieur Mounier :** *Ce sont les problèmes du vieillissement de la personne... Tout à prendre en considération... et on ne peut pas espérer que ça s'arrange, que ça s'améliore, il faut plutôt s'attendre à ce que ça s'aggrave. Donc c'est ça qui vous fait réfléchir lorsque vous êtes éveillé la nuit.*

**Enquêteur :** *Oui, ça crée des inquiétudes et des angoisses à*

**Monsieur Mounier :** *Ca ira loin hein! Ca va loin même.*

**Enquêteur :** *Oui, jusqu'à la mort, jusqu'au décès de l'autre<sup>48</sup> ...*

**Monsieur Mounier :** *Même à la mort, jusqu'à la mort.*

**Enquêteur :** *Oui, je vois bien...*

**Monsieur Mounier :** *On se rend compte tout de suite que si il y en avait un qui partait, ça pourrait, ce serait une catastrophe,*

**Enquêteur :** *Hum! Hum!*

**Monsieur Mounier :** *Pour elle comme pour moi ....*

**Enquêteur :** *une telle organisation à deux que*

**Monsieur Mounier :** *On est un couple qui ne s'est jamais séparé, toujours ensemble, ce serait, ce serait terrible. Aussi bien pour elle que pour moi.*

**Enquêteur :** *Oui, vous êtes ...comment dirai-je ...*

---

<sup>48</sup> Si l'enquêteur n'avait pas induit ici en évoquant la mort, il est peu probable que le discours qui suit ait été évoqué. Cette induction ne signifie pas pour autant que l'interviewer suscite une réponse sur un thème qui n'aurait jamais été pensé. Il explicite plutôt une pensée qui est difficile à exprimer d'emblée à un inconnu.

*Monsieur Mounier : Un couple très uni !*

*Enquêteur: Voilà, un couple uni, très fort,*

*Monsieur Mounier : Voilà, voilà*

*Enquêteur: Et vous aviez fait souvent, vous aviez beaucoup fait d'activités ensemble,...*

*Monsieur Mounier : Absolument, nous avons les mêmes établissements, nous sommes du service hospitalier, ...des hôpitaux de Paris,*

*Enquêteur: D'accord.*

*Monsieur Mounier : On s'est connu dans les hôpitaux, on a travaillé même ensemble, avant d'être mari et femme, alors vous voyez !*

Quand rien d'extérieur au domicile (distance d'un centre urbain, des services et des commerces) ne constitue une gêne au quotidien, le changement de domicile pour un couple vieillissant et « uni » constitue une épreuve qu'il s'agit de repousser le plus loin possible. Lorsque les enfants sont plus éloignés ou peu présents, et que le domicile est en milieu rural, éloigné des lieux de soins, le changement est plus probable.

## **1.2) ... et pas trop loin de l'hôpital »**

Le couple se laisse plus aisément convaincre d'un déménagement pour être plus proche de la ville. C'est le choix que fait le couple Bricot en 2002. Le jour des 80 ans de Monsieur, la fille du couple qui demeure à Tours, dit à Madame : « *Maman, papa commence à vieillir. Il faudrait peut-être que vous songiez à vous rapprocher d'une grande ville* ». Ils quittent alors leur maison située à la campagne pour s'installer à Amboise où demeure le frère de madame. La décision ne se prend pas nécessairement à la suite d'échanges avec les proches. Elle est prise le plus fréquemment à la suite d'un événement ayant provoqué une angoisse. C'est ce qu'ont vécu Huguette et André Loriau, âgés respectivement de 75 et 76 ans. Le couple demeure dans un appartement (type F3) du centre ville des Sables d'Olonne. La pièce principale d'environ vingt-cinq mètres carré contient des meubles d'un salon et d'une salle à manger nécessitant un espace plus grand. Le couple est installé à cet endroit depuis que Monsieur a eu un infarctus. Ils demeuraient préalablement dans un petit village près de Fontenay-le-Comte, cela depuis leur retraite en 1993. Préalablement, ils habitaient en région parisienne. Lui était chef magasinier dans une entreprise de négoce du bois, elle gardienne d'immeuble. Ils venaient en vacances aux Sables très régulièrement. Leur troisième fille sur une fratrie de quatre a d'ailleurs rencontré son compagnon lors de ces vacances. Cela n'est pas sans incidence sur le parcours résidentiel d'Huguette et d'André. Lorsque le jeune couple s'est mis en ménage près de Fontenay-le-Comte, André était au début de sa retraite. Il descendait régulièrement pour faire des travaux dans leur maison. Ce sont ses allers et retours qui ont décidé le couple à modifier leur projet :

**Enquêteur :** *Et vous, qu'est-ce qui vous a amené à venir à M. ?*

**Monsieur Loriau :** *Alors ça c'est compliqué*

**Madame Loriau :** *On était en fait déjà, et puis on habitait ensuite, pour la retraite on a quitté la région parisienne, on a essayé de s'installer à Tonnerre à côté d'Auxerre. Et puis ben, ma fille qui avait cette maison qu'ils ont achetés, il y avait pas mal de travaux à faire dedans. Mon mari étant bricoleur comme pas un, il est venu faire des travaux alors Auxerre, Fontenay-le-Comte, vous voyez un peu. Alors on s'est dit mon Dieu on est là, pourquoi ne pas trouver quelque chose vers la Vendée, ce n'est pas bizarre comme réaction !*

Venir en Vendée alors que les trois autres filles vivent sur Paris peut surprendre (« *ce n'est pas bizarre comme réaction !* »). Cependant, le couple n'a pas de contact régulier avec les enfants, excepté avec leur troisième fille. Par ailleurs, ils n'ont pas un réseau d'amis qui pourraient les inciter à rester sur Tonnerre, ville qu'ils ont choisie pour être « à la campagne sans être trop loin de Paris ». Enfin, « jeunes retraités », ils ne sont pas propriétaires, ce qui leur permet de changer sans avoir à se soucier de la vente de leur bien immobilier. À tout cela s'ajoute le fait qu'André aime bricoler et qu'Huguette aime s'occuper du jardin. La maison qu'ils louent est sur un terrain de trois mille mètres carré. Tout semble s'installer pour que le temps de la vieillesse s'écoule en étant à la fois utile pour les proches et en étant circonscrit à l'espace domestique. Mais, un événement vient tout bouleverser :

**Madame Loriau :** *On était en Vendée aussi, on était à M., à côté de Malisenne, c'est-à-dire plus dans les terres, vous voyez ?*

**Enquêteur :** *D'accord, oui*

**Madame Loriau :** *Donc, en fin de compte, je ne sais pas si vous situez, eh ben, c'était à vingt kilomètres de Fontenay-le-Comte. Donc on était vraiment à la campagne. Donc on était retraités, on était bien et mon mari a eu un infarctus et on était à vingt kilomètres de Fontenay-le-Comte et ils ont mis plus d'une demi-heure à l'emmener à l'hôpital. Et on s'est dit, mon dieu, si ça recommence, s'il y a quelque chose, mon dieu, il faut vraiment que l'on se trouve quelque chose dans une ville où il y a un hôpital où il y a des soins ou près, tout près de nous quoi.*

**Monsieur Loriau :** *Et une gare*

**Madame Loriau :** *Une gare accessoirement*

**Enquêteur :** *Et donc, ça a été vraiment toujours la question des soins, etc.*

**Madame Loriau :** *Oui, la question de santé, voilà*

**Enquêteur :** *D'accord mais Fontenay-le-Comte, je vois très bien. Et qu'est-ce qui a fait le choix de venir plutôt du côté des Sables plutôt qu'à Fontenay ?*

**Madame Loriau :** *Eh bien peut-être parce que.. je ne sais pas...*

**Monsieur Loriau :** *Il n'y a pas de trains à Fontenay.*

**Madame Loriau :** *Oui c'est vrai, il n'y avait pas de gare à Fontenay*

**Enquêteur :** *Oui, c'est vrai il n'y a pas de gare.*

**Madame Loriau :** *Pour les transports, il faut voir aussi plus loin, que je ne conduirai pas toujours, c'est moi qui conduis. Je ne conduirai pas toujours donc, on s'est dit il faut aussi trouver quelque chose où il y a des moyens de transport.*

**Monsieur Loriau :** *Et un hosto*

**Madame Loriau :** *Oui, à Fontenay-le-Comte, il y avait aussi.*

**Monsieur Loriau :** *Oui, oui mais il avait vécu. C'est la merde.*

**Madame Loriau :** *Peut-être aussi que le bord de mer nous a attiré un peu aussi. C'est un peu touristique les Sables donc mais il y a toujours du monde aussi, ça ça compte, aussi bien l'hiver que l'été. Beaucoup trop l'été mais ce n'est pas vide l'hiver. Tandis qu'il y a certaines villes, c'est vide l'hiver.*

Quand un événement met en péril la possibilité d'envisager l'avenir dans le lieu, il devient nécessaire de reconsidérer la pertinence du domicile présent. Pour Huguette et André Loriau, il s'agit d'un moment crucial. Soit ils prennent le risque de rester et Huguette peut alors devenir rapidement veuve, soit ils décident de trouver un nouveau domicile. Ce type de dilemme se pose à tout âge, mais au temps de la vieillesse, il prend une dimension spécifique. Tout d'abord, la mobilité du conjoint tend à s'amoinrir. Huguette sait qu'elle ne pourra pas toujours assurer les transports ( « *je ne conduirais pas toujours* » ). Par ailleurs, le décès d'un des partenaires a des conséquences sur le devenir. Á 65 ans ou plus, la reconstruction d'une conjugalité<sup>49</sup> est plus difficile. Dès lors, l'événement contraint à s'imaginer sans l'autre et à devoir assumer, seul, les différentes tâches de la vie quotidienne. En dehors des raisons économiques et patrimoniales qui peuvent constituer un frein au départ, rien ne retient le couple confronté à sa propre finitude, à choisir un autre lieu qui puisse lui apporter la sécurité dont il a besoin. La vieillesse est une confrontation directe à la mort en raison de la fragilisation de sa propre vie ou de celles des proches de la même génération (Clément, 2007, p 70). L'infarctus, ici, n'est pas un accident intervenant dans une carrière d'être en bonne santé. Il est le début de la carrière de « vieux », où les petits maux se succèdent et ne peuvent que devenir de grands maux. Pour faire face, la solution est bien de tout faire pour se protéger en fonction de ses moyens. Entre une ville comme Fontenay-le-Comte où se trouve leur fille et la ville des Sables, le couple Loriau préfère les Sables. Outre l'aspect agréable du bord de mer, la ville est choisie parce qu'elle apporte toutes les garanties pour que les soins soient rapides et de bonne qualité. Mais le changement de logement nécessite des aménagements et des sacrifices :

**Enquêteur :** *Et comment vous trouvez cet appartement en terme de lieu, de...*

**Madame Loriau :** *Intérieurement, bien*

**Enquêteur :** *Bien ?*

**Madame Loriau :** *Oui*

---

<sup>49</sup> Voir p 12

**Enquêteur :** *Concernant la luminosité, concernant...*

**Madame Loriau :** *On est en plein sud-ouest.*

**Enquêteur :** *Ca, ça vous convient aussi en...*

**Monsieur Loriau :** *Non, ça convient pas, parce que l'on est emmerdé avec la télévision parce qu'on ne peut pas la mettre en bas, parce qu'il y a le radiateur, on est obligé de la mettre là et on voit rien.*

**Madame Loriau :** *Ca c'est des petites choses.*

**Monsieur Loriau :** *C'est des conneries à laquelle on ne pense pas quand on vient.*

**Madame Loriau :** *Des petites choses. On aurait installé l'appartement autrement, si on avait pensé à ça. Mais on a emménagé en novembre. Donc forcément en Novembre, on a pas été embêté avec le soleil donc on s'est dit, on va mettre ça là, ça là. Mais bon, on aurait emménagés au mois de Juillet...*

**Madame Loriau :** *On aurait peut-être réfléchi autrement.*

**Enquêteur :** *Tout à fait, c'est vrai que l'on organise un peu.*

**Madame Loriau :** *Une fois que les meubles sont posés, on s'est dit bon.*

**Monsieur Loriau :** *Je ne vous cache pas que quand on est arrivé ici, l'appartement était vide. Alors on a fait un plan, grandeur au dixième, au dixième ou au vingtième, je ne me rappelle plus. Découper, découper la grandeur des meubles, découpé dedans pour voir comment on allait installer cela, comment on allait mettre ceci, comment on allait mettre cela, comment on va mettre ci, comment on va mettre ça.*

**Enquêteur :** *Oui, pour pouvoir réussir à organiser l'espace.*

**Monsieur Loriau :** *Organiser, on avait un machin comme ça pour pouvoir organiser, on avait les meubles et tout comme ça. J'ai été obligé, il y a avait une porte en verre là, j'ai été obligé de la virer. Comme celle qui est dans l'entrée parce que l'on ne pouvait pas mettre notre secrétaire là. Et puis on en a besoin, il y a tout nos papiers dedans.*

...

**Enquêteur :** *Voilà, et comment s'est fait le choix parce qu'il faut choisir les meubles que l'on donne et les meubles que l'on ne donne pas.*

**Madame Loriau :** *En fin de compte, on n'a pas donné tellement de choses.*

**Monsieur Loriau :** *Non, on n'a rien donné.*

**Madame Loriau :** *C'est beaucoup des outils, des...*

**Monsieur Loriau :** *Mes outils, ma caravane, mon bateau.*

**Madame Loriau :** *Oui voilà, ceux-là, on a été obligé de s'en séparer et de toute façon, on aurait été obligé de s'en séparer même si on était resté à M.*

Venir aux Sables nécessite de prendre un plus petit logement. Des choix s'opèrent entre ce qui est à conserver et ce qui est à donner ou vendre. Si Huguette semble s'y retrouver, il n'en est pas de même pour André. Des objets qui symbolisent le travail libéré de l'ouvrier, source d'une fierté et d'une reconnaissance (Verret, 1982), et des objets qui expriment la réussite sociale par l'accès à des loisirs (caravane, bateau), sont donnés. Ces objets renvoient essentiellement à l'univers masculin de l'ouvrier actif. En les laissant derrière lui, André s'offre la possibilité d'avoir les hôpitaux au plus près, et permet au couple de perdurer. Mais cela n'est pas sans mettre à mal sa santé psychique :

**Monsieur Loriau :** *Je me fais chier parce que je me fais chier parce que je n'ai rien à faire et je n'ai envie de rien faire*

**Enquêteur :** *Vous n'avez envie de rien faire*

**Monsieur Loriau :** *Je n'ai envie de rien faire, depuis que je suis malade, je suis devenu fainéant. Je bois... on parle sérieusement.. honnêtement, je m'emmerde*

**Enquêteur :** *Il y a un ennui quoi qui pèse, qui vous pèse à longueur de journée*

**Monsieur Loriau :** *Je ne sais pas quoi foutre de ma carcasse*

**Enquêteur :** *Et vous madame, vous n'avez pas ce sentiment de...*

**Monsieur Loriau :** *Elle ne s'ennuie jamais elle*

**Madame Loriau :** *Moi je ne m'ennuie pas parce que j'ai de quoi m'occuper, je lis, je sors et il faut que je me batte tous les après-midi pour le faire sortir pour marcher*

**Monsieur Loriau :** *Je suis malade*

**Madame :** *Je lui dis tu viens*

**Monsieur Loriau :** *En plus de ça je ne peux pas marcher, je suis malade*

**Madame Loriau :** *Mais non, mais non*

**Monsieur Loriau :** *Mais si, je ne peux pas faire 500 mètres, ça y est je suis...*

**Madame Loriau :** *Tu fais 500 mètres.*

**Monsieur Loriau :** *C'est la.....comment ça s'appelle, l'arthrite. Dès que je marche, j'ai mal aux pattes, ça me fait chier...*

**Enquêteur :** *C'est des trucs qui...*

**Madame Loriau :** *C'est un engrenage parce que moins il va marcher, moins il marchera.*

L'infarctus a été un élément déclencheur de la déprise (Caradec, 2007). La stratégie visant à en limiter les effets en venant dans une ville apportant les garanties sanitaires n'a pas permis d'enrayer le processus. Plus de sortie, plus de lecture, plus de bricolage, plus d'envie de vacances. Huguette tente de lui donner la force, mais il est sans énergie. Atteint d'un cancer, il sait aussi qu'il est désormais face à la mort, une mort qu'il n'évoque pas directement, mais la description des maux en constitue le reflet ( « *J'ai fais des rayons, ils m'ont bousillé le trou du cul. Ils m'ont bousillé la bite. Alors il faut que quand je suis en train de me promener...., il faut que je cherche un coin où il y a une chiotte, je n'ai plus de muscles dans mes jambes, je ne peux plus pisser debout, il faut que je m'asseye* » ).

La femme-épouse, source de l'énergie vitale du couple, finit par se retrouver seule à domicile. Après avoir oblitéré ses propres aspirations en offrant son temps à son conjoint pris dans la précarité de la vie, elle doit elle-même se confronter à terme, mais toute seule, à son impossibilité de faire face en restant dans le domicile présent.

## **2) « Rester chez soi » ou partir**

Vouloir rester le plus longtemps possible « chez soi » et y mourir est récurrent dans l'enquête que nous avons menée, mais la réalité est plus contrastée. Alors que les personnes de plus de 75 ans sont 10 fois plus nombreuses à vivre en ménage ordinaire que dans un hébergement collectif (Renaut, 2001, p 2), près des trois-quarts de cette tranche d'âge décèdent dans d'autres lieux, principalement dans les établissements hospitaliers (INSEE, 2005). Pour conserver son domicile alors que les signes de la déprise se font de plus en plus criants, les personnes vivant seules sont contraintes de faire face par elles-mêmes. Dès que le lieu (logement, lieu géographique, géographie du lieu d'habitation) rend difficile la quotidienneté, la question d'un changement se pose. Toutefois, il est nécessaire qu'il y ait des éléments déclencheurs pour que ce changement soit effectif. Ces éléments sont liés non seulement à la réduction de l'autonomie, mais également aux rapports sociaux de sexe et aux réseaux de sociabilité.

Pour la génération dont il est question ici, et pour les suivantes également, la confrontation à la déprise en étant seule au domicile concerne avant tout des femmes qui, rappelons-le, sont 46% en situation de veuvage à partir de 75 ans alors que les hommes ne sont que 20% à être dans la même situation au même âge<sup>50</sup>. Etre femme de 75 et plus, et vivre seule au domicile après avoir vécu en couple, conduit à faire face à des difficultés, non seulement économiques, mais aussi liées à la répartition sexuée des activités lors de la vie en couple, tout particulièrement celle de la conduite automobile et l'entretien du jardin lorsque celui-ci est vaste. Cependant, la confrontation à l'inadaptation de l'espace habité en raison du vieillissement peut avoir lieu bien après le décès du partenaire. La posture adoptée dépend de la façon dont la personne conçoit son domicile.

---

<sup>50</sup> Dans notre échantillon des 286 personnes interrogées par questionnaires, 47% des femmes et 16% des hommes vivent le veuvage.

## 2.1) Lorsque la domination masculine perdue après la mort

Le critère des ressources est un aspect qui intervient principalement à l'occasion du décès du conjoint. Si, comme nous l'avons précédemment évoqué, il est parfois un prétexte<sup>51</sup> pour venir s'installer près de proches, il est une réalité objective, principalement pour les femmes. Les enquêtes quantitatives indiquent que la situation de veuvage provoque une baisse des revenus de l'ordre de 10% par rapport au revenu de femmes en couple<sup>52</sup>. Il est un fait que la génération de femmes dont il est question dans cette recherche n'a pas nécessairement une retraite à taux plein. Si l'élévation du taux de la pension de réversion, et l'augmentation du nombre de femmes âgées ayant une retraite à taux plein, permettront dans un avenir proche une moindre diminution, il n'en demeure pas moins que le coût du logement augmente. En effet, les personnes âgées sont principalement propriétaires. Lorsqu'il s'agit d'un bien immobilier prévu pour un couple, souvent choisi pour accueillir les enfants, l'entretien du logement peut devenir coûteux pour une seule personne. Comme le soulignent L. Gobillon et A. Laferrère, il s'opère alors un calcul qui tient compte des coûts d'un déménagement, du maintien dans le logement actuel en étant seul, et des flux de services dérivés du logement (Gobillon, Laferrère, 2006). A cette rationalité économique s'ajoute la prise en compte des difficultés liées à l'emplacement géographique d'un domicile choisi en couple.

Le décès du conjoint peut déclencher le besoin de changer de lieu de résidence lorsque l'on n'a pas le permis. Parmi les femmes de 65 ans et plus, 30% ont le permis (Delbès, Gaymu, 2002, p 906). A cela s'ajoute le fait que la possession du permis ne dit rien de la conduite effective. Bien des femmes de ces générations accédaient au volant seulement lorsque le conjoint le souhaitait<sup>53</sup>. L'absence de permis de conduire pose un problème tout particulièrement en milieu rural, lorsque le domicile est éloigné des lieux d'approvisionnement et de services, et que le voisinage ne permet pas de suppléer durablement l'impossibilité de se déplacer. Dans l'enquête visant à qualifier les quatre territoires étudiés, nous avons constaté que la présence de voies routières rapides et de transports en communs ne comble pas l'absence de commerce et de services, à proximité du domicile<sup>54</sup>. Dans les entretiens, ce souci de déménager pour faire face alors que l'on ne peut pas conduire s'effectue en prenant en compte le réseau de sociabilité. Cela peut être près d'un proche demeurant en milieu urbain et dans une région qui n'est pas nécessairement connue, ou dans la ville la plus proche du domicile présent.

La décision est prise rapidement après le décès du conjoint en raison de la confrontation quotidienne aux difficultés d'approvisionnement. C'est ce que fit Odette Paret, âgée de 77 ans. Lorsque son mari est décédé en 1999, ils vivaient dans un hameau situé à une vingtaine de kilomètres de Poitiers,

<sup>51</sup> Voir p 12.

<sup>52</sup> Selon le Conseil d'orientation des retraites, séance plénière du 27 juin 2007, "le niveau de vie des veuves et des divorcées", document de travail n°05, et à partir des données INSEE-DGI, le niveau de vie médian par UC pour les couples est de 150 363 €, et de 133 49 € pour les femmes en situation de veuvage.

<sup>53</sup> Aujourd'hui, cela a évolué, notamment du fait de l'augmentation du salariat féminin. Toutefois, même si les ménages possèdent de plus en plus fréquemment deux véhicules, et que la diversification des formes de mobilité des femmes est l'expression « d'une diminution de la dissymétrie dans les rapports que les sexes nouent à l'espace » (Coutras, 1993, p 169), il serait bien rapide de conclure que l'usage de la voiture n'est plus sexué. La « deuxième » voiture, la « petite » voiture, est principalement pour la femme, qui, par ailleurs, conduit fréquemment pour tous les trajets liés à la domesticité (courses, accompagnement des enfants).

<sup>54</sup> Voir le chapitre présentant les caractéristiques des territoires (rapport intermédiaire sur les monographies).

éloigné de quatre kilomètres du premier village ayant quelques commerces. La maison dont ils étaient propriétaires était construite sur le flan d'une colline. Pour se rendre à la route conduisant au village, il fallait emprunter le chemin communal qui était pentu. Odette Paret a travaillé « comme femme toute main » dans la boulangerie du village et son mari était ouvrier agricole. Le couple, originaire l'un et l'autre du canton, a habité cette maison pendant quarante ans. Mais au décès de son mari, Odette a été confrontée à la difficulté d'approvisionnement (« *il y avait que ma sœur qui était pas loin. Mais enfin, après venir tout le temps me chercher pour faire les courses, c'est pas évident. Alors c'est pour ça que je me suis décidée à venir ici* »). « Ici », c'est un appartement qui appartient à sa fille unique, et qui est situé aux Sables d'Olonne. L'immeuble de trois étages est près d'une petite place où le marché a lieu une fois par semaine, et à proximité des commerces et de la mer. Odette Paret n'y est pas venue dès 1999. Dans un premier temps, elle a vécu chez sa fille qui est mariée, sans enfant et qui tient une boutique de vêtements. Mais elle ne s'y est pas sentie à son aise (« *On n'est pas de la même génération* »). Elle revient donc régulièrement dans la Vienne. Jusqu'en 2004, elle aura ainsi une double résidence. Cette année-là, sa fille a la possibilité d'investir. Elle propose à sa mère de lui louer l'appartement. Odette n'hésite pas un instant, tout en ne vendant pas sa propre maison. Non seulement son installation aux Sables lui permet d'être autonome, mais le lieu lui apporte des agréments qu'elle n'avait pas dans son hameau. Tout s'y oppose. L'appartement est clair alors que la maison est sombre. Il y a de l'animation et « *les gens causent bien par ici. Ils sont moins fiers que par chez nous. Même s'ils ne vous connaissent pas, ils vous causent. Ça fait du bien ça* ». Elle est satisfaite de cet appartement qui, pourtant, est situé à un premier étage sans ascenseur et à plusieurs kilomètres du domicile de sa fille. Son appréciation s'explique par le fait que le lieu offre l'assurance de pouvoir subvenir seule à ces besoins, et qu'elle n'a pas rompu les liens avec le passé (« *on y va à la Toussaint et puis au mois de juin. Puis ma sœur vient me voir, ma nièce. Puis, j'ai mes cousins et cousines qui sont encore là-bas. Mais il y en a beaucoup qui sont décédés dans le nombre malheureusement* »).

Pour toutes les veuves confrontées à l'inadaptation de l'emplacement du domicile, en raison de choix qui ont été opérés en couple et sous l'emprise masculine, le déménagement est vécu positivement si le passé peut s'actualiser au temps présent, que ce soit par des retours sur le précédent lieu de vie, par des visites, par des communications téléphoniques avec les proches. Cela est également vrai lorsque les difficultés sont liées au logement même. C'est ce qu'exprime Fabienne Raffin, âgée de 80 ans, veuve d'un ancien ingénieur, habitant aujourd'hui à Villeneuve-d'Ascq :

**Enquêteur :** *Comment êtes-vous arrivée ici et pourquoi ?*

**Madame Raffin :** *C'est très simple, j'habitais une très grande maison avec un très grand jardin, mon mari est décédé en 92, je suis encore restée dans cette grande maison et dans ce grand jardin parce que j'avais un de mes fils qui habitait la région, très près, la M., donc, je me sentais en sécurité. Et puis, ce fils-là a été... et puis, j'avais un autre fils qui était à Paris, pas très loin non plus et les deux sont partis la même année, l'un à côté de Poitiers et l'autre à Bandol, il travaillait à la Ciotat. Là, raisonnablement, je me suis dit que je ne pouvais pas rester toute seule dans ce grand jardin, surtout le grand jardin, la maison, on utilise que les pièces qu'on utilise, mais c'est surtout le grand jardin. Donc, j'ai décidé de vendre et de chercher quelque chose de plus petit et puis, j'ai eu beaucoup de chance parce que quand je me suis adressée à l'agence, il y avait cette*

*maison-ci, qui était libre et qui était un plein pied avec un petit jardin et quand même trois chambres pour accueillir mes enfants quand ils viendraient à ce moment-là. Alors, voilà...*

**Enquêteur :** *D'accord, et quand vous disiez « tant que mon fils était à La M., je me sentais en sécurité », vous vouliez dire quoi en fait ?*

**Madame Raffin :** *Bien, c'était si j'avais besoin de quelque chose, si ... Il était là, ça allait.*

**Enquêteur :** *C'était quoi ? Des courses ?*

**Madame Raffin :** *Ah non, par exemple si j'avais eu besoin d'un conseil, si j'avais eu un gros problème dans le jardin, il aurait pu venir m'aider...*

**Enquêteur :** *Un problème de santé ?*

**Madame Raffin :** *Non, d'entretien, de travaux, de jardin.*

La décision de déménager pour des raisons à la fois économiques et d'espace est ici, non pas associée au décès du conjoint mais au départ des enfants, des fils, qui se sont substitués à leur père décédé pour assurer l'entretien du jardin. Cet aspect montre bien qu'il est difficile de saisir parfaitement le sens d'une mobilité résidentielle en se satisfaisant du discours explicite. Pour Fabienne Raffin, le changement est dû au départ de ses fils. Pour autant, le sens du déménagement ne se définit pas uniquement par ce que le locuteur en dit. Il résulte d'une configuration familiale spécifique où la relation mère-fils s'inscrit dans une histoire sociale. Sans l'existence de cette relation forte, faite de complémentarité et d'opposition entre le masculin et le féminin et entre les générations, Fabienne Raffin, qui a été femme au foyer, aurait certainement aspiré à déménager dès le décès de son conjoint.

Il est également des situations où le choix ne s'opère ni par dépit, et ni en lien, plus ou moins direct, avec le décès du partenaire. Pour déménager à 75 ans sans être objectivement obligé de le faire nécessite une certaine posture.

## **2.2) « Etre chez soi », ici ou ailleurs.**

Ici, le déclencheur de la mobilité est moins la modification de la conjugalité que la possibilité d'avoir « une prise sur la déprise » par un changement de domicile. Les situations comparées d'Aude Gerland et d'Irène Périou éclairent cet aspect.

Aude Gerland, âgée de 80 ans, est fille unique. En 1951, son père, notaire dans les Ardennes s'est installé avec sa femme, au moment de la retraite, dans une maison près d'Amboise, une maison qu'ils occupaient antérieurement pour les vacances. Aude Gerland est resté pendant 52 ans dans cette maison. Elle a travaillé comme comptable, puis responsable du service comptabilité, dans une entreprise locale pendant toute sa période active. Elle est célibataire sans enfant. Depuis la retraite, elle a effectué de nombreux voyages à travers le monde. Elle apprécie particulièrement de pouvoir effectuer des activités de découvertes ou créatives (elle fait de la broderie, de la couture). Elle ne veut pas être contrainte par des

activités domestiques. Elle a une femme de ménage (« *J'ai une femme de ménage parce que moi, j'aime pas faire le ménage* »). Son jardin est avant tout un espace d'agrément qu'elle fait entretenir par un jardinier :

**Madame Gerland :** *Alors comme je vous ai dit, j'habitais à P.. Bon c'était très agréable. J'avais une maison avec jardin. Le jardin, je pouvais plus m'en occuper. Donc je faisais venir quelqu'un... Enfin c'était pas un jardin, c'était avec des pelouses.*

**Enquêteur :** *D'accord.*

**Madame Gerland :** *Et je le faisais entretenir, ce qui me revenait très cher. Et puis d'un autre côté, à P. (commune rurale), il n'y a pratiquement plus de commerçants. Il n'y a plus que le boulanger et le pharmacien. J'avais un étage avec un escalier qui était assez pénible. Alors tout ça, ça me... et puis j'ai 80 ans. Ah, depuis le premier septembre. Alors tout ça... Enfin à l'époque, j'en avais que 75 puisque ça va faire 5 ans que je suis là. Alors ça m'a incitée à chercher quelque chose. Et puis j'ai eu cette opportunité, d'ici, ça s'est construit. J'ai donc acheté sur plans, ici. Alors j'ai fait faire des aménagements parce que il y avait des trucs qui me plaisaient pas. Mais bon, maintenant, je suis installée et maintenant je m'y plais beaucoup.*

A 75 ans, Aude Gerland ne veut pas devoir se limiter dans ces moyens financiers en s'attachant à un bien hérité. Pour des personnes ayant eu des modes de vie leur permettant d'avoir des espaces / temps pour exprimer leur désir d'être, leur rapport à l'avoir (ici le bien immobilier) est spécifique. Comme le soulignent C. Baudelot et M. Gollac en référence à Aristote, « les catégories sociales qui, se rapprochant des conceptions stoïciennes ou épicuriennes, estiment que le bonheur est plus de l'ordre de l'être et du faire que de l'avoir, se distinguent nettement des premières en ce qu'elles disposent déjà de tout un ensemble de ressources acquises. Avant d'être ou de faire, *elles ont* : elles ont de l'argent, elles ont de l'instruction, elles ont du travail, elles ont des maisons » (Baudelot, Gollac, 2003, p 64). Cet accomplissement de soi n'exclut pas le désir d'avoir, l'accumulation étant aussi une manière d'être dans une société où le capital économique est une valeur de prestige. Ici, l'avoir est plus un moyen qu'une fin. Cet aspect invite à penser que les mobilités résidentielles pour des raisons *uniquement* liées au lieu géographique ou à la géographie du lieu habité concernent des personnes installées dans la retraite qui ne se posent pas la question de l'avoir mais qui ont eu un parcours de vie où leurs activités au sein des différents espaces-temps sociaux ont été une source d'accomplissement de leur être.

Pour Irène Périou, âgée de 78 ans, changer de logement ne se pose pas dans les mêmes termes. Depuis sa retraite prise en 1991, Irène est installée aux Sables d'Olonne, dans un appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage sans ascenseur. Le logement qu'elle apprécie pour ses dimensions et sa position dans la ville, n'est pas sans lui poser de problèmes réels qui n'étaient pas présents lorsque son mari est décédé en 1995 :

**Madame Périou :** *Quand je suis venue ici, j'avais quand même plus de 60 ans, 62 ans. Moi, je n'avais jamais pensé que j'allais vieillir, puis je n'aurais pas pu descendre mes escaliers comme un. C'est là que j'ai regretté de ne pas avoir pris un appartement avec un ascenseur. Ça me gêne des fois.*

**Enquêteur :** *Ça vous gêne.*

**Madame Périou** *Il y a 36 marches.*

**Enquêteur :** *Vous les avez comptées.*

**Madame Périou :** *Je les ai comptées là. Puis, ça m'embête de déménager, je suis tellement bien ici que jamais je n'aurai un appartement comme ça. Vous avez vu les appartements qu'il y a maintenant ? C'est des cages à lapins. On ne peut pas mettre une armoire, on ne peut pas mettre deux lits. Qu'est-ce que je vais faire ? Me dépatouiller tout ça ? Non.*

**Enquêteur :** *Vous ne voulez pas vous séparer de vos meubles ?*

**Madame Périou :** *Non.*

...

**Madame Périou :** *Tous ces meubles-là, on les avait achetés à Nantes. Ça, c'est moi l'ai acheté après la mort de mon mari, puis de petits trucs que je voulais arranger. Les deux chambres, les lits jumeaux, j'avais toujours dit quand on ira en retraite, on prendra les lits des jumeaux parce qu'il ronflait. Il m'empêchait de dormir. Puis, quand il a été malade, ça nous a sauvé énormément. J'ai dit on va garder les lits jumeaux. Il était d'accord. Puis c'est comme ça qu'on a meublé petit à petit. J'avais un mari très bricoleur. C'est lui qui m'a fait deux petites bibliothèques dans le couloir. Puis, sa voiture, c'était le bon Dieu.*

Irène Périou a été caissière dans un supermarché à Nantes. Son mari était chauffeur du président d'une société patronale après avoir été employé dans le même établissement commercial qu'Irène. Ils ont eu deux filles qui vivent l'une, dans le sud de la France, l'autre à Nantes. Pour le couple, avoir pu mettre suffisamment de côté pour acheter l'appartement aux Sables, ville où demeure la mère d'Irène, a été leur grande satisfaction. Penser un déménagement signifie nécessairement accepter de faire des sacrifices sur les biens acquis non sans difficultés. Les meubles sont non seulement des objets symbolisant la vie du couple ( « On a quand même été marié quarante-trois ans » ), ils sont aussi le fruit d'un travail ( « j'avais un mari bricoleur » ). Partir du lieu se pense alors uniquement après avoir utilisé toutes les ressources publiques disponibles :

**Madame Périou :** *Quand je suis très malade pour mon diabète, je téléphone à l'A.M.A.D. qui vient m'apporter à manger, je paie, puis c'est tout.*

...

**Madame Périou :** *Moi, je n'ai personne. Il n'y a pas d'homme dans l'immeuble. C'est des jeunes. Moi, je ne veux pas aller frapper chez des jeunes pour leur dire vous voulez me mettre ceci.*

**Enquêteur :** *Ils se parlent un peu, les jeunes ?*

**Madame Périou :** *Je ne les vois pas beaucoup.*

**Enquêteur :** *Vous ne les voyez pas beaucoup. Il y a les horaires etc.*

**Madame Périou :** *Ils travaillent. Qu'est-ce qu'il y a ? On est trois personnes à ne pas travailler. Tout le reste travaille. On est neuf locataires. Les trois, c'est les trois vieux.*

**Enquêteur :** *Oui, qui sont là.*

*Madame Périou : La dame en haut, elle a 72 ans. C'est moi la plus vieille. La dame en bas elle a 73 ans, et moi j'ai 78. Vous voyez ? Il n'y a que des jeunes. J'ai deux petits homosexuels qui sont mignons comme tout, à côté c'est le pêcheur, en haut, c'est un couple, je ne la vois jamais la dame, je ne savais même pas qu'il y avait un couple là. Puis, à côté, c'est un petit jeune homme qui est peintre. C'est tout. Je l'ai rencontré une fois « bonjour Madame », bonjour.*

*Enquêteur : Mais pas plus ?*

*Madame Périou : Non.*

...

*Enquêteur : Vous avez vu des gens un petit peu la journée ?*

*Madame Périou : J'ai des gens de l'immeuble qui viennent me faire un petit coucou.*

*Enquêteur : Mais pas de manière régulière ?*

*Madame Périou : Non. Puis, je n'aimerais pas. Moi, je n'aimerais pas qu'on vienne tous les jours. Elle venait tous les jours. Elle venait parce que, l'hiver j'ouvre moins parce qu'il ne fait pas chaud, puis j'étais malade, je fais attention. Mais moi, je bois beaucoup de café, et quand elle avait l'odeur du café, elle sonnait chez moi, elle me dit « tiens, Irène, tu as fait du café ». Qu'est-ce que vous voulez que je lui réponde ?*

*Enquêteur : Oui, bien sûr.*

*Madame Périou : Oui, mais elle a pris ça par habitude, moi ça m'énervait.*

*Enquêteur : Oui, c'est ça, c'est agaçant.*

*Madame Périou : C'est agaçant.*

*Enquêteur : Toujours, toujours.*

*Madame Périou : Puis, j'étais en train de boire mon café tranquillement, puis, je regardais ma télé, ou quoi que ce soit, ou même que je lisais, elle sonnait. Dès fois, je ne répondais pas. Moi, je ne vais pas chez elle comme ça. Moi, je n'ai jamais été habituée. Vous savez, moi, j'ai été élevée comme ça, mon père était militaire. Ma mère n'avait pas le droit de recevoir des copines chez elle, parce qu'on habitait dans une caserne de Lorient. C'était interdit. Il fallait demander une autorisation pour avoir une femme de ménage et pour venir laver le linge. Vous rendez vous compte ?*

Ne pas déranger les voisins tout en les connaissant est une posture qui marque à la fois l'inscription dans l'espace habité et la clôture entre le « chez soi » et l'extérieur le plus proche, et qui a été intériorisé au cours de l'histoire individuelle et sociale. Par ce rapport spécifique au voisinage, il devient nécessaire, pour se maintenir à domicile, de recourir aux services d'aide qui sont ici principalement utilisés pour pallier les difficultés quotidiennes. Dans d'autres situations, ils servent également à rompre le repli sur l'intérieur. Mais les services fournis ne peuvent combler l'inquiétude que suscite le fait d'être le plus souvent seul :

**Madame Périou :** *J'ai une hypoglycémie. Puis, je le sens quand ça vient. Je transpire, je suis glacée. J'essaie d'aller dans mon lit, mais des fois, je n'y arrive pas.*

**Enquêteur :** *Oui. Donc, des fois vous vous réveillez là/*

**Madame Périou :** *Oui, c'est ça qui fait peur. J'ai dit un de ces quatre matins, on me retrouvera morte chez moi.*

Comme le souligne J-F Clément, si la mort est évoquée à propos des pairs d'âge et des proches familiaux, elle l'est moins facilement dès qu'il s'agit de soi (Clément, 2007). Cela n'est pas surprenant, tant il est convenu que l'expérience de la finitude humaine suscite une peur individuelle que l'on retrouve à toute époque (Elias, 1998), même si cette peur a été socialement plus ou moins « apprivoisée » (Ariès, 1977), ou plutôt neutralisée de façon différente selon le degré d'individuation qui caractérise les sociétés (Déchaux, 2001, p 170). Si aujourd'hui, l'expérience de la mort est celle d'un sujet faisant face en choisissant « ses accompagnants » et en organisant sa cérémonie, elle reste une expérience individuelle qui ne se déroule pas nécessairement selon ces normes. La confrontation à la mort en solitaire, sans « accompagnants », est aussi une réalité qui fait peur. Irène Périou est tiraillée entre son attachement à son domicile et cette peur. N'est-il pas alors préférable d'avoir des accompagnants institutionnels ? Tout en ne voulant pas partir, elle s'est inscrite pour avoir une place dans une maison de retraite :

**Enquêteur :** *Dans le cas où vous auriez des difficultés à préparer vos repas parce que vous êtes très fatiguée etc. ?*

**Madame Périou :** *Je téléphone à l'A.M.A.D...*

**Enquêteur :** *Vous faites l'A.M.A.D.*

**Madame Périou :** *Elle me connaît, parce que à plusieurs fois, quand je sortais de l'hôpital ou de la clinique, quand j'étais opérée, je téléphonais à l'A.M.A.D. pour ne pas déranger personne. J'ai expliqué à la dame, elle me disait oui, je demandais un repas diabétique, pour le diabète.*

**Enquêteur :** *Un foyer-logement à terme, ça vous dirait ou pas ?*

**Madame Périou :** *Non.*

**Enquêteur :** *Je ne dis pas une maison de retraite.*

**Madame Périou :** *Non. Vous savez, j'ai fait une demande dans une maison de retraite, ça fait cinq ans.*

**Enquêteur :** *Oui.*

**Madame Périou :** *J'ai commencé à être très mal là, très malade. J'ai fait une demande dans la maison où ma fille travaille.*

**Enquêteur :** *Pourquoi vous avez fait cette demande là ?*

*Madame Périou : Parce que c'était tellement long, puis comme j'avais vraiment mal, j'étais malade, elle m'a dit : « si jamais maman, tu ne peux plus vivre toute seule, t'auras toujours le pied dedans ».*

*Enquêteur : Il y a un dossier qui est là ?*

*Madame Périou : Oui, mon dossier, je le renouvelle tous les ans.*

*Enquêteur : Tous les ans vous renouvelez vos deux dossiers à la maison de retraite de Nantes ?*

*Madame Périou : De Nantes c'est tout.*

*Enquêteur : Pas ici ?*

*Madame Périou : Non. Ici, je n'ai personne. J'ai des copines, elles feront peut-être comme moi, elles mourront aussi.*

Irène Périou peut concevoir l'idée d'aller sur Nantes, dans la maison de retraite où travaille sa fille. Il s'agit bien plus d'une idée que d'une volonté. Ici, le déménagement à venir ne peut être que dans une institution, et uniquement parce qu'il n'est plus possible de vivre seule à domicile .

Partir de « chez soi » parce que rester mettrait en péril l'existence personnelle, est une décision qui ne s'appréhende pas de la même façon selon le sens socialement construit que prend le lieu habité pour une personne seule. Plus elle a des ressources économiques et relationnelles, plus il lui est possible de changer quand bon lui semble. Inversement, lorsque les marges d'action sont plus réduites, plus il est nécessaire de rechercher des solutions qui puissent garantir la préservation de soi en préservant ses biens.

## **Conclusion**

Etre ou ne pas être en couple a toute son importance lorsque les signes de la « déprise » ne peuvent plus être refoulés. Mais le couple, quel que soit l'âge, est une entité complexe. Il n'est pas systématiquement la rencontre de deux « egos », soucieux de la préservation de leur autonomie réciproque, ayant leurs propres relations extérieures, leurs propres activités. Pour les personnes que nous avons rencontrées, leur dernier partenaire vit ou a vécu avec elles au minimum quinze ans et au maximum cinquante-cinq ans. Cette relation s'est construite différemment selon les positions au sein de l'espace social. Nous retrouvons des modalités d'être en couple différentes selon qu'il s'agit de personnes ayant eu une histoire marquée ou non par la possibilité de s'épanouir et d'être socialement reconnu en dehors de l'espace familial, selon la place de la femme dans le ménage, sa possibilité ou non d'avoir exercé une activité professionnelle reconnue par le conjoint. L'histoire de la conjugalité vécue interfère sur la façon d'habiter lorsque le lieu de vie n'apparaît plus adapté au vieillissement.

Quand les retraités « installés » sont en couple, la résistance au changement de lieu est d'autant plus forte que l'espace domestique symbolise l'union. L'événement provoquant une rupture dans le temps conjugal est ce qui conduit au changement. Il s'agit alors de combiner les aspirations, celle qui consiste à

se rapprocher des lieux de soins, et celle qui vise à préserver les activités et les relations significatives pour chaque partenaire. Comme nous l'avons déjà noté dans le chapitre précédent, lorsque l'homme est fragilisé, sa compagne a une possibilité plus grande de faire entendre son point de vue. Mais la confrontation à l'inadaptation du lieu, en dehors d'événements marquants, peut aussi tarder à être reconnu. Le décès du conjoint devient alors l'événement déclencheur.

Les changements de domicile pour des raisons d'inadaptation du lieu géographique ou de la géographie du lieu au vieillissement sont aussi fonction des ressources économiques des personnes. Que la personne vive seule ou en couple, le choix peut se faire à la suite d'un calcul des coûts et des avantages sociaux, économiques et sanitaires, et des opportunités qui se présentent. Ces personnes sont assez proches, dans leurs caractéristiques sociales de celles qui effectuent une mobilité tardive pour être dans un lieu plus plaisant.

## Chapitre 7 - Déménager pour être dans un lieu plus plaisant

De ce qui précède, il se dégage toute l'importance des relations de proximité, tant dans leur densité que dans leur forme, pour décider ou non d'un changement de domicile. Même dans les situations où le motif de déménagement est plus centré sur l'inadaptation du lieu habité pour faire face à la déprise, ces relations jouent un rôle essentiel. Un autre type de mobilité résidentielle, certes moins important, existe et semble, à priori, plus aut centré sur la personne. Il s'agit de la mobilité pour être de façon permanente dans un cadre plus plaisant

Cette mobilité se distingue des mobilités temporaires (vacances chez les enfants ou dans la famille, séjours dans la résidence secondaire, voyages de différentes formes) qui sont quasiment aussi fréquentes pour les personnes âgées de 65 ans et plus, que pour l'ensemble de la population (Pochet, Schéou, 2002). Elle entre dans le cadre de ce que l'on peut appeler « une mobilité de confort » dans la mesure où le choix montre une dominante vers le rural, les petites villes et les périphéries (Driant, 2007). Cependant, le choix du lieu, le type de logement choisi relevant de l'assouvissement d'un désir d'être dans un univers plaisant, nous qualifierons plutôt cette mobilité résidentielle de « mobilité hédoniste ». Si elle a lieu principalement au moment de la retraite, est-elle également présente chez les retraités « installés » ? qu'est-ce qui la caractérise ?

Des entretiens, il ressort que les retraités « installés », changeant de lieu de résidence permanente pour vivre dans un espace géographique qui leur semble plus plaisant, sont des personnes ayant eu, au cours de leur trajectoire, des mobilités résidentielles accompagnant leur réussite sociale. Deux figures de « mobilité hédoniste » tardive se dégagent de nos entretiens :

- Des personnes aspirant à une « mobilité hédoniste » au moment du passage à la retraite n'ont pas pu l'effectuer pour des raisons relationnelles. Si, au cours de leur retraite, la contrainte disparaît, ils effectuent alors un déménagement pour satisfaire leur souhait d'avoir un cadre qu'ils jugent plus plaisant.

- Des personnes ayant déjà réalisé une première mobilité hédoniste au moment de la retraite ont la possibilité d'améliorer ultérieurement leur confort en privilégiant leur maison secondaire.

### **1) Retrouver la liberté de choisir son lieu de vie.**

Habiter dans un lieu qui offre des accès aux services, aux commerces, qui est proche de la famille, qui est confortable et adapté pour des personnes âgées, et vouloir en partir pour un lieu jugé plus plaisant, peut surprendre lorsque la personne est un retraité installé. Toutefois, le logement n'a pas été nécessairement choisi. Quand la personne a un parcours marqué par la possibilité d'effectuer des déménagements au gré de ses aspirations, et qu'elle a dû, au moment de mise en retraite, se résigner à prendre un logement qui ne correspond pas à ses souhaits, elle renoue avec ses choix antérieurs dès que cela est possible.

## 1.1) La rupture dans un parcours centré sur l'accomplissement de soi.

Ici, le choix de résidence au moment de la retraite constitue une rupture dans le parcours résidentiel, comparable à un *turning point* (Hareven, Masaoka, 1988). Le changement de domicile que la personne met en évidence dans son récit s'impose à lui et est provoqué par des motifs différents des précédents. Il n'est plus question de se promouvoir mais d'agir pour satisfaire un proche. En fait, ce décentrement de soi apparaît lorsque la personne est confrontée à la souffrance d'un proche. C'est dans la confrontation à la finitude des êtres qui « comptent », qu'elle prend la mesure qu'elle n'existe pas sans le soutien affectif de l'autre. Pour préserver ce lien, la volonté de faire le maximum pour l'autre passe au premier plan.

Monsieur François Baclin, âgé de 80 ans vit à Amboise dans un pavillon qu'il loue depuis 2005. Il a été médecin généraliste puis cardiologue. Pour faire cette carrière, il a changé plusieurs fois de domicile. Il est allé vivre à Brest, Manosque, Annecy. Parmi ses quatre enfants qui demeurent à plus de 300 kilomètres de chez lui, l'un d'eux habite encore à Annecy. Pour la retraite, il avait comme projet, en accord avec sa femme de venir en Touraine. Il aimait beaucoup cette région et ils y étaient venus plusieurs fois en vacances. Mais sa femme étant gravement malade, il décide d'arrêter son activité à 60 ans (et non pas à 65 ans comme le font généralement les médecins). Son objectif est de passer le plus de temps possible auprès d'elle :

***Monsieur Baclin :** Nos enfants étaient casés, on n'avait pas d'énorme besoin, j'ai donc pris, en perdant un peu d'argent si vous voulez, j'ai donc décidé d'arrêter pour profiter l'un de l'autre. Et j'ai bien fait. Et là, j'ai vendu la villa que j'avais du côté d'Annecy et on est parti s'installer du côté de Brive-la-Gaillarde. On avait trouvé une petite maison qui nous plaisait bien et qui avait l'avantage de nous rapprocher de ma fille qui, elle, habitait près de Limoges. Ce coin nous plaisait bien. C'est déjà un peu le midi, si vous voulez. Malheureusement l'hôpital de Brive-la-Gaillarde, le service de néphrologie, s'est trouvé très insuffisant. Elle était mal dialysée. Elle était dans un état épouvantable. J'ai tout plaqué et on est allé à Montpellier où j'avais des amis qui dirigeait une clinique de dialyse, que j'ai connu parce que, quand on habitait en Savoie, les vacances d'été, on les passait dans la région de Montpellier.*

Le changement de résidence se fait dans un premier temps pour un rapprochement avec leur fille tout en étant associé à la volonté de satisfaire l'envie d'avoir un cadre plaisant. L'entretien ne permet pas de savoir si cette volonté d'aller près de Limoges est une volonté du couple ou plutôt de Madame Baclin, ce qui ne serait pas en soi surprenant étant donné que les femmes privilégient la relation à leur mère de façon significative (Bonvalet, Maison, 1999, p 38). Mais ici, François Baclin met en scène le déplacement entre des aspirations pour soi et des aspirations visant à maintenir le couple. Plus la fin approche, plus il tend à maintenir ce lien, quitte à mettre une distance géographique avec les proches.

Le choix n'est pas ici dissociable de son statut. En tant que médecin, il a une connaissance des institutions qui peuvent apporter une aide essentielle pour sa femme. Cette manière de gérer l'événement est fonction des ressources que la position sociale et le parcours social de l'acteur octroient (Voegtli, 2004, p 150). Sa position dans le champ médical, et sa situation économique rendent possible un déménagement vers une ville plus à même d'offrir des soins permettant de soulager les souffrances de sa compagne.

L'événement est aussi une rupture dans la manière de se situer par rapport aux proches. Ils ne sont plus un moyen pour parvenir à ses propres fins. Le maintien du couple est désormais au cœur du projet de vie. Soutenir sa femme, passe d'abord par le renforcement du lien mère-fille. Ensuite, il s'agit de prolonger le plus longtemps possible la vie du couple. La maladie ou le handicap survenu brutalement sont des faits qui ont un impact sur la personnalité. Ils affectent. Pour autant, ils ne modifient pas nécessairement durablement les manières de se situer vis-à-vis des autres. Lorsque la femme de François meurt quatre ans plus tard, celui-ci décide de retourner dans les Alpes, près de ses enfants et de son ancien cercle d'amis. Il y reste jusqu'en 2005. Que se passe-t-il pour qu'il fasse, à l'âge de 78 ans, le choix de changer de région :

***Monsieur Baclin :** Mon fils, il travaillait dans un cabinet d'architecte, on ne se voyait presque plus. Les amis je les voyais mais l'hiver, c'était peu agréable. Ma fille, avec la route, c'était pas facile, pareil pour mon fils qui est à Lille. Toute ma famille du côté de ma mère est parisienne. J'ai énormément de famille, enfin plus maintenant, parce que là aussi, le temps éloigne de tout. Les gens meurent.(...). J'ai hésité. J'aurai voulu aller sur la Côte d'Azur, vers St Tropez. J'ai cherché deux ans de suite. C'était affolant. Je voulais quelque chose en location. Je ne voulais plus acheter après le décès de ma femme. Parce que, quand j'ai revendu ma maison, avec tous les problèmes qu'on a eu, on perd toujours quelque chose, malgré le boum de l'immobilier. Puis, si je fais construire encore quelque chose, cet argent, mes enfants ne l'auront pas eu. Après ma mort, ils devront revendre. Je me suis dit, je vais vivre en location, j'ai une retraite qui me le permet de payer le loyer. Donc la dernière maison que j'ai vendue, j'ai tout donné à mes enfants, enfin j'en ai gardé une petite part. Ici, je cherchais donc une location. J'ai abandonné mon idée de Côte d'Azur et je me suis dit, la solution de sagesse, c'est la Touraine qui est une région agréable.*

Les proches ne sont pas si proches. Le climat des Alpes est rude. Deux raisons qui indiquent que François Baclin privilégie de nouveau sa propre personne. Qu'importe l'éloignement des enfants et des amis « qui comptent » ; le principal est de se faire plaisir. La Touraine n'est pas très loin de Paris où il a quelques amis et des cousins, ainsi que de Limoges où demeure sa fille. Il trouve une petite maison avec jardin. Il apprécie son choix. Il peut se rendre à Paris (« *je fais des journées à thèmes, je revisite un quartier de Paris* »). L'été, il reçoit des amis à qui il fait visiter la région. Il projette cette année de partir voyager aux Etats-Unis. Le choix du lieu n'est pas ici défini prioritairement en fonction des proches, de ceux qui « comptent ». C'est une composante qui renforce un choix établi sur la volonté d'être dans un lieu plaisant. Mais il ne s'agit pas d'être dépendant de ces relations.

La parenthèse que constitue l'accompagnement de fin de vie de la conjointe, a pour effet de renforcer le désir d'autonomie. Cela est particulièrement visible dans la façon de gérer les biens.

## 1.2) Moins avoir pour mieux être

Comme le souligne Catherine Bonvalet dans son analyse des données de l'enquête « Biographies et entourage » de l'INED réalisée en 2000-2001, il existe des trajectoires résidentielles de propriétaires qui se terminent par une location (Bonvalet, 2007, p 296). Dans la situation des personnes ayant eu une trajectoire marquée par la recherche d'un épanouissement personnel, qui sont principalement, pour cette génération, des cadres supérieurs ou des professions libérales, et plutôt des hommes, la rupture qu'a constituée la fin de la vie de couple (décès ou séparation) après l'installation dans l'âge de la retraite, peut

entraîner un détachement vis-à-vis des biens matériels accumulés au cours de l'existence, au profit des plaisirs personnels. La donation est alors l'expression d'une volonté de transmettre entre vifs pour « contrôler » le partage des biens, pour éviter les éventuelles tensions entre héritiers (Accardo, Laferrère, Verger, 1996), et d'avoir toute latitude pour effectuer la mobilité désirée. C'est ce que décide François Baclin en devenant locataire après avoir réparti le fruit de la vente de la maison entre ses enfants.

Se détacher des biens apparaît également pour le mobilier. Habitant seul, désirant choisir un lieu correspondant aux attentes, il n'est pas nécessaire de tout conserver et d'avoir un déménagement coûteux et fatigant. Le parcours de Monsieur Henri Joulain présente ces caractéristiques. Âgé de 75 ans, il s'est installé depuis quatre mois dans une résidence privée pour personnes âgées à Villeneuve-d'Ascq. Originaire de la région, il a exercé comme dentiste en Flandre pendant quarante ans. A la retraite, il décide de vendre sa maison pour s'installer dans le Périgord :

*Monsieur Baclin : C'est plus agréable que la Flandre maritime l'hiver, c'est quand même plus agréable. Malheureusement mon épouse est morte, il y a trois ans de cela. C'était très rapide. Enfin bref, donc j'allais pas rester seul dans cette grande maison et... Mes enfants, eux, ont leur vie professionnelle à Villeneuve-d'Ascq, ma fille est pharmacienne et mon fils orthodontiste, ils ont des enfants, trois et deux, et étant de ce fait seul, ce qui n'est quand même pas une situation très gaie dans le Périgord, je suis remonté dans le Nord ».*

Le décès suscite un rapprochement auprès des enfants. Henri Joulain vend la maison du Périgord et achète un appartement de 100 m<sup>2</sup>. Cependant, « il n'y a pas grand-chose à Villeneuve-d'Ascq » ; « on fait quelques petites courses, on est seul à table, puis c'est pas gai, gai ». Même si les enfants sont proches, Henri souffre de l'absence de rencontres. Il a la nostalgie du Périgord et aspire à rompre la solitude du moment des repas. Il décide alors de vendre son grand appartement, de se séparer d'une grande partie de ses meubles qu'il donne à une association caritative et à ses enfants, pour s'installer dans un studio de cinquante m<sup>2</sup> dans une résidence privée pour personnes âgées. Dans cet endroit, il peut être avec d'autres personnes lors des repas. Même si cela n'est pas pleinement satisfaisant (« je n'ai pas d'activités sportives ou très peu (...) j'essaie de prendre l'air, sinon, c'est pas grandiose »), il a un environnement qui lui convient.

Cette propension à redonner toute sa place aux choix personnels après le décès du partenaire, avec un détachement vis-à-vis des biens accumulés au cours de la trajectoire est plus marquée chez les hommes rencontrés et dans les milieux ayant les moyens financiers pour varier les activités. Dans le même ordre d'idée, le changement de résidence peut s'opérer en raison de la possession d'une résidence secondaire.

## **2) La résidence secondaire : de l'espace de respiration à l'espace de vie.**

Les personnes installées dans la retraite possédant une résidence principale et un autre logement sont principalement situées dans les tranches de revenus les plus élevées. Les anciens ouvriers et employés sont moins fréquemment propriétaires d'une résidence principale et d'une résidence secondaire (Minodier, Rieg, 2004). Si après 70 ans, la tendance est à la transmission ou à la vente du bien

immobilier, il n'en demeure pas moins que des retraités « installés » conservent leur résidence et l'utilisent pour des séjours plus ou moins long, ce lieu étant peu éloigné de leur domicile principal (Caradec, Petite, Vannienwenhove, 2007, p 87). La maison secondaire peut devenir tellement agréable au fur et à mesure qu'ils avancent en âge, qu'ils décident de s'y installer à demeure. Ce qui est à noter, c'est le changement progressif de l'appréciation du lieu au fur et à mesure du vieillissement. Pierre et Yvonne Vercours, âgés respectivement de 80 ans et de 77 ans, présentent la caractéristique d'avoir acheté leur résidence secondaire en 1999 et s'y être installés définitivement en 2000. Quant à Roger Certert, âgé de 75 ans, il a décidé en 2005 de s'installer dans la maison qu'il avait héritée de ses parents en 1986, et qu'il utilisait jusqu'alors comme maison secondaire. Ces deux singularités (achat tardif et installation rapide / héritage ancien et installation tardive) mettent en scène l'importance d'être en mesure de choisir entre différentes résidences.

Pierre et son épouse se sont installés dans leur maison située à Amboise en 2000, il y a sept ans. Antérieurement, et cela depuis leur retraite prise en 1993, ils habitaient dans une maison située dans un petit village à vingt kilomètres d'Amboise, qui est désormais leur résidence secondaire. Il ne s'agissait pas de se défaire de ce bien pour deux raisons essentielles. D'une part, ils avaient hérité cette maison de campagne des parents d'Yvonne, et, d'autre part, elle est le lieu de détente de la famille lorsque le temps est ensoleillé. Mais il n'était pas question non plus d'y rester :

**Enquêteur :** *Qu'est-ce qui vous a plu dans cette maison?*

**Monsieur Vercours :** *D'abord elle est grande. On était habitué à avoir de grands appartements parce que nous avons quatre enfants, à Paris. Et puis l'avantage, c'est qu'elle était dans une avenue... c'est une adresse... c'est une belle adresse, à Amboise, l'avenue M. Et puis le fait qu'il y ait une gare. Parce que à S., il y a pas de gare, c'est un petit bled, en fait. C'est bien pour aller à la campagne.*

Pour pouvoir voyager, rendre visite à leurs deux garçons qui demeurent à Paris, à celui qui habite à Londres, et à leur fille qui vit à Tours, il est préférable d'être près d'une gare. De plus, habiter dans un grand logement en ville rappelle une autre époque, celle où Pierre était encore haut fonctionnaire et habitait un grand appartement près de la porte d'Orléans ; cela évoque également un autre appartement, celui de ses beaux-parents qui habitaient près de la Sorbonne :

**Enquêteur :** *Par comparaison avec votre appartement, ici, c'est plus grand, c'est...*

**Monsieur Vercours :** *Oh c'est à peu près la même surface sauf que là-haut c'était de plain pied, c'était un grand appartement tandis que là, on a deux niveaux. Et puis il faut dire qu'à Paris, le père de ma femme était le bras droit du PDG de la Société Y. Il est arrivé directeur général. Donc il était logé en face de la Sorbonne. C'était donc un très beau quartier. Ma femme l'a regretté un petit peu, entre nous. Mais enfin, on est très contents d'être ici.*

...

**Enquêteur :** *Tous les meubles ont trouvé une place.*

**Monsieur Vercours :** *Oui, d'autant plus qu'on a hérité des parents de ma femme qui habitaient Rue des écoles, qui avaient de très jolies choses d'autant plus que le grand-père de ma femme était*

*Président du Conseil municipal de X (une grande ville) et Président du Conseil général de Y, alors, avant la guerre de 14. Donc ils avaient beaucoup de relations. Il y avait de très belles choses dans leur appartement, ça a été dispersé entre tous les enfants, évidemment mais on en a eu un petit bout, quand même, de ces jolies choses. Oui, par exemple, ce lustre, là, (un grand lustre à pendeloques), il vient de la Rue X. C'est des choses comme ça qui nous sont restées, ce qui est très agréable.*

Pierre et Yvonne Vercours retrouvent dans les espaces choisis des aspects qui leur permettent de marquer leur différence. Les « beaux quartiers » parisiens, ceux de la famille de sa femme, ceux qu'ils fréquentaient en raison des relations qu'il avait dans le cadre de ses activités professionnelles et par l'intermédiaire de ses beaux-parents, ont été laissés, avec regret pour Yvonne, pour venir en retraite dans la grande demeure héritée. Mais celle-ci n'offre pas les mêmes atouts. En investissant sur Amboise, le couple s'offrait non seulement un pied-à-terre en ville, près d'une gare TGV ; il s'offrait également un espace de distinction, « une belle adresse », et la possibilité de le meubler en mettant en valeur leur héritage. Par ailleurs, il apparaît ici, comme dans les autres récits, une domination masculine dans le choix des lieux qui est à l'image d'un parcours de vie où la femme n'a jamais eu d'emploi et s'est mise au service de la carrière de son mari. Yvonne s'est chargée de la vie domestique, de l'éducation des enfants et suivait les changements professionnels de Pierre :

**Monsieur Vercours :** *ça fait trente ans, j'étais au Ministère XX à Paris, en fait à la direction YY. J'y suis resté une quinzaine d'années. Dix ans après, j'ai été muté à Marseille où j'étais directeur adjoint. J'y suis resté cinq ans. Donc on avait conservé l'appartement à Paris et puis j'ai trouvé un logement sur place, ce qui fait que ma femme ou les enfants faisaient le trajet entre Marseille et Paris, pour qu'on puisse se voir. Surtout que j'avais des enfants qui faisaient leurs études à Paris, notamment à Henri IV. Donc ça nous a un petit peu compliqué la vie. Après je suis revenu à Paris et j'ai pris ma retraite en 1993. Maintenant ça fait quatorze ans. Et là, on a acheté la maison d'Amboise il y a huit ans. Voilà. C'est pourquoi on est à Amboise.*

Pour autant, la maison héritée et qui fut leur première demeure au moment de la retraite est conservée comme maison secondaire. Il s'agit là d'un lieu de la « secondarité » dans le sens où il est ludique. Il est marqué « par le plaisir, le bonheur d'être ensemble ou de jouer du 'différent' » (Membrano, Mantovani, Clément, 2008, p 149) :

**Monsieur Vercours :** *Là-bas, j'ai une propriété où je m'occupe de tailler les arbres, faucher le gazon. Il y a quand même presque un hectare. C'est du travail.*

**Enquêteur :** *Et vous faites tout, vous même?*

**Monsieur Vercours :** *Oui, je fais l'essentiel moi-même. Mais j'ai quand même quelqu'un qui m'aide un peu parce que c'est beaucoup. Et là, j'ai un petit jardin dont je m'occupe aussi, ce qui fait que je m'ennuie pas.*

**Enquêteur :** *Et donc vous y allez tous les week-ends à la campagne?*

**Monsieur Vercours :** *Oh oui, on y va très souvent. Là, comme il fait mauvais, on n'y va pas. Mais enfin, oui, c'est ça, on y va tous les week-ends en général. Et puis les enfants, surtout, viennent en vacances, là-bas. Quand ils viennent, ils s'installent là-bas.*

**Enquêteur :** *C'est le lieu de réunion de la famille, c'est ça?*

**Monsieur Vercours :** *Oui, c'est ça.*

**Enquêteur :** *Ils viennent moins souvent ici?*

**Monsieur Vercours :** *Ils viennent ici. Mais ils sont plus indépendants là-bas. Ils ont de la place avec les enfants, les petits enfants.*

...

**Monsieur Vercours :** *Comme on avait énormément de pommes à la campagne – on a cent cinquante arbres – parce que mes beaux parents faisaient faire de l'alcool. Et puis donc les arbres sont toujours là. La plupart des pommes tombent par terre. Les enfants viennent en chercher. Mais là, on en avait tellement cette année que je fais une tarte aux pommes toutes les semaines, quand c'est pas deux fois par semaine.*

La maison secondaire offre la possibilité de diversifier les activités et de recevoir les proches. Elle permet d'être dans une temporalité qui n'est pas si éloignée des personnes actives. Il y a la semaine et les week-ends où Pierre joue au jardinier tout en reconnaissant que c'est un travail, où il récolte les pommes qui lui permettent de cuisiner des tartes. Mais à la différence de la période active où la semaine était également un temps offrant la possibilité de s'épanouir, la semaine est désormais rythmée par des activités, certes plaisantes mais qui semblent plus occupationnelles :

**Monsieur Vercours :** *Donc la cuisine. La télévision le soir. Je fais des mots croisés aussi. Et puis on lit beaucoup. On est abonné à la bibliothèque, ici. On lit et puis on écoute un peu de musiques, et puis quelques DVD, quelques CD, des choses comme ça. On est abonné au Point, qu'on reçoit toutes les semaines. Donc de la lecture, la télévision, la cuisine, les courses, les mots croisés, des choses comme ça. On n'est pas quatre avec ma femme, on n'est que deux, sinon, on ferait des bridges.*

**Enquêteur :** *Vous vous êtes renseignés pour savoir s'il y avait un club de bridge sur Amboise?*

**Monsieur Vercours :** *Non, ça me dit rien de fréquenter des vieux. On avait une voisine, là, à côté, quand on est arrivés, elle est maintenant dans une maison de retraite, là, à Amboise. Et elle était pas agréable du tout. Donc vous voyez, ce genre de choses, quand on a des voisins qui sont pas gentils, eh bien c'est pas la peine de les fréquenter.*

Le temps de la semaine est désormais le temps de la conjugalité et non du travail valorisant. Il s'agit de faire à deux des activités qui ont un sens au regard de leur mode de vie. Si ce temps n'est pas vide, il est replié sur l'espace domestique ce qui donne une place importante à la maison secondaire mais également à des activités de « secondarité » telles qu'Internet et la communication par mail avec les enfants :

**Monsieur Vercours :** *Et puis comme activité, bon, j'ai Internet, évidemment. Donc ça permet de s'ouvrir sur l'extérieur, d'être en relation avec tous les enfants parce que chacun a évidemment chez soi ce genre de moyen de communication. Et c'est très agréable, finalement... pour quelqu'un qui n'a rien d'autre à faire, si vous voulez. A part la télévision, la lecture et Internet... il faut bien s'occuper.*

En étant sur Internet, il s'agit pour Pierre d'être en « communication », de « sortir ». Par cette activité, il s'inscrit dans une continuité. Il est toujours au fait de l'innovation technique et peut ainsi ne pas se sentir relégué dans la catégorie des « vieux ». Ces ouvertures sur l'extérieur lui offrent la

possibilité de ne pas avoir à supporter l'autre, de choisir non seulement ses relations (ses proches) mais également le moment pour instaurer un contact, ou pour y mettre un terme.

Si le choix d'habiter tardivement dans la maison secondaire peut être associé au fait de vouloir conserver des activités qui ne soient pas associées à la vieillesse, cela peut s'accompagner d'une volonté de s'ancrer dans une histoire familiale au moment où les signes de la vieillesse se font ressentir. Roger Certert était, dans le passé, ingénieur en région parisienne. Il demeurait, jusqu'en 2005, dans un appartement où il vivait seul. Il est divorcé depuis 1980 et a deux enfants qui vivent en Bretagne. Roger venait régulièrement dans sa propriété située dans un petit village de la Creuse. Fils unique, il l'avait hérité en 1986 de ses parents, un couple d'agriculteurs. Cette maison, c'est « la maison familiale ». Il y passa toute son enfance, jusqu'à son départ en région parisienne à la suite de sa réussite au concours d'entrée aux Télécoms. Depuis sa retraite en 1991, il y venait très régulièrement. Mais il attend d'avoir 73 ans pour se décider à vendre son appartement en région parisienne et à venir s'installer en permanence dans cette maison. Pour lui, il devient important de renouer avec les copains d'enfance et de faire vivre le village. Un cousin a effectué exactement la même opération à la même période : quitter le Val d'Oise pour revenir aux sources à La Souterraine. Un couple d'amis, toujours à la même période, ont quitté Paris pour s'installer à Salbris, en Sologne. « *Je me suis dis, après tout, c'est peut-être pas si idiot que ça.* ». Parallèlement à cette aspiration à revenir aux sources, il se confronte à la solitude dans son appartement. Ces enfants ne viennent que très rarement le voir, il n'a pas beaucoup d'amis et ressent quelques difficultés pour effectuer les déplacements dans la Creuse et en Bretagne. La décision de déménager est pour lui une nécessité. Ce retour aux sources est ce qui lui donne une raison d'être.

## **Conclusion**

La recherche d'un lieu apportant du « bien-être » quand on est en retraite est une pratique constante. Les séjours dans la famille, les voyages organisés, les locations de vacances ou les séjours dans la maison secondaire sont autant de pratiques bien connues. Il faut ajouter également les activités réalisées dans le cadre des clubs, des associations qui sont tout autant des façons de prendre du bon temps. Il y a enfin les promenades en solitaire ou en groupe, les moments passés dans les parcs. La mobilité résidentielle « hédoniste », quant à elle, ne constitue pas un élément prépondérant dans les pratiques des retraités « installés ». Elle présuppose non seulement l'existence d'un capital économique, mais également un faible attachement local, l'assurance de trouver sur le nouveau lieu d'installation, des relations de voisinage apportant une sensation d'exister pour son entourage, et des activités plaisantes.

## Conclusion générale

Au cours des dernières décennies, la transformation conjointe, d'une part, des rapports entre travail-capital et entre les sexes, et, d'autre part, l'augmentation de la longévité, s'est traduite par des changements sur les différentes périodes du cycle de vie. Pour les retraités, la conséquence majeure a été un allongement de la durée de la retraite débutant souvent par des préretraites et autres dispositifs de cessations anticipées de l'activité. Désormais, il existe un temps de plus en plus long où les personnes sont installées dans la retraite et en relative bonne santé. Dans cette recherche, en nous interrogeant sur la spécificité de leur mobilité résidentielle par rapport à celle des « jeunes retraités » et par rapport à celle des personnes rencontrant une forte perte d'autonomie, il s'agissait de saisir si les ressources du territoire constituent un élément important dans leur décision, et de considérer ce facteur au regard d'autres registres du processus décisionnel.

Notre perspective théorique nous a conduit à étudier les pratiques de mobilité résidentielle en situant les « retraités installés » au sein de l'espace social, en prenant en compte la configuration des relations sociales dans laquelle ils vivent, et la spécificité de leur parcours social et genré. Tout en nous appuyant sur les connaissances ayant trait au processus de transformations de l'identité associé au vieillissement, notre approche a recherché à comprendre le sens de la mobilité résidentielle en prenant pour hypothèses que le type de mobilité diffère selon la forme des relations familiales qui résultent d'une histoire individuelle et sociale, et que les ressources offertes par le territoire sont différemment prises en compte selon le degré de la déprise, et selon les caractéristiques sociales de la personne « retraitée installée ».

De cette recherche, il ressort deux axes principaux pouvant orienter la décision de mobilité. Le besoin d'un soutien pour faire face à la déprise constitue le premier axe. Ici, les « retraités installés » ont une démarche visant à maintenir l'autonomie au domicile le plus longtemps possible. Ils ont tendance à privilégier, soit un soutien qui s'inscrit dans la sphère publique, soit un soutien auprès des proches. La forme de la relation aux proches, socialement construite, constitue le deuxième axe. Selon la façon dont les « retraités installés » sont en lien avec leurs proches, leur décision vise ou non à privilégier le maintien de ces relations. Lorsqu'elles aspirent à être auprès de leur famille, elles ne veulent pas nécessairement dépendre d'eux. Il s'agit plus d'être dans « l'entre soi » que d'attendre nécessairement des proches qu'ils soient les aidants familiaux.

Le déménagement en milieu de retraite n'est pas préventif mais plutôt la résultante d'événements insécurisants, non seulement face au vieillissement, mais également en raison d'une modification des relations familiales. En effet, la mobilité s'observe le plus souvent à la suite d'un problème de santé qui conduit à repenser le lieu de vie (domicile ou environnement familial), ou à la suite d'une modification de la configuration familiale (décès du partenaire, éloignement géographique d'un proche). Tout en étant le déclencheur, l'élément n'est pas en soi explicatif. Ce n'est pas parce que le conjoint décède ou que la personne rencontre des problèmes de santé (difficulté pour se mouvoir, besoin de soins), que cela suffit à provoquer le besoin de changer de domicile afin d'être plus près de la famille ou plus près des commerces et des services de santé. De même, à conditions de lieu de vie et de configuration familiale comparables, un événement tel que le décès du conjoint, ne conduit pas nécessairement à l'adoption d'une décision identique. Au-delà des singularités, notre recherche nous oriente à appréhender le besoin de changer de résidence et le choix effectué dans le rapport au temps, et plus particulièrement à la finitude, qui est lui-même dépendant des temps sociaux les plus significatifs pour le « retraité installé ».

Roger Sue, dans la lignée des réflexions de Georges Gurvitch a défini les temps sociaux en ces termes : *« Par 'temps sociaux', j'entends les grandes catégories ou blocs de temps qu'une société se donne et se représente pour désigner, articuler, rythmer et coordonner les principales activités sociales auxquelles elle accorde une importance particulière. Ces grands temps sociaux ou blocs de temps se décomposent aujourd'hui en temps de travail, temps de l'éducation, temps familial, temps libre »* (Sue, 1994, p 29). Bien sûr, R. Sue précise *"qu'un temps social ne désigne qu'une pratique censée être dominante qui est particulièrement valorisée, agrégeant en fait une multiplicité de pratiques sociales"* (Sue, p 124). Cette définition permet de poser les temps sociaux à la fois comme des données objectives attachées à des pratiques sociales et comme des construits, c'est-à-dire comme des catégories de perception temporelle du réel élaborées à partir de pratiques sociales significatives.

Il existe une hiérarchisation de l'appétence vis-à-vis de ces temps sociaux qui dépend des positions sociales. On sait que le temps familial est plutôt privilégié dans les milieux populaires (Rezsóhazy, 1986), ce qui n'est pas en soi surprenant, tant la famille constitue la sphère de protection face à un environnement hostile (Schwartz, 1990). On sait également que les liens engageant moins la dimension affective sont plus présents dans les catégories pourvues de capitaux économiques et culturels. On sait enfin que ces différences selon les milieux sociaux se combinent avec des différenciations selon le genre. A la retraite, le vieillissement des personnes bouscule la hiérarchie des temps sociaux, différemment selon l'existence ou non d'une conjugalité, et selon les milieux sociaux et le genre.

Pour les « retraités installés », trois temps sont significatifs : le « temps familial », le « temps des loisirs », le « temps pour soi ». Ce dernier temps concerne toutes les activités de préservation de soi dont certaines peuvent relever objectivement du temps de loisirs (activités d'entretien du corps dans le cadre d'une association par exemple), mais elles seront principalement définies par la personne comme une façon d'agir face au vieillissement. Le rapport à ces différents temps sociaux intervient dans la décision

de changer de lieu de résidence. Plus précisément, selon la place donnée aux activités et aux relations familiales, celle-ci étant tributaire des positions sociales et sexuées, tout changement affectant l'espace des relations familiales peut avoir diversement un impact sur la mobilité résidentielle. Pour cette raison principale, le fait d'être ou non en couple a toute son importance.

Lorsque les « retraités installés » sont en couple et doivent faire face à la déprise, la mobilité résidentielle n'est envisageable qu'à la condition qu'un événement vienne remettre en question la permanence du couple. Selon les milieux sociaux, la détermination du lieu sera plus ou moins large. Le choix précis du logement n'apparaîtra qu'en bout de chaîne du processus de mobilité. Pour certains, il s'agit de trouver le lieu le plus adapté à proximité des proches, pour d'autres il s'agit surtout de choisir le lieu capable d'offrir les services les mieux adaptés, tout en essayant de garder un logement ayant des qualités équivalentes. Le lieu choisi ne fait pas l'objet de critiques particulières : les migrants prennent le « territoire tel qu'il est ». Ils sont peu demandeurs d'amélioration des politiques publiques locales, des services sociaux, et faiblement investis dans la vie locale.

Ce n'est pas seulement la déprise qui conduit un couple de « retraités installés » à déménager. La prise en compte de la finitude, et la différence d'inscription dans le temps familial selon le genre et le milieu social, peut aussi amener le couple à effectuer un rapprochement vis-à-vis de la famille (qui s'avère plus souvent celle de la conjointe).

Pour ce qui est des personnes vivant seules, il peut s'agir de « retraités installés » ayant vécu en couple avant leur déménagement, ou de personnes ayant vécu seules. Si les pratiques de mobilité résidentielle sont assez proches des personnes vivant en couple, il existe cependant des spécificités :

- Comme pour les couples, il y a fréquemment un événement brutal (le décès du partenaire, un problème de santé pour la personne seule, un éloignement d'un proche). Cependant, l'écart temporel entre l'événement et la décision de déménager est moindre. Ces retraités étant confrontés directement aux contraintes liées au cadre de vie (logement et lieu géographique), ils doivent prendre une décision assez rapidement. Le logement choisi peut être moins spacieux, mais sa qualité réside dans sa localisation. Les femmes se placent le plus souvent dans ce cas de figure.

- La décision peut résulter de la prise en compte de sa propre finitude. Cependant, elle ne résulte plus d'un débat conjugal faisant intervenir différents facteurs. Dès lors le changement est plus contingent. Le retraité peut avoir l'opportunité de vendre le bien, d'en acheter un autre. Il peut aussi le vendre, effectuer une donation, pour finalement louer un logement, souvent plus petit. Il peut opter pour une installation dans la maison secondaire jugée plus appropriée, ou encore bénéficier d'un héritage qu'il juge être une chance à saisir pour vivre mieux son vieillissement. Quelle que soit la modalité, celle-ci dépend des ressources économiques et des formes d'attachement, tant aux lieux qu'aux personnes.

Les territoires étudiés n'ayant pas la même morphologie sociale, les différentes mobilités résidentielles des « retraités installés » n'y sont pas présentes de façon similaire. Par ailleurs, si les migrations en début de retraite peuvent avoir un impact économique et social sur les territoires, les

changements de résidence en « milieu de retraite » ont des conséquences moindres. Toutefois, ils renforcent la présence des personnes âgées en milieu urbain. Sans être l'unique vecteur du choix de la mobilité résidentielle des « retraités installés », la ville protège (concentration des services, transports en commun, offre de logement plus adapté aux personnes âgées).

## Bibliographie

- Accardo J., Laferrère A., Verger D., 1996, « Héritage et donations », Paris, INSEE, *Données sociales*, pp. 363-370.
- Ariès P., 1985, *L'homme devant la mort*, Paris, Le Seuil, Coll. Points, 2 vol., (1977)
- Attias-Donfut C., 1995, *Les solidarités entre générations. Vieillesse, Familles, Etat*, Paris, Nathan.
- Attias-Donfut C., 2000, « Rapports de générations – transferts intrafamiliaux et dynamique microsociale », *Revue française de sociologie*, n° 41-4, pp. 643-684.
- Attias-Donfut C., Segalen M., 1998, *Grands-parents. La famille à travers les générations*, Paris, Odile Jacob.
- Barthe J.-F., Clément S., Drulhe M., 1988, « Vieillesse ou vieillissement. Les processus d'organisation des modes de vie chez les personnes âgées », *Les cahiers de la recherche sur le travail social*, n°15, 1988, pp. 11-31.
- Bodier M., 1996, « La voiture : une habitude qui se prend jeune », in *INSEE Première*, n° 474.
- Bonnet C., Gobillon L., 2007, « Choix du logement et mobilité résidentielle suite au décès du conjoint », intervention dans le cadre du séminaire du PUCA « Patrimoine immobilier et retraites, synthèse finale » in Bonvalet C., Ogg J., Drosso F., Benguigui F., Huynh P. M. (Dir.), *Vieillesse de la population et logement : les stratégies résidentielles et patrimoniales*, Paris, La Documentation Française.
- Bonvalet C., Brun J., 1998, « Logement, mobilités et trajectoires résidentielles » In Ségaud M., Bonvalet C. et Brun J (Dir.), *Logement et habitat, l'état des savoirs*, Paris, Ed. La Découverte, pp. 312-318.
- Bonvalet C., Maison D., 1999, « Famille et entourage : le jeu des proximités », in Bonvalet C., Gotman A., Grafmeyer Y. (eds), *La famille et ses proches : l'aménagement des territoires*, Paris, INDED, Coll. Travaux et documents, n°143, pp. 27-67
- Bonvalet C., Ogg J., Drosso F., Benguigui F., Huynh P. M. (Dir.), *Vieillesse de la population et logement : les stratégies résidentielles et patrimoniales*, Paris, La Documentation Française.
- Caradec V., 1996, *Le couple à l'heure de la retraite*, Paris, PUR, Coll. Le sens social.
- Caradec V., 2004, *Vieillir après la retraite, approche sociologique du vieillissement*, PUF.
- Caradec V., 2007, « L'épreuve du grand âge », Paris, *Retraite et société*, n°52, octobre, pp. 12-37.
- Clément S., 2007, « le discours sur la mort à l'âge de la vieillesse », *Retraite et société*, 3, n° 52, pp. 63-81.
- Coloos B., Taffin C., 1998, « Mobilité résidentielle et statut d'occupation » In Ségaud M., Bonvalet C. et Brun J (Dir.), *Logement et habitat, l'état des savoirs*, Paris, Ed. La Découverte, pp. 110-119.
- Coutras, J., 1993, « La mobilité des femmes au quotidien, un enjeu des rapports sociaux des sexes ? », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 59-60, pp. 163-170.
- De Singly F., 1996, *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan.
- Déchaux J.-H., 2001, « La mort dans les sociétés modernes : la thèse de Norbert Elias à l'épreuve », *L'année sociologique*, PUF, Vol. 51, pp. 161-183.
- Delbès C., Gaymu J., 2003, *La retraite, quinze ans après*, Paris, Les Cahiers de l'Ined, n°154.

- Delbès C., Gaymu J., 2005, « Histoire conjugale des 50 ans et plus », in *Histoires de familles, histoires familiales, résultats de l'enquête Famille de 1999*, Cahiers de l'Ined, n° 156, pp. 339-356.
- Delbès C., Gaymu J., Springer S., 2006, « Les femmes vieillissent seules, les hommes vieillissent à deux. Un bilan européen », In *Population et Société*, n°419, Janvier
- Delbès C., Gaymu J., 2002, « le choc du veuvage à l'orée de la vieillesse, vécus masculin et féminin », *Population-F*, n°57 (6), pp. 879-910.
- Elias N., 1998, *La solitude des mourants*, Paris, Christian Bourgeois Editeur, Coll. « Détroits », (1982).
- Gobillon L., Laferrère A., 2006, « les choix de logement des personnes âgées : consommation et épargne », *Revue française d'économie*, n° 20, pp. 115-151.
- Godet M., Mousli M., 2006, *Viellissement, activités et territoires à l'horizon 2030*, Rapport pour le Conseil d'analyse économique. Paris, La Documentation française.
- Gotman A., 1999, « Géographies familiales, migrations et générations », in, Bonvalet C., Gotman A., Grafmeyer Y. (eds), *La famille et ses proches : l'aménagement des territoires*, Paris, INED, Coll. Travaux et documents, n°143, pp. 69-133.
- Granovetter M., 1973, « the strength of the weak ties », in *American Journal of sociology*, 78, 6, pp. 1360-1380.
- Hareven T.K., Masaoka, K., 1988, « Turning points and transitions : perceptions of the life course », *Journal of Family History*, vol.13, n°3, pp. 271-289.
- INSEE, 1996 « La voiture : une habitude qui se prend jeune », *INSEE première*, n° 474, juillet.
- INSEE, 2005, *Les personnes âgées*, Paris, Coll. Références.
- Kellerhals J., Montandon C., 1991, *Les stratégies éducatives des familles*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.
- Kellerhals J., « Les types d'interactions dans la famille », in *L'année sociologique*, 1987, pp. 153-179.
- Kellerhals J., Widmer E., Levy R., 2004, *Mesure et démesure du couple- cohésion, crise et résilience dans la vie de couple*, Paris, Payot.
- Levy J.-P., « La mobilité résidentielle des plus de 50 ans : l'exemple de la Seine-Saint-Denis », in *Les Cahiers de l'IAURIF, Le défi de l'âge* (volume 2) n°122, 1999, pp. 129-39.
- Martin O., 2007, *L'analyse de données quantitatives*, Paris, Armand Colin.
- Maruani M., 2000, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, Coll. Repères.
- Membrano M., Mantovani J., Clément S., 2008, « Habiter et forme du vieillir : du domicile à l'espace public », in Guérin S. (ed), *Habitat social et vieillissement : représentations, formes et liens*, Paris, La Documentation Française, Coll. « Habitat et solidarité », pp. 145-158.
- Minodier C., Rieg C., 2004, « Le patrimoine immobilier des retraités », Paris, *INSEE Première*, n° 984, septembre.
- Nowik L., Morel G., 2007, « Les formes d'engagement des retraités dans la vie associative » *Communication aux Journées d'Etudes Internationales « L'âge et le pouvoir en question. Intégration et exclusion des personnes âgées dans les décisions publiques et privées »*, Paris, 10 et 11 septembre, <http://perso.numericable.fr/sitedurtf7/je2007.htm>
- Pennec S., 2008, « Les liens de voisinage dans la ville au temps de la vieillesse », in Guérin S. (ed), *Habitat social et vieillissement : représentations, formes et liens*, Paris, La Documentation Française, Coll. « Habitat et solidarité », pp. 171-186.

- Pihet C., 2003, *Vieillir aux Etats-Unis – Une géographie sociale et régionale des personnes âgées*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Pochet P., Schéou B., 2001, *Tourisme et personnes âgées*, Rapport pour le Conseil National du tourisme.
- Pochet P., Schéou B., 2002, *Le tourisme à l'âge de la retraite*, Paris, La Documentation Française.
- Renaut S., 2001, « Vivre ou non à domicile après 75 ans : l'influence de la dimension générationnelle », *Gérontologie et société*, n°98, pp. 65-83.
- Rezsóhazy R., 1986, « Les mutations sociales récentes et les changements de la conception du temps », in *Revue internationale des sciences sociales*, n°107, pp. 37-52.
- Royer J.-F., 2006, « Les perspectives démographiques de la France à l'horizon 2030 » In Dumont G.-F., *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe*, Paris, Ed. Ellipses, pp. 69-73.
- Ruggiu F.-J., 2007, *L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)*, Paris, PUPS.
- Schwartz O., 1990, *Le monde privé des ouvriers - Hommes et femmes du nord -*, Paris, PUF.
- Sue R., 1994, *Temps et ordre social*, Paris, PUF.
- Thalineau A., 2004, *L'individu, la famille et l'emploi*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales.
- Thomsin L., 2000, « les mobilités de la retraite », in Legrand M. (Dir.), *La retraite : une révolution silencieuse*, Paris, Erès, pp. 223-242.
- Troyansky D., 1992, *Miroirs de la vieillesse ; en France au siècle des Lumières*, Paris, Eshel.
- Verret. M., 1979, *L'espace ouvrier*, Librairie A. Colin.
- Verret. M., 1982, *Le travail ouvrier*, Librairie A. Colin.
- Voegtli M., 2004, « Du jeu dans le je : ruptures biographiques et travail de mises en cohérence », *Lien social et Politiques - RIAC*, n°51, pp. 145-158.